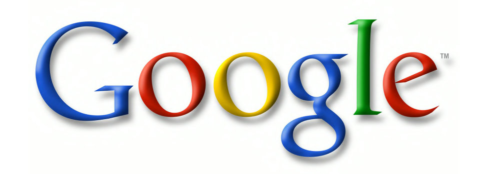
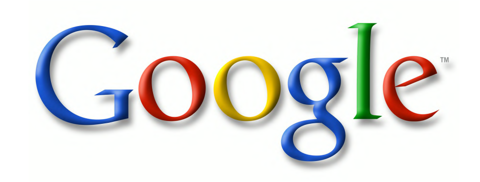
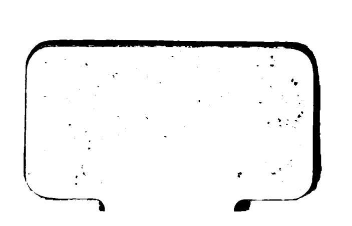





TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA



DÉFENSE

DE VOLTAIRE

CONTRE

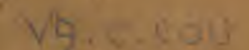
SES AMIS ET CONTRE SES ENNEMIS

PAR COURTAT

> Si j'avais dû manquer une seule fois à la vérité en défendant Voltaire, comme tant d'autres y ont manqué en l'attaquant, j'eusse brisé ma plume pour ne la rendre point habile au mal. Mon livre est avant tout une œuvre de bonne foi.
>
> (PRÉFACE.)

PARIS
LIBRAIRIE ADOLPHE LAINÉ
19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1872



DÉFENSE
DE VOLTAIRE

CONTRE

SES AMIS ET CONTRE SES ENNEMIS.

Paris. — Imprimerie Ad. Lainé, rue des Saints-Pères, 19.

DÉFENSE
DE VOLTAIRE

CONTRE

SES AMIS ET CONTRE SES ENNEMIS

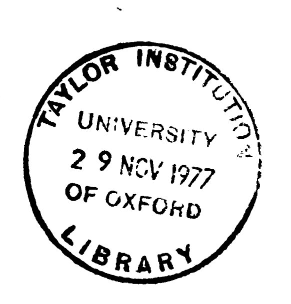
PAR COURTAT

Si j'avais dû manquer une seule fois à la vérité en défendant Voltaire, comme tant d'autres y ont manqué en l'attaquant, j'eusse brisé ma plume pour ne la rendre point habile au mal. Mon livre est avant tout une œuvre de bonne foi.

(PRÉFACE.)

PARIS
LIBRAIRIE ADOLPHE LAINÉ
19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19
ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

1872



PRÉFACE.

Je ne suis pas un catholique pratiquant, mais je n'appartiens point à cette variété de libres-penseurs connus sous le nom pittoresque de *mangeurs de prêtres;* la plupart de ceux-ci ne sont pas même de *simples* penseurs. Je n'ai point l'intrépidité spirituelle de faire gras en public, à coups de grosse caisse, le jour du vendredi saint. Les mots DIEU, PROVIDENCE sortent de ma bouche sans la blesser. Je connais le christianisme un peu moins mal que la plupart de mes pareils. Je crois féconde et bienfaisante son influence universelle, tout en croyant utile à sa cause la guerre contre ses séides.

Mon livre, parfois sévère aux hommes de la religion, reste toujours respectueux pour elle. Il ne touche pas d'ailleurs *une seule fois* aux dogmes. J'ai prétendu démontrer que Voltaire est pour le christianisme

l'ouvrier de la dernière heure, qu'il lui a rendu un immense service. Au risque de m'égarer à la suite d'autres laïques en maniant les matières religieuses, au risque de tomber dans les périls attachés à l'interprétation des décrets de la Providence, j'emprunterai une des figures les plus audacieuses du grand Lacordaire; je dirai que DIEU, *par une ruse diabolique*, ENVOYA VOLTAIRE COMBATTRE SON ÉGLISE POUR LA RÉGÉNÉRER, et je prouverai, j'espère, que cette opinion, insensée en apparence, n'est point un paradoxe, lancé dans un but mercantile, pour piquer la curiosité des lecteurs. Si j'avais dû manquer une seule fois à la vérité en défendant Voltaire, comme tant d'autres y ont manqué en l'attaquant, j'eusse brisé ma plume, pour ne la rendre point habile au mal. Mon livre est avant tout une œuvre de bonne foi. On y retrouvera les plus folles, les plus éloquentes, les plus foudroyantes malédictions qui aient été lancées au grand incrédule, les plus violentes attaques dont il ait été l'objet. On en chercherait vainement ailleurs de plus accentuées. A qui voudra commencer un millième libelle contre Voltaire, je conseille de mettre simplement en œuvre, en les empoisonnant, les matériaux que j'ai réunis pour le défendre : on n'aura que l'embarras du choix.

Une moitié de mon livre, la meilleure, se compose

de longues citations : on ne le regrettera point. On y verra notamment les lettres qui ont été le plus reprochées à Voltaire, et plusieurs pièces inconnues à la presque universalité des lecteurs.

J'ai écrit en 1867 les chapitres IV, V et VI, après avoir lu les articles *drôlatiques* que j'y ai reproduits, plus le chapitre IX, et la fin du dixième. J'ai écrit le surplus dans les années suivantes, quittant et reprenant à vingt reprises différentes une tâche parfois cruellement rebutante. Seuls, les biographes de Voltaire se peuvent figurer le nombre d'heures, de journées, de mois, qu'elle m'a dévorés en recherches et en nauséabondes lectures.

TABLE.

			Pages.
Préface			v
Avant-propos			1
Chapitre	I.	— Travenol et Mannory, P. Élie Harel	21
—	II.	— Lepan, Paillet de Warcy et Berchoux	70
—	III.	— Le comte de Maistre	73
—	IV.	— M. Ernest Hello	78
—	V.	— M. Georges Seigneur	80
—	VI.	— M. Louis Veuillot	83
—	VII.	— M. Nicolardot	92
—	VIII.	— L'abbé Maynard	99
—	IX.	— M. Renan	127
—	X.	— Moi	134
Appendice			227

DÉFENSE
DE VOLTAIRE
EN HAINE
DE SES AMIS ET DE SES ENNEMIS.

AVANT-PROPOS.

« Calomniez, calomniez : il en restera toujours quelque chose. »

Je partage les calomnies en dix catégories.

I.

LA CALOMNIE BRUTALE.

« M. N*** a assassiné son père. »

Vérification faite, on reconnaît que M. N*** est venu au monde six mois après le décès de son père; que, d'ailleurs, *volontairement ou involontairement*, il n'a causé la mort de personne.

Cette première calomnie est la moins dangereuse de toutes.

II.

LA CALOMNIE DE COMPOSITION.

« M. N*** a assassiné son père. »

Non; mais, en tombant d'un cinquième étage, il a tué un passant, et s'est relevé sain et sauf.

Autre exemple :

« M. N***, mari d'une femme ravissante, père de six enfants en bas âge, a quitté sa famille après avoir perverti une jeune femme qu'il a enlevée à un époux désespéré, à d'infortunés enfants, orphelins du vivant de leur mère infâme. »

En réalité, M. N***, *célibataire*, a eu une intrigue amoureuse avec une femme *célibataire*, parvenue à sa cinquantième aventure galante. C'est à cette espèce de calomnie que s'applique l'exécrable dicton : « Il n'y a pas de fumée sans feu. »

III.

LA CALOMNIE DE COMPLICITÉ,

celle qu'on répète en connaissant l'imposture. J'en citerai un exemple effroyable.

Marie-Joseph Chénier fut accusé d'avoir plus ou moins contribué, *par jalousie littéraire*, à la mort de son frère André. Voici en quels termes en parle A.-V. Arnault, de l'ancien Institut (Notice sur Chénier, édition de ses œuvres, Paris, Guillaume, MDCCCXXVI, pages 15, 16) :

« D'atroces accusations s'élevèrent dès lors contre lui... Entretenant en lui, par une calomnie incessamment répétée, le souvenir d'un malheur qu'on craignait qu'il n'oubliât, un journal, que je n'ai pas besoin de nommer, lui adressait tous les jours cette question que Dieu fit au premier des assassins : *Caïn, qu'as-tu fait de ton frère?...*

« Un des fondateurs de la feuille que je signale à l'horreur de tout honnête homme faisait chez moi, après la mort de Chénier, l'éloge du talent et aussi celui du caractère de ce grand écrivain. « Vous voilà donc enfin juste, » dis-je à cet apologiste : « l'esprit de parti ne vous aveugle « donc plus ? — Il ne m'a jamais aveuglé : telles ont tou« jours été mes opinions sur Chénier, » me répondit en souriant ce galant homme. « — Mais, pendant dix-huit mois, « ne l'avez-vous pas journellement accusé d'avoir fait « égorger son frère ? Avez-vous donc cru ce fait réel ? « — Moi ! pas un moment. — Pourquoi donc ces accu« sations quotidiennes ? — Vous me le demandez ? » me dit-il avec un regard où se peignait autant de malice que de pitié ; « vous n'entendez rien à la politique, je le « vois. — Eh bien ? — Sachez que, quand il s'agit de « ruiner dans l'opinion un homme important du parti « contraire, tous les moyens sont bons. Chénier était un « des appuis du parti républicain ; voulant la ruine de ce « parti, nous avons fait tout pour discréditer un de ses « chefs, pour le *démonétiser* : voilà toute l'histoire. »

« Cet aveu naïvement atroce, je ne suis pas la seule personne à qui il ait été fait. Feu Ginguené le reçut aussi. »

III *bis*. La même calomnie, mais en *soupçonnant* seulement l'imposture, et en évitant avec le plus grand soin toutes les occasions de se la rendre évidente à soi-même. Cette calomnie, à la honte d'écrivains honnêtes sous d'autres rapports, est une des plus répandues.

Il leur suffit qu'une allégation soit imprimée pour se croire le droit d'en faire une arme contre leur ennemi, et pour ne se croire point beaucoup moins qu'honorables en se résignant à l'employer.

III *ter*. La même calomnie, en *ne soupçonnant pas* l'imposture, mais en ne se donnant point la peine de faire

les recherches nécessaires pour se la démontrer à soi-même.

Supposons, par exemple, un écrivain qui voulût donner une histoire impartiale de l'ignoble Louis XV : il ne serait qu'un sot s'il ne consultait, entre autres documents, sa *Vie privée* écrite par Moufle d'Angerville, 1781. Il y trouverait (4ᵉ vol., p. 264, 265) cette édifiante anecdote : « Une fois c'était madame du Barry qui, en présence du roi et d'un notaire, sortait nue de son lit, se faisait donner une de ses pantoufles par le nonce du pape, et la seconde par le grand aumônier, et les deux prélats s'estimant (*sic*) trop dédommagés de ce vil et ridicule emploi, en jetant un coup d'œil fugitif sur les charmes secrets d'une pareille beauté. »

Mais, après l'avoir lue, cet écrivain serait un double sot, s'il la croyait véritable *sans examen* (bien qu'elle soit digne d'une époque aussi immonde), et s'il la donnait pour telle, avant d'avoir fait au préalable des recherches consciencieuses, qui la lui rendraient absolument certaine. En outre, faute de les avoir faites, il tomberait dans la calomnie III *ter*.

De même, un auteur qui écrirait sur Voltaire pourrait rencontrer dans Chamfort (1) les deux anecdotes, si lourdement racontées, que je vais copier :

« 1° M. de Voltaire se trouvant avec Mᵐᵉ la duchesse de Chaulnes, celle-ci, parmi les éloges qu'elle lui donna, insista principalement sur l'harmonie de sa prose. Tout à coup voilà M. de Voltaire qui se jette à ses pieds : « Ah ! « Madame, je vis avec un cochon qui n'a pas d'organes, « qui ne sait pas ce que c'est qu'harmonie, mesure, etc. » Le cochon dont il parlait était Mᵐᵉ du Châtelet, son Émilie. »

(1) T. II, p. 55, édition 1824.

« 2° M. de Voltaire étant chez Mme du Châtelet, et même dans sa chambre, s'amusait avec l'abbé Mignot, encore enfant, et qu'il tenait sur ses genoux. Il se mit à *jaser* avec lui et à lui donner des instructions. « Mon ami, » lui *dit-il*, « pour réussir avec les hommes, il faut avoir « les femmes pour soi ; pour avoir les femmes pour soi, « il faut les connaître. Vous saurez donc que toutes les « femmes sont fausses et catins. — Comment ! toutes les « femmes ! Que dites-vous là, monsieur ? » *dit* Mme du Châtelet en colère. « — Madame, » *dit* M. de Voltaire, « il ne « faut pas tromper l'enfance. » Et si cet auteur les acceptait comme véritables, il prouverait une fois de plus combien l'absence de goût et de sagacité littéraire, sa bonne foi étant admise, peut exposer aux dangers de cette calomnie III *ter*.

IV.

LA CALOMNIE DES BÉOTIENS,

celle résultant d'une plaisanterie qu'on prend, naïvement *ou non*, pour la véritable pensée de l'auteur.

Ouvrons la correspondance de Voltaire (1) :

« Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal ; c'est une très-grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. Qu'importe à ce malin de public qu'il sache qui il doit punir d'avoir produit une Croupillac ? Qu'il la siffle, si elle ne vaut rien, mais que l'auteur soit ignoré, je vous en conjure, au nom de la tendre amitié qui nous unit depuis vingt ans. Engagez les Prévost et les La Roque à détourner le soupçon qu'on a

(1) T. II, p. 326-327. Toutes mes citations seront prises dans l'édition *Beuchot*.



du pauvre auteur. Écrivez-leur un petit mot tranchant et net. Consultez avec l'ami Berger. Si vous avez mis Sauveau du secret, mettez-le du mensonge. Mentez, mes amis, mentez : je vous le rendrai dans l'occasion. »

Citons une autre lettre (1) :

« . . Il faut que je vous parle morale. Il y en a tant dans ce diabolique *dictionnaire* (2), que je tremble que l'ouvrage et l'auteur ne soient brûlés par les ennemis de la morale et de la littérature.

« Ce recueil est de plusieurs mains, comme vous vous en serez aisément aperçu. Je ne sais par quelle fureur on s'obstine à m'en croire l'auteur. Le plus grand service que vous puissiez me rendre est de bien assurer, sur votre part du paradis, que je n'ai nulle part à cette œuvre d'enfer, qui, d'ailleurs, est très-mal imprimée et pleine de fautes ridicules. Il y a trois ou quatre personnes qui crient que j'ai soutenu la bonne cause, que je combats dans l'arène jusqu'à la mort contre les bêtes féroces. Ces bonnes âmes me bénissent et me perdent. C'est trahir ses frères que de les louer en pareille occasion ; il faut agir en conjurés, et non pas en zélés. On ne sert assurément ni la vérité, ni moi, en m'attribuant cet ouvrage. Si jamais vous rencontrez quelques pédants à grand rabat ou à petit rabat, dites-leur bien, je vous en prie, que jamais ils n'auront ce plaisir de me condamner en mon propre et privé nom, et que je renie tout *dictionnaire*, jusqu'à celui de la *Bible* par dom Calmet. Je crois qu'il y a très-peu d'exemplaires de cette abomination alphabétique, et qu'ils ne sont pas dans des mains dangereuses ; *mais, dès qu'il y aura le moindre danger, je vous demande*

(1) Moins cependant le premier et le dernier paragraphes qui n'ont absolument aucun rapport avec la partie importante de la lettre, t. LXII, p. 13.

(2) Le *Dictionnaire philosophique*.

en grâce de m'avertir, afin que je désavoue l'ouvrage dans tous les papiers publics avec ma candeur et mon innocence ordinaires. »

Ces libertinages de plume, échappés au plus grand des railleurs, dans le *débraillé* de lettres intimes, ont été mille fois transformés, par ses déloyaux et inintelligents adversaires, en théorie *sérieuse* du mensonge. Ils sont d'autant plus répréhensibles qu'à l'époque de Voltaire les auteurs désavouaient leurs ouvrages à l'envi l'un de l'autre. Parfois on ne leur imposait que cette *formalité* pour ne les poursuivre point. Le nombre d'ouvrages anonymes imprimés au dix-huitième et au dix-septième siècle est des plus considérables. Pascal publia les *Provinciales*, sans se faire connaître. Bayle ne signa pas une seule des œuvres composant ses quatre volumes in-folio (son fameux Dictionnaire non compris), et il en renia un certain nombre. Il ne consentit même à signer son Dictionnaire que pour satisfaire aux exigences commerciales de son éditeur. On verra ci-après, au chapitre X, la position des écrivains au dix-huitième siècle.

V.

LA CALOMNIE DE L'INSULTE,

celle où l'on espère prouver l'indignité d'un homme par les injures d'un pervers.

Reprenons la correspondance de Voltaire.

Le 10 mars 1754, il écrivait tristement à son ami d'Argental, en parlant de sa méprisable nièce, Mme Denis, qu'il a si splendidement traitée :

« Voici les propres mots de sa lettre (de la lettre de Mme Denis). » Le chagrin vous a peut-être tourné la tête, « mais peut-il gâter le cœur ? L'avarice vous poignarde ;

« je n'ai pris de l'argent chez Laleu que parce que j'ai « imaginé à tout moment que vous reveniez, et qu'il au« rait paru trop singulier dans le public que j'eusse tout « quitté, surtout ayant dit à la cour et à la ville que *vous* « *doubliez mon revenu.* »

« Ensuite elle a rayé à demi : « l'avarice vous poignarde » et a mis : « l'amour de l'argent vous tourmente ». Elle continue : « Ne me forcez pas à vous haïr. Vous êtes le « dernier des hommes par le cœur... Je cacherai autant « que je pourrai les vices de votre cœur. »

« Pardonnez, je vous en conjure, si je répands dans votre sein généreux mes plaintes et mes larmes. Si j'ai tort, dites-le-moi : je vous soumets ma conduite. Que Mme Denis vous montre toutes mes lettres. Vous n'y verrez que l'excès de l'amitié, la crainte de ne pas faire assez pour elle, une confiance sans bornes... un sacrifice entier de mon bonheur au sien, à sa santé, à ses goûts. »

Citons maintenant la lettre de Voltaire, écrite le 6 septembre 1755 à Mme Fontaine, propre sœur de Mme Denis : « Votre sœur ne m'a avoué qu'aujourd'hui sa tracasserie avec Chimène (Ximénès). *Cette nouvelle horreur* d'elle me plonge dans un embarras dont je ne peux me tirer. »

Je demande s'il est possible, après avoir lu ces deux lettres, de n'être point certain de l'indignité de Mme Denis et de la générosité de Voltaire ? Le calomniateur n'en doutera pas plus que moi, mais il sera trop heureux de soutenir le contraire, en s'appuyant sur les injures de Mme Denis, sans dire qu'il les tient de Voltaire lui-même, sans faire connaître la réponse écrasante qu'il leur oppose. Dans le chapitre VII, on verra quel déplorable parti on a voulu tirer de cette lettre.

VI.

LA CALOMNIE DE CITATION,

celle par laquelle :

A. On impute à un auteur, comme représentant son opinion, le passage qu'il cite avant de le combattre;

B. On reproduit une de ses citations, en laissant croire qu'on donne un extrait du texte qui lui appartient;

C. On présente une de ses phrases, en l'isolant de ce qui la précède et de ce qui la suit, de manière à en dénaturer le sens, absolument différent lorsque l'on donne le passage entier;

D. On groupe, on accumule des fragments habilement choisis, pour en faire sortir une indignité, due seulement à ce pervers artifice;

E. On cite une phrase, en redoublant sa force, grâce à quelque altération... innocente *ou coupable*, et surtout, en affirmant ce qui n'a été présenté que sous forme dubitative par un auteur antérieur;

F. On renvoie à une page quelconque d'un volume, où se trouve soit un passage sans valeur, soit le contraire de ce qu'on annonce; où parfois même il ne se trouve absolument rien;

G. On met en relief une série de plaisanteries (calomnie IV), sans mentionner les passages sérieux qui mettent en évidence la véritable pensée de l'auteur;

H. On se réfère à une citation trouvée dans un écrivain quelconque, sans la vérifier dans l'original, et sans craindre de propager ainsi un mensonge imprimé;

I. On s'appuie sur une lettre, sur un passage, *très-exactement rappelé*, mais *étranger* aux faits qu'on incrimine. On réussit surtout dans cette calomnie en supprimant, sans *ou avec intention*, la date du document;



J. On met en note, sous des citations, des phrases complémentaires qui en aggravent la portée ;

K. On intercale dans une narration des phrases incidentes qui semblent en faire partie, mais qui sont en réalité des annexes, des *coda*, calculées de manière à faire tirer au lecteur des conséquences fausses sur le fond de la citation.

Nous rencontrerons dans le cours de cet ouvrage les calomnies 6 C, D, E, F, G, H, I. Mais je vais donner ici un exemple, trop complet malheureusement, de la calomnie 6 A ; puis des exemples de calomnie 6 B et 6 K.

Le comte de Maistre, dans son livre *du Pape*, réunit tous les « témoignages donnés à la suprématie du souverain Pontife ». Au chapitre IX, il donne les « témoignages des protestants ». Il cite d'abord Luther et Mélanchthon, sur qui je n'ai fait aucune recherche. « Calvin leur succède. « Dieu, dit-il, a placé le trône de sa religion au centre « du monde, et il y a placé un souverain Pontife unique, « vers lequel tous sont obligés de tourner les yeux « pour se maintenir plus fortement dans l'unité. » Puis, en note : « *Cultûs sui sedem in medio terræ collocavit, illi unum Antistitem præfecit quem omnes respicerent, quo melius in unitate continerentur* (Calv., *Inst.*, VI, § II) (1). » La citation n'est pas exacte. Calvin a écrit « *in medio terræ sinu Deus*... ILLIC... » et il s'est traduit, *lui-même*, moins ambitieusement, mais bien plus exactement, en ces termes : « Dieu auoit colloqué le siege de son seruice au milieu de la terre, et là il auoit ordõné vn prelat auquel tous deuoyent estre sujets, pour estre mieux entretenus en vnité. » Cette citation française est tirée d'un chapitre de sept pages in-folio, à cinquante-huit lignes la page (2). Je ne puis décemment le citer tout entier; mais mon accu-

(1) Édition Pélagaud, p. 68, 69.
(2) Édition 1562.

sation est tellement grave, qu'elle resterait suspecte, si je ne donnais sans lacune le deuxième paragraphe, qui m'autorise à la lancer au comte de Maistre.

« Voici donc le nœud de la matière, assauoir s'il est requis en la vraye Hierarchie ou gouuernement de l'Eglise, qu'vn siege ait preeminence sur tous les autres en dignité et en puissance, pour estre le chef en tout le corps. Or, nous assuiettirons l'Eglise à vne condition trop inique et dure, si nous la voulons astreindre à ceste necessité, sans la parole de Dieu. Pourtant, si nos aduersaires veulent obtenir ce qu'ils demandent, il leur conuient prouuer auant toutes choses que cest ordre a esté institué de Iésus-Christ. Pour ce faire, ils alleguent la prestrise souueraine qui estoit en la loy, et la iurisdiction souueraine du grand sacrificateur, que Dieu auoit establie en Ierusalem; mais la solution est facile : qui plus est, il y a diuerses solutiōs, s'ils ne se cōtentent d'vne. Premieremēt, d'estendre à tout le monde vniuersel ce qui a esté vtile à vne nation, ce n'est point procedé par raison; mais au contraire, il y a grande difference entre tout le monde et vn certain peuple. D'autant que les Iuifs estoyent circuis tout à l'entour d'idolatres; de peur qu'ils ne fussent distraits par varieté de religion, *Dieu auoit colloqué le siege de son seruice au milieu de la terre, et là il auoit ordoñé vn prelat auquel tous deuoyent estre suiets, pour estre mieux entretenus en vnité.*

« Maintenāt que la religion est espandue par tout le monde, qui est-ce qui ne voit que c'est vne chose du tout absurde, d'assigner à vn seul homme le gouuernement d'Orient et d'Occident? Car c'est tout ainsi comme si quelcun debattoit que le monde doit estre gouuerné par vn bailli ou un seneschal, pource que chacune prouince a le sien. Mais il y a ēcore vne autre raison pourquoy cela ne doit point estre tiré en consequence, tellemēt qu'il

nous le faille ensuiure. Nul n'ignore que le grand Prestre de la Loy n'ait esté figure de Iesus-Christ. Maintenant, puisque la prestrise est translatée, il conuient que ce droit soit aussi translaté. Or, à qui sera-ce? **Certes, non pas au Pape, comme il s'en ose impudemment vanter, allegant ce passage a son profit**, mais à Iesus-Christ, lequel, comme il exerce seul son office sans vicaire ou successeur, aussi il ne resigne l'honneur à nul autre. Car ceste prestrise, laquelle estoit figuree en la Loy, ne gist point seulement en predication ou doctrine, mais elle emporte la reconciliation de Dieu auec les hommes, laquelle Jesus-Christ a parfaite en sa mort. Item, l'intercession, par laquelle il se presente à Dieu pour nous, afin de nous y donner accez. »

Et voilà comment, en imputant à un auteur, comme sienne, une *opinion* qui n'est en réalité qu'une *objection* présentée avant de la combattre injurieusement, un homme tel que le comte de Maistre est tombé en plein dans la calomnie 6 A et a mérité de s'entendre appliquer le fameux

Mentiris impudentissime.

J'ai cependant une trop haute idée de la probité du comte de Maistre, pour n'admettre point qu'il a péché par simple légèreté, c'est-à-dire, par une confiance imméritée dans des intermédiaires indignes qui l'ont compromis aussi gravement.

Calomnie 6 B.

L'abbé Maynard (1) cite, comme appartenant à Voltaire la phrase : « *Si l'on étranglait le dernier jésuite avec les boyaux du dernier janséniste.* » Il aurait dû dire que Voltaire se borne à l'emprunter au trop fameux curé Meslier, qui a écrit, *sérieusement*, presque au début de

(1) *Voltaire, sa vie et ses œuvres,* t. II, p. 421.

son testament : *Un homme souhaitoit... que tous les grands de la terre et que tous les nobles fussent pendus et étranglés avec les boïaux des prêtres.* Dans ce cas-ci, Voltaire n'est donc coupable que d'un plagiat ironique.

Calomnie 6 K. Je choisis mes exemples dans le récit des derniers mois de la vie dé Voltaire (1). Je mettrai en italiques les phrases ajoutées par l'auteur, qui semblent parties intégrantes du récit, mais qui représentent, en réalité, son jugement sur les faits narrés, ou du moins ses insinuations.

P. 603. « Il avait ordonné de mettre les chevaux au pas, *pour permettre aux curieux de lui faire un cortége triomphal.* »

P. 605. « Dès que son carrosse parut, le cri : « Le voilà ! » partit de toutes les bouches, suivi de celui de : « Vive Vol- « taire ! » *poussé par toute la canaille du quartier.* »

P. 608. « Il revint à la comédie... pour y entendre un mauvais compliment, *que seul il trouva excellent.* »

P. 613. « C'est alors que l'idée lui vint d'engager l'Académie à refaire son Dictionnaire... avec des exemples à l'appui de chaque précepte. *Il espérait bien que le plus grand nombre des exemples recommandés seraient tirés de ses ouvrages, et qu'on taxerait de solécismes les exemples empruntés à Crébillon ou à Rousseau.* »

P. 616. « La rétractation fut lue et approuvée par l'abbé Mignot, qui s'engagea à la faire signer ; lue et approuvée par le marquis de Villette, qui déclare ne s'y opposer pas : *l'un et l'autre, ils savaient bien que le malade ne voudrait* (2) *ni ne pourrait signer.* »

Je suis bien loin cependant de proscrire cette forme de critique, qui agit puissamment sur l'esprit du lecteur,

(1) T. II.

(2) « Ne voudrait » est une colossale erreur. On s'en convaincra ci-après, chapitre I.

sans interrompre le récit ; mais je ne l'admets que sous la condition d'imprimer les annexes, les *coda* en italique, ou de les mettre soit entre deux parenthèses, soit entre deux tirets, ou de les placer en notes. Cette dernière forme est la plus loyale, la meilleure, pour ne laisser point au lecteur un seul moment d'hésitation.

VII.

LA CALOMNIE D'INSINUATION,

celle A, qui n'articule point l'accusation, mais qui la fait porter par le lecteur, en se servant de mots à double entente, et surtout des deux monosyllabes *on, si,* les plus pervers de tous ; qui, *pour rendre hommage à la vérité* (1), parle de certains « *on dit* » plus ou moins répandus, de soupçons *probablement* sans fondement, mais à coup sûr regrettables, qu'on a le *devoir* de faire connaître, « d'anecdotes qu'on peut admettre ou rejeter à son gré, car si, d'un côté, elles sont d'origine suspecte, elles peignent bien, de l'autre, ce qu'un homme dut être en ses années de folle jeunesse (2). »

Cette calomnie devient calomnie de *prolongation* quand on poursuit un homme au moyen du rappel obstiné d'une faute de jeunesse. Le trop fameux Piron en a fourni un exemple bon à rappeler. Sa misérable ode, composée à l'âge de vingt ans, lui a fait fermer jusqu'à soixante-quatre les portes de l'Académie, et, quand enfin elles lui furent toutes grandes ouvertes *par une élection unanime,* le *pudibond* Louis XV prouva sa chasteté royale... en les faisant refermer devant le poëte jadis licencieux.

La calomnie d'INSINUATION B (celle A, renversée en quelque sorte), qui consiste à faire naître, par charité

(1) Il faudrait dire : *au mensonge.*
(2) On retrouvera ces phrases ci-après, chapitre VIII.

chrétienne, *ou autrement,* des soupçons sur la réalité d'un fait certain. En voici un exemple :

Voltaire a reproché à l'abbé du Jarry d'avoir parlé des pôles *brûlants* dans une ode couronnée par l'Académie française. L'abbé Meynard (1) essaye d'en tirer ainsi parti : « A en croire Voltaire, il y avait, dans l'ode couronnée, une opposition bizarre des pôles brûlants aux pôles glacés... *Mais faut-il en croire Voltaire ?* Dans les poésies de l'abbé du Jarry on lit *climats* au lieu de *pôles*, et nous ne savons si c'est la leçon primitive ou une correction. » Est-il rien de plus anodin en apparence que ce petit passage? Et c'est cependant une belle et bonne calomnie essayée contre Voltaire, dans une occasion de peu d'importance, par bonheur. Voici les deux vers immortels de l'abbé du Jarry :

Pôles glacés, brûlants, où sa gloire connue,
Jusqu'aux bornes du monde est chez nous parvenue.

L'abbé Maynard n'avait qu'à ouvrir le « Recueil des poésies qui ont remporté le prix de l'Académie françoise depuis 1671 jusqu'à 1747, » très-petit in-8° imprimé par J.-B. Coignard, imprimeur de l'Académie : il les aurait trouvés à la page 193.

L'abbé du Jarry a sagement corrigé sa sottise dans l'édition de ses poésies. L'abbé Maynard aurait dû imiter sa sagesse, en remontant avant moi aux documents de l'Académie.

VIII.

LA CALOMNIE DE DÉDUCTION,

celle où, plein d'intrépidité contre l'absurde :

A. On tire une conséquence perverse d'une circon-

(1) T. I, p. 39.

stance, d'un fait innocent ou indifférent en soi (voir le chapitre VII).

B. On intercale une épithète louangeuse, dithyrambique, entre des phrases qui en annulent tout l'effet (voir le chapitre IX).

IX.

LA CALOMNIE DE PSEUDONYME,

celle par laquelle on attribue à un homme des méfaits dont il est innocent, mais dont un individu porteur *du même nom* est coupable. Cette calomnie est sans danger pour les MARTIN, par exemple, qui se comptent jusqu'à quatre cent cinquante fois dans les almanachs d'adresses. L'homme le moins intelligent, avant de croire à une accusation contre l'un d'entre eux, commencera par s'assurer si elle ne s'applique point à l'un des quatre cent quarante-neuf autres, et non au quatre cent cinquantième qu'il connaît; mais il n'en est pas de même pour les porteurs d'un nom peu commun, COURTAT, par exemple, qu'on trouve seulement six fois dans l'almanach de 1870. Peu de personnes connaissent deux Courtat à la fois (1), et chaque Courtat devient coupable *de droit*, pour les esprits légers et malveillants, de tout le mal commis par les cinq autres (2).

X.

LA CALOMNIE DE CHRONOLOGIE,

celle qui résulte des jugements portés, avec les idées et les lumières d'un siècle, sur les faits des siècles précédents. Le catholicisme en peut fournir un exemple saisissant.

(1) Moi-même je ne connais aucun des cinq Courtat qui figurent dans l'almanach de 1870.

(2) Je le sais par une expérience personnelle.



En 1215, sous Innocent III, le concile général de Latran, chapitre XXII, prescrit rigoureusement aux médecins des corps d'appeler, avant tout, les médecins des âmes, par cette raison, entre plusieurs autres, que les malades à qui l'on conseille trop tard de pourvoir au salut de l'âme tombent dans le désespoir, et encourent plus aisément le danger de mort. L'entrée de l'Église est interdite aux médecins rebelles, jusqu'à ce qu'ils aient donné une satisfaction convenable de leur transgression. [Rien de plus sagement catholique, en 1872 comme en 1215.]

Mais, en 1429, le concile de Tortose, présidé par le cardinal de Foix, IVe session, 19e canon, après avoir rappelé les prescriptions du concile général de Latran, prononce la peine de l'*excommunication*, *ipso facto*, contre les médecins *qui se permettront de visiter, après la troisième fois, un malade duquel ils ne sachent pas qu'il a eu recours, dans sa maladie actuelle, au salutaire sacrement de la pénitence.*

Plus tard, le 8 mars 1566, Pie V, par la fameuse constitution *Super gregem...* après avoir également rappelé et confirmé les prescriptions de 1215, et sans faire aucune mention du concile de 1429, Pie V, dis-je, (A) défend aux médecins de visiter, après le troisième jour (1), les malades qui ne justifieront pas d'une confession faite depuis leur maladie actuelle, ou d'un délai qui leur aurait été accordé; (B) à défaut d'obéissance des médecins, et en sus des peines déjà prononcées contre eux, les déclare *infâmes à jamais,* les prive de leur grade, les rejette des universités ou colléges dont ils faisaient partie, et les punit d'une amende que détermineront les ordinaires des lieux où ils auront péché; (C) pour l'avenir, défend que personne ne soit enseigné dans la médecine, ni ne reçoive le droit de

(1) Ce n'est plus après *la troisième fois.*

l'exercer, à moins d'avoir prêté serment d'observer ladite constitution, exige la mention du serment dans les priviléges à accorder aux nouveaux médecins, supprime la faculté d'enseigner aux universités et colléges qui auront violé ces prescriptions, ordonne aux autorités ecclésiastiques d'exiger le serment des médecins déjà promus, et de ne laisser point exercer la médecine, dans l'étendue de leur juridiction, par ceux d'entre eux qui ne se soumettront pas à le prêter, ordonne qu'elles interdisent l'entrée de l'église (1) aux transgresseurs, nonobstant tout privilége contraire, jusqu'à ce qu'ils soient venus à résipiscence, demande à toutes les autorités séculières leur concours pour faire observer cette constitution.

Plus tard encore, en 1725, sous Benoît XIII, le concile romain, titre XXXII, rappelle et maintient la décrétale (2) d'Innocent III, et la bulle de saint Pie V, en y ajoutant l'excommunication des médecins rebelles, que saint Pie V n'avait point lancée, quoiqu'elle eût été prononcée par le concile de Tortose.

Enfin, le 16 avril 1869, sous Pie IX, le cardinal vicaire adressa à Mgr le président du tribunal de la sacrée consulte une circulaire dans laquelle il rappelle la constitution de saint Pie V renouvelée et aggravée par Benoît XIII, et en prescrit la *stricte observation*, c'est-à-dire, en plein dix-neuvième siècle, l'abandon des malades qui refusent de se confesser dans les trois premiers jours de leur maladie, l'excommunication et la dégradation des médecins qui ne les abandonnent pas dans cette condition, etc., etc.

Je m'adresse maintenant à tout lecteur de bonne foi.

Supposons qu'on appréciât de la même manière les

(1) L'excommunication n'est pas prononcée, comme elle l'avait été au concile de Tortose.

(2) Je me sers des mots « constitution, bulle, décrétale », en les copiant sur les documents authentiques.

actes de 1429, de 1566, de 1725 et de 1869. Très-juste pour les derniers, ne serait-on pas calomniateur pour les premiers? Dans tous les cas, si, en plaidant les circonstances atténuantes en faveur de la cour romaine, on prononce le mot « comminatoire », les vrais croyants eux-mêmes ne seront-ils pas fondés à regretter que l'excommunication puisse être fulminée contre les imitateurs du « Bon Samaritain », même à titre de simple menace?

On pourra s'étonner de trouver à cette place un traité de la calomnie, que rien ne semble justifier : on aura tort. Ce traité devrait être imprimé, en juste châtiment, dans les œuvres de la plupart des polémistes anti-voltairiens qui font de la calomnie leur *meilleure* arme de combat. J'ai voulu le démontrer sous une forme saisissante, et j'ai entrepris mon travail pour y renvoyer un grand nombre d'allégations, après en avoir rendu la fourberie évidente.

Ce n'est pas tout.

On peut soutenir, avec une parfaite loyauté, la thèse contraire à celle que je vais développer; mais, si mon œuvre ne passe pas aussi inaperçue que ses aînées, il sera *impossible* de l'attaquer (1), *dans les faits et dans les citations*, autrement qu'avec des affirmations rentrant d'autorité dans l'une de mes dix catégories de calomnies, et dès lors, un seul mot de renvoi me suffira, en les classant, pour répondre commodément et victorieusement à mes adversaires, leur droit à l'injure leur restant maintenu sans réserve.

(1) Je ne parle pas, bien entendu, des erreurs matérielles qu'une distraction peut faire commettre, malgré les soins les plus minutieux, surtout dans la *première* édition d'une œuvre quelconque. J'aurai la plus vive reconnaissance pour toutes les personnes qui voudront bien prendre la peine de me signaler toutes les fautes de ce genre où je puis être tombé.



Et j'entre dans mon sujet en prenant corps à corps un certain nombre de zélateurs de la calomnie. Ma tâche sera terminée pour moitié, quand j'aurai chassé avec la vérité les mensonges dont leurs œuvres sont émaillées. Je crois indispensable de répéter ici qu'il ne s'agit en aucune manière de controverse religieuse : je m'en suis abstenu avec la rigueur *la plus absolue*. Je n'ai pas qualité pour toucher à la théologie.

CHAPITRE I.

TRAVENOL ET MANNORY, LE PÈRE ÉLIE.

Travenol et Mannory passent pour les auteurs du *Voltariana,* gros recueil de libelles, publié contre Voltaire en 1748, où les libellistes postérieurs ont puisé un nombre *honorable* de calomnies. A ce titre, et à mon grand regret, j'ai dû le mentionner ici.

Harel (Marie-Maximilien), en religion Père Élie, du tiers ordre de Saint-François. En 1781, il publia à Porrentruy (*sic*) une brochure anonyme sous le titre de *Voltaire, recueil des particularités curieuses de sa vie et sa mort.* En 1782, il en donna deux autres éditions, et déclara dans un avis préliminaire que la première avait été enlevée sur-le-champ. En 1817, il la fit réimprimer avec un avant-propos, des augmentations et quelques pièces à la suite, sous le nom de « M. Élie Harel, de l'Académie des Arcades, à Rome ». On remarquera qu'après avoir donné les trois premières éditions sans les signer, il a uni, dans la quatrième, son nom religieux à son véritable nom, sans faire connaître sa profession religieuse.

La *Biographie universelle* de Michaud en parle ainsi : « Cet ouvrage, dirigé contre la mémoire de Voltaire, et auquel on reproche de graves inexactitudes, a été traduit... » Quérard (1) le qualifie d'« ouvrage dirigé contre la mémoire de Voltaire, qui renferme beaucoup d'inexactitudes et de faits entièrement dénués de fondement. »

(1) *France littéraire,* t. IV, p. 31.

Ce factum est en réalité un libelle de 136 pages (édition 1817), dont un mépris universel aurait dû faire justice dès longtemps. Les trois quarts en sont composés de citations, et le dernier quart, de calomnies. La venimeuse lettre de J.-B. Rousseau sur ses démêlés avec Voltaire y occupe 21 pages, quoique un peu abrégée.

Sous cette lettre, le P. Élie a placé en notes 1° (pp. 47-51) une *prétendue* lettre écrite par une *prétendue* sœur des Anges, *prétendue tante* de Voltaire, pour lui reprocher ses égarements, fraude pieuse qui ne peut échapper à un lecteur doué du moindre *flair* littéraire ; 2° (pp. 43-44) une phrase diffamatoire qui semble appartenir à Rousseau, mais qui, en réalité, est prise dans le *Voltariana*. (Calomnie 6 J.)

Dans cette même lettre, à propos de la querelle de Voltaire avec le comédien Poisson, le P. Élie substitue le mot *soufflet* au mot *insulte* employé par Rousseau (Calomnie 6 E). Les documents mis en lumière de nos jours (1) ont prouvé d'une manière absolue que Rousseau avait dit la vérité en parlant d'une *insulte*, et que le P. Élie a menti en parlant d'un *soufflet* qui n'a jamais été donné.

Le P. Élie raconte le guet-apens de Sèvres et prétend que Voltaire reçut mille écus à titre de dédommagement.

Voltaire fut effectivement frappé, en 1722, par Beauregard, capitaine dans le régiment de Provence, *espion* qui avait été attaché à ses pas en 1717, qui l'avait dénoncé au gouvernement à l'occasion du *Puero regnante*, et qui fut cause de *son embastillement*. Mais personne, sauf le *Voltariana*, copié par le P. Élie, et plus tard, notamment,

(1) *Correspondance de la marquise de la Tour* (manusc. de la bibl. Mazarine), t. VI, lettre 33, 3 mai 1719, citée par M. Gustave Desnoiresterres dans *la Jeunesse de Voltaire*, p. 177.

par M. Louis Veuillot, n'a accusé Voltaire d'avoir reçu une indemnité de son dénonciateur semi-assassin. (Calomnie n° 1 pour le Voltariana, et n° 2 pour le P. Élie et autres.)

Le même P. Élie, toujours fouillant dans le Voltariana, prétend que Voltaire fut bâtonné à Londres par un libraire anglais. J.-B. Rousseau, au milieu de ses accusations, n'a point intercalé celle-ci : les contemporains en auraient fait justice. Mais le *Voltariana*, publié dix-neuf ans après le retour de Voltaire en France, a converti en *bastonnade* ces quelques mots de Rousseau : « Ses extravagances à Londres, *ses démêlés avec son libraire* ». (Calomnie 2.)

Le P. Élie prétend encore que Voltaire reçut une *bastonnade terrible de la part du roi de Prusse, avec ordre à l'opérateur d'en tirer un reçu.*

Je n'ai pas retrouvé le créateur de cette calomnie, dont Lepan et Paillet de Warcy (voir le chap. II) n'ont pas daigné faire la plus légère mention. L'auteur anonyme de l'ignoble libelle intitulé *la Laïs philosophe*, 1760, qui a imaginé, pour les attribuer à Voltaire, plusieurs infamies du même genre, mais bien plus accentuées, n'a pas eu la gloire de celle-ci. L'auteur, également anonyme, d'un autre libelle : *Essai sur le jugement qu'on peut porter de M. de Voltaire*, 1780, raconte que « cette scène... fut répétée à Berlin, en 1754 (1), au sortir du spectacle... Il y reçut cinquante coups de canne, dont on lui demanda quittance, et deux de plus pour avoir refusé d'abord de la donner. »

Enfin le P. Élie, assez charitable pour croire à la sincérité des conversions successives de Voltaire avec des retours à l'impiété, le P. Élie, dis-je, donne la « Copie exacte du mémoire de l'abbé Gaultier, présenté à Mgr l'Archevê-

(1) Par malheur pour l'historien, Voltaire quitta Berlin le 26 MARS 1753, et Francfort le 7 JUILLET SUIVANT.

que, concernant tout ce qui s'est passé à la mort de Voltaire », et la fait suivre de cette note (p. 123) : « C'est après la sortie de MM. le curé de Saint-Sulpice et l'abbé Gaultier, que M. Tronchin, médecin de Voltaire, le trouva dans des agitations affreuses, criant avec fureur : *Je suis abandonné de Dieu et des hommes*, et portant les mains dans son pot de chambre, saisissant ce qui y était, il l'a mangé. Le docteur Tronchin, qui a raconté ce fait (1) à des personnes respectables, n'a pas pu s'empêcher de leur dire : *Je voudrais que tous ceux qui ont été séduits par les livres de Voltaire eussent été les témoins de sa mort; il n'est pas possible de tenir contre un pareil spectacle.* On peut donc dire que Voltaire a lui-même accompli cette prophétie d'Ézéchiel, dont il s'était tant moqué : *Et quasi subcinericium hordeaceum comedes illud : et stercore, quod egreditur de homine, operies illud.* »

Et le P. Élie était assez étranger, même aux mœurs des gens simplement à leur aise, pour admettre que chez des millionnaires tels que Voltaire et le marquis de Villette, on conserve à la disposition d'un malade, à son chevet, d'aussi singuliers comestibles! Et le P. Élie oublie que Voltaire n'a pris presque aucun aliment pendant les dernières semaines de sa vie! Et il admet que les personnes présentes se sont prêtées à un aussi étrange appétit de mourant!

Il n'est pas étonnant, du reste, toute moralité à part, qu'on ait écrit une fois de plus d'aussi malpropres sottises : le nombre des pauvres d'esprit qui les acceptent comme paroles d'Évangile, n'est-il pas illimité? Mais, tout en respectant leur droit à se laisser illusionner, tromper, duper, j'ai toujours admiré qu'on voulût tirer une induction quel-

(1) Wagnière (voir plus loin) affirme que Tronchin ne vit pas Voltaire le jour de sa mort. On remarquera que le P. Élie ne met pas en scène le maréchal de Richelieu.

conque de la manière dont un homme parle et agit à sa dernière heure, et qu'on admît les châtiments semi-miraculeux, semi-sataniques infligés pendant quelques minutes, dans une chambre à coucher, par la Providence à un vieux pécheur, juste au moment où elle va lui ouvrir l'éternité.

Discutons cependant le récit du P. Élie, en essayant de le prendre au sérieux. M. Nicolardot (1) prétend qu'aucun philosophe ne s'est « avisé de réfuter Barruel (voir plus loin) et de révoquer en doute le témoignage d'un évêque et d'un savant, dont il se faisait l'interprète ». Nous allons démontrer que, si pareille entreprise est laborieuse, elle n'a rien de difficile : un simple rapprochement de textes y suffira. Les personnes impatientes ou peu curieuses de semblables débats pourront passer immédiatement au chapitre II. Mais elles perdront ainsi l'occasion de connaître, dans une lecture de quelques minutes, tous les articles importants écrits par les ennemis de Voltaire sur ses derniers moments. Je n'en ai pas omis un seul, *qui me fût connu*. Ces articles, disséminés dans des œuvres plus ou moins volumineuses, et simplement indiqués, ou trop abrégés, ou passés sous silence, dans celles des plus récents polémistes anti-voltairiens, se retrouvent ici assez complets pour dispenser les croyants et les incroyants de remonter aux sources où je les ai puisés. Plaise au Ciel cependant qu'ils cèdent à leur plus injuste méfiance en y remontant! Je n'ai pas besoin d'une autre épreuve pour que ma bonne foi absolue leur apparaisse dans sa suprême évidence.

Je commencerai par les fureurs *sataniques*, attribuées à Voltaire à sa sortie du monde terrestre, et je terminerai par ses fureurs *humaines*. On trouvera néanmoins dans

(1) *Ménage et finances de Voltaire*, p. 382. Voir le chap. VII, ci-après.

la première partie des citations qui ne s'appliquent qu'à la deuxième.

1° **Mémoire de l'abbé Gaultier, présenté a Mgr l'archevêque, concernant tout ce qui s'est passé a la mort de Voltaire.** (1er juin 1778, deux jours après la mort de Voltaire.) C'est précisément le mémoire que le P. Élie reproduit *in extenso*. Je le recommande comme un modèle de zèle apostolique, de convenance et de loyauté : personne, parmi les croyants et les incroyants, n'a eu la malheureuse idée d'en suspecter la sincérité. J'en vais donner l'analyse.

Du 20 février au 30 mars 1778, l'abbé Gaultier, Voltaire et Mme Denis échangent sept lettres entre eux (1); Voltaire reçoit deux fois l'abbé Gaultier, et une fois le curé de Saint-Sulpice; il signe une rétractation, jugée insuffisante, et veut se confesser. Mme Denis reçoit une fois l'abbé Gaultier. Du 31 mars au 30 mai, toutes relations avec lui sont supprimées par la faute de Voltaire. Le 30 mai, l'abbé lui écrit une lettre pressante. Le même jour, à six heures du soir, l'abbé Mignot vient chercher l'abbé Gaultier pour confesser Voltaire; il lui apprend que sa lettre a fait une grande impression au malade; l'abbé Gaultier lit le projet d'une nouvelle rétractation que l'abbé Mignot promet de faire signer à Voltaire; l'abbé Gaultier arrive à *huit heures* avec le curé de Saint-Sulpice; il communique le projet de rétractation au marquis de Villette, qui l'approuve. Les ecclésiastiques entrent chez Voltaire, et le trouvent dans un délire *calme*. Ils se retirent, sans pouvoir lui parler de confession ni de rétractation. A *onze heures du soir*, Voltaire rend le dernier soupir. Je ferai incidemment remarquer que, *d'après l'abbé Gaultier*, si d'Alembert,

(1) Voltaire écrit en outre, le 4 mars, au curé de Saint-Sulpice, qui lui répond avec la plus grande bienveillance, peut-être même avec trop de bienveillance.

Diderot et Marmontel lui ont été hostiles, le maréchal de Richelieu, Mme Denis, l'abbé Mignot, le marquis de Villette, lui ont été bienveillants.

Ce serait donc, *comme le dit expressément le P. Élie*, pendant les trois heures écoulées de huit à onze heures du soir, que Voltaire sortant de sa torpeur aurait joué, *au profit de la religion !* la scène de désespoir agrémentée d'un épisode de pot de chambre, dont l'abbé Gaultier n'a dit ni pu dire le moindre mot.

2° La Gazette de France (journal officiel) reste muette jusqu'au 8 juin. A cette date, elle fait en une seule phrase l'oraison funèbre de celui qui a été si justement qualifié de Roi Voltaire (1). « Marie-François-Arouet de Voltaire, Gentilhomme ordinaire du Roi, un des Quarante de l'Académie Françoise, est mort le 30 du mois dernier, âgé de quatre-vingt-quatre ans et quelques mois. » Rien de plus dans les numéros suivants.

3° Mes Loisirs, ou Journal d'un bourgeois de Paris, de 1766 a 1790 (2).

J'en extrais trois articles :

Mercredi, 27 mai 1778 (3).

« Le sieur Lorry, médecin de la faculté de Paris, annonce, dans une bonne maison où il se trouvait avec l'archevêque de Lyon, qu'il avait vu le matin le sieur de Voltaire, actuellement fort malade au lit...; qu'il le jugeait attaqué de manière à ne pouvoir jamais se relever, d'autant plus qu'il refusait opiniâtrément de faire ce qui conviendrait à son état, *et que sa tête commençait même à*

(1) M. Arsène Houssaye, *le Roi Voltaire*, l'un des ouvrages les plus piquants qui aient été écrits sur Voltaire.

(2) Dans la *Nouvelle Revue encyclopédique*, on trouve des fragments de ce journal; mais ils ne sont précédés d'aucune indication qui en fasse connaître l'auteur. Il s'agit, je suppose, d'un ouvrage encore inédit.

(3) T. V, p. 642 et suivantes.

s'affaiblir considérablement. On prétendait qu'ayant pris pendant plusieurs jours une très-grande quantité de café, comme pour se ranimer et se rendre habile à un travail forcé, il avait eu ensuite recours à des calmants pour se procurer quelque repos, et en avait usé avec tant d'imprudence *qu'il était tombé dans une espèce d'anéantissement.* »

Dimanche, 31 mai.

« ... *Comme la tête du sieur de Voltaire s'était dérangée dans ses derniers moments, au point de ne pouvoir plus lui permettre de donner sur ses égarements multipliés quelques signes extérieurs de repentir*, la crainte que sa famille, etc.

Mardi, 2 juin.

« Ce jour, la mort du sieur de Voltaire et l'envoi forcé de sa dépouille mortelle dans sa terre de Ferney étaient une chose tout à fait publique. On prétendait que le sieur curé de Saint-Sulpice l'étant allé voir dans les derniers jours de sa vie, et l'ayant interpellé à plusieurs reprises de rendre hommage à la divinité du Christ et à notre sainte religion, il avait constamment répondu qu'*il priait qu'on le laissât mourir tranquille*. Cet homme, devenu aussi célèbre par les prodigieux efforts de son génie que par les égarements multipliés de son esprit et de son corps, n'était pas pleuré des sages qui le regardaient comme le *corrupteur des mœurs, car on ne pouvait raisonnablement le taxer d'avoir corrompu la religion qu'il n'avait jamais combattue qu'avec des sophismes, des plaisanteries ou des mensonges* (1), et auraient bien voulu pouvoir effacer plutôt de leurs larmes toutes les productions infâmes qui malheureusement allaient lui survivre, et continuer d'infecter la société... On entendait

(1) Opinion étrange.

dire que le docteur Tronchin, qui avait soigné ledit sieur de Voltaire pendant sa maladie, et qui l'avait assisté jusqu'à son dernier soupir (1), était singulièrement affecté de l'espèce de rage et de désespoir qu'avait fait paraître dans la plus fatale des conjonctures cet homme qui s'était enlevé à lui-même les ressources et les consolations qu'on peut puiser dans la religion, car il n'avait cessé de lui crier : « Monsieur, tirez-moi de là ! » A quoi ledit sieur Tronchin s'était vu forcé de répondre autant de fois : « Je « ne puis rien, Monsieur, il faut mourir (2). » Paroles qui avaient donné lieu au moribond de s'écrier : « Je suis donc « abandonné de Dieu et des hommes ! » Ce docteur, quoique professant la prétendue réforme (3), disait hautement qu'il n'aurait désiré autre chose pour la conversion des incrédules que d'avoir pu les réunir autour de son lit de douleur, et les rendre témoins de ses agitations horribles, qui auraient pu, selon lui, faire beaucoup plus d'impression sur leur esprit et sur leur cœur que les discours les plus touchants et les ouvrages les plus lumineux et les plus persuasifs. » A la date du 2 juin, le bourgeois de Paris n'avait donc pas entendu parler du singulier usage auquel, trois jours auparavant, Voltaire est censé avoir consacré ses excréments.

4° La Gazette de Cologne contient sur Voltaire, pendant l'année 1778, vingt-sept articles anonymes datés de *Paris*, et dans le numéro du 7 juillet, un article daté d'*Erlang* (serait-ce Erlangen, en Bavière ?), 1er juillet (4). Je vais

(1) Wagnière (*Mémoire sur Voltaire*, par Longchamps et Wagnière, t. II, p. 102) dit que Tronchin ne vit pas Voltaire le jour de sa mort.

(2) Calomnie évidente. Un médecin qui consolerait un malade à l'aide de pareils procédés ne mériterait-il pas d'être renié par tous ses confrères honorables ?

(3) Ce « quoique professant la prétendue réforme » plaira peut-être aux protestants.

(4) La *Gazette de Cologne*, année 1778, n'existe pas à la Bibliothèque

le transcrire tout entier : « Messieurs les partisans de la nouvelle philosophie ont de temps en temps le chagrin de voir parmi eux quelques désertions; mais, comme elles n'arrivent le plus souvent qu'aux approches de la mort, ils s'en consolent, et ne manquent pas de publier que la tête n'y était plus, ou que ce sont des lâches qui manquent de fermeté dans l'acte qui les aurait couverts de gloire et immortalisés comme philosophes. Ainsi auront-ils pensé ou parlé d'un seigneur mort il y a peu de mois dans une des principales cours de l'Allemagne. Il avait été l'un des plus fidèles partisans de la nouvelle philosophie; mais, dans sa dernière maladie, il est revenu sérieusement de ses folies *anti-chrétiennes*. De lui-même il demanda les *sacrements* de l'Église, les reçut avec piété, demanda pardon du scandale qu'il avait donné, et il voulut que son repentir devînt public. Les philosophes du jour n'ont-ils pas raison de publier à leur tour qu'il n'y avait plus chez lui que le *caput mortuum* du bel esprit? Heureusement

nationale. Il s'en trouve un exemplaire à la bibliothèque publique de Bruxelles, sur lequel une personne parfaitement sûre a bien voulu me faire la copie des vingt-huit articles relatifs à Voltaire pendant l'année 1778. C'est dans l'*Espion anglais*, édition 1784-1785, IX[e] vol., p. 179-180, que j'ai trouvé pour la première fois l'indication de cette feuille. Je transcris tout entier le passage qui la concerne : « On lit dans la *Gazette de Cologne*, rédigée par un jésuite, écho fanatique des prêtres de Paris, cette anecdote ainsi racontée : « Peu de temps avant sa mort, M. de Voltaire « est entré dans des agitations affreuses, criant avec fureur : Je suis aban- « donné de Dieu et des hommes. Il se mordait les doigts, et portant les « mains dans son pot de chambre, et saisissant ce qui y était, il l'a « mangé. »

L'éditeur des *Mémoires et Anecdotes pour servir à l'histoire de Voltaire*, 1780, l'avait rejetée avec dégoût, plus d'un an avant que le P. Élie se l'assimilât : « A l'égard de la mort de Voltaire, » dit-il, « un je ne sais quel gazetier (de Cologne, je crois, d'après je ne sais quel autre encore) a avancé des choses aussi plates et aussi dégoûtantes que le génie qui les a dictées. » Le *je ne sais quel autre encore* se rapporte probablement au correspondant d'*Erlang*.

pour eux que la mort de M. de *Voltaire*, leur coryphée, est venue à leur secours, et renforce plus leur secte qu'elle ne peut être affaiblie par des milliers de désertions de la part des bas officiers de l'irréligion ; car la confession qu'il à faite en dernier lieu avait eu des suites si peu édifiantes que son curé, ne la regardant pas comme bien sincère, avait cru devoir demander d'autres preuves d'une conversion *chrétienne*. Le malade, qui en effet était tombé dans les symptômes du *philosophisme*, se refusa à tout ce que le ministre de la religion demandait de lui, et se contenta de lui dire : *Laissez-moi mourir en paix*. La secte philosophique a crié *au miracle*, à *la force d'esprit ;* cependant cette mort n'a pas été une *mort de paix*. SI (1) ce que mande de *Paris* UN HOMME BIEN RESPECTABLE, et ce qui est attesté d'ailleurs par M. Tronchin, témoin oculaire et qu'on ne peut guère récuser, est bien exactement vrai : « Peu de temps avant sa mort, M. de V... est « entré dans des agitations affreuses, criant avec fureur : « *Je suis abandonné de Dieu et des hommes*. Il se mor- « dait les bras, et portant les mains dans son pot de cham- « bre, et saisissant ce qui y était, il l'a mangé. » « *Je voudrais*, dit M. Tronchin, *que tous ceux qui ont été séduits par ses livres eussent été témoins de cette mort. Il n'est pas possible de tenir contre un pareil spectacle.* Ainsi a fini le patriarche de cette secte qui s'en croit honorée. »

Ainsi, à l'aide d'une lettre, supposée écrite d'*Erlang*, quand les vingt-sept autres articles relatifs à Voltaire sont écrits de *Paris ;* à l'aide de la conjonction SI, toujours chère aux calomniateurs sans courage, et de leur pronom ON, remplacé dans ce cas-ci par UN HOMME BIEN RESPECTABLE (de qui la postérité demande en vain le nom), un

(1) Calomnie 7 A.

journaliste de Cologne eut la gloire de créer, en 1778, **LA LÉGENDE DU POT DE CHAMBRE** (1).

Trois ans plus tard, le P. Élie, en la reprenant, se crut autorisé à supprimer toutes les formes dubitatives employées par la *Gazette de Cologne*, et affirma, comme *certains*, les faits cauteleusement présentés, comme *probables*, par son précurseur en fait de légendes (2). Nous allons voir le chemin que cette ignominie a fait sous la plume des uccesseurs du P. Élie.

5° LE JÉSUITE FELLER publia, en 1784, le 6e vol. de la première édition de son dictionnaire historique. Il y raconte les derniers moments de Voltaire. « Il (Voltaire) mourut dans des transports que le célèbre Tronchin regarda comme la leçon la plus salutaire qu'eussent pu recevoir ceux qu'il avait corrompus par ses écrits : *Pour voir toutes les furies d'Oreste*, dit le même à l'évêque de Viviers, *il n'y avait qu'à se trouver à la mort de Voltaire.* — *En vérité, cela est trop fort*, dit le maréchal de Richelieu après avoir été témoin de ce spectacle, *on ne saurait y tenir* (3). Ces témoignages, conformes à celui de sa garde-malade et d'autres témoins oculaires, et consignés dans plusieurs feuilles publiques (4), n'ont été contredits que d'une manière vague et arbitraire. On se rappela surtout le badinage indécent qu'il avait fait sur un prétendu déjeuner d'Ézéchiel, et que, par une espèce de punition

(1) Calomnie I. Je n'ai pas à m'occuper du seigneur allemand, incrédule jusqu'au moment de sa mort, et revenant à la foi avant d'expirer. La *Gazette* ne le nomme point, et il ne touche en rien à Voltaire. Je suis d'ailleurs bien loin de nier les fréquentes victoires de la religion dans ces lugubres circonstances.

(2) Calomnie 6 E.

(3) Le maréchal de Richelieu apparaît ici. Feller, par un heureux artifice, met dans sa bouche une partie des paroles que le P. Élie attribue à Tronchin.

(4) Feller n'en cite aucune.

divine, il réalisa d'une manière tout autre que le prophète. »

6° Formey, *Souvenirs d'un citoyen* (1789), en parlant de la mort religieuse de *Maupertuis*, a dit dans une toute petite phrase : « Cette fin est bien préférable à l'affreux désespoir dans lequel Voltaire a fini sa carrière. » Je ne comprends pas quel parti on peut tirer de ces seize mots écrits par un auteur à Berlin, en 1789, sur un homme mort à Paris en 1778. Ils prouvent simplement que Formey croyait à l'« affreux désespoir » de Voltaire, sans prouver que ce désespoir ait jamais existé.

7° L'abbé Barruel, dans le 2e tome de ses *Helviennes*, publié pour la première fois en 1784, intercale une grande note sur la fin de Voltaire. J'en extrais quelques phrases : « Ce fut surtout dans ce premier intervalle (entre le 2 mars et le 30 mai) (1) que se passèrent ces scènes de terreur, de remords, de désespoir, que l'on trouve décrites dans l'ouvrage qui a pour titre : *Circonstances de la vie et de la mort de Voltaire* (2). On y verra tout ce qui ne m'autorise que trop à parler comme je l'ai fait de la fin déplorable de ce héros des sages modernes, et en particulier comment il accomplit cette prophétie humiliante d'Ézéchiel, dont il s'était joué si souvent et si indécemment ; comment il l'accomplit, dis-je, d'une manière plus humiliante encore qu'elle n'est exprimée par le prophète...

« On sait assez d'ailleurs ce que le même médecin (Tronchin) a répété tant de fois, *qu'il serait à souhaiter*

(1) Le P. Élie, au contraire, ne parle que des fureurs éclatées le 30 mai entre huit et onze heures du soir. Barruel, dès son début, tombe dans la calomnie nº 2.

(2) Barruel cite évidemment de mémoire, et se trompe sur le titre. On ne connaît pas celui-ci. Il s'agit des *Particularités*, etc., d'Hélie Harel.

que tous nos philosophes eussent été témoins des remords et des fureurs de Voltaire mourant. »

L'abbé Barruel publia, en 1797, ses *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme.* Dans le 1er vol., p. 265-269, édition 1803, il reprend le récit de la mort de Voltaire, et le paraphrase, l'analyse avec un bonheur... contestable.

J'en citerai les parties intéressantes pour ma thèse. « Que l'historien ne craigne pas ici d'exagérer. Quelque tableau qu'il trace des fureurs, des remords, des reproches, des cris, des blasphèmes qui, pendant une longue agonie, se succèdent sur le lit de l'impie mourant; qu'il ne craigne pas d'être démenti par les compagnons mêmes de son opinion (1)..... Les conjurés avaient redoublé leurs efforts pour empêcher leur chef de consommer sa rétractation, et ils y réussirent. Toutes les portes se trouvèrent fermées au prêtre que Voltaire avait fait appeler. Les démons désormais eurent seuls un accès libre auprès de lui, et bientôt commencèrent ces scènes de fureur et de rage, qui se succédèrent jusqu'à ses derniers jours... M. Tronchin continuait à dire que les fureurs d'Oreste ne donnent qu'une idée bien faible de celles de Voltaire. Le maréchal de Richelieu, témoin de ce spectacle, s'enfuyait (2) en disant : « En vérité, cela est trop fort, on ne « peut y tenir. » L'abbé Gaultier aurait donc atrocement menti, *suivant l'abbé Barruel*, en disant à l'archevêque de Paris que la famille de Voltaire l'avait fait appeler, et qu'il s'était rendu avec le curé de Saint-Sulpice chez le mourant, trois heures avant son dernier soupir. Pauvre abbé Gaultier! qui pourrait le soupçonner d'un pareil méfait? L'abbé Barruel s'est évidemment *trompé*.

(1) Hélas! ils ont tous dit, au contraire, que Voltaire mourut tranquillement.

(2) Ici, pour la première fois, le maréchal de Richelieu s'enfuit.

Mes lecteurs remarqueront que si le maréchal de Richelieu apparaît ici, pour s'enfuir bravement loin de son ami agonisant, la manducation stercorale disparaît du récit de Barruel ! Les treize ans écoulés entre la publication du deuxième volume des *Helviennes* et celle des *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, n'avaient pas nui à la sagesse de l'abbé Barruel... du moins sous cet unique rapport.

8° L'ABBÉ CHAUDON, bénédictin, publia en 1785 ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Voltaire* (1). Il donne la relation complète de l'abbé Gaultier, avec presque toutes les notes du P. Élie ; mais, dans celle placée au bas de la page 123 du P. Élie, Chaudon s'arrête après les fureurs attribuées à Voltaire, et supprime entièrement la partie consacrée à la matière fécale.

9° DELUC, sa lettre au P. Barruel en date du 23 octobre 1797.

« Je dois appuyer ce que vous avez dit de la mort de Voltaire dans une des circonstances liées à toutes les autres. Étant à Paris, en 1781 (2), j'y vis plusieurs fois une des personnes que vous avez citées en témoignage d'après la voix publique, je veux dire M. Tronchin. Il fut appelé dans cette dernière maladie de Voltaire, et j'ai tenu de lui-même tout ce qui se répandit alors à Paris et au loin de l'état horrible où se trouva l'âme de ce méchant aux approches de la mort. Comme médecin même, M. Tronchin fit tous ses efforts pour le calmer, car ces violentes agitations empêchaient tout effet des remèdes ; mais il ne put y parvenir, *et il fut forcé de l'abandonner*, *par l'horreur*

(1) Après la 1re édition du dictionnaire de *Feller*, et la 1re édition du 2e volume des Helviennes.

(2) Je n'ai pu retrouver l'ouvrage d'où M. Nicolardot a extrait cette lettre, que l'abbé Maynard a passée sous silence.



que lui inspirait le caractère de sa frénésie (1). Un état si violent dans un corps qui dépérit ne peut longtemps durer; la stupeur, présage de la dissolution des organes, doit naturellement le suivre, comme elle suit d'ordinaire les mouvements violents occasionnés par la douleur; et c'est ce dernier état qu'on a décoré du nom de *calme*. M. Tronchin ne voulut pas qu'on s'y méprît : c'est pourquoi il répandit aussitôt, en qualité de témoin, les circonstances vraies que vous avez rapportées. »

10° LEPAN, 1817 (voir plus loin le chapitre II), raconte brièvement la mort de Voltaire. Il termine son récit par ce paragraphe : « Les philosophes ont prétendu que Voltaire était mort avec calme; d'autres cependant l'ont peint dans des fureurs effrayantes. Ces derniers se sont appuyés du témoignage du duc de Richelieu et de Tronchin, son médecin ordinaire et son ancien ami. Il suffit de se rappeler le caractère de Voltaire pour se figurer ce que dut être sa mort, etc...; mais Voltaire (2)... »

11° PAILLET DE WARCY, 1824 (voir plus loin le chapitre II), raconte sagement la fin de Voltaire, mais il termine par ces mots : « On lit dans une brochure du temps... cette autre circonstance que nous répéterons, parce qu'elle a eu beaucoup de crédit, et que le fait n'a jamais été réfuté ni démenti. » Puis vient la note textuelle du P. Élie.

12° L'ABBÉ DEPÉRY, 1835, a eu l'*intrépidité* d'écrire (3) :

(1) N'aurait-il pas manqué à tous ses devoirs de médecin par un pareil abandon? Se figure-t-on d'ailleurs un *vieux* praticien resté si ridiculement sensible qu'il ne puisse assister aux convulsions, à l'agonie d'un malade, quelle qu'en soit l'horreur? Je me représente, en écrivant ces lignes, les invincibles haussements d'épaules auxquels Deluc condamne à perpétuité tous les confrères de Tronchin qui liront le récit de ses émotions et de sa fuite.

(2) Ces derniers points appartiennent à M. Lepan.

(3) *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain*, t. I, pp. 163, 164.

« Jusqu'ici des nuages d'obscurité et de contradiction ont entouré les derniers moments de Voltaire. Mais, puisque l'occasion se présente, nous pourrons en parler savamment ; car nous avons été à même d'en recueillir toutes les circonstances de la bouche de Mme la marquise de Villette, chez qui Voltaire mourut. Mme de Villette (*belle et bonne*) était sœur de M. Rouph de Varicourt, évêque d'Orléans, dont nous avons été secrétaire plusieurs années. Pendant les fréquents séjours que ce vénérable prélat faisait à Paris, nous logions avec lui chez Madame sa sœur ; nous avons donc été à même d'entendre raconter en famille, et dans l'épanchement de l'intimité, les scènes qui se passèrent au lit de mort de Voltaire. Nous ne citerons qu'en substance les particularités nombreuses que nous tenons de Mme de Villette, qui nous honorait de sa confiance : « Rien n'est plus vrai, disait-elle, que ce que « M. Tronchin raconte des derniers instants de Voltaire. « Il poussait des cris affreux, il s'agitait, se tordait les « mains, se déchirait avec les ongles ; peu de minutes « avant de rendre l'âme, il demandait l'abbé Gaultier. » « Plusieurs fois Mme de Villette voulut envoyer chercher un ministre de Jésus-Christ : les amis de Voltaire, présents dans l'hôtel, s'y opposèrent, craignant que la présence d'un prêtre recevant le dernier soupir de leur patriarche ne gâtât l'œuvre de la philosophie, et ne ralentît les adeptes, qu'une telle conduite de leur chef aurait condamnés.

« A l'approche du moment fatal, un redoublement de désespoir s'empara du moribond ; il s'écria qu'il sentait une main invisible qui le traînait au tribunal de Dieu ; il invoquait avec des hurlements épouvantables Jésus-Christ, qu'il combattit toute sa vie ; il maudissait ses compagnons d'impiété, puis invoquait et injuriait le Ciel tour à tour ; enfin, pour étancher une soif ardente qui

l'étouffait, il porta à sa bouche son vase de nuit; il poussa un dernier cri et expira au milieu de ses ordures et du sang qu'il avait répandu par la bouche et par les narines. »

Je n'hésite pas à qualifier ce récit, non pas de *fraude pieuse,* mais de MAUVAISE ACTION. Quand on *fait parler* les morts, on n'est qu'à grand'peine excusable d'y chercher un moyen de les glorifier ; mais si on y trouve un moyen de les calomnier, on accepte l'infamie. Non, mille fois non, Mme de Villette n'a jamais dit qu'un *ministre de Jésus-Christ* ne put approcher de Voltaire mourant, car, pour l'admettre, il faut, comme je l'ai déjà dit, accuser l'abbé Gaultier d'avoir menti à son supérieur l'archevêque de Paris.

Qui osera seulement l'insinuer ? En effet, l'abbé Gaultier déclare que l'abbé Mignot, neveu de Voltaire, vint, à *six heures du soir*, le chercher de la part de son oncle aspirant à se confesser ; qu'il lut à l'abbé Mignot un projet de rétractation, approuvé de celui-ci ; qu'il se rendit auprès du mourant avec le curé de Saint-Sulpice ; qu'il relut ce projet à M. de Villette, qui *le trouva fort bien et dit qu'il ne s'y opposait pas ;* que *Voltaire lui serra les mains et lui donna des marques de confiance et d'amitié, mais en délirant; que les ecclésiastiques sortirent de la chambre du mourant* en *priant les parents de les faire avertir dès que la connaissance lui serait revenue ;* enfin que *les parents le leur promirent.* Trois heures plus tard, Voltaire rendait le dernier soupir.

La fausseté manifeste des premières confidences attribuées à Mme de Villette suffit à faire apprécier la fausseté des secondes (1). Il faut, du reste, admirer la variante

(1) Elle eût été infâme d'ailleurs, elle qui devait tout à Voltaire, si elle n'eût pas gardé un silence absolu sur ce qu'elle aurait regardé comme défavorable à la mémoire de son bienfaiteur. Que si l'on me répond, pour

adoucissante introduite dans le récit du miracle satanique.

Il ne s'agit plus d'avoir *saisi et mangé ce qui était dans le* POT DE CHAMBRE (style de la *Gazette de Cologne*, du P. Élie et d'autres), il s'agit seulement de *porter à la bouche le* VASE DE NUIT (style Depéry), pour étancher une soif ardente. J'admire, encore un coup, les gardes-malades de Voltaire, pour n'avoir pas su lui préparer un breuvage un peu plus *catholique*... Et j'admire bien davantage l'incurable sottise qui accompagne presque toujours la fourberie.

Quand il s'agit d'élever un mensonge au rang des vérités, les imposteurs oublient de se mettre d'accord sur les circonstances principales qui le constituent, et par leurs seules contradictions fournissent un facile moyen de démasquer leur perversité.

13° LE COMTE D'ALLONVILLE (1838) (1) rapporte en ces termes une conversation qu'il eut avec M. de Fusée, neveu du *très-drôle* abbé Voisenon.

« Il (Voisenon) croyait certainement au diable, qu'il voyait près de son lit ; et il en a été de même de Voltaire. — Quoi ! Voltaire? Tout ce qu'on a dit sur ses derniers moments était donc faux?

« — Très-faux. Demandez à Villevieille, à Villette : ils ne le nieront pas devant moi, qui, comme eux, ai vu sa rage, entendu ses cris. « Il est là, il veut me saisir ! disait-« il en portant des regards effarés vers la ruelle de son « lit... Je le vois... Je vois l'enfer... Cachez-les moi ! » Cette scène faisait horreur. Quelques années après, je racontais cela à un nommé Hardi, commis-voyageur d'un gros négociant de Rouen, et il ne le voulait pas croire ;

la justifier, ou seulement pour l'excuser : *Amicus Plato, sed magis amica veritas*, je dirai que la maxime est fausse dès qu'elle autorise la trahison d'un obligé, et j'espère que tous les honnêtes gens d'un sens droit, catholiques ou non, applaudiront à cette rigueur de principe.

(1) *Mémoires secrets*, t. I, p. 70-71.

mais un *valet de chambre* de Voltaire, qui venait souvent chez lui, interrogé sur ce sujet, lui confirma les détails donnés par moi d'après le comte de Fusée. »

J'aime beaucoup la mise en scène du commis-voyageur fidèle à son rôle d'incrédule bête, de qui le nom est précieusement conservé à la postérité. Le nom du valet de chambre *Morand* nous a été transmis par Wagnière, auquel on ne concevra guère qu'il n'ait pas confié le secret des derniers appétits de Voltaire. Peut-être craignait-il des reproches mérités pour ne s'y être point opposé, en vertu de ses pouvoirs spéciaux ? Quoi qu'il en soit, son apparition concorde avec la disparition des choses de table de nuit, ce qui me semble illogique. Et, sans plus insister, je constate le changement des paroles attribuées à Voltaire, et, surtout, la présence de *Fusée, ignorée jusqu'à ce jour*, dans la chambre du mourant.

Le comte d'Allonville n'avait évidemment pas étudié la question autant que je me suis donné la peine de le faire.

14° M. Nicolardot, 1854 (1), invoque le témoignage du P. Élie, de l'abbé Barruel et de l'abbé Depéry, pour accepter et illustrer l'ordure miraculeuse de la *Gazette de Cologne*. Il a préparé à l'abbé Maynard le thème que celui-ci a complétement développé.

15° L'abbé Martin, 1861 (2), entre en lice sous cette forme.

« Nous reproduisons un fragment d'une lettre de M. Bigex à M. Vuarin, sur la mort de Voltaire...

« J'ai eu des conférences particulières à ce sujet avec M. le curé de Saint-Sulpice... Or, de toutes mes recherches, il résulte que M. le curé de Saint-Sulpice n'eut et ne put obtenir du malade que des compliments sur ses

(1) P. 376-385.
(2) *Histoire de M. Vuarin*, t. I, pp. 372-373.

aumônes, et que, lorsqu'il chercha à remplir son ministère auprès de lui, celui-ci se tournait dans son lit d'un autre côté et ne répondait pas, du moins d'une manière précise et satisfaisante.

« J'ai su également que l'abbé Gaultier... eut plusieurs entretiens avec le malade, et qu'il en obtint quelques marques de dispositions religieuses, feintes ou réelles, mais assurément insuffisantes après une pareille vie. J'ai su encore que, dans les derniers jours de sa maladie, aucun prêtre ne put pénétrer jusqu'à lui...

« C'est dans ces derniers jours que l'*on prétend* qu'il s'est abandonné à tous les blasphèmes de l'impiété, et à toutes les fureurs du désespoir. Mais on n'a pu en recueillir des témoignages bien précis (1)... Ses plus ardents partisans eux-mêmes conviennent qu'ils n'a pas fini en héros (2). *Le cuisinier* (3) de M. de Villette, interrogé sur cette mort, peu de temps après, par un prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, répondit qu'il avait été *expressément défendu à tous les gens de la maison d'en parler,* et que tout ce qu'il pouvait en dire, c'est que, si le diable pouvait mourir, il ne mourrait pas autrement (4).

(1) Précieux aveu.

(2) M. Bigex n'a pu écrire ceci que dans un moment de complète distraction. Les partisans de Voltaire, comme je l'ai déjà fait observer, ont uniformément constaté, *sans vantarderie*, la tranquillité d'âme qu'il a montrée durant ses derniers jours.

(3) Il est pénible de ne savoir point le nom d'un cuisinier qui divulgue les secrets d'une maison, en faisant connaître la défense à lui faite d'en parler. Résignons-nous à n'enregistrer que les noms du valet de chambre *Morand* et du commis-voyageur *Hardi.*

(4) Je le veux; mais le diable, si expert en toute sensualité, ne peut être suspect de la funèbre gourmandise attribuée à Voltaire : donc Voltaire en doit être innocent. On remarquera d'ailleurs que Formey, Deluc, Lepan, le comte d'Allonville et l'abbé Martin, tout comme le bourgeois de Paris, et Chaudon, n'ont rien dit de l'ambigu suprême qui, selon d'autres ennemis de Voltaire, lui fut imposé avant de commencer la vie éternelle.

16° L'ABBÉ MAYNARD, 1867 (1), résume ses devanciers dans le récit que je vais transcrire :

« Il mourut dans la rage et le désespoir, répétant : « [Je suis abandonné de Dieu et des hommes] (2). » [« Il criait aux faux amis qui assiégeaient son antichambre : « Retirez-vous ! c'est vous qui êtes la cause de l'état « où je suis. Retirez-vous ! Je pouvais me passer de tous « vous autres (*sic*) ; c'est vous qui ne pouviez vous passer « de moi ; et quelle malheureuse gloire m'avez-vous donc « value ! » Et au milieu de ses terreurs et de ses agitations, on l'entendait *simultanément* (3) ou tour à tour, invoquer et blasphémer le Dieu qu'il avait poursuivi de ses complots et de sa haine. Tantôt d'une voix lamentable, tantôt avec l'accent du remords, plus souvent dans un accès de fureur, il s'écriait : « Jésus-Christ ! Jésus-Christ ! » Richelieu, témoin de ce spectacle, s'enfuit en disant : « En « vérité, cela est trop fort, on ne peut y tenir] (4). » « L'horrible drame continua. [Le moribond se tordait sur sa couche, se déchirait avec les ongles. Il demandait l'abbé Gaultier ; mais les adeptes, présents dans l'hôtel, empêchèrent qu'un prêtre, recevant les derniers soupirs de leur patriarche, ne gâtât l'œuvre de la philosophie. A l'approche du moment fatal, une nouvelle crise de désespoir s'empara de son âme. « Je sens, criait-il, une main « qui me traîne au tribunal de Dieu] (5) ! » [« Et tournant vers la ruelle de son lit des regards effarés : « Le « diable est là ; il veut me saisir... Je le vois... Je vois « l'enfer... Cachez-les-moi] (6) ! » « Enfin il se condamna

(1) T. II, pp. 617, 618.

(2) *Gazette de Cologne* et autres.

(3) *Simultanément*, qui touche au prodigieux, appartient à l'abbé Maynard. Barruel et Nicolardot avaient dit *alternativement*.

(4) Barruel, Feller, avec de légères variantes.

(5) L'abbé Depéry.

(6) Le comte d'Allonville.

lui-même réellement à ce festin auquel son ignorance et sa passion anti-biblique, avaient fait asseoir si souvent le prophète Ézéchiel; et sans moquerie cette fois, [dans un accès de soif ardente, il porta à sa bouche son vase de nuit] (1), [et en vida le contenu] (2); [puis il poussa un dernier cri, et expira au milieu de ses ordures et du sang qui lui sortait par la bouche et les narines] (3). [Plus tard les gens de la maison eurent la langue déliée et parlèrent à leur tour. « Si le diable pouvait mourir, il ne mourrait pas autrement] (4). »

Glorieuse amplification !

En 1778, un journaliste de Cologne (5) hasarde, sous une forme hypocritement dubitative, un récit fantastique de la mort de Voltaire. En 1781, un religieux, le P. Élie Harel, reproduit ce récit en l'abrégeant, mais en affirmant nettement ce qui n'avait été qu'insinué par le journaliste. En 1784, deux ecclésiastiques, Feller et Barruel, le reproduisent de nouveau avec des variantes aggravantes qui sont loin de faire honneur à leur imagination : ils créent notamment l'effroi et la fuite de Richelieu. En 1785, un bénédictin, Chaudon, a la sagesse d'en supprimer la partie inacceptable. En 1824, un laïque, Paillet de Warcy, revient à la simple version du P. Élie; en 1835, un cinquième ecclésiastique la varie *si heureusement*, qu'il suffit de comparer sa version avec celle de ses prédéces-

(1) L'abbé Depéry.

(2) La *Gazette de Cologne*, le P. Élie, Barruel, l'abbé Feller, Paillet de Warcy, parlent de *manger;* l'abbé Depéry parle de *boire;* M. Nicolardot et l'abbé Maynard mélangent les deux versions. *Vida le contenu* appartient en propre à M. Nicolardot et à l'abbé Maynard.

(3) L'abbé Depéry.

(4) L'abbé Martin.

(5) L'*Espion anglais* le qualifie d'*ex-jésuite;* mais cela ne m'a pas suffi, en l'absence de toute autre autorité, pour le mettre au rang des ecclésiastiques.

seurs pour être certain de leur commune fausseté. Enfin, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, à l'époque des saines études historiques et de l'analyse implacable, un sixième ecclésiastique, l'abbé Maynard (1867), précédé d'un laïque, M. Nicolardot (1854), la proclame de nouveau et la développe longuement, et, parmi ses autorités, il cite Deluc, d'Allonville, l'abbé Martin, *qui n'en disent mot.* Et c'est ainsi que s'est fondée **LA LÉGENDE DU POT DE CHAMBRE.**

Et tous ses fondateurs ont été assez ignorants des choses de ce monde pour admettre qu'un événement surnaturel, arrivant de nuit chez un malade illustre, au milieu de ses parents, de ses amis, de ses serviteurs, n'eût pas été, dès le point du jour, révélé par un, par dix d'entre eux, soit au gouvernement, qui surveillait le patriarche de l'incrédulité, soit au clergé, intéressé à connaître, obligé par devoir à divulguer immédiatement le châtiment étrange, infligé sur terre par la Providence, au plus dangereux ennemi de la religion !

C'est à désespérer.

Quel rapport de tels zélateurs... ou, plutôt, de tels ennemis du christianisme, ont-ils pu trouver entre ses sublimités et les déjections de l'humanité ?

Écoutons le dernier Père de l'Église (1).

« Calvin mourut au commencement des troubles. C'est une faiblesse de vouloir trouver quelque chose d'extraordinaire dans la mort de telles gens. Dieu ne donne pas toujours de ces exemples. Puisqu'il permet les hérésies pour l'épreuve des siens, il ne faut pas s'étonner que, pour achever cette épreuve, il laisse dominer en eux, jusqu'à la fin, l'esprit de séduction, avec toutes les belles apparences dont il se couvre ; et, sans m'informer davan-

(1) **Bossuet,** ***Histoire des variations des Églises protestantes.***

vantage de la vie et de la mort de Calvin, c'en est assez d'avoir allumé dans sa patrie une flamme que tant de sang n'a pu éteindre, et d'être allez comparaître devant le jugement de Dieu, sans aucun remords d'un si grand crime. »

Et qu'on nous délivre à jamais des miracles renouvelés d'Ézéchiel.

Franchement, *ils sont bons* à mettre au cabinet.

Des fureurs *sataniques* de Voltaire passons à ses fureurs *humaines*. On a déjà vu, dans la première partie de cette discussion, un certain nombre d'écrivains qui en ont parlé.

Quels en ont dû être les témoins les plus *intimes ?*

Sa famille et ses médecins.

Réunissons donc ici tout ce qu'ils en ont dit, tout ce que j'ai trouvé épars dans différents ouvrages.

Sayous (1) donne une anecdote caractéristique sur les rapports de Tronchin et de Voltaire. Il a eu le tort de n'indiquer point la source où il l'a puisée. Elle ne se trouve ni dans les œuvres de Voltaire, ni dans celles de Grimm ; mais je la tiens pour parfaitement authentique, à la simple lecture du billet attribué à Voltaire. La voici :

« Le médecin genevois avait réussi à vivre bien avec son illustre malade, en gardant sa liberté. Sachant à merveille qu'avec lui le commerce n'était pas sûr, et que la griffe n'était jamais loin de la caresse, il profitait de ses avantages pour tenir en respect le grand homme un peu poltron. » Puis, en note : « Le prétendu malade écrivait à son médecin, qui lui faisait peur et se moquait de lui, les billets les plus amusants. « Voltaire se porte on ne peut

(1) *Le Dix-huitième Siècle à l'étranger*, t. II, pp. 505, 506.

« pas mieux », écrivait un jour Tronchin à Grimm. « Je « l'ai rencontré hier entre les deux ponts du Rhône, con- « duisant un cabriolet attelé d'un poulain qui n'a que « deux ans. Je lui criai par la portière : « Vieux enfant, « que faites-vous ? » Ce matin j'en ai reçu ce billet. Voyez « si c'est l'allure et le ton d'un agonisant ; il est plus « étourdi que jamais. » Voici ce billet ; il était écrit avec la main et avec l'orthographe de Voltaire : « Le spectacle « d'un jeune pédant de soixante et dix ans (1), conduisant « un cabriolet, ne se donne pas tous les jours. Mon cher « Esculape, j'allais chez vous, j'avais quelque chose à « vous dire ; je n'avais point de chevaux de carrosse, et « j'ai pris le parti de vous aller voir en petit-maître. « N'allez pas en tirer vos cruelles conséquences, que je « me porte bien, que je suis un corps de fer, etc. Ne me « calomniez pas, et aimez-moi. »

Tronchin écrivait à son fils le 8 octobre 1766 (2) :

« Je voudrais bien que tu m'eusses dit si Voltaire persiste à vouloir s'expatrier. Cet autre fou, J.-J. Rousseau, serait le plus coquin de tous les hommes, s'il n'était pas le plus fou... Cet homme est un charlatan de vertu, et je n'aime point les charlatans, et l'homme de Ferney est un fou. Celui qui a dit que l'esprit est un panache qui expose, tandis que le bon sens est un casque qui défend, a dit une chose bien vraie. Ayons du bon sens, mon cher fils, et n'envions pas aux autres l'esprit. »

Et le 15 du même mois (2) :

« Voltaire m'écrit qu'il est faux que Rousseau ait demandé un asile au roi de Prusse, autre homme à qui on

(1) L'anecdote se rapporte donc à l'année 1764.

(2) *Extraits des manuscrits Tronchin*, qui paraissent au jour pour la première fois. Sur les six premiers de ces extraits, quatre n'étaient datés qu'à moitié, ou n'étaient pas datés du tout. J'ai comblé le plus possible les lacunes laissées par Tronchin, à l'aide de la date connue des événements auxquels il fait allusion.



ne peut se fier. Voilà deux hommes bien méprisables, bien malheureux, qui ne donnent certainement pas envie de n'avoir que de l'esprit. Dieu sait comment ces deux hommes mourront! »

Tronchin écrivait à sa fille en 1768 (1):

« On m'a envoyé la confession de foi de Voltaire. Il faut qu'il ait bu toute honte. Qui croit-il attraper avec de pareils fagots? Des sots : encore n'attraperait-on pas ces sots. Il a si bien éprouvé que l'esprit est un panache qui expose, mais il n'a jamais su que le bon sens est un casque qui défend. Le voilà réduit, *pour se mettre en sûreté*, aux plus vils, aux plus ridicules expédients. »

Même année (1):

« Il n'est question que des polissonneries de Voltaire avec son curé. On lit une relation qui dit qu'il a reçu ses sacrements en viatique, et qu'il a signé dans les mains d'un notaire une abjuration de ses erreurs, et une déclaration de sa foi. Tout cela prend assez mal ici : on en lève les épaules. »

Autre lettre du 10 mars 1773 (1), à ?

« C'est donc l'avocat Falconet qui aura trucidé Voltaire. Son style caustique ayant heurté contre l'amour-propre sans égal du poëte, il en est résulté ce que vous voyez. Quand la réponse de Falconet parut, je dis qu'elle (?) Voltaire, et je crois que je le mandai à Genève, je ne me rappelle plus à qui? Aujourd'hui que Voltaire est près de sa fin, les bouches s'ouvrent, et je crois déjà apercevoir qu'il sera pour le moins peu regretté. On évalue déjà le mal qu'il a fait à la société. Que de gens qui ne sont pas infinitivement sévères équivalent aux guerres, aux pestes, aux famines, qui, depuis quelques milliers d'années, désolent la terre! Ce qui m'a le plus étonné, c'est que cette

(1) *Extraits des manuscrits Tronchin.*

évaluation se fait par ce qu'on appelle *gens du monde* (1). »

Autre lettre du 15 février 1778 (2), à ?

« Votre vieux voisin fait ici une très-grande sensation. S'il y résiste, il faut que son corps soit d'acier. Il m'a écrit un billet doux en arrivant; il n'a, dit-il, pour le moral et pour le physique, de confiance qu'en moi. Je l'ai trouvé toujours le même, toujours ayant peur de son ombre, ne se croyant pas en sûreté. Il ira demain peut-être à *Héraclius* (on donna *Cinna* en remplacement d'*Héraclius*, et Voltaire n'assista point à la représentation); on lui réserve quelques folies : vous les saurez. »

Le 18 février même année, d'Alembert écrivit au docteur (3) :

« Vous avez fait, mon cher et illustre confrère, tout ce que la prudence, les convenances et l'humanité exigeaient, et je ne puis, en vous en remerciant d'ailleurs beaucoup, qu'approuver le parti que vous avez pris. Ce que vous avez à présent de plus important à faire, c'est de le tranquilliser, s'il est possible, sur son état (réel ou supposé); je passai hier quelque temps seul avec lui, et il me parut fort effrayé, non-seulement de cet état, mais des suites *désagréables* pour lui qu'il pouvait entraîner; vous m'entendez, sans doute, mon cher et illustre confrère, et cette disposition *morale* de notre vieillard a surtout besoin de votre attention et de vos soins. Recevez les assurances

(1) Tronchin s'est complétement trompé en ce point. Voltaire n'a été nullement *trucidé* par Falconet. Il lui a fait une sévère réponse dans la brochure intitulée : *Réponse à l'écrit d'un avocat*.

(2) *Extraits des manuscrits Tronchin*.

(3) Gaberel (*Voltaire et les Genevois*) a fait connaître cette lettre dès 1857; Sayous (t. II, p. 510) l'a reproduite; l'un et l'autre en ont supprimé la date. L'abbé Maynard a copié Sayous, et a supposé que la lettre s'appliquait aux événements de mai, à la mort de Voltaire (exemple *innocent* de la calomnie 61). J'ai tenu l'autographe dans ma main. Il porte la date du 18 février.

réitérées de toute ma reconnaissance et de mon respectueux attachement. »

Le 19 février, le docteur avait adressé à Bonnet une lettre dont je vais extraire tout ce qui se rapporte à Voltaire (1) :

« ... Je vous dis tout : il faut tout dire à son ami. Je pense tout ce que vous pensez de M. de Haller. C'était un des plus savants et des plus honnêtes hommes de son siècle. Il méritait d'être un des plus heureux, et il ne l'a pas été. C'était lui qui honorait sa patrie. En eût-il été l'avoyer, elle ne pouvait pas l'honorer, et son propre fils, entre vous et moi, me disait qu'il ne s'est jamais consolé de n'avoir pas été fait conseiller. *Ah ! mon ami, j'en reviens toujours à l'excellente lettre qu'il a écrite à Voltaire, qu'on trucide ici à force d'adorations. C'est sans exemple. Il avait imaginé que je ne voudrais pas le voir, et cette imagination le tourmentait. Au débotté, il m'a écrit une lettre toute parfumée d'encens, dans laquelle il me jure une estime et une amitié éternelles. J'allai le voir. Vous avez été, me dit-il, mon sauveur : soyez ici mon ange tutélaire, je n'ai plus qu'un soupir de vie, je viens le rendre dans vos bras, et alors il fondit en larmes. Il pourrait bien avoir dit vrai : on le tuera.* COMMENT ARRIVE-T-IL QUE, PAR DES ROUTES BIEN OPPOSÉES, LE GRAND HALLER N'AIT PAS JOUI DE PLUS DE CONSOLATION QUE LUI, ET QUE LA RELIGION SI CONSOLANTE N'EN PROCURE PAS PLUS QUE L'IRRÉLIGION ? MON BON AMI, JE M'Y PERDS. »

J'ai mis en *italiques* les phrases dont l'abbé Maynard a cité une partie (2e vol, p. 596), et, en *petites capitales*, une phrase importante qu'il a passée sous silence.

Le *Journal de Paris*, dans son numéro du 20 février, contenait un article envoyé certainement par Tronchin.

(1) Bibliothèque publique de Genève, manuscrits, Lettres de divers savants à Bonnet, t. X, lettre XI.

« M. Tronchin, après avoir vu ces jours derniers M. de Voltaire, a laissé à M. le marquis de Villette le bulletin suivant, écrit de sa main : « J'aurais fort désiré de dire « de bouche à M. le marquis de Villette que M. de Voltaire « vit, depuis qu'il est à Paris, sur le capital de ses forces, « et que tous ses vrais amis doivent souhaiter qu'il n'y « vive que de sa rente. Au ton (sic) dont les choses vont, « les forces dans peu seront épuisées, et nous serons té- « moins, si nous ne sommes complices, de la mort de M. de « Voltaire. »

L'*Espion anglais*, 8e volume, trouve ce bulletin *passablement ridicule*. Il a tort. En l'insérant dans un journal, Tronchin faisait une tentative suprême pour arracher son malade aux enthousiastes qui allaient bientôt le tuer. On remarquera la sagesse du pronostic, *à la date du* 20 *février*. L'hémorrhagie de Voltaire survint le 25 février, *cinq jours seulement plus tard*. Tronchin fut appelé immédiatement. Il saigna Voltaire.

Le docteur était resté jusqu'à cette date son unique médecin, sans être dupe de ses faiblesses d'homme et de malade, sans avoir pour lui des sentiments de respect ni d'affection, surtout depuis la rétrocession des *Délices*, que Voltaire obtint du cousin de Tronchin dans l'année 1765 (1); Voltaire, au contraire, avait une confiance exclusive et comme superstitieuse dans le savoir de Tronchin : elle semble on ne peut mieux méritée. Mais la famille de Voltaire ne la partageait point. Je laisse parler Wagnière (2) : « *M. de Villette*, qui, je ne sais pourquoi, n'aimait pas *M. Tronchin*, le critiquait continuellement... Il cherchait à donner au malade de la défiance sur son médecin. Il courait, il s'adressait aux autres membres de

(1) E.-H. Goullieur, *Mélanges historiques sur la Suisse française*, p. 70-73, 1855.
(2) T. I, p. 129.

la faculté. Il engagea *M. de Voltaire* à demander à *M. Tronchin* de faire venir avec lui *M. Lorry... M. Tronchin* lui écrivit avec le plus grand empressement. *M. de Villette* s'empara du billet, le garda, en écrivit un autre, afin de se vanter, comme il fit, que c'était lui seul qui avait fait venir M. Lorry, malgré *M. Tronchin*, et sauvé la vie au malade. M. Lorry trouva les ordonnances de son confrère très-bonnes, quelque chose que l'on pût lui insinuer pour dire le contraire. *M. de Villette* avait une très-grande haine pour *M. Tronchin*, et aurait désiré qu'il ne continuât plus de voir *M. de Voltaire.* Cela était si violent, qu'à la fin *M. Tronchin* le prit un jour par le bras, et le fit sortir de la chambre... J'étais étonné qu'après tous les dégoûts possibles qu'on lui donnait, il continuât ses soins auprès de M. de Voltaire avec la plus grande amitié. »

La vérité absolue de la narration de Wagnière, dans ce cas-ci, est démontrée par un article inséré dans le *Journal de Paris*, du 5 mars 1778 : *Copie d'une lettre écrite à M. Lorry, médecin de la Faculté de médecine de Paris, par M. le marquis de Villette, et envoyée par lui aux auteurs de ce journal.* « Ce n'est pas moi seul, Monsieur, c'est votre réputation qui vous a annoncé à M. de Voltaire. Vous avez pleinement justifié ce qu'on lui avait dit de vous, et c'est votre nom qui doit remplir aujourd'hui ces vers si connus :

« Malade et dans un lit de douleur accablé,
« Par l'éloquent Lorry vous êtes consolé,
« Il sait l'art de guérir autant que l'art de plaire, etc. »

« Je vous dois le repos de ma vie, et celui de ma jeune femme. Vous avez porté le calme dans son esprit.

« C'est à l'amitié, sans doute, qu'il faut attribuer les craintes effrayantes dont M. Tronchin nous avait alarmés.

Tout autre que lui pourrait être soupçonné d'avoir créé des monstres pour l'honneur de les combattre. Continuez donc, Monsieur, vos visites auprès de M. de Voltaire. Votre confrère est trop ami de l'humanité, et trop pénétré du respect qu'il doit au public, pour refuser de partager avec vous la gloire d'avoir rendu la vie à celui qui en fait un si bel usage. »

Les croyants et les incroyants m'accorderont, à l'envi les uns des autres, qu'il est impossible de recourir à la publicité d'un journal dans des conditions plus déplorables. Le docteur Tronchin ne put pas n'en être point blessé profondément; cependant il n'abandonna pas son malade. Wagnière (1) rapporte en ces termes, après le 30 mars, une conversation entre le docteur et Voltaire. « Je donnerais tout à l'heure cent louis pour que vous fussiez à Ferney. Vous avez trop d'esprit pour ne pas sentir qu'on ne transplante point un arbre de quatre-vingt-quatre ans, à moins qu'on ne veuille le faire périr. Partez dans huit jours, j'ai une excellente dormeuse à votre service. — *Suis-je en état de partir?* dit M. de Voltaire. — Oui, j'en réponds sur ma tête! reprit M. Tronchin (2). »

Les mémoires de Bachaumont contiennent, dans l'article du 7 mars, une phrase presque identique à l'une de celles du *Bourgeois de Paris*: « M. Tronchin qui, *quoique protestant*, est fort religieux à observer les devoirs de sa profession, se crut obligé de faire connaître au malade le danger de son état. »

Voltaire dit encore un mot du docteur, dans sa lettre à Lattaignant du 16 mai.

Le docteur écrivait le 6 avril 1778 à? (3):

(1) T. I, p. 144.

(2) Cette conversation se retrouve presque mot pour mot dans la lettre de Tronchin du 20 juin 1778. Voir ci-après.

(3) *Extraits des manuscrits Tronchin*, qui paraissent au jour pour la première fois.

« Votre vieux voisin fait ici un tapage affreux, et, malgré d'incroyables fatigues, il se porte bien. Il dit qu'après la Quasimodo il retournera à Ferney, pour arranger ses affaires et celles de la colonie. Il reviendra ensuite à Paris pour s'y fixer. Il achète une maison. J'ai vu bien des fous en ma vie, mais je n'en ai jamais vu de plus fou que lui : il compte vivre au moins cent ans. »

M. J. Gaberel (1) a fait connaître le premier, si je ne me trompe, un passage d'une lettre du docteur Tronchin à son frère, sans en indiquer la date, qui doit se trouver dans les trois dernières semaines de mai 1778. La voici :

« Voltaire est très-malade. S'il meurt gaiement comme il l'a promis, j'en serai bien trompé ; il ne se gênera pas pour ses intimes, il se laissera aller à son humeur, à sa poltronnerie, à la peur qu'il aura de quitter le certain pour l'incertain. Le ciel de la vie à venir n'est pas aussi clair que celui des îles d'Hyères et de Montauban pour un octogénaire né poltron, et tant soit peu brouillé avec l'existence éternelle. Je le crois fort affligé de sa fin prochaine ; je parie qu'il n'en plaisante point. La fin sera pour Voltaire *un fichu moment;* s'il conserve sa tête jusqu'au bout, ce sera un plat mourant. »

Ne trouvera-t-on pas toutes ces lettres d'une sécheresse déplorable ? Tronchin parlait d'un vieillard qui avait pour lui presque de la vénération !

A la date du 20 juin, le docteur écrivit à Bonnet une lettre devenue célèbre. Je la reproduis intégralement (2) :

« Si mes principes, mon bon ami, avaient eu besoin

(1) *Voltaire et les Genevois,* p. 166-167, 1857. Cette lettre est indiquée par Gaberel comme faisant partie des manuscrits Tronchin. Je ne l'y ai pas retrouvée.

(2) Bibliothèque publique de Genève, manuscrits, Lettres de divers savants à Bonnet, vol. X, lettre 10. La lettre suivante fait partie du même volume ; elle y porte le n° 12.

que j'en serrasse le nœud, l'homme que j'ai vu dépérir, agoniser et mourir sous mes yeux (1) en aurait fait un nœud gordien, et, en comparant la mort d'un homme de bien, qui n'est que la fin d'un beau jour, à celle de Voltaire, j'aurais vu bien sensiblement la différence qu'il y a entre un beau jour et une tempête, entre la sérénité de l'âme du sage qui cesse de vivre et le tourment affreux de celui pour qui la mort est le roi des épouvantements. Grâce au ciel, je n'avais pas besoin de ce spectacle ; cependant, *olim meminisse juvabit*. Cet homme donc était prédestiné à mourir dans mes mains. Je lui ai toujours parlé vrai, et, malheureusement pour lui, j'ai été le seul qui ne l'ai jamais trompé. « Oui, mon ami, m'a-t-il dit « bien souvent, il n'y a que vous qui m'ayez donné de « bons conseils ; si je les avais suivis, je ne serais pas dans « l'affreux état où je suis, je serais retourné à Ferney, je « ne me serais pas enivré de la fumée qui m'a fait tourner « la tête, oui, je n'ai avalé que de la fumée. Vous ne « pouvez plus m'être bon à rien, envoyez-moi le médecin « des fous. Par quelle fatalité faut-il que je sois venu à « Paris ! Vous m'avez dit en arrivant qu'on ne transplan- « tait point un chêne de quatre-vingt-quatre ans, et vous « me disiez vrai. Pourquoi ne vous ai-je pas cru, et quand « je vous ai donné ma parole d'honneur que je partirais « dans la dormeuse que vous m'aviez procurée, pourquoi « ne suis-je pas parti (2)? Ayez pitié de moi, je suis fou. » Il devait partir le surlendemain des folies de son couronnement à la Comédie française (donc le 1er avril), mais le lendemain matin il reçut une députation de l'Académie

(1) Wagnière, comme je l'ai déjà fait remarquer, dit que Tronchin ne vit pas Voltaire le jour de sa mort.

(2) Wagnière a rapporté cette conversation presque dans les mêmes termes, p. 144. Elle a dû précéder l'hémorragie du 25 février, ou suivre la guérison de Voltaire après le 15 mars.

française qui le conjura de l'honorer, avant de partir, de sa présence (1). Il s'y rendit l'après-dîner, et là, par acclamations, il fut fait directeur de la compagnie. Il accepta la direction qui est de trois mois. Il s'enchaîna donc pour trois mois, et de sa parole à moi donnée, rien ne resta. De ce moment-là jusqu'à sa mort, ses jours n'ont plus été qu'un ouragan de folies. Il en était honteux ; quand il me voyait, il m'en demandait pardon, il me serrait les mains, il me priait d'avoir pitié de lui et de ne pas l'abandonner, surtout ayant de nouveaux efforts à faire pour répondre à l'honneur que l'Académie lui avait fait, et pour l'engager à travailler à un nouveau dictionnaire à l'instar de celui de la Crusca. La confection de ce dictionnaire a été sa dernière idée dominante, sa dernière passion. Il s'était chargé de la lettre A, et il avait distribué les vingt-trois autres à vingt-trois académiciens dont plusieurs, s'en étant chargés de mauvaise grâce, l'avaient singulièrement irrité. *Ce sont des fainéants,* disait-il, accoutumés à croupir dans l'oisiveté, mais je les ferai bien marcher, et *c'était pour les faire marcher que dans l'intervalle des deux séances* il a pris en bonne fortune tant de drogues et a fait toutes les folies qui ont hâté sa mort, et qui l'ont jeté dans l'état de désespoir et de démence le plus affreux. Je ne me le rappelle pas sans horreur. Dès qu'il vit que tout ce qu'il avait fait pour augmenter ses forces avait produit un effet tout contraire, la mort fut toujours devant ses yeux. Dès ce moment la rage s'est emparée de son âme. Rappelez-vous les fureurs d'Oreste, *furiis agitatus obiit...* »

Je m'en réfère au bon goût, au jugement des lecteurs habitués à se rendre compte de leurs impressions : trouveront-ils dans cette lettre la *causerie,* sans arrière-pensée, d'un ami qui s'entretient avec son ami ? N'y trouveront-

(1) Erreur. Le couronnement de la Comédie française et la séance à l'Académie sont du même jour, 30 mars 1778.

ils pas au contraire la préoccupation d'un homme qui COMPOSE *une lettre, en vue du public, et dans un dessein préconçu?*

Dans une autre lettre de Tronchin à Bonnet, du 26 octobre 1778, je relève encore cette phrase : « Vous me demandez pourquoi et comment l'éloge de Voltaire a été proposé par l'Académie : c'est que la cabale voltairienne n'a pas voulu en avoir le démenti... »

Et j'appelle l'attention de tous les hommes sur l'absence de la moindre sympathie, je dirai plus,. sur l'antipathie de Tronchin pour Voltaire. Le grand médecin, homme positif, était heureux de donner ses soins à un malade si illustre, mais il ne comprenait rien aux infirmités morales de l'artiste le plus fiévreux qui ait jamais existé.

Je vais mettre maintenant en ordre chronologique sous les yeux du lecteur les faits qualifiés si justement d' « ouragan de folies ». Je prends pour autorités indiscutables *l'abbé Gaultier, les registres de l'Académie française*, puis *le Journal de Paris, Wagnière*, dont les récits (1) méritent une confiance absolue dans tout ce qu'il a vu *lui-même*, quand son intérêt personnel n'est point en jeu, *les Mémoires de Bachaumont*, rectifiés par *Wagnière,* enfin *Mme du Deffand.*

Le 10 février 1778, à plus de quatre-vingt-quatre ans, après un voyage de cinq jours, Voltaire revient à Paris assez bien portant pour se rendre immédiatement *à pied* chez d'Argental ; le 11, il écrit à Mme du Deffand qu'il « arrive mort »,... et il donne audience à plus de trois cents personnes (2) ; du 12 au 24, il voit défiler devant lui la cour et la ville, il reçoit les députations de l'Académie et de la Comédie française, et il laisse arriver à lui l'abbé Gaultier et l'abbé Marthe : ce dernier, après une

(1) En dehors de ses appréciations.

(2) Lettre de Mme du Deffand à Walpole du 12 février.

scène d'exaltation, est mis à la porte par Wagnière; le mourant travaille sans relâche : le 20, notamment, il ne donne pas à son secrétaire le temps de s'habiller; le 22, il s'épuise en déclamant sa tragédie d'*Irène* aux comédiens français; le 25, il est profondément saigné à la suite de sa grande hémorragie; le 26, dans l'espoir de jouer le clergé et d'enlever une confession et une absolution pour que son corps ne soit pas jeté à la voirie après sa mort, il appelle l'abbé Gaultier; le 28, sur la demande de Wagnière qui désire connaître ses véritables sentiments, il écrit la déclaration suivante : « Je meurs en adorant Dieu, en aimant mes amis, en ne haïssant pas mes ennemis, et en détestant la superstition; » le 1er mars, il écoute la Harpe déclamant sa tragédie des *Barmécides;* le 2, il reçoit l'abbé Gaultier sans aucune défaillance de malade; entre le 26 février et le 4 mars, il voit pour la première fois le médecin Lorry, lui apprend sa *prétendue* confession et plaisante avec lui; le 7, il reprend sa place à la table commune; dans les nuits du 8 au 9 et du 10 au 11, il a deux retours d'hémorragie; le 10, il est trop malade pour assister à la répétition d'*Irène*, faite chez lui; le 14, il est très-affaissé; le 15, il travaille douze heures de suite : ce jour-là, il écrit à l'abbé Gaultier pour lui fermer poliment sa porte, et au marquis de Florian, pour lui parler de politique et d'affaires; le 16 dans la soirée, pendant la première représentation de la tragédie d'*Irène*, il travaille à celle d'*Agathocle;* le 19, *ressuscité pour la troisième fois,* il reçoit une députation de l'Académie française, et il achète des chevaux; le 21, il sort en voiture, et trouve en rentrant chez lui une députation des francs-maçons; avant le 21, jour de la quatrième représentation d'*Irène*,... mais laissons parler Wagnière(1):

(1) T. I, p. 138.

« Quand on allait donner la quatrième représentation d'*Irène*, il fit demander la pièce au souffleur, et les rôles aux comédiens, afin que j'y portasse quelques corrections. Il fut bien surpris de voir qu'on avait corrigé l'ouvrage à son insu. Il fit avouer à sa nièce qu'elle y avait consenti. Il entra dans une si grande fureur contre elle et contre les autres correcteurs, que jamais, pendant plus de vingt-quatre ans que je lui ai été attaché, je ne l'avais vu dans un état si violent. Il repoussa brusquement Mme Denis, qui, en reculant, tomba dans un fauteuil, ou plutôt dans les bras de celui qu'elle a épousé depuis, et qui se trouvait alors dans ce fauteuil. Lorsqu'on entendit *M. de Voltaire* arriver dans le salon, on en fit sortir promptement M. d'Argental, à qui il faisait les plus sanglants reproches. Personne ne voulait lui nommer les auteurs des vers ridicules que l'on avait mis à la place des siens.

« M. le comte d'Argental, qui l'écoutait d'une chambre voisine, rentra pour tâcher de se disculper; mais M. de Voltaire le traita durement devant tout le monde, lui redemanda le *Droit du Seigneur* corrigé, *Agathocle*, et d'autres papiers qu'il lui avait confiés, força Mme Denis, comme complice, d'aller sur-le-champ chez M. d'Argental, où elle fut obligée de se rendre à pied, par la pluie. »

Le 26 mars, il s'habille pour la première fois; il écrit à Mme Wagnière (1) : « J'ai eu deux maladies mortelles à quatre-vingt-quatre ans, et j'espère bien cependant vous voir à Pâques (le 19 avril). »

Le 30, il va pour la première fois à l'Académie, où on lui fait une ovation, et ensuite à la Comédie française, où on lui fait une apothéose.

Le 31, dans son lit, il dit à Marmontel : « Ah! mon

(1) Wagnière, t. I, p. 143.

ami, vous me parlez de gloire, et je suis au supplice, et je meurs dans des tourments affreux (1) ; » mais il ne ferme pas l'hôtel Villette à la procession de ses thuriféraires.

Le terrible vieillard résiste à toutes ces fatigues, à toutes ces émotions, et continue à dilapider sa vie, en renonçant à partir le 1er avril pour Ferney, bien qu'il l'eût promis à Tronchin.

Reste à faire l'appréciation de ces cinquante premiers jours d'extravagances.

Le philosophe, en les condamnant, admirera l'octogénaire rebondissant à chaque éclair de santé contre la mort qui l'envahit peu à peu.

Le croyant aura horreur des simulations religieuses de l'incrédule.

L'artiste courbera le front jusqu'à terre devant le suprême artiste qui s'immole à sa gloire.

Le médecin, après avoir approuvé la sagesse de Tronchin, et son dévouement soutenu, malgré les déboires dont il est abreuvé par la famille du malade le plus indiscipliné qui fut jamais, le médecin, dis-je, s'il est trop pauvre de cœur, ou trop desséché par sa profession pour compatir aux misères d'un grand homme, pourra s'égarer jusqu'à le mépriser, mais certes il ne pourra pas en avoir *horreur* dans le sens attaché à ce mot par Tronchin.

Passons à la période comprise entre le 1er avril et le 7 mai.

Le 1er avril, Voltaire écrit sa dernière lettre à Frédéric. J'y relève ces deux phrases : « J'ai été occupé à éviter deux choses qui me poursuivaient dans Paris, les sifflets et la mort. Il est plaisant qu'à quatre-vingt-quatre ans j'aie échappé à deux maladies mortelles... »

(1) *Mémoires*, t. II, p. 145, édition 1818.

Antérieurement au 6 avril, il se rend chez un procureur pour traiter de l'acquisition d'une maison;

Le 6 et le 27 avril, il prend part aux séances de l'Académie française qu'il préside;

Le 4 et le 27 avril, il assiste aux représentations de la Comédie française. Le 27 notamment, il y est l'objet d'une petite ovation;

Le 7 avril, il se fait recevoir franc-maçon;

Le 9 avril, il va au spectacle de Mme de Montesson;

Le 11 avril, il est reçu par le duc et par la duchesse d'Orléans, et il fait en outre plusieurs visites;

Le 18 avril, il fait une visite d'affaires à Sophie Arnould;

Le 22 avril, il fait une visite aux comédiens français;

Le 29 avril, il assiste à une séance de l'Académie des sciences, où il embrasse Franklin;

Le 30 avril, à 5 heures, il signe chez son notaire un contrat d'acquisition d'une maison sise rue de Richelieu;

A 10 heures et demie du soir, il fait ses adieux à Wagnière, qui allait se mettre en route pour Ferney.

Voltaire avait dû partir le dimanche 26 avril. Une fausse couche de Mme de Villette le retint à Paris.

Le 4 mai, il préside pour la troisième fois l'Académie française;

Le 7 mai, il la préside pour la quatrième et dernière fois dans une séance des plus laborieuses.

Ajoutons que, pendant cette période de 37 jours (du 1er avril au 7 mai), Voltaire n'a point supprimé ses réceptions au profit de tous les importuns de Paris, et qu'il a continué avec acharnement ses travaux littéraires et sa correspondance. Il nous reste de lui, sans compter toutes celles, en bien plus grand nombre, qui n'ont pas été conservées, vingt-sept lettres écrites sur tous les tons, du

10 février au 7 mai. Pas une seule ne trahit le plus léger découragement.

Certainement, après avoir mené une pareille vie à plus de quatre-vingt-quatre ans, quand il était à peine guéri d'une hémorragie, si Voltaire avait demandé le médecin des fous, il eût été sage en ce point unique, sans *faire horreur* au censeur le plus austère.

On pourra me reprocher d'avoir rassemblé inutilement tous les actes d'insanité où des passions en désaccord avec son âge ont entraîné Voltaire du 10 février au 7 mai 1778, et de ne m'être point occupé exclusivement de ceux compris entre le 8 et le 30 mai ; en effet, Tronchin fait commencer l'*ouragan de folies* seulement après le 30 mars (1), et l'*état de désespoir et de démence,* qui excita son *horreur*, seulement après la séance de l'Académie, où fut adoptée la nouvelle forme à donner à son dictionnaire, c'est-à-dire après le 7 mai (2); mais j'ai pensé qu'on lirait avec

(1) N'était-il pas déchaîné dès le 10 février?

(2) Copie *textuelle et complète* du procès-verbal de la séance de l'Académie, du 7 mai. « Il a été résolu, sur la proposition de *M. de Voltaire*, qu'on travaillerait sans délai à un nouveau dictionnaire qui contiendra :

« L'étymologie reconnue de chaque mot, et quelquefois l'étymologie probable ;

« La conjugaison des verbes irréguliers qui sont peu en usage;

« Les diverses acceptions de chaque terme avec les exemples tirés des auteurs les plus approuvés;

« Toutes les expressions pittoresques et énergiques de Montaigne, d'Amiot (*sic*), de Charron, etc., qu'il est à souhaiter qu'on fasse revivre, et dont nos voisins se sont saisis;

« En ne s'appesantissant sur aucun de ces objets, mais en les traitant tous, on peut faire un ouvrage aussi agréable que nécessaire; ce serait à la fois une grammaire, une rhétorique, une poétique, sans ambition d'y prétendre; chaque académicien peut se charger d'une lettre de l'alphabet; l'Académie examinera le travail de chacun de ses membres. Elle y fera les changements, les additions et les retranchements convenables. »

Les séances antérieures, du 4 mai et du 27 avril, n'ont point été l'objet de procès-verbaux. C'est dans celle du 27 avril que l'abbé Delille fit des lectures de ses œuvres, et que Voltaire prononça le mot connu :

intérêt une relation *complète*, bien que succincte, de la vie de Voltaire pendant les cent dix derniers jours de son existence, et je n'ai pas hésité à la donner : on ne la trouvera nulle part sous cette forme et avec cette précision.

Ce fut donc dans la séance du 7 mai que Voltaire dompta définitivement la résistance opposée par quelques académiciens à son projet de dictionnaire : il y arriva dans la plénitude de ses facultés; il en sortit épuisé, d'après la Harpe (1).

Le 11 (2), il ne parut pas à l'Académie.

Le 18, « *une indisposition avait empêché M. de Voltaire de s'y trouver* », et l'Académie remit la séance au 25.

Grimm, de qui l'exactitude habituelle me fait choisir la narration de préférence à dix autres, raconte en ces termes les derniers accidents de la vie de Voltaire (3) :

« Ayant appris qu'à une séance de l'Académie, à laquelle il ne put assister, le projet qu'il avait fait adopter à ces Messieurs pour une nouvelle édition de leur dictionnaire avait essuyé des contradictions sans nombre, il craignit de le voir abandonné, et voulut composer un discours pour les faire revenir à son premier plan... Pour remonter ses nerfs affaiblis, il prit une quantité prodigieuse de café... Cet excès, et un travail suivi de dix à douze heures, renouvelèrent toutes ses souffrances et le

« Notre langue est une gueuse fière : il faut lui faire l'aumône malgré elle. »

(1) *Correspondance littéraire*, lettre LXXXVII.

(2) Copie *textuelle et complète* du procès-verbal de la séance du 11 mai : « En conséquence de la délibération du 7 mai dernier, il a été arrêté qu'on convoquerait par billets pour lundi prochain, 18 de ce mois, une assemblée générale, afin de prendre les arrangements convenables au nouveau travail entrepris par la Compagnie. »

(3) *Correspondance littéraire*, t. X, p. 41-45, lettre de juin 1778.

jetèrent dans un accablement affreux. M. le maréchal de Richelieu... lui dit que son médecin lui avait ordonné quelques prises de laudanum... M. de Voltaire en prit presque une fiole entière. Il tomba depuis ce moment dans une espèce de léthargie qui ne fut interrompue que par l'excès de la douleur, et ne reprit que par intervalle l'usage de ses sens. »

En lisant le procès-verbal de l'Académie du 11 mai, le récit de Grimm et la phrase de Tronchin : « Dans l'intervalle de deux séances, etc. », on est forcément amené à placer vers le 12 mai les grands excès de café et d'opium (1).

Que se passa-t-il entre le 12 et le 30 mai, jour de la mort de Voltaire ?

Le *Journal de Paris*, dans son numéro du 9 mai, débute par les *Adieux du vieillard*, de Voltaire. Après le dernier vers, on lit ces mots : « *M. de Voltaire*, près de retourner à Ferney, a fait ses vers d'adieux à Paris ; il ne part plus, et Paris jouit de ses vers pleins de grâce, de noblesse, de facilité et de sensibilité. »

Le même journal, dans son numéro du 10, donne la réponse de M. de Villette.

Enfin, le 25, il contient cet article étrange : « Les inquiétudes qu'on a eues récemment sur la santé de M. de Voltaire sont presque totalement dissipées. » Voltaire mourait cinq jours plus tard. On va voir, par deux lettres de M[me] Denis et de M. d'Hornoy, que l'insertion de l'article du 25 ne peut guère s'expliquer autrement que comme un moyen employé par la famille pour diminuer la foule des visiteurs.

(1) D'autant plus que Wagnière, t. I, p. 157, sur les rapports du valet de chambre Morand, après avoir parlé des ravages causés par l'opium déclare que M. de Voltaire resta ainsi pendant vingt jours. Donc du 11 au 30 mai.

Les mémoires de Bachaumont (1), à la date du 16 mai, parlent d'une visite faite « ces jours derniers » par Voltaire à la maréchale de Luxembourg ; le 22, ils annoncent que *M. de Voltaire a encore beaucoup inquiété ces jours-ci*, et, le 24 seulement, ils font mention de l'opium.

Le 16 mai, Voltaire écrit à l'abbé de l'Attaignant :

« L'Attaignant chanta les belles ;
« Il trouva peu de cruelles,
« Car il sut plaire comme elles :
« Aujourd'hui, plus généreux,
« Il fait des chansons nouvelles
« Pour un vieillard malheureux.
« Je supporte avec constance
« Ma longue et triste existence,
« Sans l'erreur de l'espérance ;
« Mais vos vers m'ont consolé :
« C'est la seule jouissance
« De mon esprit accablé. »

« Je ne peux aller plus loin, Monsieur : M. Tronchin, témoin du triste état où je suis, trouverait trop étrange que je répondisse en mauvais vers à vos charmants couplets. L'esprit, d'ailleurs, se ressent trop des tourments du corps ; mais le cœur du vieux Voltaire est plein de vos bontés. »

Le 26 mai, il écrit au comte de Lally sa fameuse dernière lettre :

« Le mourant ressuscite en apprenant cette grande nouvelle ; il embrasse bien tendrement M. de Lally : il voit

(1) On remarquera qu'à partir du premier mai je n'ai fait qu'un seul emprunt à Wagnière, dont les récits m'inspiraient jusqu'à cette date une grande confiance. Absent de Paris depuis le 29 avril, il a dès lors rédigé sa narration sur les comptes rendus du valet de chambre Morand, et il est ainsi arrivé à l'absurde, et même à quelque chose de pire. En effet, sans beaucoup en forcer le sens, on peut conclure de ses allégations que Voltaire a été empoisonné d'*autorité* par son entourage. Je me servirai néanmoins en toute sécurité des lettres que Wagnière déclare avoir recues à partir du 25 mai. Il était incapable, à tous les points de vue, de les composer.

que le roi est le défenseur de la justice : il mourra content. »

La Harpe (1) a complété le récit de la journée du 26 mai.

«... Trois jours avant qu'il mourût, les médecins ne dissimulèrent pas qu'il n'y avait plus d'espérance... M. de Voltaire, dans les derniers jours de sa vie, n'était plus qu'une machine affaissée et plaintive... Le conseil du roi venait de revoir le procès du malheureux Lally... L'arrêt fut cassé... Cette nouvelle ranima M. de Voltaire agonisant; il fit attacher à sa tapisserie un papier sur lequel il fit écrire : *Le 26 mai, l'assassinat juridique commis par Pasquier (conseiller du parlement) en la personne de Lally, a été vengé par le conseil du roi.* »

Interrogeons maintenant la famille de Voltaire. Wagnière nous a conservé deux lettres de Mme Denis, et deux lettres de M. d'Hornoy. J'extrais de celles de Mme Denis *tout* ce qui a rapport à son oncle, et je donne complètes celles de M. d'Hornoy.

Lettres de Mme Denis.

Paris, 25 mai 1778.

« Mon cher Wagnière, je suis dans une inquiétude mortelle. Mon oncle est tombé malade, depuis que vous êtes parti, de sa strangurie. Elle a toujours augmenté, et la fièvre s'y est jointe. Tous les accidents sont cessés, mais il est d'une faiblesse si grande, qu'elle nous effraye, et elle cause la même inquiétude à M. Tronchin... Revenez : votre maître a besoin de vous... Il vous demande avec impatience... »

Paris, 26 mai 1778.

« Mon cher Wagnière, mon oncle va beaucoup mieux depuis hier (!!), et j'espère que nous le conserverons;

(1) *Correspondance littéraire,* lettre LXXXVII.

mais c'est à cause de cela qu'il faut que vous reveniez le plus vite possible... »

Lettres de M. d'Hornoy.

Paris, 25 mai 1778.

« Mon pauvre oncle, mon cher Wagnière, est dans l'état le plus fâcheux. Mme Denis a dû vous mander son accident. L'effet de l'opium est passé, mais il a laissé des suites cruelles. L'anéantissement est extrême; il a un éloignement affreux pour tout ce qui pourrait le soutenir et le réparer; il ne veut point prendre de bouillon. Tout ce que nous pouvons faire à force d'instances, de supplications, et même de propos faits pour l'effrayer sur son état, est de l'engager à avaler quelques cuillerées de gelée ou de blanc-manger. Aussi sa faiblesse augmente, et elle est effrayante. Il vous désire vivement; je le fais comme lui. Il m'a chargé de vous écrire pour vous presser de revenir le joindre.

« Ne perdez pas de temps. Vous aurez ici un spectacle bien cruel, mais peut-être aurez-vous plus de crédit sur lui que nous. Il a assez de tête pour résister obstinément aux instances que nous faisons pour qu'il se nourrisse, et pas assez pour se rendre à la raison. Il est bien douloureux de voir un homme qui avait encore quinze ans à vivre, se tuer par son impatience. Hâtez-vous donc de venir, mon cher Wagnière; vous consolerez peut-être les derniers moments d'un homme que vous aimez, qui vous aime beaucoup, et dont je partage bien les sentiments qu'il a pour vous. »

Paris, 26 mai 1778.

« Les nouvelles, mon cher Wagnière, sont toujours plus fâcheuses, et le deviennent tous les jours de plus en plus. La faiblesse augmente de jour en jour. L'impossibilité de faire prendre à mon malheureux oncle de la nourriture s'accroît encore. Ce serait se faire illusion, que de

conserver de l'espérance. Il est affreux de lui voir terminer une carrière aussi brillante, dans l'instant où il a le plus joui de sa gloire. Malgré son âge, cette carrière pouvait encore se prolonger. Il l'a abrégée par son impatience. J'adresse cette lettre à votre femme, parce que j'imagine que vous serez parti sur ma dernière. Si vous ne l'êtes pas, partez toujours. Ce qui lui reste de tête est pour vous désirer. Il est fort douteux que vous arriviez à temps ; mais au moins, s'il vit encore, vous adoucirez un peu ses derniers moments.

« Adieu, mon cher Wagnière, je suis navré. Je sais combien vous serez affligés l'un et l'autre. Vous perdez un homme qui avait pour vous bien de l'amitié. Si celle que vous trouverez dans sa famille peut être un adoucissement, vous êtes bien sûr de la trouver ici. »

Les nécessités de mon travail m'obligent à répéter ici quelques lignes du *Journal d'un bourgeois de Paris*. Les ennemis charitables de Voltaire seront heureux de me voir trouver des armes pour le défendre, dans les œuvres publiées pour l'attaquer.

Du 27 mai 1778.

« Le sieur Lorry, médecin de la Faculté de Paris... annonce... qu'il avait vu le matin le sieur de Voltaire actuellement fort malade au lit... qu'il le jugeait attaqué de manière à ne pouvoir jamais se relever, d'autant plus qu'il refusait opiniâtrément de faire ce qui conviendrait à son état, et que sa tête commençait même à s'affaibir considérablement. »

Et je vais terminer mes citations.

Wagnière écrivit le 23 janvier 1787 à M. Tronchin, syndic de la république de Genève, la lettre suivante (1) :

(1) T. II, p. 101-103.

« Monsieur mon respectable protecteur,

« Je viens de voir dans un ouvrage sur M. de Voltaire (1) la note suivante : « C'est après la sortie de MM. le curé « de Saint-Sulpice et l'abbé Gaultier, que M. Tron- « chin, médecin de Voltaire, le trouva dans des agitations « violentes, criant de toutes ses forces : *Je suis abandonné « de Dieu et des hommes !* Le docteur Tronchin, qui ra- « conta ce fait à des personnes respectables, ne put s'em- « pêcher de leur dire : *Je voudrais que tous ceux qui ont « été séduits par les livres de Voltaire eussent été témoins « de sa mort ; il n'est pas possible de tenir contre un « pareil spectacle.* »

« J'ai eu l'honneur de voir M. Tronchin quelques jours après la mort de mon cher maître. Il avait des bontés pour moi ; il me parla beaucoup de M. de Voltaire, de sa maladie et de sa mort, mais il ne me dit pas un mot dans le sens de que ce je viens de transcrire... M. Tronchin NE LE VIT PAS LE JOUR DE SA MORT. »

Réponse de M. Tronchin, 25 janvier 1787 :

« L'ouvrage, Monsieur, dont vous avez extrait la note que je reçois, m'est inconnu, et rien ne ressemble moins au docteur Tronchin, que le propos que l'auteur lui fait tenir à la mort de M. de Voltaire. On a beau jeu à faire parler les personnes qui ne sont plus.

« Croyez-moi, etc. »

Quelle conclusion reste-t-il à tirer de ces nombreuses citations ? de tous ces documents ?

... Mais disons d'abord, qu'après avoir lu 1° la *Gazette de Cologne*, 2° le P. Élie, 3° le *Journal d'un bourgeois de Paris*, 4° Feller, 5° Formey, 6° Barruel, 7° Chaudon et 8° Deluc (2), tous vivants du temps de Voltaire, aucun

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de M. de Voltaire*, etc., 1785.

(2) Je ne réunis pas à ces huit ennemis de Voltaire, Mgr de Viviers, Mgr Roulph de Varicourt, Mme de Villette, ni le comte de Fusée, dont les

doute ne semble possible sur les divulgations *verbales* de Tronchin, indépendantes de celles *écrites* dans sa lettre à Bonnet du 20 juin 1778. Avant comme après la mort de Voltaire, le grand médecin religieux a répandu le bruit de *l'état de désespoir et de démence affreux,* où était tombé son illustre malade... Hélas ! SEUL ABSOLUMENT ! il l'a répandu, et il n'en a pas dit un mot à Wagnière.

Testis unus, testis nullus.

Mais, en même temps, n'est-il pas certain qu'*il faut peser les suffrages* (à plus forte raison les témoignages), *et ne pas les compter ?*

Je me retire du débat ; que le lecteur prononce.

1° La *Gazette de France* (journal du gouvernement), 2° le *Journal de Paris,* 3° les *Nouvelles ecclésiastiques* (journal religieux), 4° le *Mercure de France,* 5° les *Mémoires secrets,* 6° la *Correspondance secrète,* 7° l'*Espion anglais,* 8° Wagnière, 9° la Harpe, 10° d'Alembert, 11° Grimm, 12° le marquis de Luchet, 13° Duvernet, 14° Condorcet, 15° Marmontel, auxquels il faut ajouter le docteur Lorry, un neveu et une nièce de Voltaire, c'est-à-dire tous les organes de la publicité en 1778 (1), tous les amis, les indifférents, les parents et un médecin, se sont-ils entendus pour tromper la postérité, en lui cachant la révolte scandaleuse contre la Providence, la dégradation morale du patriarche de l'incrédulité, au moment où l'éternité s'ouvrait devant lui ?

Ou bien Tronchin, victime de ses préoccupations religieuses, a-t-il attribué à d'autres causes qu'aux véritables des convulsions, des paroles de désespoir arrachées par

témoignages sont invoqués par Barruel, l'abbé Depéry et le comte d'Allonville, attendu qu'ils n'ont rien laissé d'écrit, et que, suivant le syndic Tronchin, « on a beau jeu à faire parler les personnes qui ne sont plus ».

(1) La *Gazette de Cologne* exceptée.

la souffrance au plus rétif, au plus impressionnable de tous les malades ? Ou même, par une déplorable erreur, a-t-il voulu fournir à certains clercs catholiques une excuse à leurs fraudes pieuses, en prouvant qu'un laïque protestant est susceptible de n'en dédaigner point l'emploi ?

Je le répète : que le lecteur prononce ; je lui mets sous les yeux, réunies pour la première fois, toutes les pièces de ce singulier procès, y compris la lettre du syndic Tronchin à Wagnière, en date du 25 janvier 1787.

CHAPITRE II.

LEPAN, PAILLET DE WARCY, BERCHOUX.

On remarquera que je passe sous silence Duvernet, le marquis de Luchet et Condorcet, coupables chacun d'une vie de Voltaire. Je n'admets pas plus pour les philosophes que pour les vrais croyants les ouvrages écrits sur le patron de la *Fleur des saints*.

1° Lepan est un ennemi passionné de Voltaire, mais un chercheur consciencieux. Son œuvre date de 1817. J'en donnerai le deuxième paragraphe (1) comme étude du style légué par le premier Empire à la Restauration :

« Les tablettes de Calliope avaient jusqu'alors été négligées ; il (Voltaire) en sut faire usage ; il arracha à Campistron et à Crébillon le sceptre de Melpomène ; il essaya d'ôter à Destouches et à Dufresny le masque de Thalie ; emprunta de Rollin et de Vertot les pinceaux de Clio ; s'appropria la lyre d'Érato, et voulut inutilement dépouiller Montesquieu du manteau de Polymnie. »

(1) 5e édition, p. 55.

Je donnerai encore un des derniers paragraphes (1), comme étude de polémique :

« De tous les faits qui ont été rapportés, on doit conclure qu'Arouet-Voltaire fut mauvais fils[1], mauvais citoyen[2], ami faux[3], envieux[4], flatteur[5], ingrat[6], calomniateur[7], intéressé[8], intrigant[9], peu délicat[10], vindicatif[11], ambitieux de places[12], d'honneur[13] et de dignités[14], hypocrite[15], avare[16], intolérant[17], méchant[18], inhumain[19], despote[20], violent[21]. »

Ce passage contient une centaine de renvois justificatifs aux pages qui le précèdent. Les trois premiers sont placés après le mot *fils :* je les donne tous les trois.

P. 66. « ... J'ai oublié le nom d'Arouet, que j'oublie assez volontiers. Je vous renvoie d'autres parchemins où se trouve ce nom, malgré le peu de cas que j'en fais. »

P. 144. « ... Et ce sera en détestant le pays des singes et des tigres, où la *folie* de ma mère me fit naître il y a bientôt soixante-treize ans (2). »

P. 364. « J'avais autrefois un père, marque-t-il à Laharpe le 28 janvier 1772, qui était grondeur comme M. Grichard (personnage du *Grondeur* de Brueys). Un jour, après avoir horriblement et très-mal à propos grondé son jardinier, et après l'avoir presque battu, il lui dit : « Va-t'en, coquin, je souhaite que tu trouves un maître « aussi patient que moi. » Je menai mon père voir le *Grondeur ;* je priai l'acteur d'ajouter ces propres paroles à son rôle, et *mon bonhomme de père se corrigea un peu.* »

On doit trouver que, suivant Lepan, il n'est pas difficile de devenir mauvais fils. Je suis loin cependant de pré-

(1) P. 368-369.

(2) Notons que Voltaire n'a connu qu'à peine sa mère. Il la perdit à l'âge de sept ans.

tendre qu'il s'abandonne toujours autant aux caprices de l'imagination : j'ai voulu simplement montrer une fois de plus combien la polémique sur Voltaire monte au cerveau, et quel ravage elle y produit.

2° PAILLET DE WARCY a écrit une *Vie de Voltaire,* sur celle de Lepan. Elle est rédigée dans le même esprit, mais bien plus faiblement.

J'ai déjà cité ces deux auteurs. J'en parlerai encore au chapitre VIII.

3° BERCHOUX, l'auteur des ravissants poëmes de *la Danse* et de *la Gastronomie,* a publié en 1814 un pitoyable factum versifié, sous le titre de « *Voltaire, ou le Triomphe de la philosophie moderne.* » Je citerai quelques vers de la fin du quatrième chant :

« ..... Quatre grands caporaux
« Sur la frontière atteignent le héros.
. . . .
« Ce n'est pas tout : car notre mission
« N'est point finie, et le roi, notre maître,
« Nous a donné l'ordre, un peu dur peut-être,
« De bâtonner son frère en Apollon.
« Permettez-nous de faire notre office :
« Vous connaissez les rigueurs du service...
« O trahison ! ô rigueur ! ô forfait !
« Au même instant le service se fait.
« Les caporaux exercés dans leurs rôles
« Du philosophe atteignent les épaules,
« Mais avec ordre, et par coups redoublés
« Que la tactique elle-même a réglés.
. . . .
« Sous le bâton, le héros malheureux
« Invoque en vain la *douce bienfaisance.*
. . . .
« On cesse enfin l'exercice cruel,
« Voltaire y voit la malice du Ciel... »

C'est un poëte français qui célèbre en pareils termes l'attentat prétendu d'un roi de Prusse contre un vieillard français. On a déjà vu cette calomnie ; on la retrouvera au chapitre VI.

CHAPITRE III.

LE COMTE DE MAISTRE.

Le COMTE DE MAISTRE (déjà cité à propos de la Calomnie 6 A) a lancé à Voltaire ce terrible anathème (1) :

« Beau génie tant qu'il vous plaira, monsieur le chevalier; il n'en sera pas moins vrai qu'en louant Voltaire, il ne faut le louer qu'avec une certaine retenue, j'ai presque dit à contre-cœur. L'admiration effrénée dont trop de gens l'entourent est le signe infaillible d'une âme corrompue. Qu'on ne se fasse point illusion : si quelqu'un, en parcourant sa bibliothèque, se sent attiré vers les *OEuvres de Ferney,* Dieu ne l'aime pas. Souvent on s'est moqué de l'autorité ecclésiastique qui condamnait les livres *in odium auctoris;* en vérité rien n'était plus juste. *Refusez les honneurs du génie à celui qui abuse de ses dons*. Si cette loi était sévèrement observée, on verrait bientôt disparaître les livres empoisonnés; mais puisqu'il ne dépend pas de nous de la promulguer, gardons-nous au moins de donner dans l'excès, bien plus répréhensible qu'on ne le croit, d'exalter sans mesure les écrivains coupables, et celui-là surtout. Il a prononcé contre lui-même, sans s'en apercevoir, un arrêt terrible, car c'est lui qui a dit :

Un esprit corrompu ne fut jamais sublime.

Rien n'est plus vrai, et (voilà) pourquoi Voltaire, avec ses cent volumes, ne fut jamais que *joli;* j'excepte la tragédie, où la nature de l'ouvrage le forçait d'exprimer de nobles sentiments étrangers à son caractère; et même encore sur la scène, qui est son triomphe, il ne trompe pas des yeux

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg,* 1er vol., p. 238-244, édition Pélagaud, 1862. L'ouvrage a paru en 1821.

exercés. Dans ses meilleures pièces, il ressemble à ses deux grands rivaux, comme le plus habile hypocrite ressemble à un saint. Je n'entends point d'ailleurs contester son mérite dramatique, je m'en tiens à ma première observation : dès que Voltaire parle en son nom, il n'est que *joli;* rien ne peut l'échauffer, pas même la bataille de Fontenoi. *Il est charmant*, dit-on : je le dis aussi, mais j'entends que ce mot soit une critique. Du reste, je ne puis souffrir l'exagération qui le nomme *universel.* Certes, je vois de belles exceptions à cette universalité. Il est nul dans l'ode; et qui pourrait s'en étonner? L'impiété réfléchie avait tué chez lui la flamme divine de l'enthousiasme. Il est encore nul, et même jusqu'au ridicule, dans le drame lyrique, son oreille ayant été absolument fermée aux beautés harmoniques, comme ses yeux l'étaient à celles de l'art. Dans les genres qui paraissent les plus analogues à son talent naturel, il se traîne : il est médiocre, froid, et souvent (qui le croirait?) lourd et grossier dans la comédie; car le méchant n'est jamais comique. Par la même raison, il n'a pas su faire une épigramme, la moindre gorgée de son fiel ne pouvant couvrir moins de cent vers. S'il essaye la satire, il glisse dans le libelle; il est insupportable dans l'histoire (1), en dépit de son art, de son élégance, et des grâces de son style : aucune qualité ne pouvant remplacer celles qui lui manquent, et qui sont la vie de l'histoire, la gravité, la bonne foi et la dignité. Quant à son poëme *épique,* je n'ai pas droit d'en parler ; car, pour juger un livre il faut l'avoir lu, et pour le lire il faut être éveillé (2).

« Une monotonie assoupissante plane sur la plupart de

(1) On va voir ci-après une réponse satisfaisante, au moins en partie, du comte de Maistre lui-même, à cette grave accusation.

(2) Ce mot très-connu n'est que plaisant. Comment sait-on qu'un livre endort, quand on n'en connaît que le titre?

ses écrits, qui n'ont que deux sujets, la Bible et ses ennemis : il blasphème ou il insulte. Sa plaisanterie si vantée est cependant loin d'être irréprochable : le rire qu'elle excite n'est pas légitime ; c'est une grimace. N'avez-vous jamais remarqué que l'anathème divin fut écrit sur son visage? Après tant d'années il est temps encore d'en faire l'expérience. Allez contempler sa figure au palais de l'*Ermitage* : jamais je ne la regarde sans me féliciter de ce qu'elle ne nous a point été transmise par quelque ciseau héritier des Grecs, qui aurait su peut-être y répandre un certain beau idéal. Ici tout est naturel. Il y a autant de vérité dans cette tête qu'il y en aurait dans un plâtre pris sur le cadavre. Voyez ce front abject que la pudeur ne colora jamais, ces deux cratères éteints où semblent bouillonner encore la luxure et la haine. Cette bouche, — je dis mal peut-être, mais ce n'est pas ma faute, — ce *rictus* épouvantable, courant d'une oreille à l'autre, et ces lèvres pincées par la cruelle malice comme un ressort prêt à se détendre pour lancer le blasphème ou le sarcasme. — Ne me parlez pas de cet homme, je ne puis en soutenir l'idée. Ah ! qu'il nous a fait de mal ! Semblable à cet insecte, le fléau des jardins, qui n'adresse ses morsures qu'à la racine des plantes les plus précieuses, Voltaire, avec son *aiguillon*, ne cesse de piquer les deux racines de la société, les femmes et les jeunes gens ; il les imbibe de ses poisons, qu'il transmet ainsi d'une génération à l'autre. C'est en vain que, pour voiler d'inexprimables attentats, ses stupides admirateurs nous assourdissent de tirades sonores où il a parlé supérieurement des objets les plus vénérés. Ces aveugles volontaires ne voient pas qu'ils achèvent la condamnation de ce coupable écrivain.

« Si Fénelon, avec la même plume qui peignit les joies de l'Élysée, avait écrit le livre *du Prince,* il serait mille fois plus vil et plus coupable que Machiavel. Le grand crime

de Voltaire est l'abus du talent, et la prostitution réfléchie d'un génie créé pour célébrer Dieu et la vertu. Il ne saurait alléguer, comme tant d'autres, la jeunesse, l'inconsidération, l'entraînement des passions, et, pour terminer enfin, la triste faiblesse de notre nature. Rien ne l'absout : sa corruption est d'un genre qui n'appartient qu'à lui ; elle s'enracine dans les dernières fibres de son cœur et se fortifie de toutes les forces de son entendement.

« Toujours alliée au sacrilége, elle brave Dieu en perdant les hommes. Avec une fureur qui n'a pas d'exemple, cet insolent blasphémateur en vient à se déclarer l'ennemi personnel du Sauveur des hommes ; il ose du fond de son néant lui donner un nom ridicule, et cette loi adorable que l'Homme-Dieu apporta sur la terre, il l'appelle l'INFAME. Abandonné de Dieu, qui punit en se retirant, il ne connaît plus de frein. D'autres cyniques étonnèrent la vertu, Voltaire étonne le vice. Il se plonge dans la fange, il s'y roule, il s'en abreuve ; il livre son imagination à l'enthousiasme de l'enfer, qui lui prête toutes ses forces pour le traîner jusqu'aux limites du mal. Il invente des prodiges, des monstres qui font pâlir. Paris le couronna, Sodome l'eût banni. Profanateur effronté de la langue universelle et de ses plus grands noms, le dernier des hommes après ceux qui l'aiment ! Comment vous peindrai-je ce qu'il me fait éprouver? Quand je vois ce qu'il pouvait faire et ce qu'il a fait, ses inimitables talents ne m'inspirent plus qu'une espèce de rage sainte qui n'a pas de nom. Suspendu entre l'admiration et l'horreur, quelquefois je voudrais lui faire élever une statue... par la main du bourreau. »

Mais si le comte de Maistre était trop artiste pour consentir à effacer, ou seulement à décolorer ces superbes invectives, il a été trop honnête homme pour ne mettre point ses lecteurs en garde contre sa fougue exubérante. En conséquence, il fait répondre par son interlocuteur ces

simples mots : *Citoyen, voyons votre pouls* (1), et dans sa contre-réplique, il ne dit rien qui en affaiblisse sensiblement la portée.

Dans son livre du *Pape,* le comte de Maistre dit encore (2) :

« Tel est Voltaire, le plus méprisable des écrivains lorsqu'on ne le considère que sous le point de vue moral ; et, par cette raison même, le meilleur témoin pour la vérité lorsqu'il lui rend hommage par distraction. »

Et plus loin (3) :

«... Une puissance d'un nouvel ordre s'armait contre la foi antique : c'était le ridicule. Un homme unique, à qui l'Enfer avait remis ses pouvoirs, se présenta dans cette nouvelle arène, et combla les vœux de l'impiété. Jamais l'arme de la plaisanterie n'avait été maniée d'une manière aussi redoutable, et jamais on ne l'employa contre la vérité avec autant d'effronterie et de succès. Jusqu'à lui le blasphème circonscrit par le dégoût ne tuait que les blasphémateurs ; dans la bouche du plus coupable des hommes, il devint contagieux en devenant *charmant.* Encore aujourd'hui, l'homme sage qui parcourt les écrits de ce bouffon sacrilége, pleure souvent d'avoir ri. Une vie d'un siècle lui fut donnée, afin que l'Église sortît victorieuse des trois épreuves auxquelles nulle institution fausse ne résista jamais : le syllogisme, l'échafaud et l'épigramme.»

Et pourtant, dans ce même ouvrage, le comte de Maistre cite Voltaire *cinquante-quatre fois* (voir les notes du *Pape*) pour s'appuyer sur son autorité *comme historien*, et seulement *douze* fois, pour la combattre ou pour en plaisanter... plus ou moins heureusement.

Je ferai remarquer à mes lecteurs la loyauté *absolue*

(1) Rousseau, 2e préface de la *Nouvelle Héloïse.*

(2) P. 233.

(3) P. 477.

et, peut-être, surabondante, qu'ils retrouveront comme je le leur ai annoncé, dans les moindres parties de mon œuvre; je viens de mettre sous leurs yeux, *sans que rien m'y obligeât,* les pages les plus belles, les plus virulentes qui aient été burinées contre Voltaire, des pages toutes hérissées de dards, comme si j'avais à cœur de redoubler les difficultés inhérentes à ma thèse.

CHAPITRE IV.

M. ERNEST HELLO.

Dans une brochure publiée en 1858 ou en 1859 sous ce titre : « *M. Renan, l'Allemagne et l'athéisme au dix-neuvième siècle,* par Ernest Hello », j'ai trouvé (chapitre de l'Incarnation, pages 132 et 133), le passage suivant :

« La position de Voltaire, vis-à-vis (1) du christianisme, est franche. C'est l'aveuglement complet. C'est la tranquillité qui vient de la stupidité absolue. N'entrevoyant rien, il évite jusqu'au trouble. D'ailleurs son cœur aide son esprit. Voltaire, pour le définir en passant, est un IMBÉCILE MALPROPRE. »

L'idée de qualifier d'imbécile, en y ajoutant l'épithète de malpropre, l'homme qui est resté le Dieu de l'esprit, pour les incroyants, et le Satan, pour les croyants, cette idée, dis-je, me fit partir d'un éclat de rire ; je restai convaincu que M. Ernest Hello avait été victime d'une de ces perfides *coquilles* si connues de tous ceux qui risquent leurs élucubrations à la malice des imprimeurs ; et je supposai que M. Ernest Hello avait écrit : « Infernal malen-

(1) Ce *vis-à-vis* n'est pas du français de Voltaire... heureusement. Les lettrés se rappellent la guerre qu'il y a faite. Il craignait probablement qu'on n'arrivât à dire VIS-A-VIS DE SOI-MÊME.

drin ou infernal malfaiteur. » Mais je n'en restai pas moins dans une grande perplexité sur la version véritable. Les mots « stupidité absolue », employés par l'auteur avant le fameux « imbécile malpropre », me donnaient surtout de l'inquiétude. Je continuai l'ouvrage, et je trouvai au chapitre de la Croix, pages 161-162, cet autre passage que je me fais un devoir de mettre sous les yeux de mes lecteurs :

« Un jour, par ordre du proconsul romain, un arbre fut abattu dans une forêt. C'était un sycomore. Les ouvriers galiléens reçurent l'ordre de le tailler. Ils ne le taillèrent pas sans peine. Il leur fallut réaliser le plan géométrique, aperçu par Dieu dans le Verbe qui allait être cloué sur ce morceau de bois. Sur ce bois, en effet, fut cloué le Verbe fait chair. Le corps fut dressé verticalement : ligne de vie; les bras furent étendus horizontalement : ligne de mort. Ainsi se résuma le sacrifice qui contient la vie et la mort réconciliées.

« Toutes choses s'embrassèrent dans un baiser immense. Car le bois du sycomore fut croisé. Ses lignes, parallèles tant que l'arbre avait vécu, tant que les racines avaient été en terre, se coupèrent à angles droits, à angles égaux. L'arbre prit la forme d'une croix, et fut transporté sur la montagne.

« La vie et la mort se traversèrent, et, se coupant à angles droits, chantèrent une musique infinie qui entraîna dans le même accord l'essence éternelle et les choses créées, Dieu, l'homme et la nature. Dieu le Père, revenu de sa fuite infinie, ne se repentant plus d'avoir fait l'homme, atteignit et embrassa la création sur cet épouvantable sommet. Il trouva encore une fois son œuvre bonne, etc. »

Ce passage, je l'avoue, comme tout le chapitre dont je l'ai extrait, ne me donna aucune alarme sur l'esprit... de Voltaire. M. Louis Veuillot, dans les *Odeurs de Paris*, page 324, première édition, a dit : « M. Ernest Hello, esprit de l'ordre le plus élevé, écrivain d'un ordre supérieur. » J'aime à rappeler cette appréciation.

CHAPITRE V.

M. GEORGES SEIGNEUR.

Dans le journal *le Croisé*, du 15 décembre 1860, cet écrivain s'exprime ainsi :

« La définition donnée, il y a deux ans, par M. Ernest Hello : *Voltaire est un imbécile malpropre*, a étonné ceux dont le règne est fini. »

Mes suppositions de *coquilles* étaient donc sans fondement ! Je n'étais qu'un sot en les faisant... Que dis-je ? Si Voltaire est un *imbécile malpropre*, je ne puis pas même aspirer à être un sot !

« Mais cette définition est un arrêt de mort, qui ne sera pas révoqué. Il a été prononcé en vertu de la souveraineté vitale et glorieuse de l'évidence, du bon sens. Il a vengé la conscience humaine. Il a vengé l'intelligence immortelle. Il a vengé la science, la vie et l'art ; il a vengé l'Unité. Prenez-en votre parti, rhéteurs du néant ; cette définition est à la fois une idée et un fait. Elle fera le tour du monde : elle le fait, en ce moment (1). Elle peut le faire sans votre permission, en vous éludant, en vous ignorant, car vous n'êtes pas du monde vivant.

« Pour s'étonner de cette définition, il faut n'avoir pas même le plus vulgaire bon sens.

« ... M. Évariste Bavoux... a eu la patience de publier un gros volume, très-ennuyeux, mais très-instructif, composé presque entièrement de lettres écrites par cette main froide et sale qui souffleta les rayons du Christ...

« . . . Le nom de Voltaire réveille en moi l'horreur et le

(1) Puissé-je y aider !



dégoût. Voltaire est nauséabond : ceci peut être contesté parmi les morts, mais non parmi les vivants.

«... Cet homme (car c'était un homme, hélas !) déclare que son histoire peut servir à l'éducation du fils de la duchesse... Essoufflé par cette grande idée, qui était déjà forte pour lui, l'imbécile bredouille ces compliments stupides...

« ... Voltaire n'avait pas d'âme ; mais il n'avait pas même d'intelligence.

«... Misérable, tais-toi ! tais-toi ! car au nom du soleil en deuil, de la justice perdue, au nom du voile noir que le péché a répandu sur les fleurs, sur les étoiles, au nom de ceux qui pleurent, au nom de ceux qui souffrent, au nom de ceux qui meurent, le fumier n'a pas la parole !

«... Dans la bouche de Voltaire, la prière est un blasphème :

« *Je ne ferai jamais qu'une seule prière à Dieu ; je lui dirai : Donnez-moi la santé, pour que je retourne à Gotha.*

« Ceci est à la fois un blasphème contre la prière et un blasphème contre la santé (1). Dans la bouche de Voltaire, la santé elle-même devient adulatrice. Or l'intelligence aspire à la délivrance. Elle la demande à tout ce qui résiste.

« Elle l'affirme d'avance, elle la proclame, et n'obéit qu'à la vérité qui délivre. Quand un homme né intelligent descend à la flatterie, on sent qu'il le fait sciemment. Mais Voltaire a perdu la conscience intellectuelle. On sent que Voltaire, quand il flatte, ne descend pas. On sent que Voltaire, quand il se roule à plat ventre, posément, froi-

(1) Quand on ne peut aspirer même à être un *imbécile malpropre*, on ne voit dans une pareille phrase qu'une hyperbole colossale (dont personne ne semble pouvoir être dupe), pour dire en badinant une chose aimable à une femme.

dement, dans la boue élégante, ne descend pas. On sent toujours qu'il n'atteint pas son idéal de bassesse.

« Voilà, si je ne me trompe, ou, pour mieux dire, voilà, je l'affirme, le caractère voltairien : ne pouvoir descendre.

« Cet idiot sacrilége s'empare des vases de l'autel; il joue avec eux d'une main plus fangeuse et plus froide que la main de Balthazar. Ne le défiez pas ! On ne défie pas les fous, car la folie est la rage du néant.

«... Voltaire est un fou furieux. Or, la folie est le dernier terme de l'imbécillité volontaire (!!). Cet idiot sacrilége (il est naturel de répéter ici cette expression)...

«... Je laisse aux idiots sentimentaux la volupté féroce de pleurer sur les malheurs ridicules, quoique mérités, de M. de Voltaire et de son auguste nièce, Mme Denis. »

On ne trouvera pas regrettable, je l'espère, que j'aie donné des extraits un peu étendus de l'article de M. Georges Seigneur. Si j'avais cédé à mes entraînements, j'eusse reproduit ici, *in extenso,* les dix pages dont il a paré le *Croisé* du 15 décembre 1860.

Voici maintenant le jugement porté sur l'auteur par M. Louis Veuillot, dans les *Odeurs de Paris*, page 323, 1re édition :

« M. Georges Seigneur sait les (les écrivains anti-catholiques) rendre amusants. Il les connaît très-bien. Il a de l'esprit, du savoir, une logique excellente. Il écrit en français. Malheureusement il est catholique, et les catholiques ne connaissent pas beaucoup son nom. » Je le veux croire, puisque M. Louis Veuillot l'affirme. « Il n'est donc pas surprenant que M. Georges Seigneur soit si peu connu des libres penseurs. » Mais non, M. Louis Veuillot doit se tromper. Un grand nombre d'écrivains de notre temps jouissent, quoique catholiques, d'une immense et très-juste réputation, soit parmi les croyants, soit parmi les

incroyants. M. Louis Veuillot s'était oublié lui-même en écrivant ce paragraphe. Si M. Georges Seigneur est peu connu parmi ses frères, la cause en doit être ailleurs : ce n'est pas à moi à l'indiquer.

CHAPITRE VI.

M. LOUIS VEUILLOT (1).

La *Revue du monde catholique* contenait, dans son numéro du 10 novembre 1866, un article de M. Louis Veuillot, sur « le Roi Voltaire » de M. Arsène Houssaye. J'en vais donner quelques extraits :

« Voltaire fut, de sa personne, ce qui s'appelle une franche canaille. On est d'accord sur ce point. Ses apologistes attestent, non pas volontairement, mais unanimement, son infamie. Nul moyen de l'admirer, de le citer, sans prouver aussitôt que ce grand homme se composait de tous les éléments d'un affreux drôle... Plusieurs font valoir les circonstances atténuantes : — « Canaille, oui, et très-canaille; mais pourtant, » ajoutent-ils, « lumière de l'esprit et bienfaiteur de l'humanité... »

« Voilà comment Voltaire a conquis une gloire et une puissance incomparables, plus fièrement qu'aucun autre, en méprisant ce que les hommes révéraient, et en les méprisant eux-mêmes ouvertement. Il se moque de tout; il ment, il trahit, il hait, il n'a point de patrie, point

(1) A l'occasion de mes opuscules, j'ai recherché, il y a quelques années, l'approbation de M. Veuillot; il a bien voulu m'écrire des lettres que je conserve parmi mes plus précieux autographes. Mais je n'ai pas pensé qu'il en sortît pour moi le devoir de passer sous silence ses attaques contre Voltaire. Quand je lis, d'ailleurs, dans les *Odeurs de Paris*, p. 253 : « Voltaire a duré cent ans, et n'est pas épuisé, grâce aux goujats qui le traduisent, » je ne puis me dissimuler les dangers où je cours, et j'y trouve ma meilleure justification.

d'honneur, point de Dieu, point de famille; il ne se dévoue à rien qu'à sa gloire : on l'encense. C'est Satan, non pas foudroyé et abattu, mais vainqueur, vainqueur tranquille. Il est dans son château, en robe de chambre, la plume à la main; le monde vient en procession à ses pieds. Le plus grand malfaiteur social et le chef de tous les autres, qu'il a créés, élevés, soutenus, il voit les chefs et les gardiens de l'ordre social trembler devant lui et devenir ses complices. Le plus grand négateur de la Divinité, il pousse sa vie au-delà des limites ordinaires; la mort aussi paraît le craindre.

« Il meurt. La monarchie succombe dans une des plus effroyables catastrophes de l'histoire, le sang coule, le meurtre et le pillage ont toute carrière; pour la première fois la France subit la tyrannie; Condorcet s'écrie avec orgueil : « Voltaire a fait tout ce que nous voyons (1)! » et pour que cette parole ne puisse être considérée comme le cri d'une démence isolée, l'abjecte cohue des tyrans et des bourreaux décerne à Voltaire des honneurs plus que civiques, des honneurs divins. La monstrueuse idole résiste à ce délire; le nom de Voltaire ne succombe pas sous de tels hommages, le culte continue. Aux adorateurs sanglants succèdent les adorateurs stupides : rien n'y fait, c'est toujours le grand Voltaire. »

Je n'ai pas besoin d'appeler l'attention de mes lecteurs sur ce passage digne du comte de Maistre. Par un artifice de composition évident, et pour faire un double repoussoir à cette page admirable, M. Louis Veuillot l'a placée entre le premier paragraphe de ce chapitre et ceux dont je vais donner des extraits.

« Il est à remarquer que le roi Voltaire reçut diverses fortes bastonnades... Dans le monde littéraire on ne parle

(1) M. Louis Veuillot attribue à Condorcet un mot de La Harpe, qu'il cite inexactement. On en trouvera le texte correct au chapitre X.

que de la première râclée (!). Quant à l'aventure, elle est toute simple (!). Le jeune comte de Chabot, se trouvant au théâtre à côté du jeune Arouet, l'appela *mons* Voltaire... Le poëte s'offensa, s'anima, et, d'aigreur en aigreur, finit par dire qu'il commençait son nom, tandis que Chabot finissait le sien.

« La question n'est pas de savoir s'il disait vrai. Aujourd'hui le mot vaudrait un soufflet ; en ce temps-là, comme aujourd'hui, il était une insulte qu'un gentilhomme devait autrement punir. Il fallait bien prouver au jeune Arouet qu'il n'était gentilhomme que de sa façon. Je parle selon les idées du monde. De là les coups de bâton. Chabot les fit donner par ses laquais, en sa présence, et marqua la mesure. C'était dans la rue Saint-Antoine, devant l'hôtel de Sully. Que ne fait-on là un monument expiatoire ?

« Autres temps, autres mœurs. Aujourd'hui Chabot dégaînerait sans le moindre scrupule... Quoi qu'il en soit, à l'époque, Voltaire *devait être et fut bâtonné.*

« Postérieurement... le roi Voltaire empocha : 1° un soufflet en plein théâtre du vieux comédien Poisson ; 2° une balafre ignominieuse d'un officier calomnié (il empocha aussi pour cette affaire mille écus de dédommagement, qui le consolèrent assez) ; 3° une bastonnade bleue de son libraire anglais, laquelle le fit rentrer en France, fuyant le même fléau qui l'avait fait sortir.

« Mais partout cet orage planait sur sa tête illustre... *A Francfort la décharge fut terrible. C'était Frédéric le Grand qui tapait par la main d'un pandour.*

« *Ce Prussien renommé fit preuve en cette occasion d'un certain esprit où la force comique ne manquait pas. Il tira un reçu du poëte. — Reçu* tant *de coups de bâton de S. M. le roi de Prusse, à qui j'ai enseigné la philosophie et la poésie.* Signé : VOLTAIRE. — *Sans être grand amateur d'autographes, j'aimerais posséder celui-là ! Je*

l'offrirais à la Bibliothèque impériale pour être déposé à côté du cœur de l'auteur de Candide (1).

« Le comte de Chabot s'était vanté des coups de bâton qu'il avait fait donner à l'auteur brillant d'*Œdipe*. Vingt ou vingt-cinq ans après, Frédéric de Prusse veut avoir un document officiel des coups de bâton dont il tatoue l'auteur couronné de la *Henriade*. Preuve mille fois convaincante que ce fut toujours une chose bien vue dans la bonne compagnie, et très-acceptée ailleurs, de bâtonner Voltaire. »

Et ce n'est pas le plus vil des enfants perdus de la noblesse actuelle, quelque chevalier Rohan-Chabot moderne, qui a écrit ces déplorables lignes : il eût été certain d'être mis au ban de son ordre tout entier. C'est un *vilain* honorable, émancipé par la révolution de 1789, c'est un chrétien, un fils glorieux de ses œuvres ! Dans l'aveuglement de sa haine voltairienne, M. Veuillot ne s'est point rappelé comment, dès cette époque, le maréchal de Villars (2)

(1) Je suis très-loin d'envier à M. Veuillot ce remarquable lazzi.

(2) « Le cardinal demanda à M. le duc de le (Voltaire) faire mettre à la Bastille. L'ordre en fut donné, exécuté, et le malheureux poëte, après avoir été battu, fut encore emprisonné. Le public, disposé à tout blâmer, trouva pour cette fois, avec raison, que tout le monde avait tort : Voltaire, d'avoir offensé le chevalier de Rohan ; celui-ci, d'*avoir osé commettre un crime digne de mort*, en faisant battre un citoyen ; le gouvernement, de n'avoir pas puni la notoriété d'une mauvaise action, et d'avoir fait mettre le battu à la Bastille pour tranquilliser le batteur. » (*Mémoires de Villars*, p. 323, Collection Michaud et Poujoulat.) En 1726, un grand seigneur jugeait donc avec la dernière sévérité certains actes qu'en 1866, un plébéien anti-voltairien était loin de désapprouver. Je n'ai pas cependant la mauvaise foi de prétendre que l'opinion du maréchal de Villars, qui n'en est que plus honorable pour lui, fût celle de tous ses pareils. A la même époque, le marquis d'Argenson, dans ses mémoires (1er vol., p. 55, édition Renouard), parlait ainsi de l'infamie de Chabot : « Quand M. de Chabot fit donner des coups de bâton à Voltaire, il criait à ses gens : « Ne frappez pas sur la tête, parce qu'il en « peut encore sortir quelque chose de bon. » Quand on conta cette *amusante* tragédie à M. le prince de Conti, il dit que ces coups de bâton avaient été bien reçus et mal donnés. » — Le marquis d'Argenson était un des amis de Voltaire, son camarade de collége !

a flétri la conduite de Chabot et celle du gouvernement devenu son complice ; M. Veuillot n'a pas été ému de la noble réponse de Voltaire à Chabot, de ses efforts pour obtenir une réparation par les armes, que le gentilhomme eut le *courage* de refuser ; M. Veuillot applaudit presque aux trois ans d'emprisonnement à la Bastille ou d'exil en Angleterre, qui remplacèrent la juste satisfaction demandée par la victime ; M. Veuillot enfin est tombé dans la Calomnie III *ter*. En effet il s'est borné à reproduire la prose, légèrement modifiée, du P. Elie, qui, lui-même, n'avait pas craint de faire des emprunts au *Voltariana*.

Qu'on en juge :

P. ÉLIE.

P. 20, édition 1817.

« Le comte de Chabo (1), se trouvant au théâtre à côté de Voltaire, l'appela *mons Voltaire*. Sa Majesté tragique fut offensée de ce ton familier ; de sorte que, d'épigramme en épigramme, il finit par dire que, lui, commençait son nom, et que, lui, comte de Chabo, finissait le sien. Ce seigneur en fut tellement irrité qu'il ordonna à ses valets de corriger Voltaire. La correction fut exécutée : mons Voltaire reçut une volée de coups de bâton dans la rue Saint-Antoine, vis-à-vis l'hôtel du grand Sully. Le comte de Chabo en rit beaucoup avec ses

(1) Non : le chevalier de Rohan Chabot.

M. VEUILLOT.

« Le jeune comte de Chabot se trouvant au théâtre, assis à côté du jeune Arouet, l'appela *mons Voltaire*... Le poëte s'offensa, s'anima, et d'aigreur en aigreur (1) finit par dire qu'il commençait son nom, tandis que Chabot finissait le sien... De là les coups de bâton. Chabot les fit donner par ses laquais en sa présence, et marqua la mesure.

« C'était dans la rue Saint-Antoine devant l'hôtel de Sully. »

(1) J'aime mieux « d'épigramme en épigramme ».

amis. Je *commandais,* disait-il, les travailleurs. »

P. 43.

« Le digne châtiment qu'il reçut à Sèvres dans le temps de la régence, châtiment dont il se crut bien dédommagé par les *mille écus* que son avarice reçut pour consoler son honneur. Bastonnade encore à Londres, de la main d'un libraire anglais; accident douloureux qui lui fit solliciter vivement et obtenir la grâce de revenir en France. C'est ainsi que le même fléau qui l'en avait fait sortir l'y a fait rentrer, pour essuyer d'autres affronts d'une autre espèce (1). »

« Postérieurement (1), le roi Voltaire empocha : 1° un soufflet en plein théâtre du vieux comédien Poisson; 2° une balafre ignominieuse d'un officier calomnié (il empocha aussi pour cette affaire mille écus de dédommagement qui le consolèrent assez); 3° une bastonnade BLEUE (2) de son libraire anglais, laquelle le fit rentrer en France, fuyant le même fléau qui l'avait fait sortir. »

P. 68.

« Bastonnade terrible que lui fit donner le roi de Prusse, avec ordre à l'opérateur de faire donner un reçu à Voltaire, ce qu'il exécuta sur-le-champ, étant bien aise d'en être quitte à si bon marché. »

« A Francfort la décharge fut terrible. C'était Frédéric le Grand qui tapait par la main d'un pandour. Il tira reçu du poëte... (3) »

(1) Ce paragraphe est copié textuellement dans le *Voltariana*, t. I, p. 33. Le P. Élie l'a mis en note sous la lettre de J.-B. Rousseau, de telle sorte que le lecteur pût l'attribuer à cet autre ennemi de Voltaire. Entre les mots *honneur* et *bastonnade*, on lit la phrase suivante : « Le célèbre traitement de la porte de l'hôtel de *Sully*, en conséquence duquel il fut chassé de *France* pour les folies que cette noble bastonnade lui fit faire. »

(1) Non : antérieurement.

(2) Bastonnade BLEUE! Concession bizarre à un néologisme qui n'a rien de littéraire, et qui manque au dictionnaire de la *langue verte*.

(3) Se reporter au chapitre I, pour le classement des diverses calomnies réchauffées par M. Louis Veuillot.

Je regrette de le dire : en ajoutant foi aux calomnies du P. Élie, en exécutant, sans le nommer, des variations sur sa prose, un catholique aussi riche de style que M. Veuillot s'est cruellement égaré.

Quel déshonneur, d'ailleurs, pouvait-il y avoir à se trouver victime d'un guet-apens préparé par un potentat tout-puissant contre un vieillard absolument sans défense? Quel homme aussi lâchement maltraité ne l'eût pas crié sur les toits, comme la plus terrible vengeance à tirer d'un pervers? Et il s'agissait de Voltaire, qui n'a jamais pardonné à Frédéric les indignités de Francfort; qui, après avoir remué ciel et terre pour en obtenir la réparation, en a tiré une vengeance immortelle dans ses lettres et dans ses écrits. Voltaire eût été trop heureux d'avilir Frédéric, encore plus qu'il n'y a réussi, en peignant avec ses terribles pinceaux une scène de coups de bâton donnés par ordre d'un roi de Prusse à un citoyen français, à l'homme le plus illustre de son siècle! Non, mille fois non; la *râclée* de Francfort, pour employer le mot de M. Veuillot, est une des plus absurdes, des plus infâmes, des plus évidentes calomnies dont on ait pu salir le papier (1).

Et je reviens à l'article de M. Veuillot.

« J'imagine néanmoins que Voltaire, qui ne manquait point de bon sens, ni même de bon goût, pour son époque... Après tout, Voltaire eut un grand talent pour le temps où il vécut... »

M. Veuillot n'a pu écrire ceci que par distraction. Comment faire concorder un éloge, même aussi restreint, avec le *satisfecit* donné à l'inventeur et au propagateur du fameux *imbécile malpropre*, et surtout après avoir terminé son article par une page d'où j'extrais ce qui doit être sa véritable pensée?

(1) Je le regrette infiniment. Je serais heureux qu'on pût l'ajouter aux ignominies de Frédéric. J'y reviendrai au chapitre VIII.

« Privé des libertés dont la littérature jouissait de son temps (1), forcé de laisser au greffe le plus vert de son esprit, Voltaire aujourd'hui ne ferait qu'un bon charivariste — un peu vieux. — Il songerait à passer au *Journal des Débats*, et le *Journal des Débats*, fort tenté, délibérerait pourtant, et lui recommanderait plus de tenue dans la prose. Il publierait la *Henriade* et *Candide*, et le monde dirait : « Quel singulier mélange de Viennet et d'About ! »

« Beaucoup lui préféreraient M. Ponsard ; beaucoup, quelque jeune plume à deux sous, et j'avoue que je serais de ceux-là parfois. Sifflé pour la *Henriade*, pour l'*Orphelin de la Chine* et pour les *Épîtres ;* hué pour *Nanine ;* médiocrement estimé pour le *Dictionnaire philosophique* qui ne serait plus amusant ; écrasé dans l'historique par Michelet, dans le tragique par Ponsard, dans le comique par tout le monde ; infiniment éloigné de la puissance des Havin et de la célébrité des Timothée Trimm, n'osant pas même aspirer aux premiers rangs, sa bile s'échaufferait furieusement contre les journaux qui ne lui ménageraient pas les dures vérités... et il se ferait chasser de la société des gens de lettres. »

Il est triste, pour un admirateur de M. Louis Veuillot, d'être réduit à confesser que son article a été écrit, non point durant le carnaval, mais bien durant l'avent de 1866, quoiqu'il s'y trouve évidemment, vers la fin, un essai de plaisanterie légère.

« Ne forçons point notre talent :
« Nous ne ferions rien avec grâce. »

Personne ne me soupçonnera d'avoir cru l'article de M. Veuillot plus dangereux pour la gloire de Voltaire que ceux de MM. Ernest Hello et Georges Seigneur. Mais, si je

(1) On les verra détaillées au chapitre X.

m'étais résigné sans le moindre effort aux appréciations de ces deux écrivains, je bondis à celles d'un polémiste tel que M. Louis Veuillot, et je DÉCLARE NETTEMENT que son article est la seule cause de ma brochure. Plus tard, en lisant dans le journal *l'Univers* un magnifique éloge de l'ouvrage de l'abbé Maynard (déjà cité), qui rend la plus éclatante justice à l'*esprit* de Voltaire, je dus croire M. Louis Veuillot désabusé de son erreur. Hélas! après avoir écrit cet éloge dans l'*Univers* du 25 avril 1867, M. Louis Veuillot, dans l'*Univers* du 15 août 1870, est revenu à ses moutons, non, à ses bâtons. Qu'on en savoure les redoublements :

« Voltaire détestait déjà Frédéric avant d'en être *bâtonné*. Après, comme avant le *bâton*, Voltaire glorifia avec zèle ce Platon de corps de garde, par haine du christianisme et de l'ordre chrétien. Le misérable, s'étant pris à haïr Jésus-Christ, ne vivait plus que pour sa haine. Frédéric était l'homme qu'il lui fallait. Il le *flaira* de bonne heure, et l'adora jusqu'à la fin, en dépit des coups de *bâton*. Il eut l'infamie au degré héroïque. Rien n'a paru dans le monde de plus *bête*, de plus fangeux et de plus anti-français que Voltaire. Il a des émules, point d'égaux. »

Que M. Veuillot me permette de le lui dire, il semble avoir la concupiscence des coups de bâton. Le Scapin de Molière n'était qu'un enfant auprès de lui. Malheureusement, dans ce cas-ci, le Géronte se nomme VOLTAIRE!

CHAPITRE VII.

M. NICOLARDOT (1).

Ménage et finances de Voltaire.

Sous ce titre modeste, qui ne l'empêche pas d'attaquer son ennemi dans les choses les plus étrangères à l'argent, M. Nicolardot a publié, en 1854, un gros volume de 604 pages, où se trouvent reproduites, envenimées et accrues les calomnies écloses au seul nom de Voltaire. L'introduction occupe les 192 premières pages. L'auteur y fait voir le mal déchaîné sur le monde entier pendant le dix-huitième siècle; il s'y montre impitoyable pour Louis XVI; il s'y montre, j'ose dire, féroce pour l'infortunée Marie-Antoinette. Il ne trouve, dans tout ce siècle, qu'un seul homme vertueux, le cardinal de Fleury; qu'un seul homme défendable, le cardinal Dubois (le ministre du Régent); qu'une seule compagnie digne de tous les éloges, celle des jésuites.

Je reviendrai à cette introduction; mais, dès à présent, j'extrairai du corps de l'ouvrage une accusation d'inceste, pages 399-405, dont le plus grand mérite appartient à M. Nicolardot:

« ... Or, au dix-huitième siècle, rien n'était moins rare que l'inceste... Voltaire a dit... on peut épouser sa nièce... moyennant le taux ordinaire qui, va, je crois, à quarante mille petits écus... *J'en connais qui ont couché avec leurs nièces à bien meilleur marché*. A ces mots, M. Beuchot a mis en note : On a fait l'application de cette phrase à Voltaire et à Mme Denis; je ne sais sur quel motif (2)...

(1) Déjà cité au chap. I.

(2) M. Beuchot me semble naïf. Il avait oublié que deux lignes suf-

Il est digne de remarque que Voltaire ne cessa d'avoir des maîtresses que du jour où il vécut avec Mme Denis (1)... Il est fier d'être aussi immoral qu'impie dans tous ses écrits. Dès le 23 juin 1760 (2), il avoue à Dalembert que, comme écrivain, il mène une vie de pourceau; et le 12 avril de la même année, il apprend de Mme du Deffand qu'il se repent d'avoir dit autrefois trop de mal de Rabelais (3)... Les principes et les passions de Voltaire et de Mme Denis une fois connus, on est amené à se demander pourquoi Voltaire (4)... n'a commencé à être irrépro-

fisent à faire pendre un homme, même quand elles sont à mille lieues d'offrir autant de ressources que cette *seule* ligne de treize mots.

(1) Voltaire arriva à Genève le 12 décembre 1754, âgé de soixante ans. Dès 1733, il écrivait à Cideville : « J'ai bien peu de tempérament. » En 1742, il écrivait à Frédéric :

« D'un homme je ne suis que l'ombre,
« Je n'ai que l'ombre des amours. »

En 1748, Mme Duchâtelet lui disait dans leur rupture amoureuse définitive : « ... Je vous aime toujours, mais vous vous plaignez d'être malade, et de n'en pouvoir plus, etc., etc. » A cinquante-quatre ans, et même à trente-neuf ans, Voltaire était donc le contraire d'un hercule. Il répondit à Mme Duchâtelet : « Ah! vous avez toujours raison. » *Habemus confitentem reum.* Durant son séjour en Prusse, on ne lui connaît pas de retour de jeunesse, qui puisse faire soupçonner le besoin ou le goût d'un concubinage futur. Enfin, le 9 décembre 1755, il écrit à Dalembert : «... A l'égard de *fornication*, je suis d'autant plus en droit d'approfondir cette matière, que j'y suis malheureusement très-désintéressé. »

(2) M. Nicolardot s'est trompé dans l'indication de cette lettre, celle du 23 juin 1760 ne contient rien de pareil. J'ai vainement cherché le passage cité dans les deux volumes de la *Correspondance de Voltaire avec Dalembert*. Mais très-probablement j'ai mal cherché.

(3) M. Nicolardot s'est rencontré au moins une fois avec Voltaire : ils ont une égale répulsion pour Rabelais; mais Voltaire, dans sa lettre du 12 avril 1761, après une très-faible appréciation des immenses mérites de Rabelais, a eu la bonne foi d'ajouter : *Je me repens d'avoir dit autrefois trop de mal de lui*. Je m'étonne que M. Nicolardot non-seulement soit resté si sévère pour un homme prodigieux, malgré ses bouffonneries calculées et ses saletés de cabinet d'aisances, mais encore qu'il ait cru y trouver matière à diffamer Voltaire repentant d'une ancienne erreur littéraire.

(4) La réponse est donnée, ce me semble, dans la note précédente.

chable dans ses mœurs, que depuis le jour où il cohabita avec sa nièce, et pourquoi Mme Denis... s'est gênée dans tous ses goûts tout le temps qu'elle a passé avec son oncle. Il n'est pas facile d'expliquer la continence de l'oncle et la contrainte de la nièce, si l'on ne suppose pas que l'oncle et la nièce ont eu ensemble des rapports incestueux... S'il n'en fit pas sa concubine, il la traita du moins avec tous les égards que les amants accordent à une concubine, et les maris à leurs femmes... Si l'espoir de cette riche succession a pu engager Mme Denis à renoncer au mariage (1)... il est à croire qu'elle ne répugna pas à s'abandonner entièrement à son oncle. La fameuse lettre qu'elle adressa un jour à Voltaire (2) n'a pu être écrite que par une concubine... Comment comprendre cette jalousie de Voltaire et de Mme Denis, s'ils n'ont pas vécu dans un commerce incestueux (!)? M. Beuchot a exigé un motif de cette accusation... Ces mots de Collini appliqués à l'oncle et à la nièce : « Je me souviens toujours du poëte qui « couchait avec sa servante : il disait que c'était une « licence poétique, » ne suffisent-ils pas pour confirmer (!) tous les soupçons, et les raisons sur lesquels reposent ces soupçons ?

« On dirait que Voltaire a prévu (!) qu'il serait un jour accusé d'avoir eu des rapports incestueux avec sa nièce... Il a eu occasion d'écrire beaucoup de lettres à la veuve Denis... Il est constamment réservé, décent, discret... Voltaire a une autre nièce mariée, mère de famille... il est plus que libre, il devient licencieux, graveleux, voire même ordurier. Le 8 janvier et le 17 mars 1756, il lui parla comme le dernier des goujats ne le ferait pas en s'adressant à la dernière des femmes publiques, et il recourut à

(1) Eh mais! oui.

(2) Elle est citée tout entière presque au début de ce livre. J'admire qu'on la puisse croire écrite par une *Ariane* ou une *Didon*.

des expressions qu'on croyait enterrées pour toujours dans Rabelais (1). Cette différence de tons... serait une énigme, si l'on ne supposait pas que Voltaire a eu des raisons graves d'en agir ainsi... Cette prudence ne prouverait-elle pas ce qu'il lui importait de dérober à tous les regards ? Il n'aurait pas été un philosophe complet, s'il n'avait pas servi d'amant secret à la veuve Denis; il y aurait une lacune dans sa biographie, si l'inceste n'y occupait pas une place et ne venait clore la liste de ses vices. Il n'a pas été pris sur le fait, à la vérité; cela n'est pas nécessaire devant le tribunal de l'histoire pour cette matière... Mais, à défaut de certitude, n'y a-t-il pas les probabilités ? Or toutes les probabilités ne sont-elles pas à la charge de l'oncle et de la nièce ? Il est, par conséquent, moins injuste de les accuser et de les diffamer, qu'il ne serait téméraire de les disculper. »

Et voici maintenant la lettre du 8 janvier 1756 :

« J'envoie, ma chère nièce, la consultation de votre procès avec la nature, au grand juge Tronchin ; je le prierai d'envoyer sa décision par la poste en droiture, afin qu'elle vous arrive plus vite.

« Vous me paraissez à peu près dans le même cas que

(1) M. Nicolardot n'a pas assez lu les auteurs du XVIe et du XVIIe siècle. L'enterrement de Rabelais date de 1553, mais l'enterrement de ses crudités date d'une époque bien postérieure, et fut suivie de nombreuses résurrections. Molière a fait prononcer en plein théâtre les deux mots qui choquent M. Nicolardot, et qui, plus de trois siècles après Rabelais, ne sont pas plus supprimés, si je ne me trompe, *à la Comédie française,* que les petits fils de p... de Pourceaugnac. L'accoucheur de Marie-Antoinette lui disait, au grand amusement de toute la cour, qu'elle était *ventrue* et *tetonnière*. Le P. Élie Harel, lui-même, n'a pas reculé devant le *pot de chambre*. Enfin l'Académie française, dans la sixième édition de son dictionnaire (1835), consacre deux colonnes au mot c.., et l'y fait resplendir *soixante-neuf fois, en toutes lettres*. J'avoue que, d'accord, en ce point seulement, avec M. Nicolardot, j'eusse préféré un peu, même beaucoup plus, de sobriété dans les développements de l'Académie.

moi ; faiblesse et sécheresse, voilà nos deux principes. Cependant, malgré ces deux ennemies, je n'ai pas laissé de passer soixante ans ; et Madame Ledosseur vient de mourir, avant quarante, d'une maladie toute contraire. Mesdemoiselles Bessières avaient une vieille tante qui n'allait jamais à la garde-robe; elle faisait seulement, tous les quinze jours, une crotte de chat, que sa femme de chambre recevait dans sa main, et qu'elle portait dans la cheminée ; elle mangeait, dans une semaine, deux ou trois biscuits, et vivait à peu près comme un perroquet; elle était sèche comme le bois d'un vieux violon, et vécut dans cet état près de quatre-vingts ans, sans presque souffrir.

« Au reste, je présume que M. Tronchin vous prescrira à peu près le même remède qu'à moi ; et, comme vous avez l'esprit plus tranquille que le mien, peut-être ce remède vous réussira. Le père putatif du maréchal de Richelieu, qui était le plus sec et le plus constipé des ducs et pairs, s'avisa de prendre du lait à la casse; cela avait l'air du bouillon de Proserpine ; il s'en trouva très-bien. Il mangeait du rôti à dîner, il prenait son lait à la casse à souper, et vécut ainsi jusqu'à quatre-vingt-quatre ans. Je vous en souhaite autant, ma chère nièce. Amusez-vous toujours à peindre de beaux corps tout nus, en attendant que le docteur Tronchin rétablisse et engraisse le vôtre.

« Adieu, ma chère nièce; tâchez de venir nous voir avec DES TETONS REBONDIS ET UN GROS C... Je vous embrasse tendrement, tout maigre que je suis. J'écris à Montigni sur la mort de Madame Ledosseur. Sa perte m'afflige et fait voir qu'on meurt jeune avec de GROS TETONS. La vie n'est qu'un songe; nous voudrions bien, votre sœur et moi, rêver avec vous. »

Puis voici la lettre du 17 mars 1756 :

« Ma chère enfant, je savais, il y a longtemps, qu'*Esculape* Tronchin était à Paris ; et j'ai été fidèle à un secret

qu'il ne m'avait pas dit. Je le déclare indigne de sa réputation, s'il ne vous donne pas un C.. ET DES TETONS. Vous ferez très-bien de venir avec MM. Tronchin et Labat; une femme ne peut se damner en voyageant avec son directeur, ni mal se porter en courant la poste avec són médecin. Votre frère a donc quitté son pot à beurre pour vous, et il va soutenir la cause du grand conseil contre les gens tenant la cour du parlement. Nous l'embrassons tendrement, votre sœur et moi. Nous comptions aller faire un petit tour à Lyon, pour la dédicace du beau temple dédié à la comédie, que la ville a fait bâtir moyennant cent mille écus.

« C'est un bel exemple que Lyon donne à Paris, et qui ne sera pas suivi; mais l'autel ne sera pas prêt, et l'on ne pourra y officier qu'à la fin de juin. Nous viendrons ou vous recevoir à Lyon, ou nous vous y reconduirons des petites Délices du lac. Enfin nous nous verrons, et tout s'arrangera, et je dirai : *Tout est bien*.

« C'est Satan qui a fait imprimer l'ébauche de mon *Sermon*. J'ai, dans un accès de dévotion, augmenté l'ouvrage de moitié, et j'ai pris la liberté de raisonner à fond contre Pope, et, de plus, très-chrétiennement. Il y a sans doute beaucoup de mal sur la terre, et ce mal ne fait le bien de personne, à moins qu'on ne dise que votre constipation a été prévue de Dieu pour le bonheur des apothicaires. Je souffre depuis quarante ans, et je vous jure que cela ne fait de bien à personne. La maladie de M. de Séchelles ne fera aucun bien à l'État. Pour la comédie de la Noue, elle lui fera quelque bien, quoiqu'on dise qu'elle ne vaut pas grand'chose.

« Votre sœur se donne quelquefois des indigestions de truite, et fait toujours sa cour à Alceste et à Admète. Je fais de mon côté de la mauvaise prose et de mauvais vers; je griffonne quelques articles pour l'*Encyclopédie;* je bâtis

7

une écurie; je plante des arbres et des fleurs, et je tâche de rendre l'ermitage des Délices moins indigne de vous recevoir. Je vous embrasse tendrement, vous et les vôtres, et frère et fils, et vous recommande un C.. ET DES TETONS, ma chère nièce (1). »

Et c'est sur de pareilles bases qu'on fonde une abominable accusation! C'est sur la parfaite convenance des lettres de Voltaire à Mme Denis, et sur la moindre convenance de ses lettres à Mme Fontaine, qu'on le croit coupable, lui podagre, lui incapable de cacher ses impressions, d'un inceste avec Mme Denis! D'après M. Nicolardot, les paroles chastes prouvent le vice, et les paroles rabelaisiennes prouvent la vertu... quand il s'agit de Voltaire. Il est triste de voir d'honnêtes gens emportés par la haine religieuse au point de tomber aussi lourdement dans la calomnie 1.

M. Nicolardot, du reste, toujours à propos des finances de Voltaire, consacre un chapitre de dix-huit pages à raconter et à discuter sa mort. Il s'arrête *tout naturellement* aux conclusions du P. Élie (voir le chapitre I).

(1) J'ai fait imprimer en petites capitales, pour attirer les yeux des lecteurs, les deux mots repoussés par M. Nicolardot, bien qu'ils soient en caractères ordinaires dans les lettres de Voltaire. Du reste, la question d'inceste réservée, je suis à mille lieues d'en approuver l'emploi.

CHAPITRE VIII.

L'ABBÉ MAYNARD (1).

Voltaire, sa vie et ses œuvres (Paris, 1867).

Peu de livres m'ont causé un aussi grand désappointement. On m'avait annoncé celui-ci, avant sa publication, comme l'œuvre magistrale destinée à clore la polémique voltairienne. Dans l'avant-propos je lus cette phrase, qui me ravit : « Le mensonge ! Je viens de nommer l'ennemi qu'a toujours à combattre l'historien de Voltaire et du dix-huitième siècle. Tous mentaient dans ce siècle du mensonge, les adversaires comme les partisans de la philosophie anti-chrétienne... » Je la supposai écrite par un homme supérieur aux faiblesses du *parti pris ;* mais, arrivé à la fin de l'avant-propos, je trouvai ces lignes étranges : « Pour l'auteur, il ne veut qu'une chose et ne veut qu'une grâce, c'est qu'on lui permette de n'être pas dupe, comme tant d'autres, de ce GRAND COMÉDIEN qu'on appelle Voltaire. Oui, GRAND COMÉDIEN (2), Voltaire n'a guère été que cela, et qui ne se place pas au point de vue de son rôle,

(1) Son nom se trouve déjà dans les pages précédentes.

(2) Avant l'abbé Maynard, M. Romée d'Avirey (*Un dernier mot sur Voltaire*, 1862) avait dit de Voltaire : « Il n'y a qu'un moyen de l'expliquer, ce serait de dire que dans cet homme il n'y a rien de vrai ; que c'est un habile comédien qui a joué au naturel ses divers rôles ; et pourtant, après un examen approfondi de toutes les pièces qui composent le procès de Voltaire, on ne peut croire qu'il ait été complètement, uniquement, comédien. » On voit ici un deuxième exemple, mais celui-ci parfaitement innocent, du chemin que peut faire une opinion en passant du doute à l'affirmation. Le premier exemple, plus que répréhensible, se trouve au chapitre I.

ne comprendra rien, le plus souvent, à sa conduite. Voltaire, a-t-on dit, n'a jamais réussi à faire une bonne comédie. Pardon, il en a fait une excellente, dont on va lire les cent actes divers; c'est sa vie. »

Voltaire COMÉDIEN ! Voltaire n'a presque été que cela ! Ces quelques mots m'annonçaient un ennemi qui s'était donné une thèse de fantaisie à soutenir, et qui allait interpréter des faits exactement rapportés, de manière à en tirer des conséquences fausses : je n'ai pas eu la joie de me tromper (1).

L'abbé Maynard croit *avoir lu tout ce qui a été écrit contre Voltaire*. Il doit se tromper : la vie d'un centenaire y suffirait à peine. Je lui citerai notamment l'article de la *Gazette de Cologne* retrouvé par moi. S'il l'eût connu dans son origine et dans sa route sournoise, je doute qu'il eût repris et accepté la légende créée par ce journal.

Dans le même avant-propos, l'abbé Maynard déclare qu'il « ne fera presque aucun usage » des travaux de ses devanciers (2) ; qu'il fera « un appel incessant à la correspondance de Voltaire ». Avant lui, Lepan (3), pour ne citer qu'un seul auteur entre plusieurs, annonçait que « les matériaux essentiels pour composer une vie de Voltaire se trouvaient dans sa correspondance ».

Mais, avant Lepan et avant l'abbé Maynard, la Harpe,

(1) J'en citerai un exemple bizarre. L'abbé Maynard, 2e vol., p. 304, en parlant de la création de Ferney, la qualifie en ces termes : « C'est de cette colonie, la petite Rome de Voltaire, fondée comme la grande Rome dans la déloyauté, le brigandage et le sang, qu'il nous faut raconter l'histoire. » Voltaire n'était pourtant pas plus coupable d'une sédition qui fit couler le sang à Genève, qu'il n'aurait jamais pu l'être d'une comparaison entre la Ville éternelle et le pauvre village de Ferney.

(2) L'abbé Maynard se trompe encore : il en a cité plus de cent cinquante, et il leur a fait de notables emprunts.

(3) P. 8.

redevenu croyant, avait dit (1), en parlant de la correspondance de Dalembert : «..... Il ne m'est permis, en rigueur, de juger un écrivain que par ses écrits, puisque ce n'est que par ses écrits qu'il est homme public et ressortit au tribunal de la postérité... Et doit-il répondre au public de ce qu'il ne paraît point avoir écrit pour le public? Je ne le crois pas... »

La Harpe n'avait-il pas raison? *Il ne faut,* comme je l'ai déjà rappelé, *qu'une ligne de l'écriture d'un homme pour le faire pendre,* et l'on en possède plus de cinq cent mille dans dix mille lettres au moins de Voltaire déjà publiées. Quelle ressource pour condamner un ennemi à la corde, surtout quand il s'agit d'un homme impressionnable entre tous, qui cède irrésistiblement à son premier mouvement, qui, avec dix, vingt, cent correspondants, s'abandonne à tous les caprices de l'improvisation, qui, dans sa verve sarcastique, va continuellement au-delà de sa pensée!

Disons, à l'honneur des contemporains de Voltaire, que, si quelques hommes de la postérité cherchent à le perdre en abusant de ses épanchements intimes, aucun de ses correspondants ne l'a trahi, lui vivant, et s'ils ont livré à la publicité, après sa mort, leurs trésors épistolaires, ils ne croyaient pas, certes, diffamer sa mémoire.

En écrivant la vie de Voltaire, l'abbé Maynard ne pouvait, ni ne devait négliger une si abondante source de renseignements, mais on lui reprochera justement de n'avoir pas toujours bien lu les lignes écrites, et de n'avoir presque jamais su lire *entre* les lignes, pour y trouver la pensée de Voltaire dégagée de ses exagérations et de ses continuels sarcasmes. C'est là pourtant que le critique impartial est heureux de trouver la vérité, comme c'est là

(1) *Cours de littérature*, vol. XVII, p. 98, édition Dupont.

que le critique passionné est certain de créer le mensonge.

... Mais j'oubliais un éloge que je suis heureux d'adresser à l'abbé Maynard. Il s'est montré, sous un rapport, l'égal du comte de Maistre : ses croyances ne lui ôtent pas la faculté d'apprécier *l'esprit* de Voltaire. Dès la douzième ligne de son avant-propos, il le qualifie de « prodigieux (1) », et dans toute son œuvre il ne craint pas une seule fois d'en faire briller l'incomparable éclat. On sent dans l'auteur le Français *pur sang,* qui ne peut pas ne jouir point de l'*esprit,* en conservant intacte la faculté d'en stigmatiser le mauvais emploi.

Autre mérite à faire encore ressortir dans l'abbé Maynard : il reproche à M. Nicolardot, bien qu'il n'ait pas dédaigné de s'assimiler une partie de son travail, « d'avoir mis trop de monde en cause, d'exagérer les conséquences, de chercher avec trop d'obstination, et de parti pris, tout ce qui était défavorable à son héros (2). »

Il a mille fois raison. Seulement on lui dira avec raison : *De te fabula narratur.* Enfin l'abbé Maynard aborde certains détails scabreux du dix-huitième siècle sans hésitation, tout en sachant y conserver une convenance parfaite.

Ici malheureusement doivent s'arrêter les éloges qu'on ne pourrait, sans iniquité, refuser à l'abbé Maynard, et commence le blâme qu'il a trop mérité. Son œuvre est, en grande partie, quant aux appréciations, un pamphlet émaillé de calomnies. Il importe de le démontrer, pour rendre hommage à la vérité, pour faire condamner, une fois au moins, par les vrais croyants, *sans leur donner de sympathie pour l'incrédulité,* les procédés détestables des polémistes anti-voltairiens.

(1) T. I, p. 160.
(2) T. I, p. 17.

1° L'abbé Maynard écrit (1) :

« En général, Voltaire s'est toujours vieilli dans le double intérêt de son repos et de *ses rentes viagères.* Le 1[er] janvier 1777, il écrit à d'Argental : « Ne dites « point que je n'ai que quatre-vingt-deux ans : c'est une « calomnie cruelle. Quand il serait vrai, selon un maudit « acte baptistaire, que je fusse né en 1694, au mois de « novembre, il faudrait toujours m'accorder que je suis « dans ma quatre-vingt-troisième année. Vous me direz « que quatre-vingt-trois ans ne me sauveront pas plus que « quatre-vingt-deux de la rage des barbares qui me per- « sécutent ; cependant ma remarque subsiste. » Voilà le fond, vingt fois brodé en toute espèce d'arabesques spirituelles...

« C'est surtout en traitant avec ses débiteurs, en négociant un nouveau contrat de rente viagère ou de bail à vie, qu'il étale son âge... et le grossissant toujours de quelques mois, et même d'un an ou deux... »

Ce qui veut dire évidemment qu'il obtenait de plus forts intérêts par une friponnerie *périodique.* Si l'abbé Maynard n'était pas étranger aux affaires, il n'eût eu garde de risquer une pareille accusation, car du même coup il accuse les notaires du dix-huitième siècle d'être des imbéciles ou des drôles. A cette époque, pas plus qu'à la nôtre, aucun notaire, à moins de manquer à ses premiers devoirs, n'aurait dispensé un prêteur de fournir son extrait baptistaire, au moment de la constitution d'une rente viagère. Ceci est une calomnie 2.

2° L'abbé Maynard écrit encore (1) :

« Sa femme (la mère de Voltaire), épousée le 7 juin 1683, était une personne à la fois agréable et sans austé-

(1) T. I, p. 20-21.

rité. Mieux élevée que la plupart des bourgeoises de son temps; amie de Ninon, dans sa jeunesse, elle attirait chez elle la foule des courtisans, mais au détriment de sa réputation et de l'honneur de sa famille. On se demanda alors, et l'on peut se demander aujourd'hui quel fut le père du dernier de ses cinq enfants, c'est-à-dire de Voltaire. Le mari écarté, restent Châteauneuf et Rochebrune, qui, l'un et l'autre, au rapport de Duvernet, portaient à l'enfant un intérêt propre à légitimer les soupçons. »

Lepan (1) ne parle de la mère de Voltaire que pour dire en deux mots qu'elle donna un second fils à François Arouet.

Paillet de Warcy (2) a écrit cet excellent passage :

« Des gens qui aiment à répandre du merveilleux, même aux dépens des mœurs et des réputations, sur tout ce qui leur présente un caractère extraordinaire, ont insinué que *Voltaire devait être un enfant naturel*, tirant leurs frivoles inductions et des assiduités de M. de Châteauneuf dans la maison de M[me] d'Aumart-Arouet, et de la distance qu'il y eut entre la naissance de l'aîné et du cadet des enfants de M[me] Arouet. Cette maligne assertion, au surplus, *ne se trouve appuyée dans aucun imprimé*, et, si nous la rappelons ici, c'est autant pour désabuser les personnes crédules que nous avons vues dans la société répéter ce conte de la meilleure foi du monde, que parce que nous avons pris l'engagement de tout dire. »

L'abbé Maynard, n'indiquant aucun auteur du dix-huitième siècle où il ait puisé son accusation, en doit conserver la responsabilité : voyons si elle lui sera légère :

(1) P. 56.
(2) P. 3-4.

Marguerite d'Aumart se maria le 7 juin 1683, à l'âge de 22 ans; elle eut Voltaire à 33 ans, le 21 novembre 1694. Voltaire parle ainsi des relations de sa mère avec Ninon (1) : « Mlle de Lenclos avait autrefois connu ma mère, qui était fort amie de l'abbé de Châteauneuf : » RIEN DE PLUS. On voit l'*admirable* parti qu'en a tiré l'abbé Maynard. Malheureusement pour lui, Ninon, née en novembre 1620, avait près de 63 ans le jour du mariage de Mlle d'Aumart. Depuis vingt-trois ans au moins, elle avait commencé, rue des Tournelles, la grande existence qu'elle continua jusqu'à la fin de sa vie, en recevant dans son salon la plus haute société parisienne, hommes et *femmes;* M. Arouet était son notaire. Quelle induction fâcheuse peut-on tirer contre Mme Arouet pour avoir connu, entre 22 et 33 ans, une cliente de son mari, une femme âgée de 63 à 74 ans, devenue célèbre, malgré ses débordements passés, pour la sévérité de sa tenue? On était à la fin du XVIIe siècle, où les mœurs de la société la plus raffinée permettaient bien d'autres licences. Au milieu du XIXe siècle, j'ai vu la fameuse Mme du Cayla trôner (et certes bien à tort) dans une des familles les plus pures du faubourg Saint-Germain, mais sans nuire à la réputation des femmes irréprochables qu'on y respectait. Franchement, quand sur de pareilles bases, en l'absence de toute accusation des contemporains, on cherche à déshonorer la mémoire d'une femme en haine de son fils, on ne montre pas une grande richesse de charité chrétienne, ou plutôt on tombe en plein dans la calomnie 2. Et qu'importe d'ailleurs à la postérité les bonnes ou les mauvaises mœurs de Marguerite d'Aumart, femme Arouet? Il s'agit de Voltaire.

Je reprends et continue ma citation :

« A prendre au mot le début versifié de la lettre à Ri-

(1) T. XXXIX, p. 408.

chelieu du 8 juin 1744 (1), Voltaire aurait été bâtard de Rochebrune, chansonnier aimable... — Sans doute on peut entendre ces vers d'une bâtardise en Apollon ; mais ils prêtaient à une vilaine équivoque, que Voltaire, INSTRUIT (2) des bruits qui avaient couru sur sa naissance, aurait dû éviter, surtout écrivant à ce Richelieu, si porté à tout prendre dans le sens de ses mœurs personnelles.

« Et ce n'était qu'une récidive ; car, dès 1706, croit-on, cet enfant de DOUZE ANS, si voisin des faits et des bruits, et la joue encore chaude des caresses que lui prodiguaient Rochebrune et Châteauneuf, caresses qu'on disait adressées à sa mère à travers sa gentillesse, répondait à un poëte, Duché, par ce sixain :

« Dans tes vers, Duché, je te prie,
« Ne compare point au Messie
« Un pauvre diable tel que moi.
« Je n'ai de lui que sa misère,
« Et je suis bien éloigné, ma foi,
« D'AVOIR UNE VIERGE POUR MÈRE. »

« Dira-t-on qu'il ne voulait parler que de la fécondité de Mme Arouet ? Mais cinq enfants, ce n'est pas là une fécondité phénoménale. Un sens pire se présente toujours à l'esprit, forcé de voir dans ces vers une allusion malheureuse. Bâtard ou enfant légitime, Voltaire, au moins, a été peu soucieux de l'honneur maternel. »

Ainsi, pour avoir trouvé, dans quatre-vingts volumes

(1) « Je crains bien qu'en cherchant de l'esprit et des *traits*,
« LE BATARD DE ROCHEBRUNE
« Ne fatigue et *n'importune*
« Le successeur d'Armand et les esprits bien faits. »

M. Maynard ne cite point le quatrain qui est la parodie d'un autre quatrain de Voltaire. (Lettre à Richelieu du 5 juin 1774.)

(2) L'abbé Maynard aurait dû nous faire connaître l'infâme qui avait déshonoré Marguerite d'Aumart auprès de son enfant.

d'œuvres ou de lettres, un vers de huit syllabes et un vers de sept syllabes, susceptibles d'une interprétation abominable, l'abbé Maynard n'hésite pas à la donner à ses lecteurs, et il accuse un enfant de douze ans d'avoir connu l'indignité de sa mère et d'en avoir plaisanté ! On est vraiment tenté de lui dire :

« Peste ! où prend votre esprit toutes ces gentillesses ? »

Ce n'est ni dans Lepan, ni dans Paillet de Warcy, qui n'en disent mot.

3° L'abbé Maynard raconte (1) avec de longs détails :

A. L'anecdote de Voltaire, tout jeune homme, recevant « d'une dame, pour service poétique, une bourse de cent louis », les employant à l'achat d'un carrosse attelé qu'il rencontre dans la rue, se ridiculisant à plaisir pendant une journée, et revendant quelques jours plus tard le carrosse et les chevaux, pour payer la dépense faite pendant le temps qu'il les avait possédés ;

B. L'anecdote de Voltaire laissé, plus tard, dans la rue par l'ordre de son père, passant la nuit dans une chaise à porteur, que deux conseillers font transporter avec le dormeur dans un café hanté par les beaux esprits.

Ces deux anecdotes « *qu'on peut admettre ou rejeter à son gré* », suivant l'abbé Maynard, sont prises dans le *Voltariana* où, pour la première fois, Desfontaines met nettement en scène *la duchesse de Richelieu,* et voici comment l'abbé Maynard s'exprime : « On a nommé *la duchesse de Richelieu*. Ce ne pouvait être elle, puisque le duc, veuf à cette époque, ne s'est remarié que quinze ans plus tard, et c'est là-dessus que Voltaire et ses amis se sont appuyés pour contester l'anecdote ; MAIS POURQUOI L'ANECDOTE NE SERAIT-ELLE PAS VRAIE AVEC UNE AUTRE DAME ? »

(1) T. I, p. 40-42.

J'ai mis en petites capitales l'étrange insinuation de l'abbé Maynard. J'ajouterai, en toute équité, que Lepan a reproduit ces deux anecdotes, et que Paillet de Warcy a reproduit la première. Mais je me demande, en les supposant vraies, en quoi elles peuvent servir à faire porter un jugement quelconque sur Voltaire? Un polisson de moins de vingt ans peut se rendre coupable de beaucoup plus grandes fredaines, sans aucunement engager son avenir.

Hélas! l'abbé Maynard, après avoir voulu saper Voltaire *par la base*, en attaquant les mœurs de sa mère; après avoir cherché à le rendre infâme, comme fils, au moyen de deux vers d'ensemble quinze syllabes, l'abbé Maynard, dis-je, a espéré le rendre ridicule aux jours de sa jeunesse, pour s'en faire une arme contre son âge mur, et un assommoir contre sa vieillesse. Malheureusement il s'est trouvé ainsi entraîné dans les calomnies 1 et 2.

4° L'abbé Maynard écrit encore (1) :

« Il (Voltaire) plaça le tout (tout son avoir) dans la loterie établie par Pelletier des Forts... Voltaire gagna le fond de la loterie. Des Forts... lui contesta la légitimité de ce gain; mais le conseil jugea en faveur du poëte... *Il faut bien pourtant qu'il y ait eu quelque chose de* LOUCHE en cette affaire, puisque Voltaire, même payé et mis hors de cause... se retira à Plombières... et qu'il attendit la sortie de Pelletier des Forts du ministère pour rentrer à Paris. »

5° Appliquons ce genre d'arguments à un fait supposé qui se serait passé de nos jours :

« M. X. a gagné un lot de 150,000 fr. à l'un des tirages des obligations de la ville de Paris. Le payement lui en a été refusé; mais le conseil d'État a condamné la ville à

(1) T. I, p. 165-166.

remplir ses engagements. *Il faut bien pourtant qu'il y ait eu quelque chose de* LOUCHE *en cette affaire*, puisque M. X. s'est retiré à Plombières, etc. »

Il y a, ce me semble, identité absolue entre le fait *vrai* de Voltaire et le fait *supposé* de M. X.; mais existe-t-il quelqu'un d'équitable qui, dans l'un ou l'autre cas, puisse accuser la bonne foi du créancier, en défendant la mauvaise foi du débiteur? Le malheureux créancier! il devait avoir un million de fois raison pour obtenir justice à pareille époque contre un contrôleur général. Lepan (1), du reste, s'est chargé de répondre à l'abbé Maynard. Il explique fort bien que celui-ci (Voltaire), « *craignant la vengeance de son adversaire,* s'éloigna de Paris. »

Paillet de Warcy (2) parle du gain que Voltaire fit dans la loterie de Des Forts, sans la moindre allusion au procès.

Mais cette fois, au moins, je connais les autorités de l'abbé Maynard. Il avait lu ce qui suit, avant moi, dans M. Nicolardot (3): « Cette anecdote porte à croire que le gain de la loterie était TRÈS-LOUCHE, comme l'a conclu un homme grave et judicieux (Foi et lumières, p. 7). » J'ai bien vite consulté l'ouvrage indiqué; j'y ai trouvé cette phrase : « Devenu riche, d'ailleurs, grâce au gain TRÈS-LOUCHE d'une loterie...; » puis, en note : « La loterie Pelletier des Forts, pour laquelle il eut à soutenir un assez sale procès. » Mes lecteurs sauront que l'*homme grave et judicieux* (4) est un *anonyme,* et que son livre, écrit avec du vitriol religieux, ne peut faire autorité en cette occasion, et ils me remercieront de leur avoir donné encore un exemple de la calomnie 2.

(1) P. 78.
(2) P. 38-39.
(3) P. 41.
(4) Qui forme pendant à l'*Homme bien respectable* du chapitre I.

6° L'abbé Maynard ne pouvait négliger les *coups de bâton,* qui ont déshonoré... les ennemis de Voltaire. Il leur a consacré plusieurs pages dont je vais donner des extraits :

A. (1)... « Beauregard tint parole à Voltaire... Il le bâtonna d'importance... d'après une note ajoutée probablement par Desfontaines. (Non, elle est prise dans le Voltariana où elle représente une calomnie 1)... Voltaire se crut bien dédommagé du châtiment du pont de Sèvres par les mille écus que son avarice reçut pour consoler son honneur. C'est le témoignage d'un ennemi, et nous le devons tenir en suspicion... » L'abbé rappelle *la déification du docteur Aristarchus Masso,* où la brutalité injustifiable de Beauregard est tournée à la honte de la victime... « Mais ô prodige ! ce bâton devint dans l'instant même un arbre. » Arbre, en effet, sur lequel Rohan, Nadal (non) et quelques autres viendront couper des branches. (Triomphe du bon goût, mais calomnie 1, ou tout au moins 2. Voltaire n'a été frappé que par Beauregard et par Rohan-Chabot). — Et pas un mot vigoureux partant du cœur ou de l'esprit, pendant quatre pages, pour stigmatiser l'infamie de Beauregard, *officier-espion,* et celle de son patron Leblanc qui, suivant Marais (2), lui avait donné l'autorisation occulte d'assommer le poëte !

B. (3) « Voltaire va les (les étrivières) recevoir ; et quoique le châtiment ait été exagéré en lui-même et dans ses suites, quoique rien ne puisse justifier la lâcheté brutale du chevalier de Rohan, on doit avouer qu'il (Voltaire) méritait quelque chose. » Ce *quelque chose* plaira sans doute à mes lecteurs.

Les suites du guet-apens Rohan-Chabot furent vrai-

(1) T. I, p. 121-125.
(2) Journal de Marais, t. II, p. 311-312.
(3) T. I, p. 133-139.

ment *quelque chose* pour Voltaire. Il fut emprisonné à la Bastille pendant quinze ou seize jours, et exilé en Angleterre pendant près de trois ans.

C (1) « A en croire ses ennemis, il ne se tira pas si aisément des mains d'un libraire anglais, Nadal, qui... se rabattit sur les épaules du poëte (2). Voltaire aurait aussitôt *sollicité et obtenu* la grâce de revenir en France, en sorte que son exil aurait commencé et fini par une bastonnade. » L'abbé a oublié de rayer cette calomnie de citation, évidente pour lui-même, puisqu'il a écrit et prouvé, dix-sept pages plus loin, que « Voltaire rentra en France... avant que son arrêt d'exil fût levé », et qu'il n'en sollicita l'autorisation qu'après sa rentrée en France.

D (3) « Et, malgré tout, quelque blâme qu'on soit contraint d'infliger à Frédéric et à ses agents, on ne saurait éprouver pour la victime ni sympathie, ni pitié. Après avoir provoqué, légitimé d'avance le châtiment de sa folie, Voltaire l'a subi avec si peu de dignité, avec un tel oubli de son rang, de sa noblesse dans l'ordre des esprits, de ses soixante ans, qu'on ne peut s'empêcher de rire quand on voit ce *Pulcinello* si bien frotté (!) par le diable de Francfort. » Le *frotté* de l'abbé Maynard me semble synonime du *bâtonné* de M. Louis Veuillot. Je préfère le bâtonné, qui a le mérite de la franchise.

7° Dans les conjectures d'inceste à tirer de « la fameuse lettre » de Mme Denis à Voltaire, l'abbé Maynard s'aventure beaucoup moins que M. Nicolardot ; mais *à bon entendeur salut*. Voici comment il termine le chapitre de ses insinuations : « Quel secret du caractère et de la conduite de l'oncle avait surpris la nièce, pour se croire en

(1) T. I, p. 147.
(2) Calomnie n° 2, prise dans le *Voltariana*.
(3) T. II, p. 139.

droit de lui parler ainsi? Qu'y avait-il entre cet homme et cette femme pour que cette femme osât outrager ainsi cet homme, pour que cet homme baissât ainsi la tête en gémissant et en demandant grâce devant cette femme (1)? »

A part le cliquetis des mots « cet homme, cette femme », susceptible peut-être de trouver des admirateurs, je préfère de beaucoup les déductions de M. Nicolardot, comme plus rapprochées de l'affirmation absolue, brutale, qui est évidemment suspendue à la plume de ces deux ennemis de Voltaire.

8° L'abbé Maynard, dans un autre chapitre (2), en renvoyant à une note de Cantù (3) où cet historien parle d'une lettre de Voltaire à *Michaud, qui n'existe pas dans les œuvres de Voltaire,* s'expose à la calomnie 6 H.

Je crois devoir donner *in extenso* la note de Cantù, soit pour rendre hommage à la vérité, si la lettre est réellement de Voltaire, soit pour ne sembler point en craindre l'effet sur ses ennemis, soit pour faire connaître aux curieux de toute croyance une lettre attribuée à tort ou à raison au grand épistolaire.

« Voltaire prit une action de 5,000 livres dans un bâtiment négrier armé à Nantes par M. Michaud auquel il écrivait : « Je me félicite avec vous de l'heureux succès « du navire *le Congo,* arrivé si à propos sur la côte d'A- « frique pour soustraire à la mort tant de malheureux « nègres. Je sais que les noirs embarqués sur vos bâti- « ments sont traités avec autant de douceur que d'huma- « nité, et, dans une telle circonstance, je me réjouis

(1) Il s'agit de la lettre de Voltaire à d'Argental, reproduite dans l'*Avant-Propos*.

(2) T. II, p. 464.

(3) 3e édition, t. XIII, p. 148.

« d'avoir fait une *bonne affaire,* en même temps qu'une « *bonne action.* »

Et que prouve cette lettre? Tout simplement que Voltaire, l'implacable ennemi des iniquités sociales, en profitait dans la mesure d'un placement de 5,000 francs, tandis que subsistait l'iniquité de la traite des noirs. Il eût certes été plus grand, plus digne de lui de s'en abstenir; mais on n'est pas un malfaiteur pour n'avoir point les héroïsmes de la vertu.

9° L'abbé Maynard, dans je ne sais quel intérêt, attribue à Voltaire une animosité particulière contre les jésuites, surtout à l'occasion de Malagrida. Je le laisse parler :

« En 1759 (1) Joseph Ier de Portugal est victime d'une tentative d'assassinat : acte de vengeance d'une noble famille outragée par un prince impudique. VOLTAIRE COMMENCE PAR CALOMNIER LES JÉSUITES, EN LES RENDANT RESPONSABLES DU CRIME. NON QU'IL SE SOUCIE DE LA VIE ET DE L'HONNEUR DES ROIS, ET, EN PARTICULIER, DU CHOSE DE PORTUGAL; MAIS, EN ENVELOPPANT LES JÉSUITES DANS LA CONSPIRATION, IL ESPÈRE BIEN QU'ILS N'EN SORTIRONT QUE PAR L'EXIL OU PAR LA MORT (2). En effet le voilà à l'affût des nouvelles, et impatient quand elles se font attendre, ou qu'elles ne répondent pas à sa passion ». « Point de « nouvelles aujourd'hui de Portugal. Point de jésuite de « pendu. La justice est lente (3) ». « Les nouvelles arrivent. »

(1) T. II, p. 420-421.

(2) J'ai mis en petites capitales ce qui constitue l'accusation de l'abbé Maynard.

(3) Lettre à Bertrand, 26 mars 1759. Je reproduis toutes les indications données par l'abbé Maynard. Sa première citation est exacte et complète. A partir de la deuxième, je place en regard le texte *in extenso* de Voltaire, en ne supprimant que ce qui n'a aucun rapport aux jésuites, ni aux autres ordres religieux.

« On a brûlé le R. P. *Poignardini* (Malagrida). On a brûlé trois jésuites (1).

« Mais ne nous hâtons pas de nous réjouir : « Malheureu-
« sement ces nouvelles viennent
« des jansénistes (2). »

« Voici bien mieux :
« On écrit que le CHOSE de
« Portugal
« a envoyé tous les
« jésuites à l'abbé Rezzonico
« (Clément XIII), et en a gardé
« seulement vingt-huit pour les
« pendre. Mais, hélas! ces bon-
« nes nouvelles ne se confir-
« ment pas (3). « Elles se con-
« firment! »

« Lisez les gazettes :
« on y voit des vais-
« seaux chargés de jésuites, et
« on ne se lasse point d'admirer

(1) On n'en brûla qu'un seul, Malagrida, deux ans et près de neuf mois plus tard.

(2) A Cideville, 29 juin 1759; à Ruffey, même jour, Recueil Foisset.

(3) A d'Argental, 24 octobre 1759.

« (1) *Et que dites-vous du révérena père Poignardini-Malagrida qu'on prétend avoir été loyalement brûlé à Lisbonne?* Malheureusement ces nouvelles viennent des jansénistes. *Qu'on les brûle ou qu'on les canonise, peu m'importe, à moi, patriarche, qui ne connais plus que mes troupeaux, et qui ne suis point de leurs ouailles* (2).

« *On dit qu'on a brûlé trois jésuites à Lisbonne; mais jusqu'à présent on ne tient cette nouvelle que des jansénistes* (3). On m'écrivait que le CHOSE de Portugal, *comme dit* LUC, *qui ne voulait pas l'appeler Roi* (4), avait envoyé tous les jésuites à l'abbé Rezzonico, Clément XIII, et en a gardé seulement vingt-huit pour les pendre. Mais, hélas! ces bonnes nouvelles ne se confirment pas (5).

« *Vous me demandez ce que vous pouvez lire d'intéressant, Madame :* lisez les gazettes; *tout y est surprenant comme dans un roman.* On y voit des vaisseaux chargés de jesuites, et on ne se

(1) Je mets en italique toutes les suppressions de l'abbé Maynard.

(2) A Cideville, 29 juin 1759.

(3) Lettre à Ruffey du 29 juin 1759.

(4) Remarquer la suppression, faite par l'abbé Maynard, de cette dernière phrase, suppression qui rejette sur Voltaire la responsabilité du mot *chose*. (Calomnie n° 6 B.)

(5) A d'Argental, 24 octobre 1759.

« qu'ils ne soient encore chas-
« sés que d'un seul royau-
« me (1). » « Voltaire aidant, cela viendra. En attendant, que faire de »

« tous ces animaux-là ? Il
« faudrait les faire travailler
« aux grands chemins avec un
« collier de fer au cou, et qu'on
« donnât l'intendance de l'ouvrage à quelque brave et hon-
« nête déiste, bon serviteur de
« Dieu et du Roi (2). »

Il y aurait un moyen plus expéditif de s'en débarrasser : les brûler tous ou les pendre.
« On dit bien qu'on a roué le
« R. P. Malagrida : Dieu soit
« béni (3) ! »

(1) A Mme du Deffand, 3 décembre 1759.

(2) A Tierriot, 26 avril 1760.

(3) A Mme Lutzelbourg, 28 décembre 1759.

lasse point d'admirer qu'ils ne soient encore chassés que d'un seul royaume (1).

« *Je tiens les uns et les autres également méchants ; mais les jésuites ont des troupes régulières, et les jansénistes ne sont encore que des housards sans discipline. On m'a mandé qu'on avait mis à Bicêtre deux troupes d'énergumènes qui faisaient des miracles ;* il faudrait faire travailler aux grands chemins tous ces animaux-là, *jésuites, jansénistes,* avec un collier de fer au cou, et qu'on donnât l'intendance de l'ouvrage à quelque brave et honnête déiste, bon serviteur de Dieu et du Roi. *Vous me demanderez pourquoi je veux faire travailler ainsi jésuites et jansénistes, c'est que je fais actuellement une belle terrasse sur le grand chemin de Lyon, et que je manque d'ouvriers* (2).

« On dit qu'on a roué le R. P. Malagrida : Dieu soit béni ! *Vous aviez deux jésuites bien insolents, l'un à Strasbourg, l'autre à Colmar. M. le premier prési-*

(1) A Mme du Deffand, 3 décem-1759.

(2) A Tierriot, 26 avril 1760.

dent, votre frère, ménageait ces marouffes. Ne sait-il pas qu'ils sont à présent fort au-dessous des capucins? Je mourrais content (1) *si la paix était faite, et* si je voyais les jansénistes et les molinistes écrasés les uns par les autres (2).

« (1) Mais un seul, c'est peu. On parle bien de trois jésuites brûlés, de vingt, de vingt-deux même, pendus à Lisbonne. »

« Est-il vrai, Madame, qu'on a pendu vingt-deux jésuites à Lisbonne (3)?

« Il n'est donc pas vrai qu'on ait envoyé vingt-deux jésuites en paradis du haut d'une échelle (4)?

« C'est quelque chose; « ce sont là des nouvelles bien « consolantes, et qui me fe- « raient presque oublier Pondi- « chéry (2); »

« *Mais est-il vrai qu'on ait un peu pendu vingt jésuites à Lisbonne?* C'est quelque chose, mais cela ne rend point Pondichéry (5).

« *On se plaignait autrefois des jésuites; mais saint Médard devient plus à craindre que saint Ignace. Si on ne peut étrangler le dernier moliniste avec les boyaux du dernier janséniste* (6),

(1) On remarquera qu'à partir de cet endroit, l'abbé Maynard, tout en renvoyant aux lettres de Voltaire, d'où il extrait ses citations, compose un texte qui parfois diffère sensiblement du véritable.

(2) Voltaire a dit : « Mais cela ne rend point Pondichéry. »

(1) A ces mots : « Je mourrais content si », l'abbé a substitué ceux-ci : « Je *ne* mourrais content *que* si ». (Calomnie, 6 E.)

(2) A Mme de Lutzelbourg, 28 décembre 1759.

(3) A Mme d'Épinay, 14 juillet 1760.

(4) A la même, 28 juillet 1760.

(5) A d'Argental, 25 juillet 1760.

(6) Cette abominable plaisanterie va revenir encore deux fois : mes lecteurs feront sagement de revoir la calomnie 6 B.

« Mais » « si je ne « suis pas fâché qu'on ait brûlé « frère Malagrida, je plains fort « une demi-douzaine de juifs « qui ont été grillés » « en même temps (1); » « et, d'ailleurs, « je ne mourrais content (2) « que si je voyais les jansénistes « et les molinistes écrasés les « uns par les autres; » « que si pour » « amener les choses à « quelque conciliation, » « on étranglait « le dernier jésuite avec les « boyaux du dernier jansé« niste; » « ou que si

(1) Voltaire a dit : « Je mourrais content si », et non pas : « Je *ne* mourrais content *que* si ».

(2) Tel est aussi le sens du *Sermon du rabbin Akib* : on pleure sur les juifs ou sur les protestants, on applaudit à la mort des catholiques! (Voir ci-après mes loyaux extraits de ce sermon que l'abbé indique sans en rien citer.)

rendons ces perturbateurs du repos public ridicules aux yeux des honnêtes gens (1).

« *Les jansénistes, les convulsionnaires, gouvernent donc Paris! C'est bien pire que le règne des jésuites; il y avait des accommodements avec le ciel, du temps qu'ils avaient du crédit; mais les jansénistes sont impitoyables.* Est-ce que la proposition honnête et modeste d'étrangler le dernier jésuite avec les boyaux du dernier janséniste ne pourrait amener les choses à quelque conciliation (2)?

« *On accable les jésuites, et on fait bien; mais on laisse dormir les jansénistes, et on fait mal.* Il faudrait, pour prendre un parti modéré et honnête, *étrangler l'auteur des « Nouvelles ecclésias« tiques »* avec les boyaux de frère Berthier (3).

« *On m'écrit qu'on a enfin brûlé trois jésuites à Lisbonne.* Ce sont là des nouvelles bien consolantes; *mais c'est un janséniste qui les mande* (4).

« Je ne suis pas fâché qu'on

(1) Dalembert, 7 ou 8 mai 1761.

(2) A J. Helvétius, 11 mai 1761.

(3) A Lekain, 8 août 1761.

(4) A Vernes, 1er octobre 1761. Malagrida fut seul brûlé.

ait brûlé frère Malagrida; mais je plains fort une demi-douzaine de juifs qui ont été grillés. *Encore des auto-da-fé dans ce siècle! Et que dira Candide? Abominables chrétiens! Les nègres que vous achetez douze cents francs, valent douze cents fois mieux que vous! Ne haïssez-vous pas bien ces monstres* (1)?

« *J'ai un jésuite pour aumônier, mais je donnerais volontiers ma voix pour abolir l'ordre. Je n'ai vu qu'une seule bonne chose dans tout ce qu'ils ont écrit, c'est qu'ils ont prouvé invinciblement ce que j'avais déjà dit dans quelques petites réflexions sur Pascal, que les jacobins avaient écrit plus de sottises qu'eux. J'ai eu le plaisir de vérifier, dans saint Thomas, le docteur angélique, toute la doctrine du régicide. Que conclure de là? qu'il serait très-expédient de se défaire de tous les moines, et de se méfier de tous les saints* (2).

« ...*Où est le prince assez instruit pour savoir que, depuis dix-sept cents ans, la secte chrétienne n'a jamais fait que du mal?... Les armes peuvent détrôner un pape, déposséder un électeur ecclésiastique, mais non pas détrôner l'imposture... Vous ne détruirez la superstition christicole que par les*

(1) A d'Argental, 24 octobre 1761.

(2) A d'Argental, 15 février 1763. Cette lettre est évidemment *en faveur* des jésuites. Pourquoi la citer *contre eux*, sans en extraire un seul mot? (Calomnie 6 F.)

« on envoyait chaque jésuite « dans le fond de la mer avec « un janséniste au cou, » « comme » « autrefois, dans certaines « occasions, on y jetait des « singes et des chats liés en- « semble dans un sac. » « Cette proposition honnête et modeste ne peut-elle être exécutée? « Rendons au moins ces pertur- « bateurs du repos public ridi- « cules aux yeux des honnêtes « gens : tous les moines une « fois abolis » « ou décrédités,» « l'erreur est exposée au mé- « pris universel. »

(1) A Mme de Lutzelbourg, 28 décembre 1759; à Mme d'Épinay, 14 et 28 juillet; à d'Argental, 25 juillet 1760; à Dalembert, 7 ou 8 mai; à Helvétius, 11 mai; à Lekain, 8 août; à Vernes, 1er octobre; à d'Argental, 24 octobre 1761 et 15 février 1763; à Frédéric, 5 avril; à Chabanon 21 décembre 1767; à Montaudon, 2 juin 1768.

armes de la raison... Votre idée de l'attaquer par les moines est d'un grand capitaine. Les moines une fois abolis, l'erreur est exposée au mépris universel... *Les bénédictins eux-mêmes ont été si honteux de porter une robe couverte d'opprobre, qu'ils ont présenté une requête au roi de France pour être sécularisés; mais on n'a pas cru cette grande affaire assez mûre* (1).

« *Père Adam est tout ébouriffé qu'on ait chassé les jésuites de Naples, la baïonnette au bout du fusil; il n'en a pas l'appétit moins dévorant...* Il ne serait pas mal qu'on envoyât chaque jésuite dans le fond de la mer avec un janséniste au cou (2).

« *Je pourrais encore, si vous vouliez, débarquer en Corse ou à Civita-Vecchia les jésuites Patouillet et Nonnotte, avec l'ami Fréron, ci-devant jésuite. Il ne serait pas mal d'y joindre quelques convulsionnaires ou convulsionnistes*, On mettait autrefois (3), dans certaines occasions, des singes et des chats dans un sac, et on les jetait ensemble à la mer.

(1) A Frédéric, 5 avril 1767. *Pas un* mot de cette lettre ne se rapporte aux jésuites. Il ne fallait donc pas la citer dans cette occasion-ci. (Calomnie 6 F.)

(2) A Chabanon, 21 décembre 1767.

(3) A Montaudon 2 juin 1768.

« En fait de grillade, Voltaire dut se contenter du P. Malagrida. Au moins il se donna le plaisir d'insulter encore le malheureux vieillard par des plaisanteries obscènes (1). (Lettre à Richelieu, du 27 novembre 1761). »

L'abbé Maynard indique la lettre, *sans en extraire un mot*. Je me charge de combler cette lacune.

« Malagrida n'avait que soixante-quatorze ans; il ne commit point tout à fait le péché... ;

« Mais Dieu lui donna la grâce de...,

« Et c'est la première fois qu'on a fait brûler un homme pour ce talent (2). On l'a accusé de parricide, et son procès porte qu'il a cru qu'Anne, mère de Marie, était née impollue, et qu'il prétendait que Marie avait reçu plus d'une visite de Gabriel. Tout cela fait pitié et fait horreur. L'inquisition a trouvé le secret d'inspirer de la compassion pour les jésuites. J'aimerais mieux être né nègre que Portugais.

« Eh! misérables! si Malagrida a trempé dans l'assassinat du roi, pourquoi n'avez-vous pas osé l'interroger, le confronter, le juger, le condamner? Si vous êtes assez lâches, assez imbéciles, pour n'oser juger un parricide,

(1) Ici se termine la première moitié du chapitre intitulé « *Voltaire et les jésuites* ». L'abbé Maynard y mentionne vingt lettres de Voltaire, dont seize seulement parlent de Malagrida, plus le sermon du *rabbin Akib*. Dans la deuxième moitié, l'abbé Maynard cite treize autres lettres de Voltaire, bien pâles à côté des vingt premières, deux lettres de Catherine II, qui me semblent un hors d'œuvre à cette place, et trois dialogues de Voltaire. Ces diverses pièces ne se rapportant en aucune manière à Malagrida, et n'ajoutant rien de nouveau à la thèse de l'abbé Maynard, ni à celle que je soutiens, j'ai cru sage de m'arrêter à la première moitié du chapitre.

(2) Voilà non pas *les*, mais *la* plaisanterie obscène que, dans une lettre *non destinée à la publicité*, Voltaire se permet avec un vieil ami. En la mettant en regard des rudes appréciations qui la suivent, et des conséquences qu'en tire l'abbé Maynard, on reconnaîtra la Calomnie 6 C.



pourquoi vous déshonorez-vous en le faisant condamner par l'inquisition pour des fariboles ?

« On m'a dit, Monseigneur, que vous aviez favorisé les jésuites à Bordeaux. Tâchez d'ôter tout crédit aux jansénistes et aux jésuites, et Dieu vous bénira. »

Voici maintenant tout ce qui se rapporte à Malagrida dans le *Sermon du rabbin Akib,* écrit en 1761, à la suite de l'auto-da-fé du 21 septembre 1761 :

« ... On accusait Malagrida, jésuita, d'avoir été le complice de l'assassinat du roi de Portugal... Dans quel pays de la terre un homme accusé d'un tel crime n'eût-il pas été solennellement jugé par la justice ordinaire du prince, confronté avec ses complices, et exécuté à mort selon les lois ?

« ... Qui le croirait, mes frères ? le roi de Portugal n'a pas le droit de faire condamner un Kalender accusé de parricide !

« ... Sachez, mes frères, que les Kalenders n'ont pas seulement interrogé Malagrida sur la complicité du parricide. C'est une petite faute mondaine, disent-ils, laquelle est absorbée dans l'immensité des crimes contre la majesté divine.

« Malagrida a donc été convaincu d'avoir dit qu'une femme, nommée Annah, avait été autrefois sanctifiée dans le ventre de sa mère ; que sa fille lui parla avant de venir au monde ; que Marie reçut plusieurs visions de l'ange-messager Gabriel ; qu'il y aura trois antechrists, dont le dernier naîtra à Milan d'un Kalender et d'une Kalenderesse, et que, pour lui, Malagrida est un Jean-Baptiste. Voilà pourquoi ce pauvre jésuite, âgé de soixante-quinze ans, a été brûlé publiquement à Lisbonne. Élevons nos cœurs à l'Éternel ! S'il n'y avait eu que Malagrida, jésuita, de condamné aux flammes, nous ne vous en parlerions pas dans cette sainte synagogue ; peu importe que les Ka-

lenders aient ars un Kalender jésuite. Nous savons assez que ces thérapeutes d'Europe ont souvent mérité ce supplice. »

Je citerai encore une lettre de Voltaire au marquis d'Argence de Dirac, 26 octobre 1761, que l'abbé Maynard a cru devoir passer sous silence :

« Les convulsionnaires et les jésuites ont montré toute leur turpitude et toute leur horreur. Il est certain que la fureur et l'atrocité janséniste ont dirigé la cervelle et la main de ce monstre de Damiens. Les jésuites ont assassiné le roi de Portugal. Banqueroutiers et condamnés en France, parricides et brûlés à Lisbonne, voilà nos maîtres, voilà les gens devant qui les bégueules se prosternent. Les billlets de confession, d'un côté, les miracles de saint Paris, de l'autre, sont la farce de cette abominable pièce. »

Après avoir lu ces extraits, *loyalement* donnés, de vingt lettres indiquées par l'abbé Maynard, et d'une vingt et unième passée sous silence, où Voltaire, dans le secret de l'intimité, prodigue sa terrible ironie aux persécuteurs, quels qu'ils soient; après avoir vu comment il s'exprime dans sa lettre à Richelieu et dans le sermon du rabbin Akib, contrôlons Voltaire *railleur* par Voltaire *sérieux* :

« La famille (1) (Tavora)... s'adressa à trois jésuites, Malagrida, Alexandre et Mathos. Ces casuistes décidèrent que ce n'était pas seulement un péché qu'ils appellent *véniel* de tuer le roi (2). La confession auriculaire causa un parricide en Portugal, ainsi qu'elle en avait produit en d'autres pays. Ce qui a été introduit pour expier les crimes en a fait commettre. Telle est, comme on l'a déjà

(1) *Précis du siècle de Louis XV*, publié en 1768. (Beuchot, t. XXI, p. 371-372.)

(2) C'est ce qui est rapporté dans l'*acordão* ou déclaration authentique du Conseil royal de Lisbonne. (Note de Voltaire.)



vu souvent dans cette histoire, la déplorable condition humaine.

« Les seuls jésuites qui avaient conseillé et autorisé l'assassinat du roi par le moyen de la confession, moyen aussi dangereux que sacré, échappèrent alors au supplice... Le roi fut réduit à l'expédient de livrer du moins Malagrida à l'inquisition, comme suspect d'avoir autrefois avancé quelques propositions téméraires qui sentaient l'hérésie. Les dominicains, qui étaient juges du saint Office... n'ont jamais aimé les jésuites... Ces moines déterrèrent un petit livre de la *Vie héroïque de sainte Anne, mère de Marie, dictée au révérend Père Malagrida par sainte Anne elle-même*. Elle lui avait déclaré que l'Immaculée-Conception lui appartenait comme à sa fille, qu'elle avait parlé et pleuré dans le ventre de sa mère, et qu'elle avait fait pleurer les chérubins. Tous les écrits de Malagrida étaient aussi sages; de plus, il avait fait des prédictions et des miracles, et celui d'éprouver, à l'âge de soixante-quinze ans, des... dans sa prison, n'était pas un des moindres. Tout cela lui fut reproché dans son procès, et voilà pourquoi il fut condamné au feu, sans qu'on l'interrogeât seulement sur l'assassinat du roi, parce que ce n'est qu'une faute contre un séculier, et que le reste est un crime contre Dieu. *Ainsi l'excès du ridicule et de l'absurdité fut joint à l'excès d'horreur*. Le coupable ne fut mis en jugement que comme un prophète et ne fut brûlé que pour avoir été fou, et non pas pour avoir été parricide...

« *Les parlements ne les* (*les jésuites*) *ont condamnés que sur les règles de leur institut, que le roi pouvait réformer, sur des maximes horribles, il est vrai, mais méprisées, publiées pour la plupart par des jésuites étrangers, et désavouées formellement depuis peu par les jésuites français.*

« *Il y a toujours dans les grandes affaires un prétexte qu'on met en avant, et une cause véritable qu'on dissimule. Le prétexte de la punition des jésuites était le danger prétendu de leurs mauvais livres, que personne ne lit. Sa cause était le crédit dont ils avaient longtemps abusé*... Ce qu'il y eut d'assez étrange dans leur désastre presque universel, c'est qu'ils furent proscrits dans le Portugal pour avoir dégénéré de leur institut, et en France pour s'y être trop conformés.

« ... *Il en résulte qu'un ordre religieux, parvenu à se faire haïr de tant de nations, est coupable de cette haine.* »

Et je conclus :

Voltaire enveloppait tous les ordres religieux dans une commune réprobation ; mais, malgré de cruels écarts de plume, il y était moins âpre pour les jésuites que pour les autres ordres : il leur gardait un souvenir de cette sympathie qui lui a fait écrire ses remarquables lettres au P. Porée, au P. Tournemine et à l'abbé d'Olivet, ses anciens professeurs (1).

Il fait ressortir, à la décharge de leur institut, la criminalité bien antérieure de la doctrine de saint Thomas sur *le droit au régicide,* la même précisément qu'on leur reprochait.

Dans son *Précis du siècle de Louis XV*, il accuse le gouvernement français de les avoir proscrits par des motifs occultes, que le jésuite le plus entiché de son ordre serait heureux d'avoir découverts.

(1) Voici du reste comment le P. Tournemine, dans une lettre au P. Porée, du 23 décembre 1738 (Beuchot, t. V, p. 97-99) termine sa lettre sur *Mérope :* « Voilà, mon révérend père, le jugement que votre illustre ami (Voltaire) demande ; je l'ai écrit à la hâte : c'est une preuve de ma déférence ; mais l'amitié qui m'attache à lui depuis son enfance ne m'a point aveuglé. » Voltaire avait alors accompli sa quarante-quatrième année.

En dehors de seize lettres, adressées à des amis, du 28 décembre 1759 au 26 octobre 1761, et *non destinées à la publicité,* où il se livre à ses sarcasmes ordinaires, il écrit à Richelieu le 27 novembre 1761, il écrit dans le sérmon bouffon du *Rabbin Akib,* même année, il écrit sept ans plus tard dans le *Précis du siècle de Louis XV,* les choses les plus sensées, les plus virulentes contre les juges qui ont condamné Malagrida, des choses tellement favorables pour lui, que les écrivains religieux les citent, *tous,* comme déterminantes en faveur de son innocence, *quant au crime de régicide* (1).

Mais l'abbé Maynard en conclut que « VOLTAIRE COMMENCE PAR CALOMNIER LES JÉSUITES, EN LES RENDANT RESPONSABLES DU CRIME. NON QU'IL SE SOUCIE DE LA VIE ET DE L'HONNEUR DES ROIS, ET, EN PARTICULIER, DU CHOSE DE PORTUGAL ; MAIS, EN ENVELOPPANT LES JÉSUITES DANS LA CONSPIRATION, IL ESPÈRE BIEN QU'ILS N'EN SORTIRONT QUE PAR L'EXIL OU PAR LA MORT... » et, pour le prouver, l'abbé Maynard affronte calomnies sur calomnies.

Je n'ai pas besoin de rappeler que l'abbé Maynard accepte, amplifie et glorifie la légende créée par la *Gazette de Cologne* (voir le chapitre Ier).

« Dieu a-t-il donc besoin de vos mensonges ? A-t-il donc besoin de vos ruses pour son service ? *Numquid indiget Deus mendacio vestro, ut pro eo loquamini dolos ?* Cette rude parole est adressée par Job à ses amis, qui s'efforcent de justifier la Providence par de mauvaises raisons. Ces amis de Job sont-ils donc des scélérats, des

(1) Sans me persuader de l'innocence de ce jésuite. La condamnation d'un *insensé,* accusé de crimes prétendus religieux, n'est pas nécessaire pour rendre l'Inquisition exécrable. Je me croirais inique envers ce sombre tribunal, si je ne restais convaincu qu'il a frappé Malagrida *d'une manière secrète,* en châtiment d'un crime tout autre que ceux énoncés dans le jugement rendu.



faussaires, d'effrontés menteurs? Non, ce sont des hommes, tels à peu près que tous les hommes, qui, tous ou presque tous, lorsqu'ils croient soutenir une bonne cause, la défendent par tous les moyens; accumulent les mauvaises raisons dont eux-mêmes sentent le vide, cachent les faits qui les embarrassent, et allèguent des faits incertains dont ils doutent en les énonçant... Le temps n'est-il donc pas venu, en ces siècles de publicité où tout se voit et se produit, où tout ce qui s'est dit autrefois à l'oreille, maintenant se prêche sur les toits, le temps, dis-je, n'est-il pas venu de rejeter avec dégoût les fraudes, les interpolations et les mutilations que les menteurs et les faussaires, nos plus cruels ennemis, ont pu introduire parmi nous (1)? »

Nobles et saines paroles! Elles m'ont rendu l'espoir de ne mourir point avant d'avoir pu admirer un ecclésiastique assez grand pour écrire une histoire de Voltaire, où la cause sacrée de la religion ne soit plus défendue par l'injure, l'invective, le mensonge, la calomnie. Comment l'abbé Maynard a-t-il cru la servir en traitant Voltaire de *Pulcinello,* de *débiteur insolvable,* de *vrai gibier de police depuis vingt ans,* de *vieil histrion,* etc., etc.? Les lauriers de MM. Ernest Hello, Georges Seigneur et Louis Veuillot l'empêchaient-ils de dormir?

(1) Le P. Gratry, 1re lettre à Mgr Deschamps.

CHAPITRE IX (1).

M. RENAN.

« Et jusqu'à je vous hais, tout s'y dit tendrement.
« Je suis oiseau : voyez mes ailes...
« Je suis souris : vivent les rats!

Quoi! M. Renan, non pas « l'homme aux rubans verts », mais l'homme aux rubans roses;

Le Florian des semi-incrédules ;

Le papillon des convictions ;

Le philosophe véhémentement suspect d'hérésie..., en fait de gratitude (2) ;

L'auteur du livre le plus étonnamment drôle de notre époque!

(1) Ce chapitre est un de ceux écrits en 1867. Je ne l'ai que très-légèrement modifié depuis cette époque, mais j'y ai ajouté la note 2, après avoir lu et rapproché l'un de l'autre l'opuscule du P. Gratry et la treizième édition de la *Vie de Jésus*.

(2) En effet, dans un obligeant in-16, où la vérité ressort partout à l'état aigu, en se servant des simples armes de l'antique analyse, si profondément émoussées, comme chacun sait, par la moderne exégèse, un prêtre catholique, le P. Gratry, a bien voulu extraire de l'*Évangile, selon Renan*, une série de distractions qu'on ne passerait pas même à un séminariste débutant, et cependant, dans la treizième édition de la *Vie de Jésus* (c'est-à-dire dans la deuxième, les onze précédentes n'étant que les tirages successifs de la première), M. Renan oublie d'adresser le moindre remercîment au P. Gratry, ne profite qu'imparfaitement de quelques-unes de ses corrections, et, pour le surplus, maintient ses distractions, qui deviennent ainsi des... — Le mot m'échappe. — Que le lecteur le cherche ; je vais lui fournir les moyens de le trouver.

1° M. Renan écrit, première édition, p. 245 : « C'est seulement dans l'évangile de Jean que Jésus se sert de ce nom de *Fils de Dieu* ou de *Fils*, en parlant de lui-même. » Seul, un enfant de l'exégèse pouvait tomber dans une aussi étourdissante distraction. Le P. Gratry lui cite, entre autres, trois versets pris dans les trois autres évangiles, qui dé-

M. Renan, lui-même, est un ennemi — semi-respectueux — de Voltaire!

montrent la fausseté *absolue, radicale, incontestable*, de sa découverte. M. Renan se corrige ainsi, treizième édition, p. 255 : « C'est seulement dans le quatrième évangile que Jésus se sert de l'expression de « Fils de « Dieu » ou de « Fils » comme synonyme du pronom *je*. Matth., XI, 27; XXVIII, 19; Marc, XIII, 32; Luc, X, 22, n'offrent que des emplois indirects. D'ailleurs, Matth., XI, 27; et Luc, X, 22, représentent dans le système synoptique une tardive intercalation, conforme au type des discours johanniques. » Les *emplois indirects* resteront le joyau de ce débat. Pour se donner un droit à un pareil qualificatif, M. Renan *passe sous silence* Matth. XXVI, 63-66; Marc, XII, 61-64; Luc, XXII, 70, *que le P. Gratry lui mettait sous les yeux*, peut-être en l'aveuglant, et que je vais mettre sous les yeux de mes lecteurs, en les leur dessillant :

MATTH. « Je t'adjure par le Dieu vivant de nous dire si tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant. » Jésus répond : « Vous l'avez dit. »

MARC. « Es-tu le Christ, le Fils du Dieu béni? » Jésus répond : « Je le suis. »

LUC. « Tu es donc le Fils de Dieu? » Il leur répond : « Vous l'avez dit : Je le suis. » — « Qu'avons-nous besoin de témoins? dirent-ils, nous venons de l'entendre de sa propre bouche. »

C'est ce que M. Renan appelle *les emplois indirects.*

2° M. Renan écrit, première édition, p. 327 : « Or les Pharisiens étaient *les vrais juifs;* le nerf, la force du judaïsme », et, p. 347 : « Par une singularité fort étrange (moins étrange que celle résultant du rapprochement de ces deux textes), c'étaient ces incrédules (les Sadducéens) niant la résurrection, la loi orale, l'existence des anges, qui étaient *les vrais juifs*, ou pour mieux dire la vieille loi dans sa simplicité... », et M. Renan a la cruauté de laisser ses lecteurs dans l'embarras du choix entre ces deux opinions absolument contradictoires, à vingt pages de distance! et M. Renan les fait languir jusqu'à sa treizième — deuxième édition, — pour se corriger ainsi : Premier article, p. 340 : « Or les Pharisiens étaient le nerf, la force du judaïsme. » Quant au deuxième article, p. 359, M. Renan le conserve intact, de sorte que, par une troisième singularité, aussi étrange que les deux premières, les Sadducéens sont les vrais juifs, et les Pharisiens sont le nerf, la force du judaïsme... Triomphe de l'exégèse!

3° M. Renan écrit, première édition, p. 128 : « Jésus n'est pas un spiritualiste, car tout aboutit pour lui à une réalisation palpable; *il n'a pas la moindre notion d'une âme séparée du corps.* Mais c'est un idéaliste accompli, la matière n'étant pour lui que le signe de l'idée, et le réel, l'expression vivante de ce qui ne paraît pas. » Mais le P. Gratry apporte un verset de saint Matthieu, X, 28. « Ne craignez pas ceux qui tuent le

Voici ce que j'ai pêché dans les eaux vanillées de ce romancier de la Bible (*les Apôtres,* pp. LVII-LVIII) :

« Rien ne me fera changer un rôle obscur, mais fruc-

corps, mais qui ne peuvent pas tuer l'âme. Craignez plutôt celui qui peut envoyer au supplice l'âme et le corps, » verset qui prouve, sous la forme la plus anguleuse, le contraire de ce que M. Renan était dans l'impossibilité de prouver, et M. Renan se corrige... incomplétement dans sa treizième édition, en supprimant le passage imprimé en italiques, tout en laissant aux spiritualistes tels que moi une certaine gêne à comprendre l'IDÉALISME SANS SPIRITUALISME.

4° M. Renan écrit, première édition, p. 132. Par ce mot : « Rendez à César « ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, » il (Jésus-Christ) a créé quelque chose d'étranger à la politique (j'aurais cru le contraire), un refuge pour les âmes au milieu de la force brutale (je ne comprends pas). Assurément une telle doctrine avait ses dangers (qui l'aurait cru?). Établir en principe que le signe pour reconnaître le pouvoir légitime est de regarder la monnaie, proclamer que l'homme parfait paye l'impôt par dédain et sans discuter, c'était détruire la république à la façon ancienne et favoriser toutes les tyrannies (encore deux stupéfiantes découvertes dues à l'exégèse). Le christianisme, en ce sens, a beaucoup contribué à affaiblir le sentiment des devoirs du citoyen, et à livrer le monde au pouvoir absolu des faits accomplis. » (Et la foule des croyants et des incroyants avaient cru jusqu'à cette heure que jamais le monde n'avait été plus en proie au pouvoir absolu des faits accomplis qu'antérieurement à l'avénement du Christ ! Foule stupide !) « Mais, en constituant une immense association libre, qui, durant trois cents ans, sut se passer de politique, le christianisme compensa amplement le tort qu'il a fait aux vertus civiques. Le pouvoir de l'État a été borné aux choses de la terre ; l'esprit a été affranchi, ou du moins le faisceau terrible de l'omnipotence romaine a été brisé pour jamais. » Les lecteurs, non encore familiers avec la manière de M. Renan, tâchaient d'ajuster tant bien que mal le pour et le contre renfermé dans ce passage. Que devinrent-ils à la page 348 !

« Il se fit montrer l'effigie de la monnaie : « Rendez, dit-il, à César ce « qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » « Mot profond qui a dé« cidé de l'avenir du christianisme ! Mot d'un spiritualisme accompli, et « d'une justesse merveilleuse, qui a fondé la séparation du spirituel et du « temporel, et a posé la base du vrai libéralisme et de la vraie civilisa« tion. » C'était à jeter sa langue aux chiens... et le livre au feu. Mais il aurait fallu dans tous les cas attendre la treizième-deuxième édition de la *Vie de Jésus* pour y lire les corrections de M. Renan. Hélas ! l'infortuné lecteur y a retrouvé les deux passages intacts pp. 126-127 et p. 361, sauf, dans le premier, le changement de *civiques* en *civiles,* et les mots

tueux pour la science, contre le rôle de controversiste, rôle facile, en ce qu'il concilie à l'écrivain une faveur assurée auprès des personnes qui croient devoir opposer la guerre à la guerre. A cette polémique, dont je suis loin de contester la nécessité, mais qui n'est ni dans mes goûts, ni dans mes aptitudes, VOLTAIRE SUFFIT (!!). On ne peut être à la fois bon controversiste et bon historien (pourquoi ?). Voltaire si faible comme érudit, Voltaire qui nous semble si dénué du sentiment de l'antiquité, à *nous autres* qui sommes initiés à une méthode meilleure, Voltaire est vingt fois victorieux d'adversaires encore plus dépourvus de critique qu'il ne l'est lui-même. Une nouvelle édition des œuvres de ce grand homme (1) satisferait au besoin que le moment présent semble éprouver de faire une réponse aux envahissements de la théologie ; réponse mau-

grâce à lui (au christianisme), qui ne modifient en rien l'opposition transcendante entre les deux passages.

A cette occasion, on me permettra de dire que je suis trop ennemi de la calomnie pour ne m'élever point ici contre les critiques qui reprochent à M. Renan ses ondulations intellectuelles sous toutes les formes : dès qu'il s'agit d'erreur, M. Renan y prend la fermeté d'un roc, et s'y maintient étincelant. De plus, je blâme amèrement le soulèvement du clergé contre la *Vie de Jésus selon Renan.* Connaîtrait-il par bonheur un livre plus favorable à la religion ? A tout fidèle hésitant, qu'il fasse lire l'opuscule du P. Gratry avec le texte-Renan en regard ; qu'il lui fasse relire ensuite les évangiles-*rococo.* Le fidèle aura les plus fortes chances de se dégoûter à jamais de l'incrédulité. M. Renan, mis à nu, est encore un missionnaire du catholicisme, comme il est l'enfant terrible de l'irréligion ; il s'est donné pour mission spéciale de la traiter au point de vue de la *gaieté française,* et Dieu sait à quel point il y montre sa supériorité !... Mais j'oublie que j'écris sur Voltaire. Mettons fin à cette longue digression *que j'aurais pu continuer indéfiniment.* J'engage les admirateurs de M. Renan à lire la brochure du P. Gratry. (Paris, Henri Plon, 1864.) Ils me remercieront de la leur avoir recommandée comme un chef-d'œuvre deloyale et piquante discussion.

(1) En arrêtant ma citation avant cette dernière phrase, je serais tombé dans la Calomnie 6 C ; M. Renan, en plaçant les mots *grand homme* entre ce qui les précède et ce qui les suit, a rencontré la Calomnie 8 B.

vaise en soi, mais accommodée à ce qu'il s'agit de combattre; réponse arriérée à une science arriérée. Faisons mieux, *nous tous* que possède l'*amour du vrai* et de la grande curiosité. Laissons les débats à ceux qui s'y complaisent; travaillons pour le petit nombre de ceux qui marchent dans la grande ligne de l'esprit humain. La popularité, je le sais, s'attache de préférence aux écrivains qui, au lieu de poursuivre la forme la plus élevée de la vérité, s'appliquent à lutter contre les opinions de leur temps; mais, par un juste retour, ils n'ont plus de valeur dès que l'opinion qu'ils ont combattue n'a plus de valeur (1). »

Ah ! c'est trop, lui dit-il : je voulais bien mourir ;
Mais c'est mourir deux fois que souffrir tes atteintes.

Non, il n'en mourra pas, le vieux lion; mais, durant l'éternité, il poursuivra de son rire corrosif sa grotesque descendance.

Les incrédules à nuances, à citations et déductions fausses, à scandale passager, en seraient-ils encore au point d'ignorer que, dès longtemps avant Voltaire, on ne pouvait plus rien inventer en fait d'incrédulité? Tout avait été dit, redit, répété, ressassé depuis des siècles. Quelle fut donc la mission de Voltaire?...

Nous la verrons au chapitre suivant.

Mais je serais injuste envers un homme aussi littéraire que M. Renan, si je ne faisais connaître à mes lecteurs la plus belle page de sa *Vie de Jésus* (2).

« Repose maintenant dans ta gloire, noble initiateur. Ton œuvre est achevée; *ta divinité est fondée*. Ne crains plus

(1) Très-différents en ceci des écrivains qui n'ont pas de valeur, même au moment où ils s'imposent pour la première fois aux lettrés.

(2) *Vie de Jésus*, première édition, p. 426; treizième édition pp. 440-441.



de voir crouler par une faute l'édifice de tes efforts. Désormais hors d'atteinte de la fragilité, tu assisteras du haut de la paix divine aux conséquences infinies de tes actes. Au prix de quelques heures de souffrance, qui n'ont pas même atteint ta grande âme, tu as acheté la plus complète immortalité. Pour des milliers d'années, le monde va relever de toi !

« Drapeau de nos contradictions, tu seras le signe autour duquel se livrera la plus ardente bataille. Mille fois plus vivant, mille fois plus aimé depuis ta mort que durant les jours de ton passage ici-bas, tu deviendras à tel point la pierre angulaire de l'humanité, qu'arracher ton nom de ce monde serait l'ébranler jusqu'aux fondements. Entre toi et Dieu on ne distinguera plus. Pleinement vainqueur de la mort, prends possession de ton royaume où te suivront, par la voie royale que tu as tracée, des siècles d'adorateurs. »

Pourquoi donc M. Renan a-t-il *composé* sa *Vie de Jésus ?* Peut-être pour balancer la gloire du prince des sophistes modernes, J.-J. Rousseau.

On pourra s'étonner de me voir attaquer un philosophe *clair-de-lune,* tel que M. Renan, et respecter un philosophe *massif,* tel que M. Littré.

J'ai hâte de me justifier.

Je ne connais M. Littré que par ses *Paroles de philosophie positive*. Quand j'appris que, pour *première* initiation au positivisme, il me faudrait étudier l'*universalité* des sciences, c'est-à-dire qu'il me faudrait avoir droit à plusieurs vies humaines, à l'heure où se termine la seule que Dieu m'ait accordée ; quand j'appris (p. 24) que « l'histoire est un développement déterminé par les conditions de la nature cérébrale de l'homme et par la manière d'être du monde » ; quand j'appris (p. 53) que le positivisme n'a ni tête ni queue, mais qu'il a simplement un

corps, « je demeu*rai* stupide », et je me résignai à patienter. Les hommes de l'âge de M. Littré et du mien ont déjà vu paraître et disparaître, en médecine, un tel nombre de drogues, de panacées universelles, qu'ils sont tout préparés à des phénomènes aussi désastreux, en philosophie. J'ignore d'ailleurs si M. Littré a parlé de Voltaire.

Quant à un autre philosophe, M. Darwin, inventeur du singe aboutissant à l'homme par des perfectionnements successifs, j'avoue naïvement qu'il m'épouvante. N'élèverait-il pas sa théorie jusqu'à l'évidence suprême, rien qu'en l'énonçant? Pouvait-elle éclore dans un autre cerveau que dans celui d'un singe perfectionné... mais, hélas! encore insuffisamment?

En parlant de Montesquieu, Voltaire a dit (1) : « Il présente à la nature humaine ses titres qu'elle a perdus dans la plus grande partie de la terre. »

On croirait que les philosophes *à la mode du jour* mettent leur gloire à les lui faire perdre une deuxième et dernière fois.

Étrange opposition! Tandis que les pauvres d'esprit poursuivent avec frénésie les plus puériles distinctions sociales, les maîtres actuels de l'intelligence poursuivent avec non moins de frénésie leur assimilation complète, absolue... à la brute? — Non! — A la fange.

(1) Beuchot, t. XLV, p. 17-18.

CHAPITRE X.

MOI.

« . . . . Moi,
« Moi, dis-je, et c'est assez... »

J'en serais fier, mais je n'ai pas l'outrecuidance de l'espérer. Après, comme avant moi, les sottises, les insanités, les calomnies débitées sur Voltaire, dépasseront dans une proportion inouïe les loyales attaques continuées contre ses doctrines. Puisse pourtant mon œuvre faire tomber des mains de quelques combattants les armes empoisonnées qui se retournent contre eux-mêmes!

Je ne connais rien de plus anti-philosophique, de plus anti-chrétien que de poursuivre les grands artistes, après leur mort, du souvenir de leur vie privée. Qu'importent aux sublimités de Raphaël, de Racine, de Mozart, trinité des artistes divins sur terre, les jours regrettables de leur existence sensuelle? Si j'osais faire intervenir le nom de Dieu dans un pareil débat, je dirais, en renversant la proposition, qu'importe aux perfections de Dieu le mal qu'il a permis sur terre? Ennemis de Voltaire, « que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre». Vous prétendez à une grande supériorité morale sur les libres penseurs, soit; mais cette supériorité, même dans le catholique le plus saint, n'a rien d'absolu, car non-seulement vous prescrivez la confession fréquente aux tièdes, mais, plus vous êtes fervents et plus vous y recourez, et pas un seul d'entre vous, j'imagine, ne s'y présente pour s'accuser seulement :

« D'avoir pris une puce en faisant sa prière. »

N'insistez donc plus autant sur le tribut que Voltairé a payé au mal, comme tous les fils d'Adam... Remerciez Dieu plutôt que le grand incrédule n'ait pas eu la pureté du terrible curé Meslier : vous vous seriez trouvé en présence d'un ennemi bien autrement redoutable. Tel qu'il est, cessez de prouver par vos fureurs, par vos déloyautés, la terreur qu'il vous inspire; cessez de nuire à votre cause par des violences calomnieuses où l'on cherche en vain l'opinion d'un catholique honorable.

Et cependant, comme défenseur de Voltaire, il me faut suivre ses ennemis sur le terrain où ils l'ont si constamment attaqué.

I.

Voltaire est né le 21 novembre 1694. A l'âge de trois ans, par une de ces insultes à l'enfance où la sottise humaine s'épanouit dans toute sa splendeur, on lui faisait apprendre et réciter la pièce impie intitulée *la Moïsade*. Un peu plus tard, au collége, on lui attribue divers propos d'incrédulité précoce. On raconte qu'un de ses régents, le P. Lejay, lui dit à cette occasion : *Malheureux, tu seras un jour l'étendard du déisme en France!* Pour ajouter foi à une pareille anecdote, il faut accorder que les jésuites du dix-huitième siècle, qui n'ont pas même su apprendre l'orthographe à Voltaire, étaient bien inférieurs à ceux du dix-neuvième. (J'y souscris très-volontiers.) De nos jours, l'élève le plus brillant qui mériterait l'apostrophe du P. Lejay ne resterait pas vingt-quatre heures dans une maison de jésuites.

Voltaire encore adolescent fut lancé dans la société du *Temple,* où les deux Vendôme recevaient la tourbe des athées, des pervers scandaleux qui s'y vautraient en pleine boue. Le régent « s'accoutuma à la débauche... c'est ce qui le jeta... à trouver un raffinement précieux à faire

les débauches les plus outrées aux jours les plus saints... le vendredi saint de choix et les jours les plus respectables... je l'ai vu sans cesse dans l'admiration, poussée jusqu'à la vénération pour le grand-prieur, parce qu'il y avait quarante ans qu'il ne s'était couché qu'ivre, et qu'il n'avait cessé d'entretenir publiquement des maîtresses et de tenir des propos continuels d'impiété et d'irréligion (1). »

Qui donc, du reste, avait formé, *moralement et religieusement*, la société aristocratique où naquit et vécut Voltaire ?

Ces mêmes jésuites, chargés alors, exclusivement, de l'éducation publique.

Qu'on ne l'oublie jamais : Voltaire fut leur élève chéri. Ses ennemis se le rappellent, mais seulement pour s'en faire une arme de calomnie contre lui.

A la mort de Louis XIV, le 1er septembre 1715, Voltaire était âgé de 20 ans, 8 mois, 10 jours. A la fin de cette même année, il avait publié, en y comprenant ceux de ses *Juvenilia* conservés :

5 odes;
8 épîtres en vers;
1 fable (douteuse);
8 très-petites pièces, dont 4 épigrammes;
1 pièce en vers, l'*Anti-Giton;*
1 satire, *le Bourbier;*
1 lettre à M. D***, au sujet du prix de poésie donné par l'Académie française en 1714.

Total, 25 œuvres, représentant au plus trois feuilles d'impression.

Son influence sur le dix-huitième siècle était donc encore à naître, et, au point de vue des mœurs, des opinions, il ne devait rien à ce siècle. Il avait tout reçu du dix-septième, qui se continua *historiquement* sous l'éteignoir de

(1) *Saint-Simon,* t. XII, p. 106, édition Hachette.

Louis XIV vieilli, jusqu'au jour de sa mort, le 1er septembre 1715. Voltaire lui dut notamment son incrédulité et son libertinage, ou la chronologie n'est plus qu'une lettre morte.

Personne, je suppose, ne sera tenté de me contester ces prémisses.

Avant de continuer, je m'arrêterai un instant sur la *Lettre anonyme à M. D***, etc.*, et sur le *Bourbier*, composés par Voltaire pour se venger du déni de justice dont il avait souffert en 1714, à l'occasion du prix de poésie décerné à l'abbé du Jarry. Le *Bourbier* est une satire d'autant plus détestable qu'elle est écrite sans esprit, crime irrémissible dans Voltaire ; la *Lettre à M. D****, au contraire, est un modèle de critique âpre, spirituelle et juste, à part quelques parties très-contestables.

La pièce de l'abbé du Jarry, écrite à l'âge de 64 ou 65 ans est déplorable. Qu'on en juge par les dix premiers vers :

« Enfin le jour paraît où le saint tabernacle
« D'ornements enrichi nous offre un beau spectacle.
« La mort ravit un roi plein d'un projet si beau;
« Salomon est fidèle à David au tombeau.
« Viens, ô Religion des mortels adorée,
« Descends, fille du ciel, de la voûte azurée;
« Reçois, de tes enfants couronnés et soumis,
« Les dons offerts par l'un, et par l'autre promis.
« Que j'aime à voir Louis victorieux et calme,
« La tête couronnée et d'olive et de palme !... »

C'est dans cette pièce que se trouvent les vers cités dans mon avant-propos :

« Pôles glacés, *brûlants*, où sa gloire connue
« Jusqu'aux bornes du monde est chez vous parvenue (1). »

L'ode de Voltaire, écrite à l'âge de 18 ans (1712), est *infiniment* supérieure au chef-d'œuvre de du Jarry. Dans

(1) On fera sagement, à l'occasion de ces deux vers, de revoir la Calomnie 7 B.



quelques-unes de ses dix strophes, on sent même un souffle lyrique qui s'éteignit trop vite chez l'auteur.

Je citerai la première :

« Du Roi des rois la voix puissante
« S'est fait entendre dans ces lieux.
« L'or brille, la toile est vivante,
« Le marbre s'anime à mes yeux.
« Prêtresses de ce sanctuaire,
« La Paix, la Piété sincère,
« La Foi souveraine des Rois,
« Du Très-Haut filles immortelles,
« Rassemblent en foule autour d'elles
« Les Arts animés par leurs voix. »

Je citerai surtout la huitième :

« Les Rois sont les vives images
« Du Dieu qu'ils doivent honorer.
« Tous lui consacrent des hommages :
« Combien peu savent l'adorer !
« Dans une offrande fastueuse
« Souvent leur piété pompeuse
« Au ciel est un objet d'horreur.
« Sur l'autel que l'orgueil lui dresse
« Je vois une main vengeresse
« Montrer l'arrêt de sa fureur. »

Voltaire, qui faisait sa première expérience en fait d'erreurs académiques, ne subit donc point l'injustice en victime résignée. Il se révolta, et débuta dans cette polémique agressive, meurtrière, où durant sa longue vie il retomba si souvent.

Du 1er janvier 1716 au 31 décembre 1733, Voltaire publia :

1 poëme épique, *la Henriade*,
11 ouvrages dramatiques (1), plus deux préfaces, une épître et des lettres complémentaires;

(1) *Œdipe*, *Artémire*, divertissement mis en musique, *Mariamne*, l'*Indiscret*, la *Fête de Bélébat*, *Brutus*, les *Originaux*, *Ériphyle*, *Samson*, *Zaïre*.

	35	épîtres en vers;	
	1	*le Temple du Goût;*	
	1	*le Temple de l'Amitié;*	
	7	pièces en vers, Ode, Contes, Stances, etc.	
TOTAL,	56	ouvrages. Soit, en vers.	56 ouvrages.
	1	*Histoire de Charles XII;*	
	1	*Essai sur les guerres civiles;*	
	1	*Essai sur la poésie épique;*	
	4	lettres sur divers sujets;	
	1	Les premières remarques sur Pascal;	
	1	*Sottise des deux parts;*	
	1	Harangue à la clôture du théâtre;	
	1	Notes sur les remarques de la Motraye.	
TOTAL,	11	ouvrages. Soit, en prose.	11
		TOTAL.	67 ouvrages,

auxquels il faut ajouter soixante-cinq petites pièces en vers, qui occupent dix-huit feuillets dans le *Voltaire-Beuchot,* ou plutôt dix-huit pages, en supprimant les titres, les notes et les espaces vides entre les diverses pièces.

Quelles furent les relations de Voltaire avec l'autorité publique, pendant ces dix-huit années, soit à l'occasion de sa conduite privée, soit à l'occasion d'un trop grand nombre de ses œuvres? Quelle en put être l'influence, au point de vue de la religion, sur ses contemporains?

Vers la fin de 1715 ou au commencement de 1716, il est accusé d'avoir composé les *J'ai vu,* dont l'auteur se nommait Lebrun.

1° Le 5 mai 1716, il est exilé à Tulles (1), pour deux épigrammes contre le régent et la duchesse de Berry. Il a toujours nié qu'il en fût l'auteur, notamment dans une troisième épigramme des plus vives. Je ne crois pas pouvoir les citer à mes lecteurs. Mais un homme de goût

(1) Sur les instances de M. Arouet père, Sulli-sur-Loire fut substitué à Tulles.

n'admettra jamais que la première des deux épigrammes incriminées soit de Voltaire, tant elle est misérable de forme, et, pour la seconde, il *pariera* qu'elle ne lui appartient pas davantage. L'innocence de Voltaire, dans ce cas-ci, expliquerait le ressentiment contre le régent, qui lui fit écrire le *Puero regnante*.

Ce premier exil, fort doux du reste, ne se prolongea pas au-delà des premiers jours de l'année 1717.

2° Le 17 mai 1717, il est mis à la Bastille pour la pièce latine dite le *Puero regnante* dont il est positivement l'auteur. Elle est inconnue d'un grand nombre de lecteurs. Je la donne ici, en la faisant suivre d'une traduction, ou plutôt d'une imitation.

Puero regnante,
Veneno et incestis famoso
Administrante,
Ignaris et instabilibus consiliis
Instabiliori religione,
Ærario exhausto,
Violata fide publica,
Injustitiæ furore triumphanti,
Generalis imminente seditionis
Periculo,
Iniquæ et anticipatæ hæreditatis
Spei coronæ, pairia sacrificata,
Gallia mox peritura.

Sous un enfant régnant, de cent rois humble reste,
Sous un régent fameux par le poison, l'inceste,
Prince ignare, indécis, surtout comme incroyant,
Quand l'Injustice trône, en fureur triomphant,
Quand le trésor est vide, et que la foi publique,
Par l'État violée, est un mot ironique,
Quand presse le danger d'une sédition
Où, comme un homme seul, courrait la nation,
Quand pour régner demain se trahit l'espérance
D'une succession que le forfait avance,
Quand la pairie enfin s'est laissée asservir,
La France doit périr.

Le 11 avril 1718, Voltaire sort de la Bastille, après un emprisonnement de dix mois vingt-trois jours; mais il reste exilé à Chatenay près Paris, et n'est rendu à la la liberté complète que le 31 mars 1719.

3° Dans la même année 1719, vers la fin de mai, il est *invité* à quitter Paris : il était soupçonné d'avoir composé les *Philippiques* de Lagrange-Chancel. Il put revenir de ce troisième exil au commencement de l'année 1720, pour les répétitions d'*Artémire*, jouée le 23 février.

A. En juillet 1722, avec l'autorisation occulte de Leblanc, MINISTRE DE LA GUERRE, Voltaire est frappé, à Sèvres, par l'espion Beauregard, qui l'avait dénoncé à l'occasion du *Puero regnante*.

4° En 1723, Voltaire se voit refuser une dédicace de *la Henriade* à Louis XV, et même un privilége d'impression en France. Il la fait imprimer clandestinement à Rouen, l'introduit dans Paris, où on la vend en secret. Le clergé s'en émeut; le nonce la signale à Rome; l'œuvre est au moment d'être saisie et poursuivie à Paris. Comme triste compensation, en 1728, la reine d'Angleterre en accepte la dédicace; comme réparation tardive, en 1818, *la Henriade* est solennellement déposée dans le cheval de bronze de la statue de Henri IV. Si le *singulier* clergé du dix-huitième siècle a pu s'inquiéter de l'orthodoxie d'un poëme épique, je suis sûr de ne pas me tromper en disant que le *sage* clergé du dix-neuvième siècle rirait de toute tentative qu'on croirait nécessaire pour justifier, sous ce rapport, une œuvre essentiellement littéraire. Son danger pour la foi ne dépasse point celui des œuvres du paganisme si plaisamment redoutées par quelques zélateurs de la religion.

B. En décembre 1725, Voltaire est frappé par les laquais de Chabot, arrêté le 26 mars 1726 pour rasséréner son adversaire qu'il voulait contraindre à se battre, embastillé

le 17 avril, relâché, mais sous condition d'exil, le 2 mai, maintenu en Angleterre jusqu'au milieu de mars 1729. C'est au prix de trois ans de prison ou d'exil, qu'un plébéien insigne obtenait au dix-huitième siècle l'honneur d'être battu par les laquais d'un grand seigneur spécialement avili.

C. En 1729, il se voit disputer le gain légitime de la loterie Pelletier des Forts. Il est obligé de porter la question au conseil pour en obtenir le payement ; puis, dans la crainte des ressentiments de Pelletier des Forts, il lui faut quitter Paris jusqu'au jour où ce ministre sort du conseil.

5° En 1731, Voltaire est forcé de s'enfuir pour ses vers sur le refus de sépulture ecclésiastique, qui réduisit les amis d'Adrienne Lecouvreur à faire enlever nuitamment par deux portefaix le corps de l'illustre comédienne, et à l'enterrer au coin de la rue de Bourgogne et de la rue de Grenelle.

6° Dans la même année 1731, Voltaire est réduit à faire imprimer à Rouen clandestinement l'*Histoire de Charles XII*. Le gouvernement en avait arrêté l'impression, commencée à Paris, et avait retiré le privilége d'impression, sous prétexte que l'ouvrage *pouvait déplaire* à Auguste, roi de Pologne.

7° En 1732, Voltaire est cité devant le lieutenant de police, Hérault, pour l'*Épître à Uranie*, ou *le Pour et le Contre*. Il n'échappe à une condamnation, qu'en attribuant son œuvre à Chaulieu, auteur impuni de pièces parfaitement impies. Je laisse parler l'abbé Maynard (1) :

« C'est le premier ouvrage vraiment irréligieux de Voltaire ; c'est sa déclaration de guerre au christianisme. Il consiste en deux tableaux de la religion chrétienne, l'un

(1) T. I, p. 110.

pour et l'autre *contre;* mais le *contre* y est plus chargé que le *pour*, et chargé de couleurs odieuses dont voici le dernier trait adressé à la divinité :

« Je ne suis pas chrétien, mais c'est pour t'aimer mieux.

« Le *pour* est bâclé en quelques vers, dont les deux derniers, dans leur forme dubitative, sont un nouvel outrage à Jésus-Christ :

« Et si par l'imposture il fonda sa doctrine,
« C'est un bonheur encor d'être trompé par lui. »

L'abbé Maynard a parfaitement bien caractérisé l'ouvrage et sa tendance. Il m'accordera seulement que quatre-vingts vers impies environ sur les cent trente-deux vers de l'*Épître à Uranie* n'ont pu causer aucun désastre à la religion catholique. Ils succédaient à la *Moïsade,* aux poésies de Chaulieu, et à tant d'autres, que je mettrais sous les yeux de l'abbé Maynard, s'il ne se hâtait de me donner raison. Dès longtemps les poëtes les plus célèbres, y compris ceux du dix-neuvième siècle, semblent avoir la déplorable prétention de n'être comptés que pour des oiseaux chanteurs sans conséquence. La question d'art a seule de l'importance pour eux, ce qui les rend doublement mauvais quand ils échouent.

D. Dans cette même année 1732, après la mort de Lamotte (26 décembre 1731), Voltaire se présente pour la première fois aux suffrages de l'Académie française. Bien qu'il eût déjà publié une partie de ses chefs-d'œuvre, *Œdipe*, *la Henriade*, *Brutus,* l'*Histoire de Charles XII*, l'Académie découvre des mérites supérieurs aux siens dans le comte Rabutin de Bussy, évêque de Luçon, auteur de ?, à qui elle accorde la succession de Lamotte, et, pour suprême justice, Boze, académicien, déclare que Voltaire ne sera jamais *un sujet académique*.

8° En 1733, la préface de *Zaïre* est saisie chez le libraire. « On trouve qu'il (Voltaire) loue un peu trop le règne de Louis XIV aux dépens de celui-ci. Moncrif, qui en avait été l'examinateur et qui l'avait approuvée, en a été repris par M. le garde des sceaux » (*Revue rétrospective*, t. V, p. 193). Cette préface avait cependant subi des retranchements imposés par le censeur.

9° Dans la même année, le *Temple du Goût* (!) met tout Paris en ébullition. Voltaire est menacé d'une lettre de cachet pour l'avoir publié sans autorisation.

Et maintenant serai-je taxé de prévention, en disant que de janvier 1716 à décembre 1733, malgré l'*Épître à Uranie*, malgré les vers sur Adrienne Lecouvreur, malgré quelques pièces érotiques, l'influence religieuse, morale et politique de Voltaire sur le dix-huitième siècle, était restée aussi nulle qu'elle l'était en 1715?

J'en appelle à tous les lecteurs de bonne foi.

10° En 1734 paraissent en France les *Lettres sur les Anglais*, ou *Lettres anglaises*, ou *Lettres philosophiques*. Elles déchaînent une véritable tempête. Le Parlement les condamne à être *lacérées et brûlées par l'exécuteur de la haute justice* (1).

Voltaire, pour se soustraire aux poursuites dirigées contre lui, est obligé de s'enfuir, puis de s'expatrier. L'imprimeur Jore est mis à la Bastille et perd son brevet, comme coupable de les avoir imprimées ou fait imprimer.

Si l'on jugeait avec les idées de nos jours la conduite tenue par le gouvernement dans cette occasion, l'on tomberait en plein dans la calomnie n° 10 ; mais cependant, même en se plaçant au point de vue de 1734, on ne s'expliquerait pas la réprobation qu'elles ont excitée, si on ne

(1) La papauté, moins rigide, moins craintive que la Sorbonne, ne les mit à l'index que le 4 août 1752.

se rappelait que les foudres ecclésiastiques furent au moment de tomber sur l'innocente *Henriade*. En effet, des vingt-quatre lettres composant l'œuvre primitive,

7, de la 18e à la 24e, bien qu'elles contiennent quelques passages peu orthodoxes, doivent être mises hors de cause, comme roulant sur des matières littéraires;
4, de la 14e à la 17e, sont écrites en l'honneur de Newton, et ne disent rien, ce me semble, que la postérité n'ait ratifié;
1, la 12e, célèbre les mérites de Bacon, initiateur de la méthode expérimentale dans les sciences;
1, la 11e, traite de l'inoculation de la petite vérole;
3, de la 8e à la 10e, vantent les mérites du gouvernement et du commerce anglais.

Total, 16 lettres, qui eussent été à peu près inattaquables, si le gouvernement français n'eût pas senti sa trop juste flagellation dans les trois dernières; si les savants de 1734 n'eussent pas conservé leur foi à Descartes, en perdant plus ou moins leur foi au Christ.

Sur les huit autres lettres complétant le recueil, les sept premières sont dirigées contre les sectaires anglais; mais, en les ridiculisant, Voltaire lance plus d'un sarcasme au véritable catholicisme; si ces premières lettres autorisaient les mécontentements du clergé, son soulèvement ne peut s'expliquer que par la treizième, celle sur Locke. Voltaire y reproduit en ces termes une des opinions du philosophe anglais sur l'union de la pensée à la matière : « *Nous ne serons peut-être jamais capables de connaître si un être purement matériel pense ou non...* »

Les cinq dernières pages seulement de la *treizième lettre* sont consacrées au développement de cette opinion qui, même présentée sous forme dubitative, est dangereuse pour les esprits faibles, et surtout pour les esprits faux. De là certainement la révolte du monde religieux

contre tout le recueil où on la soumet à l'appréciation des lecteurs.

On n'a point fait remarquer, ce me semble, un épisode singulier des luttes engagées dans cette occasion : Voltaire, avec une bonne foi évidente, consulta le P. Tournemine, l'un de ses anciens professeurs, pour savoir si les philosophes jésuites admettaient la gravitation, et si l'on avait justement regardé comme impie la proposition : *Nous ne saurons peut-être*, etc.

Le P. Tournemine répondit par une très-longue lettre qu'il fit insérer dans les *Mémoires de Trévoux*, octobre 1735. Il en résulte qu'il ne comprend rien à la gravitation, ce qui est fort indifférent en soi. Quant au pouvoir, refusé à Dieu, de rendre la matière pensante, je transcris religieusement la démonstration qu'en donne le P. Tournemine :

« Vous vous plaignez amèrement qu'on accuse d'impiété cette proposition : *Nous ne pouvons pas assurer qu'il soit impossible à Dieu de communiquer la pensée à la matière.* Vous la croyez religieuse ; la nier, ce serait, à ce que vous pensez, donner des bornes à la puissance illimitée du souverain Être... Sa toute-puissance ne s'étend pas jusqu'aux contradictoires, ni au-delà de la possibilité.

« La matière est un être divisible, composé de parties... ; un être sans parties n'est point matière... Pour juger d'un objet, il faut l'apercevoir tout entier indivisiblement : il ne peut être reçu, aperçu indivisiblement dans un objet divisible, dans un objet composé de parties. Une partie reçoit, aperçoit une partie ; une partie s'imprime dans une partie, la partie A dans la partie *a*, la partie B dans la partie *b;* nulle partie du sujet ne reçoit tout l'objet ; ce qui juge reçoit, aperçoit l'objet ; il le reçoit donc indivisiblement. Ce qui pense est donc indivisible et parfaitement un.

Donc il ne peut être matière : il serait divisible et indivisible, un et multiple. La matière ne peut donc penser, il répugne que la matière pense, et il est aussi impossible à Dieu de rendre la matière pensante, que de faire qu'un corps ait des parties et n'en ait point; qu'on juge de ce qu'on n'aperçoit pas et dont, par conséquent, on ne saurait juger... »

J'espère que cette impossibilité a été prouvée par d'autres arguments. J'avais commencé de sérieuses recherches pour m'en assurer. La première personne que j'ai consultée n'a rien compris à la démonstration du P. Tournemine; la deuxième m'ayant répondu, après en avoir pris connaissance : « Voilà justement ce qui fait que votre fille est muette, » j'ai cru prudent de m'arrêter, et je me suis borné à relire la troisième lettre adressée par Voltaire au P. Tournemine. Les lecteurs qui voudront suivre mon exemple y verront Voltaire discutant respectueusement et sans désavantage, ce me semble, avec son ancien professeur; *mais je puis me tromper*.

L'orage s'apaisa. Voltaire rentra en France.

11° Au commencement de l'année 1736, il ne peut obtenir un privilége pour la *Mort de César*.

12° A la fin de la même année, il est encore obligé de s'enfuir, à cause du *Mondain*, traité d'ouvrage scandaleux (au dix-huitième siècle!). Son exil ne dura guère que deux mois.

13° Les *Éléments de la physique de Newton* (!), bien que revêtus de l'approbation d'un censeur, sont interdits en France par le chancelier d'Aguesseau, après être restés huit mois entre ses mains. L'ouvrage, imprimé d'abord à l'étranger, le fut ensuite *clandestinement* en France. Le chancelier d'Aguesseau rendait ainsi un *spirituel* hommage à Descartes.

14° Le 4 décembre 1739, le *Recueil de pièces fugitives en prose et en vers,* daté de 1740, est condamné par un arrêt du conseil. Le ciel m'a refusé la pénétration nécessaire pour en deviner la cause. La pièce la plus répréhensible du recueil est précisément le *Mondain,* qui obligea Voltaire à s'enfuir en 1736.

15° En 1742, le cardinal Fleury *conseille* à Voltaire de retirer *Mahomet.* Voltaire suivit ce *conseil,* après la troisième représentation de sa pièce.

E. En 1743, Voltaire, qui depuis 1732 avait augmenté la liste de ses chefs-d'œuvre, en publiant *Zaïre*, *Alzire*, *Adélaïde du Guesclin*, la *Mort de César*, *Mahomet*, *Mérope*, les *Discours sur l'homme*, se présente pour la deuxième fois à l'Académie française. Elle lui préfère le cardinal de Luynes qui, pour premier ouvrage, fit imprimer... ou non son discours de réception.

De 1743 à 1746, Voltaire est en faveur à la cour de France (1). Grâce à l'influence morale et religieuse de Mme de Pompadour, il approche du pudique Louis XV qui le craignait, et qui ne l'aimait pas. Il devient coupable de poésie officielle, et pour juste châtiment il produit, comme tous ses devanciers, des œuvres misérables, auxquelles nous devons cette excellente épigramme :

(1) On lit dans le journal de Narbonne, p. 610, le paragraphe suivant : « Le sieur de Voltaire, si fameux comme auteur de quantité d'ouvrages (entre autres les *Lettres philosophiques,* qui mériteraient d'être brûlées, et dont l'auteur devrait être enfermé le reste de ses jours), vint à Versailles, avec la marquise du Châtelet, au commencement de juillet 1743. On fit jouer les eaux pour eux. Ce *Volontaire* monta dans une des calèches à bras du roi traînée par les Suisses.

« Plusieurs personnes dirent qu'il aurait plutôt fallu le mettre dans le donjon de Vincennes, que de le promener dans les calèches du roi. » Le narrateur était si mal informé de ce qui s'était passé à Paris en 1734, lors de la publication des *Lettres philosophiques,* qu'on se demande s'il l'était mieux en parlant de l'étonnant honneur accordé à Voltaire et à Mme du Châtelet.

« Mon Henri quatre, et ma Zaïre,
« Et mon Américaine Alzire
« Ne m'ont valu jamais un seul regard du roi.
« J'avais mille ennemis avec très-peu de gloire.
« Les honneurs et les biens pleuvent enfin sur moi,
« Pour une farce de la foire (1). »

Nous devons encore à ce moment de faveur une lettre intéressante à plusieurs égards, qu'il adressa en 1776 à l'abbé du Vernet :

« Ceux qui vous ont dit, Monsieur l'abbé, qu'en 1744 et 1745 je fus courtisan, ont avancé une triste vérité. Je le fus ; je m'en corrigeai en 1746, et je m'en repentis en 1747. De tout le temps que j'ai perdu en ma vie, c'est sans doute celui-là que je regrette le plus. Ce ne fut pas le temps de ma gloire, si j'en eus jamais. J'élevai pourtant, dans le cours de l'année 1745, un *Temple à la Gloire*. C'était un ouvrage de commande, comme M. le maréchal de Richelieu et M. le duc de la Vallière peuvent le dire. Le public ne trouva pas agréable l'architecture de ce temple ; je ne la trouvai pas moi-même trop bonne. Piron y logea des rats ; j'aurais pu le loger lui-même dans la caverne de l'Envie, que j'avais placée à l'entrée du temple de la Gloire. Mes amis m'ont assuré que, dans la seule bonne pièce que nous ayons de lui, il m'avait fait jouer un rôle fort ridicule. J'aurais pu le lui rendre ; j'étais aussi malin que lui, mais j'étais plus occupé. Il a passé sa vie à boire, à chanter, à dire des bons mots, à faire des priapées, et à ne rien faire de bien utile. Le temps et les talents, quand on en a, doivent, ce me semble, être mieux employés. On en meurt plus content. »

En 1746, Voltaire est enfin reçu à l'Académie, par la protection de Mme de Pompadour, après avoir été contraint d'écrire au P. de la Tour une lettre *religieuse*, mais sans

(1) *Le Temple de la Gloire.*

avoir ajouté une seule œuvre de valeur à celles qui n'avaient pas suffi pour le faire admettre en 1732, ni en 1743.

16° En 1750, le 20 mai, par un arrêt du conseil, le gouvernement a la déplorable lâcheté de faire supprimer *la Voix du sage et du peuple*, écrite (1) pour défendre les droits de l'État contre les prétentions financières du clergé en fait d'impôt.

Le 28 juin suivant, Voltaire part de Paris ou de Compiègne, et arrive à Berlin le 24 juillet suivant. Il ne revient à Paris que pour y mourir le 30 mai 1778.

Je m'arrête une troisième fois, et je demande aux ennemis de Voltaire de parcourir la liste des *Œuvres* qu'il a publiées du 1er janvier 1734 au 31 décembre 1750, puis de me dire s'ils ont assez peu de confiance dans la solidité du christianisme, pour supposer un seul instant qu'elles aient pu exercer des ravages parmi les zélateurs de la foi. Voltaire, après tant d'autres, montrait ou laissait deviner son incrédulité dans un certain nombre de pages, mais *il n'en faisait pas enseignement*. Il compterait comme un ennemi sans importance, s'il n'avait rien ajouté à ses publications antérieures au 31 décembre 1750. Il était regardé, par la papauté elle-même, comme si peu dangereux, que Benoît XIV accepta la dédicace de *Mahomet*, et l'en remercia en ces termes le 19 septembre 1745 :

« Benoît XIV, pape, à son cher fils,

« Salut et bénédiction apostolique.

« Il y a quelques semaines qu'on me présenta de votre part votre admirable tragédie de *Mahomet*, que j'ai lue avec un très-grand plaisir. Le cardinal Passionei me donna ensuite en votre nom le beau poëme de *Fontenoi*. M. Le-

(1) Par ordre de la cour, si l'on en croit la *Bigarrure*, vol. IV, p. 128, qui le dit sous forme dubitative.

protti m'a communiqué votre distique pour mon portrait; et le cardinal Valenti me remit hier votre lettre du 17 d'août. Chacune de ces marques de bonté mériterait un remercîment particulier; mais vous voudrez bien que j'unisse ces différentes attentions pour vous en rendre des actions de grâces générales. Vous ne devez pas douter de l'estime singulière que m'inspire un mérite aussi reconnu que le vôtre.

« Dès que votre distique fut publié à Rome, on nous dit qu'un homme de lettres français, se trouvant dans une société où l'on en parlait, avait repris dans le premier vers une faute de quantité. Il prétendait que le mot *hic*, que vous employez comme bref, doit toujours être long.

« Nous répondîmes qu'il était dans l'erreur, que cette syllabe était indifféremment brève ou longue dans les poëtes, Virgile ayant fait ce mot bref dans ce vers :

« *Solus hic inflexit sensus, animumque labentem...* »

et long dans cet autre :

« *Hic finis Priami fatorum, hic exitus illum...* »

« C'était peut-être assez bien répondre, pour un homme qui n'a pas lu Virgile depuis cinquante ans. Quoique vous soyez partie intéressée dans ce différend, nous avons une si haute idée de votre franchise et de votre droiture, que nous n'hésitons pas à vous faire juge entre votre critique et nous. Il ne nous reste plus qu'à vous donner notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, etc. (1). »

(1) Mes lecteurs me remercieront de leur faire connaître une appréciation de l'abbé Maynard, qui semble être rétrospectivement dans les secrets de la papauté (t. I, p. 382) : « En 1745, Voltaire, qui appelait son *Mahomet* TARTUFE LE GRAND, commit la tartuferie de l'adresser au pape Benoît XIV, pour se faire de la réponse du pontife un titre académique. En homme d'esprit qu'il était, Benoît XIV feignit de ne voir dans la tra-

Je ferai encore remarquer qu'aucun des ouvrages de Voltaire n'avait été mis à l'index jusqu'au 31 décembre 1750.

La scène change :

En 1751 (25 janvier) Rome condamna *la Voix du sage et du peuple,* publiée en 1750, qui attaquait les priviléges financiers du clergé de France (première condamnation);

En 1752 (4 juillet) les *Lettres philosophiques*, qu'elle avait dédaignées depuis 1734;

En 1753, *le Siècle de Louis XIV* (!), et les *Œuvres* publiées en huit volumes à Dresde en 1748 (1);

Puis, de 1757 à 1804, suivent vingt et une condamnations frappant, A, par trois décrets successifs, les *Nouveaux Mélanges*, B, par dix-huit autres, trente-cinq *Œuvres diverses*, déduction faite de quatre doubles emplois.

Clément XIII n'en fournit pas moins, en 1761, des reliques pour la consécration de la nouvelle église de Ferney.

Je reviens à l'autorité française.

En 1753, Voltaire quitte l'Allemagne et reste exilé de

gédie que le *faux prophète,* et il répondit au poëte qu'il avait lu *la sua bellissima tragedia, con summo piacere;* puis il se rejeta aussitôt sur Virgile, où il cherchait des exemples pour justifier Voltaire d'une faute de quantité qu'on l'accusait d'avoir commise dans un mauvais distique latin, à mettre au bas du portrait du pontife lui-même. »

(1) Quatre volumes de ces œuvres contenaient la *Henriade,* l'*Histoire de Charles XII*, et tout le théâtre de Voltaire jusqu'à *Mérope,* y compris *Mahomet,* dont Benoît XIV avait accepté la dédicace; deux volumes étaient composés de lettres, de petits poëmes, de contes en prose; un volume contenait la *Métaphysique* et les *Éléments de Newton;* enfin un volume de Mélanges contenait les *Lettres philosophiques.* La cour de Rome mettait donc à l'index la totalité des œuvres publiées par Voltaire jusqu'à l'année 1748. On a pu heureusement les lire sans désobéissance, à l'exception de celles condamnées spécialement (*la Voix du sage et du peuple, les Lettres philosophiques*, et *le Siècle de Louis XIV*), dans les éditions postérieures.

la France, ou, tout au moins, de Paris, pendant vingt-cinq ans. En effet, il écrit de Colmar à Mme de Pompadour (1) : « S'il m'était permis, Madame, de venir à Paris pour arranger pendant un court espace de temps mes affaires bouleversées par quatre ans d'absence, et assurer du pain à ma famille, je mourrais consolé, et pénétré pour vous, Madame, de la plus respectueuse et de la plus grande reconnaissance. » Cet exil ne résultait point d'une lettre de cachet, et cependant Voltaire n'osa le violer qu'après l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

17° Dans cette même année 1753, les deux premiers volumes de l'*Essai sur l'esprit et les mœurs des nations*, imprimés frauduleusement d'après un manuscrit volé, excitent de vifs mécontentements à la cour de France. Voltaire s'en effraye, et, dans de nombreuses lettres, notamment dans celle adressée à Mme de Pompadour, il cherche à prouver son innocence.

18° En 1755, la *Pucelle*, imprimée de la même manière, sur des copies incomplètes ou falsifiées, le tient pendant plus de six mois dans un véritable effroi. Il essaye de s'en justifier auprès de l'Académie, il en harcèle ses innombrables correspondants. Mais comme le sarcasme faisait partie intégrante de lui-même, il écrit à d'Argental le 25 mai : « Jamais pucelle n'a tant fait enrager un vieillard ; » il écrit à Choiseul le 29 octobre : « Me voilà avec mes quatre cheveux gris chargé d'une fille qui embarrasserait un jeune homme. »

On voit, du reste, avec surprise que ni le ministère, ni le Parlement, n'exercèrent de poursuites contre lui dans cette légitime occasion.

19° En 1759, son drame de *Socrate*, suivant Palissot cité par Peignot (2), ne peut être joué à Paris. La Sor–

(1) Beuchot, t. LVI, p. 383.

(2) Recherches sur les ouvrages de Voltaire.

bonne emploie son crédit pour en empêcher la représentation ;

20° En 1759 également, la *Religion naturelle*, le *Précis de l'Ecclésiaste* et du *Cantique des cantiques*, sont condamnés au feu par le Parlement ;

21° En 1762, la police fait les recherches les plus sévères pour saisir le *Sermon du rabbin Akib*, qualifié de *pamphlet* (Bachaumont) ;

22° En 1763, une centaine d'exemplaires de *Saül* sont saisis chez les libraires (Beuchot) ;

23° En 1765, le *Dictionnaire philosophique* est condamné au feu par le Parlement ;

24° En 1767, le *Huron* est saisi au bout de huit à dix jours. Le prix des exemplaires s'élève de 3 à 24 francs (Beuchot, qui cite Bachaumont à la date du 13 septembre 1767, Beuchot s'est trompé, quant à cette date ; mais il est trop exact pour avoir cité à faux, quant au fait) ;

25° En 1769-1770, l'*Histoire du Parlement* fait scandale à Paris. Le Parlement demande qu'elle soit sévèrement prohibée. Les exemplaires se vendent jusqu'à six louis sous le manteau (Bachaumont). L'avocat général Séguier prévenait Voltaire, en octobre 1770, qu'il serait obligé de requérir contre l'ouvrage au mois de février suivant (Beuchot) ;

26° En 1770, *Dieu et les Hommes* est condamné au feu par le Parlement ;

27° En 1775, la *Diatribe à l'auteur des Éphémérides* est supprimée par le conseil ; l'imprimeur est interdit, et le censeur est destitué (1).

(1) Peignot ajoute à cette liste le *Précis du siècle de Louis XV*. Il se trompe. L'*Histoire de la guerre de sept ans*, refondue plus tard dans le *Précis*, a seule été saisie à 1,600 exemplaires, sur la demande expresse de Voltaire (Beuchot, t. XXI, p. III). Dans cette même liste, Peignot fait figurer le *Testament du curé Meslier*, l'*Homme aux quarante écus*,

Résumé :

L'Académie, en 1714, donne à l'abbé du Jarry le prix de poésie qui revenait incontestablement à Voltaire (vétille). En 1732 et 1743, elle repousse le grand poëte, et lui préfère des candidats plus riches en sainteté... moins riches en littérature. En 1743 enfin, elle l'admet dans ses rangs... pour obéir ou pour complaire à une courtisane;

Un contrôleur général lui conteste le gain légitime d'une loterie, et l'oblige à quitter Paris dans la crainte d'une vengeance infâme;

Un ministre autorise un espion à le frapper;

Le gouvernement lui inflige un emprisonnement de quinze jours et un exil de près de trois années, pour avoir voulu contraindre un grand seigneur à se battre;

Le gouvernement le tient en exil, sans lettre de cachet, pendant vingt-cinq années, de l'âge de cinquante-neuf ans à l'âge de quatre-vingt-quatre ans;

Le gouvernement le soupçonne, injustement, d'avoir composé les *J'ai vu*, les *Philippiques*, et deux épigrammes sanglantes contre le Régent et la duchesse de Berri (1); Voltaire en est puni par deux exils en France;

Il est emprisonné pendant près de onze mois à la Bastille, et exilé à Chatenay pendant près d'un an, pour le *Puero regnante*, qui méritait châtiment;

Il est obligé de s'enfuir de Paris pour ses vers sur *Adrienne Lecouvreur*, pour ses *Lettres philosophiques*, pour le *Mondain;*

Il est accusé justement d'avoir composé l'*Épître à*

et le *Dîner du comte de Boulainvilliers*, comme condamnés par le Parlement; mais, faute d'indications précises, je n'ai pas voulu m'exposer à les comprendre à tort dans mon relevé.

(1) Mon opinion sur l'innocence de Voltaire quant à ces deux épigrammes est toute personnelle. Libre à chacun de l'attaquer.



Uranie, et n'évite une condamnation qu'en attribuant son œuvre à Chaulieu ;

Il se voit refuser la dédicace de la *Henriade*, qui n'échappe qu'à grand'peine aux poursuites du clergé ;

Il se voit refuser des priviléges d'impression pour la *Henriade*, pour l'*Histoire de Charles XII*, pour les *Éléments de physique de Newton*, pour la *Mort de César ;*

Il risque une lettre de cachet, pour avoir fait imprimer le *Temple du Goût* sans autorisation ;

Il reçoit le *conseil* de retirer *Mahomet* après la troisième représentation ;

Il voit saisir la *Préface de Zaïre*, le *Sermon du rabbin Akib*, *Saül*, le *Huron*, et défendre *Socrate*, suivant Peignot ;

Il a les craintes les plus sérieuses pour l'*Essai sur l'esprit et les mœurs des nations*, et pour l'*Histoire du Parlement*, et de véritables terreurs pour la *Pucelle ;* mais, par une préférence qui sert à caractériser l'époque, la *Pucelle*, pour laquelle le garde des sceaux Chauvelin l'avait menacé « de le faire enterrer dans un cul de basse fosse (1) », la *Pucelle* n'est l'objet d'aucune poursuite ;

Il voit condamner au feu par le Parlement les *Lettres philosophiques*, la *Religion naturelle*, le *Précis de l'Ecclésiaste et du Cantique des cantiques*, le *Dictionnaire philosophique*, *Dieu et les Hommes*, et, SUIVANT PEIGNOT, le *Testament du curé Meslier*, le *Dîner du comte de Boulainvilliers*, l'*Homme aux quarante écus ;*

Il voit supprimer par le conseil un *Recueil de pièces* (sans importance), la *Voix du sage et du peuple*, la *Diatribe à l'auteur des Éphémérides ;*

Il est mis à l'index par vingt-cinq décrets de la cour de Rome.

(1) Du Vernet, p. 98.

Après avoir donné, en ce qui touche Voltaire, un extrait, probablement incomplet (1), du martyrologe des littérateurs au dix-huitième siècle, il me reste à tenir la promesse que j'ai faite au chapitre VI, en rappelant ici un paragraphe sérieux de M. Veuillot :

« Privé des LIBERTÉS dont la littérature jouissait de son temps... Voltaire, etc., etc... »

Et je reviens au 31 décembre 1750.

J'ai dit et je répète que, jusqu'à cette époque, Voltaire n'avait pu compter parmi les incrédules dangereux, bien qu'il eût montré son irréligion dans une partie de ses œuvres. Il ne commença réellement la guerre contre l'*Infâme* qu'en 1762 par le *Sermon des cinquante* et l'*Extrait des sentiments de J. Meslier*, les deux premiers ouvrages, suivis de tant d'autres, où il combattit le christianisme systématiquement et ouvertement (dans des ouvrages anonymes ou pseudonymes).

Mais, en 1753, par la fraude d'un libraire, parurent les deux premiers volumes de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, et, dans cette œuvre en *prose*, il traite le christianisme avec de tels dédains, qu'on peut y voir le commencement de ses implacables hostilités. C'est donc pendant *vingt-cinq ans* au plus, de 1753 à 1778, et non pendant *soixante ans*, comme on le répète avec ces grossissements de voix propres à toutes les mauvaises causes, qu'il a porté à la religion des coups à la renverser... si la chose était possible.

Je tenais à mettre ce premier point hors de doute, *pour les lecteurs de bonne foi*, les seuls dont je m'occupe.

Je leur ferai remarquer en même temps l'habileté du gouvernement de Louis XV, dans ses relations avec Voltaire.

(1) Il est complet pour les condamnations prononcées par la cour de Rome. Je l'ai rédigé sur des documents authentiques.

S'il avait eu le désir d'exaspérer un ennemi aussi dangereux, il ne s'y serait pas pris autrement. Il semblait prendre à tâche de lui enlever par la persécution les derniers scrupules qui eussent pu l'engager à modérer ses coups.

Et pourtant, dans la totalité des œuvres de Voltaire, on ne rencontre aucune attaque contre le principe de l'autorité *civile*. Voltaire l'acceptait dans sa *plénitude;* il ne s'est jamais élevé que contre les iniquités des potentats ou de leurs représentants.

II.

Un auteur anonyme a publié en 1797 un volume de VIII et 624 pages, écrit en français de cheval, pour démontrer que les calvinistes sont « les véritables auteurs de la révolution de France de 1789 ». Il a cru prouver cette opinion fantasque, en découvrant des analogies entre les crimes des seizième et dix-septième siècles et ceux de la fin du dix-huitième, sans réfléchir qu'au lieu d'*analogie* il y a *identité* entre les crimes de toutes les époques, quels que soient les scélérats qui fassent couler le sang humain.

L'abbé Barruel, autre type d'esprit renversé, a découvert que la révolution de 1789 est due à la triple conspiration des sophistes de l'incrédulité et de l'impiété, des sophistes de l'impiété et de la rébellion et des sophistes de l'impiété et de l'anarchie, aboutissant ensemble aux jacobins (1).

La plupart des écrivains catholiques, sans recourir aux catégories de l'abbé Barruel, ont attribué la Révolution aux enseignements de Voltaire et de ses disciples.

(1) *Mémoires sur le jacobinisme,* t. I, p. xviij-xvix.

Qu'en disent les philosophes ?

« Les observateurs éclairés, ceux qui sauront écrire l'histoire, prouveront à ceux qui savent réfléchir que le premier auteur de cette grande Révolution qui étonne l'Europe, et répand de tous côtés l'espérance chez les peuples et l'inquiétude dans les cours, c'est sans contredit Voltaire. *Il n'a point vu tout ce qu'il a fait, mais il a fait tout ce que nous voyons* (1)... »

C'est ainsi que s'exprime la Harpe dans le *Mercure de France* du 7 août 1790, page 27.

C'est ainsi qu'avec des grossissements, plutôt qu'avec des atténuations, se sont exprimés la plupart des philosophes de l'école de Voltaire.

Les philosophes ont parlé en fats ; les ecclésiastiques ont abusé de l'humilité.

Les philosophes n'ont pas fait la révolution de 1789.

Si la royauté et la noblesse y contribuèrent pour deux tiers, le clergé en revendique légitimement le troisième tiers.

Commençons par la royauté :

Louis XIV, roi *dévot* (je respecte trop la religion pour dire roi *religieux*), Louis XIV, violateur des engagements, des serments de son grand ancêtre, révoque l'édit de Nantes, quand les protestants avaient cessé d'être des factieux pour devenir des citoyens ; Louis XIV commence l'effroyable orgie de finances qui, suspendue un instant sous Louis XVI, reprit furieuse avec le ministre Calonne ; Louis XIV professe l'immoralité dans une série d'adultères solennels couronnés par le double adultère Montespan, par l'éducation officielle de ses bâtards deux fois adultérins, par la donation en faveur de son fils, le duc du Maine, imposée à Lauzun pour lui rendre la liberté, etc., etc.

(1) Phrase célèbre.

Dans la famille royale, les Vendôme ouvrent une sentine à toutes les immoralités. Le futur régent de France est qualifié de *fanfaron du crime* par Louis XIV lui-même. Le duc de Vendôme reçoit la plus haute noblesse de France et les ambassadeurs étrangers, en trônant sur sa chaise percée. Le duc de Chartres, pendant une harangue que lui adressent les notables de Bordeaux, se retourne pour p..... (1).

Le régent succède à Louis XIV et précède Louis XV, autre roi *dévot*, pour montrer la royauté à l'état d'immondice.

Je serai d'accord avec les plus effrénés ennemis de Voltaire, en disant qu'il est innocent de toutes les turpitudes de ces deux potentats.

Le régent naquit le 4 août 1674 ; son impiété à fracas, comme celle des Vendôme, ne pouvait rien devoir à l'enfance du patriarche de Ferney, venu au monde vingt ans plus tard. Louis XV était dans la plénitude du vice, quand il l'admit dans son entourage.

Je serai d'accord avec ces mêmes ennemis, en disant qu'une nation préparée par plus d'un siècle d'abominations royales est mûre pour les révolutions, en dehors de toute émanation philosophique.

Louis XVI, roi véritablement religieux, ne subit point l'influence voltairienne... je me trompe. Quand Louis XVI abolit dans ses domaines, en août 1779, la main-morte et la servitude personnelle, quand il abolit, en août 1780, la question *préparatoire*, employée pour arracher aux accusés l'aveu de leurs crimes, et, en mai 1788, la question *préalable*, employée pour les obliger à révéler leurs complices, il cédait aux entraînements de Voltaire, de qui la vie entière a été un combat contre les iniquités so-

(1) *Espion anglais*, t. VI.

ciales. Entre mille preuves que j'en pourrais donner, je me borne à rappeler l'*Extrait d'un mémoire pour l'entière abolition de la servitude en France* (1775), et le chapitre XXIV du *Prix de la justice et de l'humanité* (1777), dont je citerai les deux dernières phrases : « Mais un roi a-t-il le temps de s'occuper de ces menus détails d'horreur au milieu de ses fêtes, de ses conquêtes, de ses maîtresses ? Daignez vous en occuper, ô Louis XVI, vous qui n'avez aucune de ces distractions. »

Passons à la noblesse.

Je citerai d'abord les passages les plus saillants du terrible réquisitoire que M. Nicólardot, dans l'introduction de son ouvrage, a fulminé contre elle, et je préviens le lecteur que je n'ai pas eu à supprimer un seul passage qui apporte la moindre atténuation à ceux que je vais mettre sous ses yeux.

« Que dire des grands ? Montesquieu avouait que, dès qu'il en eut fait connaissance, il passa presque sans milieu au mépris. L'auteur d'*Émile* ne leur préférait que leurs valets. Beaumarchais prouva que les maîtres ne valaient pas mieux que les valets... Il y avait longtemps que tous (!) les grands avaient perdu tout sentiment de délicatesse, d'honneur et de probité... Les grands frustraient toutes les classes : ils volaient jusqu'à leurs plaisirs... Sans les générosités du roi, la plupart des princes auraient été poursuivis et déclarés banqueroutiers... Les banqueroutes des grands étaient aussi considérables que nombreuses. Celle du prince de Rohan-Guéménée fut appelée la sérénissime banqueroute, parce qu'elle était la plus forte : on la porte généralement à trente-trois millions... Dans ses *Mémoires d'outre-tombe*, Chateaubriand nous les peint sur la terre étrangère... mangeant en quelques jours des sommes considérables qui les auraient fait vivre pendant plusieurs années... Ils ne contractèrent pas moins de dettes pendant l'émigration qu'ils n'en avaient eu en

France; les payer fut le dernier de leurs soins sous la Restauration. M. de Montalivet a constaté, dans sa *Liste civile*, que, sans la générosité du roi Louis-Philippe, l'ex-roi Charles X aurait été emprisonné en Angleterre pour « quelques centaines de mille francs que le comte d'Artois n'avait pas remboursés (1)... » Loin de diminuer les priviléges de la noblesse, Louis XVI les augmenta. Il érigea le fait en droit. Il se détermina à réserver à la noblesse tous les biens ecclésiastiques, depuis le plus modeste prieuré jusqu'aux plus riches abbayes... Disposer d'un revenu de cent quatre-vingts millions en faveur des nobles, c'était sans doute se créer un parti puissant dans le haut clergé... Il adopta le même principe pour son armée. Il publia un édit qui déclarait inhabile à parvenir au grade de capitaine (2) tout officier qui ne serait pas noble de quatre générations, et interdisait tous les grades militaires aux officiers roturiers, excepté à ceux qui étaient fils de chevaliers de Saint-Louis... L'injustice était d'autant plus criante qu'il ne comblait la noblesse de faveurs qu'au moment où il laissait Beaumarchais démasquer et flétrir ses turpitudes, son ineptie, son insolence, son immoralité, ses intrigues, ses bassesses, son incurable cynisme et son impertinente ingratitude (3). »

Un homme seul, du reste, résume toutes les indignités de la haute noblesse à cette époque, le maréchal de Richelieu, né le 13 mars 1696, mort le 8 août 1788, après une existence de plus de quatre-vingt-douze ans, où les trahisons, les concussions, les crimes publics et privés, les

(1) P. LXXIV-LXXXV.

(2) M. Nicolardot se trompe, en atténuant les rigueurs d'une mesure absolument insensée, *à l'époque où elle fut prise*. L'édit porte que tout sujet proposé pour le grade de *sous-lieutenant* devrait dorénavant faire preuve de quatre générations de noblesse paternelle, à moins qu'il ne fût fils de chevalier de Saint-Louis.

(3) P. CXIII.

vices les plus variés se succèdent ou s'alternent sans un jour de relâche.

En dehors des appréciations de M. Nicolardot, on sait trop l'effrayante inégalité sociale qui existait avant 1789 entre la noblesse et la roture. Cette inégalité donnait aux nobles le droit, entre tant d'autres, de faire *bâtonner* impunément les plus illustres plébéiens, Voltaire compris... Elle affranchissait la noblesse des charges de l'impôt, en lui donnant le privilége d'en dévorer les produits autour du monarque. Elle lui procurait des lettres de *surséance* (1) pour l'aider à dépouiller ses créanciers, etc., etc.

Cette même noblesse, quand elle portait la robe dans le Parlement, suspendait le cours de la justice, pour se faire contre le gouvernement une arme du dommage infligé par elle-même aux plaideurs.

Le 23 février 1776, sur un réquisitoire emporté de l'avocat général Séguier, qui déclarait les droits féodaux, les corvées, les banalités, « portion intégrante de la propriété », elle condamnait au feu une brochure sur les *Inconvénients des droits féodaux,* et décrétait l'auteur (Boncerf) d'ajournement personnel. Le 13 août 1787, moins de deux ans avant la Révolution, elle déclarait encore qu'on ne pouvait, sans violer les constitutions primitives de la nation, « soumettre le clergé et la noblesse à la subvention territoriale » : on remarquera que la mainmorte et la servitude personnelle subsistaient à leur profit dans une partie du territoire de la France.

Je devrais terminer cette deuxième esquisse par quelques mots sur les femmes *aristocratiques* du dix-huitième siècle. Mon respect pour les honnêtes femmes du dix-neu-

(1) Lemontey, *Histoire de la Régence*, vol. I, p. 311, dit que le nombre s'en élevait à quatre mille par an, réduit subitement à deux cent par les effets du système de Law, pour remonter évidemment ensuite à un nombre plus élevé.

vième me l'interdit absolument. Je me borne à rappeler, comme type suprême de la plus belle moitié du genre humain, *sous la régence,* la fameuse duchesse de Berry, un peu plus que suspecte d'inceste avec son père.

J'arrive au clergé.

Je pars une seconde fois de la révocation de l'édit de Nantes, dont il fut l'instigateur. Les conséquences de cette monstrueuse iniquité, telles que les dragonnades, les lois sanguinaires qui torturaient les protestants dans leurs libertés religieuse, civile et politique, dans leurs enfants et dans leurs biens, lui sont donc imputables en partie. — Je marche rapidement. — Je trouve, à la date du 14 mai 1724, une déclaration tendant à extirper l'hérésie, qui reproduit, en les aggravant, toutes les peines prononcées par les édits antérieurs contre les protestants, notamment la peine de mort pour les ministres, s'ils exercent leur culte, et pour les fidèles, s'ils se réunissent en armes; les galères, l'exil ou l'internement forcé, l'emprisonnement, la confiscation, l'enlèvement des enfants, etc., etc., dans une série de cas sans échappatoire possible, sauf par l'hypocrisie; et, si l'on pouvait être excusable de crier à la calomnie 10, en voyant ma sévérité pour les persécutions comprises entre octobre 1685 et mai 1724, on sera contraint d'y applaudir, quand je stigmatise les persécutions moins sanglantes comprises entre mai 1724 et le cataclysme de 1789.

Je trouve, à la date du 4 juin 1766, un arrêt du Parlement de Paris (!), confirmant la sentence du lieutenant criminel d'Abbeville contre le chevalier de la Barre (1),

(1) J'en vais faire connaître les parties relatives au chevalier de la Barre, sans y comprendre celles qui font double emploi, ou qui ne sont que de forme. On trouvera l'arrêt complet dans Chaudon, *Dictionnaire anti-philosophique*, 4e édition, t. II, p. 537-552.

« Vu par la cour..., le procès criminel fait par le lieutenant criminel à

qui méritait un châtiment *dans ce qui était manifestation publique*, mais un tout autre, certes, que la peine capitale, surtout en se rappelant que, plus de quarante ans auparavant, on avait assoupi à Calais, au profit de Richelieu et de

Abbeville..., en ce qui touchait Jean-François Lefebvre, chevalier de la Barre, il aurait été déclaré duement atteint et convaincu d'avoir, par impiété et de propos délibéré, passé, le jour de la Fête-Dieu dernière, à vingt-cinq pas du Saint-Sacrement que l'on portait à la procession des religieux de Saint-Pierre de ladite ville, sans ôter son chapeau qu'il avait sur la tête, et sans se mettre à genoux; d'avoir proféré des blasphèmes énormes et exécrables contre Dieu, la sainte Eucharistie, la sainte Vierge, la Religion et les commandements de Dieu et de l'Église, mentionnés au procès; d'avoir chanté les deux chansons impies et remplies de blasphèmes les plus énormes, les plus exécrables et abominables contre Dieu, la sainte Eucharistie, la sainte Vierge et les saints et saintes, mentionnés au procès; d'avoir rendu des marques de respect et d'adoration aux livres infâmes et impurs qui étaient placés sur une planche dans sa chambre, en faisant des génuflexions, en passant devant et disant qu'on devait faire des génuflexions, lorsque l'on passait devant le tabernacle; d'avoir profané le signe de la croix, en faisant ce signe, en se mettant à genoux et prononçant les termes impurs mentionnés au procès; d'avoir profané le mystère de la Consécration du vin, l'ayant tourné en dérision, en prononçant à voix à demi basse et à différentes reprises, dessus un verre de vin qu'il tenait à la main, les termes impurs mentionnés au procès, et bu ensuite le vin; d'avoir profané les bénédictions en usage dans l'Église et chez les chrétiens, en faisant des croix et des bénédictions avec la main sur différentes choses, en prononçant des termes impurs, mentionnés au procès; d'avoir enfin proposé au nommé Perignot qui servait la messe, et étant auprès de lui au bas de l'autel, de bénir les burettes en prononçant les paroles impures, mentionnées au procès; pour réparation de quoi condamné à... avoir la langue coupée... sur un échafaud avoir la tête tranchée, et être son corps mort et sa tête jetés au feu dans un bûcher ardent, pour y être réduits en cendres, et les cendres jetées au vent; et avant l'exécution serait ledit Lefebvre de la Barre appliqué à la question ordinaire et extraordinaire...; ce faisant que le *Dictionnaire philosophique portatif*... serait jeté par l'exécuteur de la haute justice dans le même bûcher où serait jeté le corps dudit Lefebvre de la Barre et en même temps...

« La cour... dit qu'il a été bien jugé... et amendera; ordonne en conséquence que le *Dictionnaire philosophique portatif*... sera... rapporté au greffe criminel... d'Abbeville... Fait en Parlement, la grand'chambre assemblée, le 4 juin 1766.

ses compagnons, Laboularderie et autres, une affaire d'une gravité au moins égale, quant à l'impiété, mais d'une gravité centuple, quant à la moralité (1). Et enfin, si l'on me trouve injuste envers le clergé, lorsque je lui reproche l'exécution du chevalier de la Barre, on ne pourra l'innocenter qu'en accroissant d'autant la culpabilité de la royauté et de la noblesse, l'une qui fournit les juges, l'autre qui ne fit pas grâce à l'infortuné jeune homme après sa condamnation.

Le 16 avril 1757, je trouve une déclaration royale portant *peine de mort contre tous ceux qui seraient convaincus d'avoir composé, imprimé ou répandu des écrits tendant à attaquer la religion* (2).

L'assemblée du clergé demande :

En 1775, qu'on dissipe les assemblées des protestants tolérées par un relâchement funeste, qu'on les exclue de toute fonction publique, qu'on interdise la célébration de leurs mariages et l'enseignement de leurs enfants;

En 1780, qu'on prenne contre la liberté de la presse, et contre la tolérance, une série de mesures refrénantes, et notamment qu'on donne au clergé une part dans la censure des livres, et qu'on mette fin au relâchement des lois contre les protestants;

En 1788, qu'on lui maintienne ses priviléges pécuniaires. Déjà, en 1750, le clergé s'était soulevé contre l'impôt du *vingtième* appliqué aux biens ecclésiastiques (3).

(1) Vie privée du maréchal de Richelieu, t. I, p. 169-173.

(2) Jamais, heureusement, elle ne fut appliquée pour pareille cause, en France, au dix-huitième siècle.

(3) « Or le clergé raisonnait ainsi :
« Notre bien est le bien des pauvres; donc ce serait un sacrilége si, au « lieu d'enlever aux pauvres leur nécessaire pour subvenir aux dépenses « de l'État, on nous prenait une faible part de notre superflu. Nous « étions exempts, comme la noblesse, des anciennes taxes; donc nous ne « devons pas payer les nouvelles taxes que la noblesse paye comme le « reste des citoyens. » Voltaire, Beuchot, vol. XXXIX, p. 340.

En 1788 également, il proteste contre l'édit qui accorde un état civil aux protestants. En vertu de l'axiome : « La fin justifie les moyens, » trouvait-il un intérêt religieux à faire pulluler en France les concubinaires et les bâtards?

En dehors des questions intéressant le clergé tout entier, on n'a qu'à lire le premier volume de l'*Espion anglais*, pour être édifié sur la valeur morale et religieuse des prélats du dix-huitième siècle. On y admirera le cardinal de Bernis (1), l'archevêque de Lyon, l'archevêque de Toulouse (2), l'évêque de Senlis, le coadjuteur de Strasbourg (3), l'évêque de Verdun, l'évêque d'Orléans, enfin un abbé de Foix.

Sera-ce comme atténuation que je rappellerai l'évêque Lavardin, qui, après avoir institué dans la force de la vie son ordre des Gourmets, déclarait au moment de mourir, sous Louis XIV ! que pas une seule de ses ordinations n'était valable, attendu qu'il n'avait jamais eu l'intention de conférer aucun sacrement ; qui troublait ainsi dans leur sécurité religieuse un grand nombre de prêtres, et les amenait, le célèbre Mascaron compris, à demander une seconde ordination? Sera-ce encore Dubois, le ministre du régent, recevant le..... tous les ordres à la fois dans un village, Triel, près de Poissy, puis sacré en grande pompe le 9 juin 1720, à Paris, au Val-de-Grâce, par le cardinal

(1) Lire ce que Casanova, dans ses ignobles mémoires, raconte de ce prince de l'Église.

(2) Il troqua Toulouse contre Sens, et se fit donner en sus une coupe de bois de 900,000 fr. pour payer ses dettes. Il porta son revenu en bénéfices jusqu'à 678,000 fr.

(3) La dupe à jamais célèbre dans l'affaire du fameux collier ; le représentant du Christ, qui ne concevait pas qu'un galant homme pût vivre avec 1,200,000 fr. par an, qui s'enorgueillissait d'avoir dépouillé ses créanciers, en disant : « Il n'y a qu'un souverain ou un Rohan qui puisse « faire une pareille banqueroute. » Il s'agissait effectivement de plus de trente millions.



de Rohan, assisté du fameux Massillon, puis nommé cardinal le 16 juillet 1721 ?

Après avoir donné Richelieu comme le type de la haute aristocratie du dix-huitième siècle, je ne serai pas accusé d'iniquité, en personnifiant dans Dubois la prélature française de la même époque,... tout en y reconnaissant les plus honorables exceptions.

Je reprocherai enfin à cette prélature gorgée de richesses la fabrique de morts, entretenue stoïquement à l'Hôtel-Dieu, sous la main de l'archevêque de Paris, *détenteur du bien des pauvres :* on n'y laissa point pénétrer les huit commissaires chargés par l'Académie des sciences d'examiner, dans un but d'humanité, le projet de construction d'un nouvel Hôtel-Dieu (1).

Et si l'on trouve des lacunes dans ce compte d'iniquités, j'en comblerai quelques-unes en rappelant,

Pour la royauté :

L'abomination séculaire des lettres de cachet, arrivée à son paroxysme sous Louis XV, pendant les cinquante-deux années du ministère de Saint-Florentin (duc de la Vrillière), et, pour Louis XVI spécialement, les soixante-dix millions employés pendant le ministère de Calonne en acquisitions d'immeubles de luxe, Rambouillet, Saint-

(1) De leur rapport aussi dépouillé de passion qu'effroyable, il résulte que l'Hôtel-Dieu de Paris contenait un millier de lits pour une moyenne de 2,500 malades dont le nombre s'élevait parfois de 4,000 à 4,500. On entassait jusqu'à six malades dans des couchettes de 4 p. 4° (1m404, ou 0m238 pour chacun), les pieds et les têtes se croisant, avec un supplément de victimes placées, j'ignore comment, dans la partie qui formait ciel-de-lit. L'*Espion anglais*, vol. IV, lettre LIII, dit avoir *vu par ses yeux, en* 1776, *sept à huit malades de différentes espèces couchés dans le même lit*. A l'Hôtel-Dieu de Paris, en 1786, la mort frappait 1 malade sur 4 1/2. Je recommande tout spécialement la lecture de ce rapport (cent dix pages in-4°, 2 décembre 1786, *Mémoires de l'Académie des sciences*), aux débonnaires défenseurs *du bon vieux temps*.

Cloud, l'Isle-Adam, et tant de millions dévorés au profit des membres de la famille royale (1) ;

Pour la noblesse :

Son droit exclusif à la chasse, et les lois féroces contre les braconniers.

Louis XVI, pris d'émulation lors des réformes de Turgot, alla pourtant jusqu'à renouveler un règlement de Colbert pour la destruction des lapins sur la lisière des forêts royales !

Pour le clergé :

La population fainéante et dévorante entretenue dans les couvents qui couvraient la France. En 1775, cette population s'éclaircissant, il demanda que les vœux de religion, reportés à vingt et un ans par l'ordonnance de 1768, fussent autorisés à seize ans, comme par le passé (2) ;

Pour la royauté, la noblesse et le clergé :

Le mot immortel de Calonne, quand il présenta aux notables l'édit de suppression des douanes intérieures : *c'est la réponse aux États généraux de* 1614. Il avait fallu à la royauté un délai de cent soixante-treize ans, avant de proposer à la noblesse et au clergé de donner satisfaction au tiers état *dans une chose d'intérêt général* (3).

(1) Calonne fut nommé ministre le 3 octobre 1783. Avant la fin de l'année, Monsieur avait reçu 12,500,000 fr. Le comte d'Artois avait reçu 4,000,000, et obtenu 10,400,000 fr. payables en quatre ans. Le prince de Condé reçut, en 1784, 7,500,000 fr. pour prix des droits *utiles* du Clermontois vendu à Sa Majesté. (Voir *le Livre rouge*.)

(2) Ai-je besoin d'ajouter qu'ennemi *religieusement* implacable des ordres contemplatifs, mendiants à vœux perpétuels, à supérieurs étrangers, je suis profondément sympathique aux ordres hospitaliers, enseignants, prêchants, à vœux temporaires, à supérieurs français?

(3) L'assemblée des notables se composait de cent quarante-quatre membres, parmi lesquels on comptait sept princes de la famille royale, et seulement six ou sept roturiers. Le placide et loyal Droz en parle ainsi (*Histoire du règne de Louis XVI,* vol. I, p. 517) : « Cette assemblée

On remplirait un énorme in-folio, en y détaillant les iniquités sociales entretenues en France jusqu'à la terrible année 1789. Si j'en ai rappelé quelques-unes, ce n'est certes point par haine de la royauté, de la noblesse et du clergé : les hommes, soit isolés, soit agglomérés, obéissent à la loi fatale de l'humanité, en faisant le plus de mal et le moins de bien qu'ils peuvent; mais j'ai voulu (après bien d'autres) prouver par des faits impossibles à nier que la révolution est descendue des sommités sociales, indépendamment de la philosophie du dix-huitième siècle, et, surtout, que Voltaire en eût été l'apôtre profondément inutile : la royauté, la noblesse et le clergé ne lui avaient rien laissé à faire.

Je suis heureux du reste de me rencontrer encore en ce point avec M. Nicolardot. Je le laisse parler (1) :

« Quand on remonte aux causes de la révolution, on fait peut-être une part trop large à l'*Encyclopédie*, aux ouvrages de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, de Raynal. Voltaire avait exercé une immense influence sur les idées; mais il avait été le panégyriste et le courtisan de Louis XV, le flagorneur de toutes ses maîtresses, l'adulateur de tous ses ministres passés, présents et futurs, ET L'UN DES PLUS INFATIGABLES SOUTIENS DE LA MONARCHIE, au point qu'il ne chercha à détruire la religion que pour enrichir de ses dépouilles la royauté (!). Tous les écrits des philosophes avaient paru sous Louis XV, sans l'ébranler. Il est digne de remarque que les *OEuvres complètes de Voltaire*, éditées par Beaumarchais, et tant prônées sous Louis XVI, n'eurent aucun succès... Louis XVI ne fut donc pas le

aurait pu faire beaucoup de bien..., elle fit beaucoup de mal, en constatant le désir que les privilégiés avaient de repousser ou d'éluder l'égale répartition de l'impôt, et en donnant l'exemple de résister aux volontés royales les plus conformes à l'intérêt public. »

(1) Introduction, p. CX.

martyr de la royauté ; il ne fut que la victime de ses fautes. Elles lui sont toutes personnelles. C'est lui qui a préparé la révolution, c'est lui qui l'a brusquée, etc., etc. »

III.

Je crois avoir démontré, dans le § 1, que Voltaire ne fit une guerre dangereuse à la religion que durant les vingt-cinq dernières années de sa vie.

Je suis certain d'avoir prouvé, dans le § 2, qu'il est innocent de la Révolution de 1789. A quiconque en doutera, on ne pourra prouver que deux et deux font quatre.

Disons maintenant un mot de l'homme, avant de nous occuper de sa mission :

Voltaire reçut presque tous les dons que le Ciel répartit entre ses élus.

Il eut en partage :

Une des plus vastes intelligences que le rayon divin illumina ;

Une lucidité de pensée et d'expression, qui n'a jamais été dépassée... qui n'a jamais été égalée ;

Un jugement exceptionnellement juste, quand la passion ne l'égarait point ;

Une sagacité des plus rares ;

L'esprit le plus prodigieux dont les annales humaines conservent la mémoire ;

Une passion pour le travail qui se soutint jusqu'au jour où il se coucha pour ne plus se relever : il lui dut une immense érudition ;

Il eut une confiance, une persévérance absolue dans ses opinions, un immense besoin de les faire prévaloir, un acharnement sans pareil dans tout ce qu'il entreprenait.

Il eut l'enthousiasme de ses convictions (1), la virilité suprême de l'esprit.

Voltaire avait le cœur riche... J'entends des murmures s'élever!

Voltaire avait le cœur si riche qu'en dehors de quelques aventures de libertinage, il a été passionnément épris de plusieurs femmes, et s'est laissé devancer par elles dans toutes les ruptures amoureuses. Il leur a payé immense l'impôt de faiblesse, de sottise, que les hommes élèvent d'autant plus qu'ils sont plus haut placés dans la hiérarchie de l'intelligence; il a été tenu en servage complet, pendant seize ans, par la fameuse Mme du Châtelet, la femme la plus éminente qui ait illustré son sexe, la femme qui a eu la gloire, rare parmi ses pareilles, de ne s'éprendre point de bellâtres plus ou moins sots. Tant qu'elle a vécu, il a refusé de la sacrifier à Frédéric II. Mme du Châtelet lui rendait son amour, au début; elle a écrit sur lui les lettres les plus passionnées; elle l'a cruellement trompé, plus tard. Quand il a connu les perfidies amoureuses de cette maîtresse tant aimée, il lui a pardonné; il est resté près d'elle, il a accepté le rôle que, dans l'aristocratie de l'époque, les maris acceptaient comme une conséquence logique, légitime de l'hymen, et que même, parfois, ils acceptent dans la démocratie moderne.

(1) Ségur dans ses mémoires en cite un exemple saisissant. Voltaire était au lit de mort de Mme de Ségur, la mère, qui lui demandait de la générosité pour ses adversaires, les fanatiques étant vaincus. — « Vous êtes « dans l'erreur, » répondit avec fougue Voltaire; « c'est un feu couvert et « non éteint; ces fanatiques, ces tartufes sont des chiens enragés; on les a « muselés, mais ils conservent leurs dents; ils ne mordent plus, il est vrai, « mais à la première occasion, si on ne leur arrache pas ces dents, vous « verrez s'ils sauront mordre. »

« Le feu de la colère éclatait dans ses yeux, et la passion qui l'animait lui faisait perdre alors cette décence, cette mesure dans les expressions, que prescrivent la raison comme le bon goût, et dont il se montrait si habituellement le plus inimitable modèle. (T. I, p. 174.) » Et Voltaire avait déjà dépassé sa quatre-vingt-quatrième année!



La mort prématurée de la marquise du Châtelet fut peut-être le plus grand malheur de Voltaire. Vivant près de lui, et continuant à le dominer, elle lui eût évité d'irréparables erreurs.

Voltaire avait le cœur si riche, qu'il s'affectionna profondément, même à des indignes. Il leur pardonna d'atroces perfidies. Il leur permit, sans jamais trouver à s'en plaindre, l'exploitation la plus large de son dévouement et de sa fortune. (Je ne parle pas de sa conduite libérale avec ses neveux et ses nièces, tant je regarde comme un devoir la solidarité entre parents heureux et parents malheureux.) Mais il n'aima point sans réciprocité. Il s'attacha, et dès le collége, des amis tous plus dévoués les uns que les autres; il leur confia, dans les lettres les plus compromettantes, comme je l'ai déjà dit, des secrets dangereux entre tous; il évita, grâce à leur dévouement, de véritables périls; il les employa, sans les lasser jamais, à sa propagande littéraire et philosophique.

Voltaire avait le cœur si riche, qu'il bondissait à toutes les iniquités des puissants contre les faibles. Il se donna volontairement la mission dangereuse d'en poursuivre la réparation à travers toutes les résistances sociales et religieuses. Rien ne l'arrêtait; il remuait ciel et terre; il employait sa plume, son or, ses amis, au succès des nobles causes qu'il avait épousées; il attaquait corps à corps les ennemis les plus redoutables; il remplissait l'Europe de ses éloquentes clameurs. Il remporta de saintes victoires au profit de l'infortune; il eut la charité chrétienne non pas seulement sous la forme banale si facile aux riches, l'aumône : il l'eut encore sous la forme tant redoutée par eux, le dévouement actif. Il ne connut jamais l'égoïsme qui naît dans l'abondance; durant sa longue vieillesse, il conserva toutes ses ardeurs de générosité juvénile au profit des déshérités de ce monde, sans se faire

illusion sur leur valeur, sans avoir besoin de les poétiser pour prendre, à leur égard, le rôle de la Providence.

Ce côté de Voltaire est un des plus honorables à signaler. Dans la succession des combats qu'à ses risques et périls il a livrés aux puissants du siècle, pour venger les faibles opprimés, quiconque ne verrait qu'un moyen perfide pour arriver à un renversement social se tromperait involontairement... ou volontairement. Dans le premier cas, le seul dont j'aie à m'occuper, on n'aurait point lu la correspondance fiévreuse entretenue par Voltaire, quand il était sur la brèche. On ignorerait surtout que le dévouement à titre onéreux, comme toutes les formes de la vertu, émane du cœur seul.

Voltaire avait le cœur si riche, qu'il suffisait de se mettre à sa merci pour le désarmer. J'en citerai trois exemples :

1° Mme de Grafigny, étant à Cirey, eut à subir sa fureur et celle bien plus violente de Mme du Châtelet, convaincus tous les deux qu'elle avait livré à des étrangers un chant de la *Pucelle*. Mme de Grafigny, parfaitement innocente d'une aussi mauvaise action, tomba dans un véritable désespoir; mais, tandis que Mme du Châtelet, avec sa ténacité de femme et ses emportements d'amante, mit plusieurs semaines à reconnaître ses torts, et les répara insuffisamment et de mauvaise grâce, Voltaire fut à l'instant même convaincu de l'erreur où il était tombé, et, pendant tout le séjour de Mme de Grafigny à Cirey, il redoubla d'attention et d'amabilité pour elle, en bravant même la jalousie de Mme du Châtelet.

2° Voltaire plaidait contre un de ses voisins à Ferney. Il avait gagné devant les premiers juges. Son adversaire vint lui demander trois cents francs pour pouvoir en appeler. Voltaire les prêta, perdit sur l'appel, et, quand son débiteur lui vint rapporter les trois cents francs em-

pruntés, Voltaire les refusa, sous prétexte qu'il devait une compensation pour les faux frais de la première instance.

3° « C'était le moment où il lui (à J.-J. Rousseau) en voulait le plus, et dans ce moment même qu'il disait que c'était un monstre, qu'on n'exilait pas un homme comme lui, mais que le bannissement était le mot, on lui dit : *Je crois que le voilà qui entre dans votre cour.* — Où est-il, le malheureux? s'écria-t-il; qu'il vienne : voilà mes bras ouverts. Il est chassé peut-être de Neuchâtel et de ses environs. Qu'on me le cherche. Amenez-le-moi; tout ce que j'ai est à lui. »

Le prince de Ligne, qui a fait connaître cette anecdote caractéristique, ne sera pas suspect, je suppose, aux ennemis de Voltaire. Qu'ils ouvrent le deuxième volume des *Mémoires et Mélanges* du prince : ils la trouveront à la page 163.

Voltaire avait le cœur si riche que, même sur ses ouvrages, il accordait à ses amis des droits presque illimités. Sa docilité avec d'Argental, pour tout ce qui tenait aux changements à introduire dans ses œuvres dramatiques, serait à mettre en relief, si elle ne s'effaçait devant son incroyable bonhomie avec La Harpe. « Celui-ci jouait un rôle important dans ADÉLAÏDE. Il dit à Voltaire : « Papa, « j'ai changé quelques vers dans mon rôle, qui me paraissaient faibles. — Voyons, mon fils. » Voltaire écoute les changements, et reprend : « Bon! mon fils; cela vaut « mieux. Changez toujours de même : je ne puis qu'y « gagner. »

« Enhardi par ce succès, le réformateur de Voltaire osa le réformer dans une pièce qu'il venait d'achever, et il ne prévint pas même l'illustre auteur des corrections qu'il s'était permises. Voltaire, au théâtre, s'aperçut des chan-

gements faits à ses vers, il criait de sa place : « Il a rai-« son, c'est mieux comme cela (1). »

Voltaire a été « la plus fascinante créature qui fut jamais ». C'est ainsi qu'en parle l'abbé Maynard dans la première page de son avant-propos. L'abbé Maynard a raison. Voltaire exerça une fascination irrésistible et continue sur tous ceux qui l'approchèrent... en amis. A ceux qui en désirent une preuve réellement risible, j'indiquerai les *Mélanges de littérature* de Suard. Qu'ils lisent les cinquante-trois premières pages du deuxième volume; leur malice s'y délectera à l'enthousiasme fanatique de M[me] Suard pour Voltaire, arrivé à l'âge de quatre-vingt-un ans (2). A un degré plus raisonnable, et par conséquent bien plus significatif, cet enthousiasme se retrouve dans la presque totalité des contemporains : rien de plus légitime. Doué d'une profonde sensibilité, d'une extraordinaire mobilité, Voltaire appartenait tout entier à la passion du moment; il exprimait des sentiments toujours vrais quand il les laissait paraître. Il avait donc le moyen de séduction le plus complet entre tous, surtout si l'on y joint son prodigieux esprit et son besoin de plaire en dominateur. Il a exercé sa fascination sur tous les potentats contemporains, Louis XV excepté, qui n'avait peut-être, pour le craindre et le haïr, que le sentiment de son indignité et la peur de la clairvoyance à sarcasmes qu'il

(1) Chabanon. *Tableau de quelques circonstances de ma vie*, p. 145-146.

(2) Le roi de Prusse lui écrivait le 21 juin 1760 (Beuchot, t. LVIII, p. 456-457) : « Vous faut-il des douceurs? à la bonne heure : je vous dirai des vérités. J'estime en vous le plus beau génie que les siècles aient porté... Vous êtes charmant dans la conversation; vous savez instruire et amuser en même temps. Vous êtes la créature la plus séduisante que je connaisse, capable de vous faire aimer de tout le monde, quand vous le voulez. Vous avez tant de grâce dans l'esprit, que vous pouvez offenser et mériter en même temps l'indulgence de ceux qui vous connaissent. Enfin vous seriez parfait, si vous n'étiez un homme. »

connaissait dans un si dangereux ennemi. Napoléon Ier eut une cour de rois, — de rois vaincus frémissants. — Voltaire eut une cour de rois volontairement enchaînés à ses pieds. Jamais il n'a été si bien caractérisé qu'en recevant de M. Arsène Houssaye la qualification de *Roi Voltaire*. Simple roturier, déguisant ses hardiesses, ses mépris sous les formes de langage les plus obséquieuses, il a traité, dès son jeune âge, en égaux, sinon en inférieurs, tous les princes qui l'ont recherché. Voici dans quels termes il écrivait, le 17 mars 1749, au plus terrible de tous, au roi de Prusse, avant sa grande installation à Berlin (1) :

« ... Votre génie et vos bontés font sur moi plus d'effet que les pilules de Stahl. J'ai pris la liberté de demander à Votre Majesté de ces pilules, parce qu'elles m'ont fait du bien; je ne crois que faiblement aux médecins, mais je crois aux remèdes qui m'ont soulagé. Le roi Stanislas me donnait de bonnes pilules de votre royaume, à Lunéville. Il y a un peu d'insolence à faire de deux rois ses apothicaires, mais ils auront la bonté de me le pardonner.

« ... Je vous ai aimé tendrement, j'ai été fâché contre vous, je vous ai pardonné, et actuellement je vous aime à la folie.

« ... Une fille pucelle ou non pucelle! Vraiment c'est bien là ce qu'il me faut! J'ai besoin de fourrure en été, et non de fille. Il me faut un bon lit, mais pour moi tout seul, une seringue et le roi de Prusse. »

Il me semble impossible de pousser plus loin l'insolence avec un souverain. Je me trompe : Voltaire dut la dépasser sensiblement dans une lettre que Frédéric ne conserva

(1) Beuchot, t. LV, p. 263-264.

point, évidemment par ce motif. Il y répondit en ces termes, le 10 juin 1759 :

« *P.-S.* — Mais êtes-vous sage à soixante-dix ans? Apprenez à votre âge de quel style il vous convient de m'écrire. Comprenez qu'il y a des libertés permises et des impertinences intolérables aux gens de lettres et aux beaux esprits. Devenez enfin philosophe, c'est-à-dire raisonnable. Puisse le Ciel, qui vous a donné tant d'esprit, vous donner du jugement à proportion ! Si cela pouvait arriver, vous seriez le premier homme du siècle, et peut-être le premier que le monde ait porté : c'est ce que je vous souhaite. Ainsi soit-il. »

Cette verte et lourde réprimande était grotesque, après avoir laissé Voltaire franchir tant de fois toutes les bornes du respect. Elle lui fit si peu d'effet, qu'il ne laissa échapper aucune occasion de lancer au roi de nouveaux sarcasmes. Le 15 avril 1760, il lui écrivait encore (1) :

« ... Votre Majesté m'écrit qu'elle va se mettre à être un vaurien; voilà une belle nouvelle qu'elle m'apprend là ! Eh ! qui êtes-vous donc, vous autres maîtres de la terre?... »

On ferait un curieux recueil des vérités acérées que ces deux hommes se sont réciproquement jetées à la tête, sans que le roi de Prusse ait jamais pu se soustraire à la fascination de Voltaire.

Au nombre des facultés si diverses réunies en Voltaire, on doit compter celle du financier, qui, seule, suffit à prouver un jugement sain. Il sut gagner, placer et dépenser l'argent. Il sut se créer une grande fortune, à laquelle ses opérations sur les valeurs de l'État contribuèrent en partie.

Il a dit avec raison dans son *Commentaire histo-*

(1) Beuchot, t. LVIII, p. 112.
(2) Beuchot, t. LVIII, p. 361.

rique (1) : « Pour faire sa fortune dans ce pays-ci, il n'y a qu'à lire les arrêts du conseil. Il est rare qu'en fait de finances le ministère ne soit forcé à faire des arrangements dont les particuliers profitent. »

Plusieurs des ennemis de Voltaire, dont pas un seul n'hésite à appliquer cette théorie à son profit dans les emprunts modernes, se sont servis de ce passage comme d'une machine de guerre, pour l'attaquer sous les rapports de la probité : quelle déloyauté!

Voltaire s'est rendu acquéreur de valeurs qui ont prospéré dans ses mains par des causes indépendantes de son concours; il a fait des placements dans des entreprises heureuses, sans qu'il s'en soit jamais occupé *personnellement*. Il n'a pas trempé dans les brigandages du système de Law, où les princes de Conti et de Bourbon, sans parler du Régent et d'autres, s'enrichirent, suivant les chroniqueurs, d'une quarantaine de millions *en métal*.

Sauf pour la *Henriade*, dont les produits semblent avoir été dissipés par d'autres que par lui, Voltaire n'a tiré aucun profit de ses nombreux ouvrages : il les a donnés à des amis ou à des libraires.

Si les ordures littéraires se vendent, de nos jours, à des prix désordonnés, on peut juger des sommes exorbitantes que Voltaire eût pu recueillir par la vente de ses œuvres de littérature et de polémique anti-religieuse, surtout pendant les vingt-cinq dernières années de sa vie. Il a sacrifié, en les donnant gratuitement, une fortune égale au moins à celle qu'il s'était formée dans les affaires. Trouve-t-on que j'exagère? Relisons sa lettre du 29 septembre 1769, à l'imprimeur Panckoucke : « Vous vous moquez de moi, et vous m'offensez, en me proposant dix-huit mille francs pour barbouiller des idées que vous pourrez insérer dans

(1) T. XLVIII, p. 323.

vos in-folio. C'est se moquer d'imaginer qu'à soixante-seize ans je puisse être utile à la littérature, et c'est un peu m'insulter que de me proposer dix-huit mille francs pour environ six cents pages. Vous savez que j'ai donné toutes mes sottises *gratis* à des Genevois : je ne les vendrai pas à des Parisiens. J'ai à me plaindre, ou plutôt à les plaindre, de s'être obstinés à rechercher tout ce qui a pu m'échapper et qui ne méritait pas de voir le jour. Vous en porterez la peine, car je vous certifie que vous ne vendrez pas cet énorme fatras (1). »

Dans sa lettre à d'Argental, 6 mars 1776 (2), on lit :

« Ma situation est étrange. Ce Cramer a gagné plus de quatre cent mille francs à imprimer mes ouvrages depuis vingt ans. »

Qu'on se rappelle, en outre, le produit considérable du *Commentaire sur Corneille* (3).

Voltaire aimait cependant l'argent, surtout comme moyen d'influence et d'indépendance.

Il ne se *laissait pas voler* dans les affaires..., quand il pouvait l'empêcher; il les traitait parfois de *corsaire à corsaire :* j'en dirai quelques mots ci-après; mais cela ne rend que plus remarquables ses nombreuses, très-nombreuses, très-honorables libéralités. On a écrit des volumes pour l'amoindrir, pour le flétrir, pour le calomnier, pour le nier sous ce rapport, comme sous tant d'autres.

Serait-ce par générosité que les auteurs de ces tristes œuvres ont négligé de faire connaître le littérateur qui a consacré d'aussi fortes sommes à venir en aide aux petites et aux grandes infortunes? Quel *facile* moyen ils ont

(1) Beuchot, t. LXVI, p. 48.

(2) Beuchot, t. LXIX, p. 541.

(3) La première édition du *Commentaire* produisit cent mille francs de bénéfice, partagés entre le libraire et Mlle Corneille. Une seconde édition parut en 1774. Les libraires n'en donnèrent qu'un seul exemplaire à Voltaire. (Beuchot, t. XXXV, p. 5.)

négligé d'écraser leur ennemi! Et pourtant, dans leur incontestable bonne foi, ils n'ont oublié aucune des anecdotes les plus suspectes, les plus envenimées, les plus fausses qui aient été mises en circulation contre lui. Qu'en est-il résulté? L'histoire *financière* de Voltaire n'est pas à faire, elle est à refaire absolument, et quand un écrivain, sans parti pris d'avance, s'en chargera, je lui conseillerai de la commencer en faisant ressortir la sérénité inaltérable avec laquelle Voltaire enregistrait ses échecs financiers. En voici deux exemples :

En juillet 1741, il écrivait à l'abbé Moussinot, qui lui avait annoncé la banqueroute du receveur général Michel :

« Mon cher abbé, je reçois votre lettre, qui m'apprend la banqueroute *générale* de ce receveur *général* nommé Michel; il m'emporte donc une assez bonne partie de mon bien (32,500 fr.). *Deus dedit, Deus abstulit; sit nomen Domini benedictum !* Mais je suis assez résigné.

« Souffrir nos maux en patience
« Depuis quarante ans est mon lot,
« Et l'on peut, sans être dévot,
« Se soumettre à la Providence. »

« J'avoue que je ne m'attendais pas à cette banqueroute. Je ne conçois pas comment un receveur général des finances de Sa Majesté très-chrétienne a pu tomber si lourdement, à moins qu'il n'ait voulu être encore plus riche. En ce cas, M. Michel a double tort, et je m'écrierais volontiers :

« Michel au nom de l'Éternel
« Mit jadis le diable en déroute;
« Mais, après cette banqueroute,
« Que le diable emporte Michel!

« ... Bonsoir, mon cher abbé; je vous embrasse de toute mon âme. Consolez-vous de la déroute de Michel; votre amitié me console de ma perte. »

En 1770, quand l'abbé Terray fit ses *opérations* financières où Voltaire fut compromis pour deux cent mille francs, il adressa à Saurin des quatrains dont je citerai le premier et les deux derniers :

« Il est vrai, je suis capucin;
« C'est sur quoi mon salut se fonde:
« Je ne veux pas, dans mon déclin,
« Finir comme les gens du monde.

« Dès que monsieur l'abbé Terray
« A su ma capucinerie,
« De mes biens il m'a délivré!
« Que servent-ils dans l'autre vie?

« J'aime fort cet arrangement;
« Il est leste et plein de prudence.
« Plût à Dieu qu'il en fît autant
« A tous les moines de la France! »

IV.

Je n'aurais pas dit un mot des mérites littéraires de Voltaire, si, à la suite des gens qui le traitent d'*imbécile malpropre*, ne marchaient un certain nombre de porte-plumes dignes de la première partie de cette qualification, pour avoir parlé d'un pareil homme sans l'avoir lu ou, du moins, sans avoir qualité pour l'apprécier. Ils arrivent ainsi à ne plus lui reconnaître qu'une *certaine* valeur comme *épistolaire*, avec d'assez amples restrictions. Excusons-les : en reprenant la tâche des libellistes antérieurs, ils espèrent être neufs dans un sujet où toutes les formules de l'enthousiasme sont dès longtemps épuisées, et bornons-nous à mettre sous leurs yeux quelques appréciations calmes, dont probablement pas une seule ne m'appartient en propre. Tout doit avoir été dit sur cet homme prodigieux. Je serais aussi heureux que surpris si

mes lecteurs trouvaient dans mes jugements un seul aperçu neuf.

Voltaire est le plus brillant des poëtes francais. Sauf dans l'ode, où il n'a pas de rang, dans la fable et dans l'élégie, qu'il n'a point abordées (1), dans l'opéra, où il est mauvais, dans la comédie, où il est détestable, Voltaire a excellé ou s'est placé hors ligne dans tous les genres. Il a produit la seule grande œuvre épique de notre littérature. A une époque quelconque, quand naîtra une actrice à profonde sensibilité, on *découvrira* son théâtre tragique justement vanté par le comte de Maistre, mais enterré aujourd'hui sous les dédains d'une génération qui ne le connaît pas. On y trouvera la collection des rôles de femme les plus enivrants qui aient été mis à la scène. Seul, le divin Racine a compris la femme aussi bien que Voltaire, mais il ne l'a pas montrée *éprise* sous des aspects aussi séduisants. Le théâtre tragique de Voltaire *fera fanatisme* dans l'avenir comme il l'a fait dans le passé.

Sans Racine et Boileau, Voltaire serait le plus grand poëte sérieux français. Si l'on ne peut le mettre à ce rang suprême, il me semblerait inique de le faire descendre au deuxième rang. Qu'on me passe une classification bizarre : il faut le placer entre le premier et le deuxième rang, mais beaucoup plus près du premier que du deuxième.

Dans la poésie légère, je ne puis rien ajouter aux admirations qu'il a dès longtemps méritées et obtenues ; mais j'insiste sur une de ses facultés, éminente entre toutes, qui ne me semble pas avoir été suffisamment exaltée. Voltaire est par essence le *poëte de la pensée*, de la *raison enseignée par le sarcasme*, et c'est précisément dans la poésie légère qu'il a développé cette faculté à

(1) On lui attribue, sans certitude, une fable dans son adolescence. Son épître aux mânes de Genonville lui pourrait être comptée comme une excellente élégie.



rayonnements si lumineux, sans jamais ôter rien au charme de la poésie. C'est là qu'il est créateur; c'est là qu'il est absolument sans rival.

Comme prosateur, Voltaire a donné le dernier type de la prose française. Il l'a écrite avec une lucidité d'expression, égale à la lucidité de sa pensée. Trouverait-on, dans la totalité de ses œuvres, une seule phrase qu'on fût obligé de relire pour la comprendre? Non.

Dans la prose, il est créateur d'un genre ignoré avant lui, *le roman philosophique*, une des parties les plus étincelantes de son œuvre entière.

Voltaire, bien que les jésuites ne lui eussent pas suffisamment appris l'orthographe, est un des plus grands critiques littéraires de la France, sinon le plus grand, surtout par ses appréciations générales, toujours prises de haut.

Ses détracteurs vont m'opposer son *Commentaire sur Corneille* et sa fameuse jalousie contre le *père de la tragédie*. Rien de plus répandu que cette accusation de jalousie, rien de plus pauvrement faux. Je ne sais où j'ai lu une anecdote aussi plaisante qu'apocryphe :

Un des convives de Ferney racontait longuement l'histoire d'un pendu. Voltaire gardait le silence. « Changez donc de conversation, dit M[me] Denis à l'oreille du conteur; ne voyez-vous pas que mon oncle est jaloux du pendu? »

J'admets qu'on puisse être jaloux d'un pendu, la corde même comprise; mais, dès qu'elle a serré le cou du patient, la jalousie n'a plus sa raison d'être : point de rivalité possible entre un vivant et un mort. L'iniquité des humains leur fait rendre, au contraire, des hommages exagérés aux ancêtres, pour s'en faire une arme contre les contemporains. Qu'on accuse Voltaire de n'avoir pas compris Corneille, et d'être demeuré aveugle devant ses splendeurs, j'y consens; mais il faudra le démontrer le *Com-*

mentaire à la main, et cela ne sera peut-être pas aussi facile qu'on le suppose; il faudra avoir lu, au préalable, dans sa correspondance, une cinquantaine de lettres où, loin de trahir la moindre envie, il peint ses profonds dégoûts en analysant les pièces faibles ou détestables de Corneille; il faudra avoir lu son travail sur *Cinna*. Je me fais un devoir d'en extraire un certain nombre de passages :

« Remarquez que dans cette scène il n'y a presque que ces deux mots à reprendre, et que la pièce est faite depuis six-vingts ans. Ce n'est qu'une scène avec une confidente, et elle est sublime... »

« Mais y a-t-il des fautes au milieu de tant de beaux vers, avec tant d'intérêt, de grandeur et d'éloquence!... »

« Ce morceau sera toujours un chef-d'œuvre par la beauté des vers, par les détails, par la force du raisonnement et par l'intérêt qui doit en résulter... et les beautés de détail qui, seules, peuvent faire le succès des poëtes sont d'un genre sublime... »

« Tous les écrivains politiques ont délayé ces pensées : aucun a-t-il approché de la force, de la profondeur, de la netteté, de la précision de ces discours de Cinna et de Maxime? Tous les corps de l'État auraient dû assister à cette pièce pour apprendre à penser et à parler... Cette scène est d'un genre dont il n'y avait aucun exemple chez les anciens ni chez les modernes. Détaché de la pièce, c'est un chef-d'œuvre; incorporée à la pièce, c'est un chef-d'œuvre encore plus grand. »

« Malgré tout cela, le rôle d'Émilie est plein de choses sublimes... »

« On ne peut guère finir un acte (le troisième) d'une manière plus grande ou plus tragique... Cependant, gardons-nous bien de croire qu'Émilie... et Cinna.., ne soient

pas deux très-beaux rôles; tous deux étincellent de traits admirables... »

« Par quel prodige de l'art Corneille a-t-il surpassé Sénèque, comme, dans les *Horaces*, il a été plus nerveux que Tite-Live?... »

« Quoique j'aie osé y trouver des défauts, j'oserai dire ici à Corneille : Je souscris à l'avis de ceux qui mettent cette pièce au-dessus de tous vos autres ouvrages. Je suis frappé de la noblesse, des sentiments vrais, de la force, de l'éloquence, des grands traits de cette tragédie... je vous admire comme un être à part... C'est au milieu de cette foule que vous vous éleviez au-delà des bornes connues de l'art. Si j'ai trouvé des taches dans *Cinna*, ces défauts mêmes auraient été de très-grandes beautés dans les écrits de vos pitoyables adversaires; je n'ai remarqué ces défauts que pour la perfection d'un art dont je vous regarde comme le créateur. »

Après avoir lu ces passages, et surtout le travail complet d'où je les ai extraits, on devra m'accorder que Voltaire aurait pu se montrer injuste, inique, dans le surplus du *Commentaire*, sans avoir à craindre une accusation d'envie contre Corneille. Je donnerai une preuve au moins aussi forte de l'absence absolue de ce sentiment pervers, dans tout ce qui tenait à ses devanciers :

Voltaire procédait de Racine plutôt que de Corneille. Il aurait eu un bien autre intérêt à discuter, à diminuer les mérites de Racine, pour augmenter les siens propres. Voltaire, au contraire, a été le poëte dithyrambique de Racine. Il l'a chanté avec enthousiasme dans plus de cent occasions. J'en citerai une seule (1) :

« Athalie est peut-être le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Trouver le secret de faire en France une tragédie

(1) Beuchot, t. IX, p. 16.

intéressante sans amour, oser faire parler un enfant sur le théâtre, et lui prêter des réponses dont la candeur et la simplicité nous tirent des larmes, n'avoir presque pour acteurs principaux qu'une vieille femme et un prêtre, remuer le cœur pendant cinq actes avec ces faibles moyens, se soutenir surtout (et c'est là le grand art) par une diction toujours pure, toujours naturelle et auguste, souvent sublime ; c'est là ce qui n'a été donné qu'à Racine, et qu'on ne reverra probablement jamais. »

Enfin je rappellerai l'admiration outrée que Voltaire a fait éclater en vingt occasions pour Quinault.

Rejetons donc encore parmi les calomnies la fameuse accusation de jalousie contre Corneille. Mais reconnaissons en même temps aux détracteurs de Voltaire un droit illimité à contester la valeur de son *Commentaire :* ceci n'est qu'une question littéraire où chacun doit conserver son libre arbitre (1).

Voltaire ne s'est point élevé à une grande hauteur dans les sciences, mais il a eu le très-grand mérite du *vulgarisateur*. Il a fait connaître Newton à la France; il l'a célébré sur tous les tons, à une époque où les mérites de ce grand homme étaient inconnus, ou discutés, ou niés partout ailleurs qu'en Angleterre.

Voltaire est le plus grand des historiens modernes. C'est là encore qu'il est créateur, qu'il est surtout chef d'école. A cette assertion, je vois un rire de pitié sur la face de ses ennemis. Je me retire prudemment d'un pareil débat, et, sans rappeler le comte de Maistre, qui a vilipendé Voltaire, en exploitant à son profit l'*Essai sur les mœurs et*

(1) Quant aux écrivains contemporains, il suffira de rappeler le nom de Beaumarchais, pour prouver l'enthousiasme qu'ils étaient susceptibles d'exciter chez Voltaire (Voir Beuchot, t. LXVIII, p. 407, 408, 413, 447, 449, 451). Disons en même temps que, seul, Beaumarchais eut cet honneur insigne.

l'esprit des nations, je m'en réfère aux Anglais si fiers de leurs historiens. Écoutons lord Brougham (1), dont je gémis de ne donner qu'un bref résumé. Ses pages devraient être citées tout entières :

« Avant celle de Voltaire, il n'y avait guère d'histoire qui ne se bornât à être une relation plus ou moins détaillée, plus ou moins chronologique de guerres et de traités, de conquêtes et de défaites... Voltaire, dont le génie libre et fier ne se laissait jamais embarrasser par les précédents ou par des conventions... vit au premier coup d'œil la double erreur commise jusque-là par les historiens... Voltaire a complétement réformé la manière d'écrire l'histoire... Il se proposa de mettre en relief toutes les parties saillantes, les endroits réellement intéressants de chaque période, et, agissant ainsi selon le véritable esprit de l'histoire, de n'en donner en quelque sorte que la substance... Le dernier trait caractéristique d'une pareille méthode... se rapporte à la prodigieuse mémoire de Voltaire. On dirait que jamais il ne s'attaque à un événement quelconque dans l'histoire d'un peuple, sans qu'à l'instant se présentent à son esprit tous les autres événements historiques arrivés depuis la création du monde... Remarquons aussi qu'il possède à un degré éminent les deux principales qualités de l'historien : — l'esprit de recherche le plus patient et une impartialité absolue... Un témoignage bien précieux à l'érudition et à l'exactitude de Voltaire est celui que lui porte Robertson lui-même, « le plus fidèle des historiens », selon Gibbon... Nulle part dans son livre Voltaire ne cherche à déguiser ses opinions personnelles ; mais aussi peut-on dire que jamais il ne leur soumet sa manière d'envisager les faits... Nous sommes persuadés et nous n'hésitons pas à affirmer qu'aucun traité historique plus remarquable pour la ma-

(1) Voltaire et Rousseau, p. 168-181.

nière d'instruction utile et solide qu'il renferme, n'a jusqu'ici été livré au public. Que, dans l'exécution d'un plan aussi vaste, un des plus magnifiques que le génie humain ait conçu, — il se soit glissé çà et là certaines erreurs de détails, on ne saurait s'en étonner beaucoup, et cela, du reste, n'influe en rien sur l'utilité générale du livre, pas plus que les légères inégalités sur la surface d'un miroir ne suffisent à détruire ses propriétés de réflexion (1)...

« L'exemple si brillamment fourni par le livre de Voltaire fut bientôt suivi par tous les écrivains célèbres du siècle... l'*Essai* exerça l'influence la plus puissante et la plus salutaire sur la grande ère qui allait s'ouvrir, et qui fut si riche en compositions historiques. »

Et voici maintenant l'opinion de Robertson (2), à laquelle renvoie lord Brougham :

« Dans toutes mes discussions... je n'ai pas cité une seule fois M. de Voltaire, qui, dans son *Essai sur l'histoire générale,* a traité les mêmes sujets et examiné la même période de l'histoire. Ce n'est pas que j'aie négligé les ouvrages de cet homme extraordinaire, dont le génie aussi hardi qu'universel s'est essayé dans presque tous les genres de compositions littéraires. Il a excellé dans la plupart ; il est agréable et instructif dans tous... Mais comme il imite rarement l'exemple des historiens modernes, qui citent les sources d'où ils ont tiré les faits qu'ils rapportent, je n'ai pas pu m'appuyer de son autorité pour confirmer aucun point obscur ou douteux.

« Je l'ai cependant suivi comme un guide dans mes recherches, et il m'a indiqué non-seulement les faits sur

(1) J'ai tenu à reproduire cette dernière phrase, la seule qui contienne une restriction aux éloges accumulés par lord Brougham. Elle me semble peu dangereuse pour la gloire de Voltaire.

(2) *Histoire du règne de Charles-Quint,* édition MCCLXXI, t II, p. 421-422.



lesquels il était important de s'arrêter, mais encore les conséquences qu'il fallait en tirer. S'il avait en même temps cité les livres originaux où les détails peuvent se trouver, il m'aurait épargné une grande partie de mon travail; et plusieurs de ses lecteurs, qui ne le regardent que comme un écrivain agréable et intéressant, verraient encore en lui un historien savant et profond. »

Je ne pense pas qu'un certain nombre d'erreurs, soit dans l'exposé des faits, soit dans leur interprétation (s'il en existe), puissent sensiblement amoindrir la valeur d'un pareil éloge, ni détruire les mérites d'un auteur à qui l'on doit la rénovation d'une branche de littérature aussi importante que l'histoire.

Et après avoir entendu deux Anglais, donnons la parole au plus illustre des Allemands littéraires (1) :

« On n'est point surpris que Voltaire se soit assuré en Europe, sans contestation, la monarchie universelle des esprits : ceux même qui auraient eu des titres à lui opposer reconnaissaient sa supériorité, et donnèrent l'exemple de n'être que les grands de son empire. Depuis sa mort, la Renommée fait encore retentir d'un pôle à l'autre le bruit de sa gloire immortelle. Voltaire sera toujours regardé comme le plus grand homme, en littérature, des temps modernes, et peut-être de tous les siècles, comme la création la plus étonnante de l'auteur de la nature, la création où il s'est plu à rassembler une seule fois dans la frêle et périlleuse organisation humaine, toutes les variétés, toutes les gloires du génie, toutes les puissances de la pensée. »

On voit qu'entre la coloration de Gœthe et celle de l'inventeur et des propagateurs de l'*Imbécile malpropre,* il y a place pour un certain nombre de nuances.

(1) Gœthe. Je prends la citation dans le *Roi Voltaire*, de M. Arsène Houssaye, p. 374.

On remarquera enfin que, si j'ai reproduit les admirations de trois étrangers célèbres à juste titre, j'ai passé sous silence toutes les admirations des thuriféraires français. Je n'ai lu qu'un très-petit nombre de leurs ouvrages. J'avais à faire connaître mes opinions et non les leurs.

Comme tous les esprits justes, Voltaire était spiritualiste. Dans ses nombreux ouvrages surabondent les preuves de sa croyance en Dieu. Personne, je crois, n'en a fait remarquer la preuve la plus décisive. En 1762, il publia son *Extrait des sentiments de J. Meslier.* Il y a reproduit, avec tous les agréments de son style, les grossières élucubrations de ce dangereux curé; mais, après avoir extrait de la première partie du *testament* toutes les attaques contre le christianisme, Voltaire n'a pas même fait allusion à la deuxième partie qui contient un cours d'athéisme endiablé. S'il eût été l'apôtre de cette sombre doctrine, quelle merveilleuse occasion de la prêcher, sans se compromettre, il aurait laissé échapper, en ne mettant point en lumière un pareil prédicateur!

Voltaire a été un théiste, c'est-à-dire, un spiritualiste croyant en Dieu *rémunérateur et vengeur*, ce qui le faisait regarder comme un niais par le dernier laquais de sa livrée philosophique, ou un simple déiste, croyant à Dieu sans Providence. Mais on doit reconnaître qu'il a oscillé dans cette question, comme dans plusieurs autres parties de la métaphysique : *ce qui n'a rien d'étonnant.*

Dans tous les cas, si l'on voulait tirer parti contre lui des coups de boutoir qu'il a lancés dans toutes les directions, en examinant ou satirisant divers systèmes de philosophie, on lui ferait une guerre sans probité : ce serait ne rien comprendre à Voltaire humoriste. On arriverait ainsi très-aisément à le représenter comme un manichéen, triomphant, sous le nom de Martin, de l'innocent Candide.

Ai-je besoin d'ajouter que ce paragraphe contient à

peine une indication des croyances et des travaux philosophiques de Voltaire (1)?

Et je termine ce paragraphe par une dernière lettre du patriarche de l'incrédulité à Damilaville (2), où l'on verra à quel point il en voulait borner la propagande :

« M. de Laleu, mon cher ami, vous donnera tout ce que vous prescrirez. J'attends avec mon impatience ordinaire cette estampe et le mémoire de notre prophète Élie (de Beaumont); il est sans doute signé de plusieurs avocats dont il faudra payer la consultation. Vous êtes le seul qui voulez bien rendre ces services essentiels à la philosophie ; daignez donc donner à M. de Beaumont ce qu'il faudra; vous ferez prendre ce qui sera nécessaire chez M. de Laleu. Oh ! que j'aime cette philosophie agissante et bienfaisante ! Il y a dans le discours de M. de Castillon un bel éloge de cette vraie philosophie, qu'il rend compatible avec la religion, ainsi qu'il devait faire dans un discours public. Le roi de Prusse mande que, sur six mille hommes, on ne trouve qu'un philosophe, mais il excepte l'Angleterre. *A ce compte il n'y aurait guère que deux mille sages en France; mais ces deux mille en dix ans en produiront quarante mille, et c'est à peu près tout ce qu'il faut;* **CAR IL EST A PROPOS QUE LE PEUPLE SOIT GUIDÉ, ET NON PAS QU'IL SOIT INSTRUIT : IL N'EST PAS DIGNE DE L'ÊTRE** (3)...

(1) On les trouvera résumés dans la *Philosophie de Voltaire,* par Eugène Bersot, et dans une œuvre catholique remarquablement habile : *Voltaire apologiste de la religion chrétienne*, par l'abbé Mérault.

(2) Beuchot, t. LXIII, p. 102-103, 19 mars 1766.

(3) Je ne laisserai point passer, sans les combattre, ces paroles malsonnantes. Les hommes n'auront droit à l'égalité d'instruction et de lumière que le jour où Dieu, par une subversion totale de son plan primitif, aura fait cesser une des nombreuses inégalités qu'il a mises entre eux, notamment celle de l'intelligence : j'y consens; mais, dans la société, chaque homme a droit à un degré d'instruction et de lumière, qui lui fournisse les armes nécessaires pour conquérir sa place entre les parvenus, s'il s'est honoré entre les travailleurs.

V.

En commençant cet alinéa, je tiens à faire remarquer ma loyale maladresse. Le plus vulgaire artifice de composition exigeait que je misse d'abord en relief les infirmités morales de Voltaire, pour le montrer ensuite sous ses brillants côtés, pour effacer ou au moins atténuer ainsi, avant de conclure, les mauvaises impressions données par moi-même à mes lecteurs. Mais j'ai le dédain le plus absolu pour ces ruses banales; j'ai voulu épuiser le bien avant de passer au mal, et je n'y ai aucun mérite dans ce cas-ci : ma cause est trop bonne pour être compromise par quelque erreur de procédé en la soutenant.

J'ai montré Voltaire faible, aimable, bon, généreux, libéral avec ses amis. Il me faut le montrer méchant et vindicatif jusqu'à la férocité avec ses ennemis. Par une bizarrerie étrange, cet homme, qui s'est justement attiré l'affection, l'amour, le dévouement, l'admiration, le fanatisme de presque tous ses contemporains, cet homme impressionnable, mobile entre tous, a excité chez un certain nombre d'entre eux les plus mauvaises passions, l'envie (rien de plus naturel), la haine, la fureur. IL LES A TROP SOUVENT EXCITÉES, POUR N'EN ÊTRE POINT COUPABLE (1). Cet homme, dominé chez lui par son entourage affectueux, était le despotisme incarné au dehors. Simple roseau avec ceux qu'il aimait, il devenait barre de fer avec ceux qu'il haïssait. S'il a dédaigné avec tant de supériorité Piron et d'autres ; s'il a été convenable avec Palissot, qui, *grâce à de constants hommages*, lui

(1) Voltaire n'a-t-il pas dit en parlant des jésuites (voir le chap. VII) : *Il en résulte qu'un ordre religieux parvenu à se faire haïr de tant de nations est coupable de cette haine?* Il doit être jugé suivant le même principe.

faisait subir ses ouvrages anti-philosophiques, il s'est dégradé en combattant de vils ennemis avec des armes viles, en sollicitant même contre eux les rigueurs arbitraires du gouvernement, lui, le noble ennemi de toutes les iniquités sociales, lui, l'apôtre de la tolérance! Malheur surtout aux imprudents qui touchaient, autrement qu'en admirateurs, même du doigt le plus léger, à sa couronne d'artiste! Dans ses querelles littéraires, on est réduit à le comparer au bouledogue qui ne démord qu'assommé, après avoir étranglé sa victime, et je le constate avec d'autant plus d'amertume qu'il a toujours eu raison avec les folliculaires acharnés contre sa gloire. Mais il a remporté sur eux des victoires qui étaient, en réalité, de flétrissantes défaites.

Dans les affaires d'argent, il s'est égaré deux fois. La première avec le président des Brosses. J'ai l'iniquité de ne le regretter qu'à moitié. Nous devons à cette faute cruelle un recueil de lettres exquises échangées entre ces deux millionnaires (1). Rien de plus amusant que leurs habiletés, leurs ruses, avant de signer leur convention; rien de plus risible que leurs débats, à l'occasion de quatorze *moules* de bois d'une valeur de 281 francs, quand la convention fut signée. Ils montrèrent peu de dignité l'un et l'autre : Voltaire, en réclamant cette somme et en ne l'abandonnant point, dès qu'elle était contestée par un homme aussi complétement honorable que le président; celui-ci, en ne l'abandonnant pas tout de suite, comme il l'abandonna plus tard, quoiqu'il ne crut pas la devoir. Le président avait raison; mais il me semble avoir été plus habile en affaires, même que Voltaire. Il fit probable-

(1) *Voltaire et le président de Brosses*, etc., par M. Th. Foisset. Les lettres du président, moins légères que celles de Voltaire, sont tout aussi spirituelles, et leur sont supérieures comme force, parce que le président a raison.

ment un marché trop avantageux pour lui, dont Voltaire n'avait certes pas le droit de se plaindre :

« ... le mâtin était de taille
« A se défendre hardiment. »

mais dont il voulut diminuer le dommage par de très-condamnables moyens : il eût dû se borner à jouer le président, en vieillissant désordonnément, malgré son apparence et ses prétentions de mourant.

La convention avait été faite *librement, entre des sexagénaires, sur les instances de Voltaire,* qui mérite de sévères appréciations, soit pour sa conduite avec le président, soit pour la haine dont il l'a poursuivi, en retardant son entrée à l'Académie.

La deuxième occasion où Voltaire s'est compromis dans des affaires d'argent est celle de sa spéculation, avortée dès le début, avec le juif Hirsch. Il était d'autant plus répréhensible, qu'il n'avait point trempé dans les abominations du système de Law, à une époque où il était encore loin de la richesse. La spéculation consistait à faire acheter à perte des valeurs saxonnes, remboursables intégralement aux Prussiens. Ce ténébreux trafic était interdit, du moins officiellement. Voltaire le voulut pratiquer à son profit. Il prit Hirsch comme intermédiaire, et lui remit des capitaux pour faire l'achat des valeurs saxonnes ; puis il s'effraya, et révoqua subitement les ordres donnés ; puis, pour se couvrir de ses avances, il fut entraîné dans un achat de diamants où il fut dupé ; puis il plaida contre Hirsch et gagna son procès devant les juges prussiens, mais en perdant sa considération à Berlin, en s'attirant et en supportant les reproches, les invectives du *moral* Frédéric. C'est à cette occasion qu'il lui écrivit une lettre commençant ainsi (1) :

(1) Beuchot, t. LV, p. 559.

« Sire, eh bien ! Votre Majesté a raison, et la plus grande raison du monde ; et moi, à mon âge, j'ai un tort presque irréparable. *Je ne me suis jamais corrigé de la maudite idée d'aller toujours en avant dans toutes les affaires, et, quoique persuadé qu'il y a mille occasions où il faut savoir perdre et se taire, et quoique j'en eusse l'expérience, j'ai eu la rage de vouloir prouver que j'avais raison contre un homme avec lequel il n'est pas permis d'avoir raison. Comptez que je suis au désespoir, et que je n'ai jamais senti une douleur si profonde et si amère...* »

Et cette autre lettre presque identique (1) :

« Sire, toutes choses mûrement considérées, j'ai fait une lourde faute d'avoir un procès contre un juif, et j'en demande bien pardon à Votre Majesté, à votre philosophie et à votre bonté. J'étais piqué, *j'avais la rage de prouver que j'avais été trompé.* Je l'ai prouvé, et, après avoir gagné ce malheureux procès, j'ai donné à ce maudit Hébreu plus que je ne lui avais offert d'abord, pour reprendre ses maudits diamants, qui ne conviennent pas à un homme de lettres... »

Ces deux lettres et plusieurs autres de la même époque peignent Voltaire dans son acharnement à faire prévaloir sa volonté par tous les moyens possibles, même par les plus dangereux, sans céder à la pusillanimité qu'on lui a souvent reprochée.

C'est ainsi que plus tard, malgré Frédéric, malgré sa promesse formelle, mais arrachée, malgré le danger de lutter contre un roi de Prusse, souverain absolu sans scrupules, il publia son Akakia, le plus justement célèbre, le plus poignardant de ses pamphlets. A aucun prix il

(1) Beuchot, t. LV, p. 574.

n'eût sacrifié la moindre parcelle de sa gloire d'artiste... surtout quand il s'agissait de pulvériser un ennemi.

Je ne mentionne que pour mémoire ses débats avec des libraires, certain qu'il eut toujours raison, en agissant trop souvent de manière à faire croire qu'il avait tort.

Dans mon bref résumé des mérites littéraires de Voltaire, je n'ai rien dit de ceux de la *Pucelle* : je ne pouvais lui donner une place d'honneur. Je ne me rappelle pas le nom du littérateur qui l'a qualifiée de « détestable chef-d'œuvre ».

Cette rapsodie sans unité, sans apparence d'esprit dans la révoltante obscénité qui la termine, ce poëme lâche, anti-patriotique, cette basse insulte à la pure, à la providentielle héroïne de la France, qui termina sa vie par le martyre, victime précisément du fanatisme combattu sous toutes les formes par Voltaire, cette œuvre déshonorante, est malheureusement dans sa plus grande partie un prodige d'art et de pensée. Je ne puis lire l'*Arioste* dans l'original, et ne puis donc juger des mérites de sa poésie, *comme forme*. J'admets, sur la foi d'autrui, qu'ils égalent ceux de la *Pucelle* : ils ne peuvent les dépasser ; mais tout lettré a qualité pour apprécier par lui-même la valeur *intellectuelle* d'une œuvre traduite, et je n'hésite pas à proclamer la supériorité *absolue* de la *Pucelle*, sous ce rapport. J'ai lu ce déplorable ouvrage à l'âge d'homme, et je me promis dès lors de ne le rouvrir point avant ma mort. Depuis quarante ans, je me suis tenu parole, sans craindre de parcourir un certain nombre d'œuvres infiniment plus colorées en obscénité. A tout penseur chez qui le sentiment de l'artiste est franchement développé, j'oserai conseiller mon exemple : il est impossible, quand on lit une pareille œuvre, de n'être pas captivé, enlacé, enlevé par l'auteur, et de ne devenir point ainsi complice d'une mauvaise action.

Quant aux pauvres jeunes gens, curieux de saletés, ils agiront prudemment en les cherchant ailleurs. On peut leur en indiquer de bien *meilleurs* recueils, et ils ne sont pas assez avancés dans la vie pour distinguer les mérites de la *Pucelle*. (J'y vais revenir.)

Et maintenant je ferai remarquer une étonnante lacune dans l'intelligence si saine de Voltaire. Frappé des indignités, des crimes si justement reprochés à un grand nombre d'hommes du catholicisme, il ne comprit absolument rien à ses sublimités, à sa souveraine influence sur l'humanité, aux incomparables effets de ses rayonnements, aux conditions vitales de son existence.

On peut dire que, surtout sous ce dernier rapport, il en *déraisonna*. Il en voulut la destruction brutale, ou, dans ses jours les meilleurs, quand il écrivait par exemple la *Voix du sage et du peuple*, pour enlever au clergé une honteuse exemption d'impôts, il voulait le réduire à la constitution civile de l'Église grecque, à la condition de *christianisme pétrifié* (1).

On a beaucoup reproché à Voltaire son défaut de patriotisme, soit pour son épithète de *Welches*, si souvent adressée aux Français, soit pour son admiration des institutions anglaises, soit pour sa conduite avec Frédéric.

Les injures adressées aux Français, en leur reprochant leur reste de barbarie au dix-huitième siècle, ressemblent aux châtiments que les plus tendres parents infligent à leurs enfants pour les amener au bien. Voltaire frappait à coups de fouet sur les siens pour leur faire désirer, pour leur faire conquérir cette liberté, cette égalité civile et religieuse dont nous jouissons en ingrats au dix-neuvième siècle. C'était une des formes de son *compelle intrare*. Voltaire, le plus Français des Français, voyait clairement

(1) Cette définition, superbe de justesse, a été donnée, je crois, par le grand Lacordaire.

les défauts de sa nation. Il voulait les corriger même par l'invective. Il n'avait pas le don-quichottisme du patriote (1).

Voltaire n'eût été qu'un sot, s'il n'eût pas rendu hommage à la supériorité des institutions politiques de l'Angleterre sur celles de la France au dix-huitième siècle : un ignorant ou un fourbe pourrait seul la contester. Il y opposait, comme un *repoussoir,* notre infirmité sous ce rapport. C'était un moyen de contraindre ses contemporains au progrès. Son enthousiasme pour Newton n'avait rien d'exagéré : on le retrouve dans les premiers articles de tout catéchisme scientifique; sa chétive admiration pour Shakespeare, dont cependant il signala, le premier, les mérites à la France, lui a valu les risibles dédains des romantiques. Sa très-médiocre estime pour Milton peut lui être reprochée. Il ne me paraît donc nullement attaquable dans ses opinions sur les hommes et sur les choses d'Angleterre, où, exilé par une iniquité du despotisme français, il trouva pendant près de trois ans un asile et la liberté.

Mais, si je prends la défense de Voltaire dans tout ce qu'il a dit de l'Angleterre, sans m'associer à ses erreurs, à ses exagérations, je suis loin de trouver innocente sa conduite en Prusse. Hâtons-nous de dire que, chargé de missions politiques auprès de Frédéric, il n'a jamais trahi les intérêts de son pays. Il a même livré à la cour de France une œuvre dont il était détenteur à titre confidentiel.

Frédéric lui écrivait le 7 septembre 1743 (2) :

« Vous me dites tant de bien de la France et de son roi, qu'il serait à souhaiter que tous les souverains eussent de pareils sujets, et toutes les républiques de semblables citoyens. C'est ce qui fait véritablement la force

(1) Que je suis bien éloigné de mépriser.

(2) Beuchot, t. LIV, p. 584.



des États, lorsqu'un même zèle anime tous les membres, et que l'intérêt public devient l'intérêt de chaque particulier... »

Mais, tout en restant affolé de Voltaire, des Français et de leur littérature, Frédéric, dans le secret de sa correspondance, traitait Louis XV, ses ministres et ses généraux avec la plus outrageante sévérité, et les satirisait en vers et en prose. Je transcris son ode au prince Ferdinand de Brunswick, écrite après la retraite des Français en 1758 (1), et envoyée à Voltaire au commencement de mai dans la même année (2).

Ainsi près du Capitole
Le vaillant Cincinnatus
Disperse, poursuit, immole
Les cohortes de Brennus;
Comme des épis fauchées (*sic*)
Les plaines en sont jonchées,
Et tous les champs du vainqueur;
Ce consulaire si illustre,
A Rome rendant son lustre,
Fut son second fondateur.

Ainsi, lorsque de la Terre
Les enfants audacieux
Osèrent porter la guerre
Au brillant séjour des dieux,
Tandis qu'ils l'escaladèrent,
Qu'avec peine ils entassèrent
L'Ossa sur le Pélion,
Jupiter saisit son foudre,
Et, les réduisant en poudre,
Punit leur rebellion.

Tels ces peuples de la Seine (3)
Armèrent leurs faibles mains,

(1) OEuvres de Frédéric le Grand, Berlin, MDCCCXLIX, t. XII, p. 8-14.

(2) Suivant les *Mémoires pour servir à la vie de M. de Voltaire* (t. XXXX, p. 121); mais en réalité le 2 mars 1759, suivant la lettre de Voltaire du 27 de ce mois (t. LVIII, p. 62).

(3) Variante : « ces brigands ».

Sûrs de subjuguer sans peine
Les indomptables Germains.
De la gloire voyant l'ombre,
S'appuyant sur leur grand nombre,
D'un trophée ils font l'apprêt ;
Mais des ruines fatales
Sont leurs pompes triomphales,
Et leur gloire disparaît.

Pendant que leur insolence
Ne trouve dans son chemin
Nul corps dont la résistance
Peut balancer le destin,
Ils s'enflent, ils s'enhardissent,
Et les fleuves qu'ils franchissent
Se couvrent de leurs roseaux ;
La gloire tant méprisée
De cette entreprise aisée
D'orgueil bouffit ces héros.

Jusqu'en ses grottes profondes
Le Rhin se sent outrager ;
Il s'indigne que ses ondes
Portent un joug étranger.
Le Weser dans l'esclavage
Appelle sur son rivage
Ses défenseurs enflammés ;
Ils assemblent la tempête
Qui, Français, sur votre tête
Venge ses bords opprimés.

En faveur de leur vaillance
Et des plus nobles desseins,
On excuse l'arrogance
Des triomphateurs romains.
Mais, vous, montrez-moi les marques,
Grands écraseurs de monarques,
De vos succès couronnés ;
Je veux voir de vrais trophées,
Des querelles étouffées,
Non des peuples ruinés.

Quoi ! cet armement immense,
Qui devait nous extirper,

Comme une ombre sans substance
Vient donc de se dissiper!
Quoi! ce fantôme effroyable
Ne laisse de mémorable
Que ses vestiges sanglants,
Comme la flotte invincible,
Dont l'appareil si terrible
Devint le jouet des vents!

Sous l'ombre douce et trompeuse
D'imaginaires lauriers,
La sécurité flatteuse
Endormait tous vos guerriers;
Rassasiés de pillage,
Ils estimaient leur courage
Par l'amas de leur butin.
O tranquillité traîtresse!
Tu voilais à leur mollesse
L'affreux réveil du matin.

Tel en ouvrant sa carrière,
Du tendre sein de Thétis
Dardant sa vive lumière
Par les airs appesantis,
Le flambeau qui nous éclaire
Abat la vapeur légère
Qui dérobait son retour;
Elle fuit, s'affaisse et tombe,
Et le brouillard qui succombe
Cède aux doux rayons du jour.

Tel Ferdinand, cet Alcide,
Par des coups prémédités
Dissipe en son cours rapide
Les Français épouvantés;
L'ennemi manque d'audace,
Il fuit, un dieu le terrasse,
Il redoute les combats.
Voilà le juste salaire,
O nation téméraire,
De vos derniers attentats.

Devant Ferdinand tout plie,
Il affranchit le Weser,

Il tire la Westphalie
Du joug du Français altier.
Les ennemis en déroute
De Paris prennent la route;
La Gloire d'un air chagrin
Les retient à la frontière,
Mais ils n'ont point de barrière
Qu'au-delà des bords du Rhin.

Le héros, dont rien n'arrête
Le cours rapide et triomphant,
Signale d'une conquête
Chaque pas et chaque instant,
Et du Rhin l'onde captive
Soudain sur son autre rive
Voit flotter ses étendards;
Crefeld, témoin de sa gloire,
Dans les bras de la Victoire
Le prend pour le fils de Mars.

Ainsi le puissant génie
Dont l'infatigable ardeur
Veille sur la Germanie
Lui suscite un défenseur;
Cette multitude immense
Dont nous inondait la France,
Conduite par un Varus,
Dans sa course triomphante
Trouve, contre son attente,
Un nouvel Arminius.

O nation frivole et vaine (1)!
Quoi! sont-ce là ces guerriers,
Sous Luxembourg, sous Turenne,
Couverts d'immortels lauriers?
Ceux-là, zélés pour la gloire,
Affrontant pour la victoire
Les périls et le trépas;
Vous, je vois votre courage
Aussi bouillant au pillage
Que faible dans les combats.

L'intérêt, ce vice infâme,
S'il devient tyran d'un cœur,

(1) Huit syllabes.

Étouffe la noble flamme
De la gloire et de l'honneur.
Français, vantez vos richesses,
Votre luxe, vos mollesses,
Et tous les dons de Plutus;
Ma nation, plus frugale,
Aux mœurs de Sardanapale
N'oppose que ses vertus.

Quoi! votre faible monarque,
Jouet de la Pompadour,
Flétri par plus d'une marque
Des chaînes d'un vil amour,
Lui qui, détestant les peines,
Au hasard remet les rênes
De son royaume aux abois,
Cet esclave parle en maître,
Ce Céladon sous un hêtre
Croit dicter le sort des rois!

Par quel droit ou par quel titre
Croit-il dompter les destins?
L'orgueil ne rend point arbitre
Des droits d'autres souverains.
Qu'il soutienne ses oracles
A force de grands miracles;
Mais déjà l'ennui l'endort,
Il ignore dans Versailles
Que par le gain des batailles
Du monde on fixe le sort.

De l'Europe en Amérique
L'intérêt, l'ambition,
La barbare politique,
Sèment la confusion;
L'Allemagne encor fumante,
Et de carnage sanglante,
Ressent la fureur des rois;
La licence et l'avarice,
Et la force et l'injustice,
Y règnent au lieu de lois.

Quel démon de vous s'empare,
Monarques de l'univers?

Quelle vengeance barbare
Change nos champs en déserts?
Vos passions sacriléges
Vous attirent dans les piéges
Par les crimes apprêtés;
Vous que le pouvoir seconde,
Nés pour le bonheur du monde,
C'est vous qui le dévastez.

Cette grandeur passagère
Dont se bouffit votre orgueil,
Peut par un destin contraire
Se briser contre un écueil;
Vous êtes ce que nous sommes,
Monarques, mais toujours hommes,
Et, votre temps accompli,
La fortune de sa cime
Vous fait tomber dans l'abîme
De la mort et de l'oubli.

Faite à Grüssau, le 6 d'avril 1758 (corrigée à Potzdam le 26 février 1765).

Frédéric refit ensuite les strophes 14 et 16 (1):

O nation folle et vaine,
Quoi! sont-ce là ces guerriers,
Sous Luxembourg, sous Turenne,
Couverts d'immortels lauriers,
Qui, vrais amants de la gloire,
Affrontaient pour la victoire
Les dangers et le trépas?
Je vois leur vil assemblage
Aussi vaillant au pillage
Que lâche dans les combats.

Quoi! votre faible monarque,
Jouet de la Pompadour,
Flétri par plus d'une marque
Des opprobres de l'amour,
Lui qui détestant les peines,
Au hasard remet les rênes

(1) Mêmes œuvres, vol. XIII, p. 145-146.

De son empire aux abois,
Cet esclave parle en maître,
Ce Céladon sous un hêtre,
Croit dicter le sort des rois !

Sur la demande du duc de Choiseul, à qui Voltaire communiqua immédiatement et secrètement cette ode, Palissot répondit par celle-ci :

Ode au Roi de Prusse.

O muse, soutiens mon courage!
Retrace-moi cet heureux âge
Chéri de l'antique Memphis,
Où d'un sénat juste et terrible
Le tribunal incorruptible
Jugeait les rois ensevelis.

Renouvelons ces grands exemples:
Si la crainte érigea des temples
Aux tyrans de l'humanité,
Périssent ces honneurs frivoles!
Traînons ces superbes idoles
Aux pieds de la postérité.

Tyran des rives de la Sprée,
Toi, dont la puissance abhorrée
Alarme aujourd'hui tant d'États,
Je te dénonce aux Euménides:
Sous leurs mains de vengeance avides,
Viens expier tes attentats.

Il a donc rompu sa barrière,
Ce torrent que l'Europe entière
Devait arrêter en son cours;
Peuples, menacés du naufrage,
Unissez-vous : contre sa rage
La fuite est un faible secours.

Ce n'est plus cet heureux génie
Qui des arts, dans la Germanie,
Devait allumer le flambeau :
Époux, fils, et frère coupable,
C'est lui que son père équitable
Voulut étouffer au berceau.

Le voilà ce roi pacifique,
Qui d'une affreuse politique
Promit d'enchaîner la fureur ;
Il n'en dévoile les maximes,
Il n'approfondit l'art des crimes,
Que pour en surpasser l'horreur.

Saxe, désolée et sanglante,
Dresde, autrefois si florissante,
Séjour du commerce et des arts,
Vous le savez ! et vos ruines
Du spectacle de ses rapines
Affligent encor les regards.

Mais quelle douloureuse image !
Veut-il donc, ce tyran sauvage,
Braver tous les droits des humains ?
Où fuyez-vous, reine éplorée ?
O reine, à ses fureurs livrée,
Que je tremble pour vos destins !

A force de crimes célèbres,
Prétend-il franchir les ténèbres
De l'oubli qu'il a mérité,
Et dont le voile heureux et sombre
Eût enseveli dans son ombre
Son règne impie et détesté ?

Parmi le tumulte et les armes,
Il croit s'aguerrir aux alarmes
Qu'il traîne en tous lieux sur ses pas :
Mais, au bruit de l'airain qui tonne,
L'effroi le saisit, il frissonne,
Et ne voit plus que le trépas.

Fier d'un avantage éphémère,
Veut-il d'un laurier moins vulgaire
Tenter les périlleux hasards ?
Prague échappe à son imprudence ;
Olmütz, qu'il croyait sans défense,
Le voit fuir loin de ses remparts.

Tombez, voiles de sa faiblesse,
Prestiges vains, dont son adresse
A longtemps fasciné les yeux ;

C'est sur la fraude et l'artifice
Qu'il fonda le frêle édifice
De ses projets ambitieux.

Si d'une tactique savante
L'art formidable qu'il nous vante
Put le mettre au rang des guerriers,
De cette gloire imaginaire
L'honneur appartient à son père :
Frédéric lui doit ses lauriers.

Jaloux d'une double couronne,
Il ose, infidèle à Bellone,
Courir sur les pas d'Apollon,
Dût-il des sommets du Parnasse,
Pour expier sa folle audace,
Subir le sort de Phaéton.

Abjure un espoir téméraire :
En vain la muse de Voltaire
T'enivra d'un coupable encens;
Jamais aux fastes de la gloire
La main des filles de Mémoire
N'inscrivit le nom des tyrans.

Vois, malgré la garde romaine,
Néron poursuivi sur la scène
Par le mépris des légions;
Vois l'oppresseur de Syracuse,
Denis, prostituant sa muse
Aux insultes des nations.

Par tes vers, par ta politique,
Et par ton orgueil despotique,
Déjà trop semblable à Denis,
Héritier de ses artifices,
De son génie et de ses vices,
Crains la disgrâce de son fils.

Que pourrait alors ta faiblesse?
Sur une indocile jeunesse
Régner encor par la terreur,
Et retrouver dans ce délire
Quelque apparence de l'empire
Que tu perdis par ta fureur.

Jusque-là, censeur moins sauvage,
Souffre l'innocent badinage
De la nature et des amours.
Peux-tu condamner la tendresse,
Toi qui n'en as connu l'ivresse
Que dans les bras de tes ....?

Vaillante élite de la France,
Accablez de votre vengeance
Ce Salmonée audacieux :
Il ose imiter le tonnerre!
Hâtez-vous d'en purger la terre :
Sa mort doit absoudre les dieux.

Voltaire parle ainsi de ces deux odes (1) :

« Le duc de Choiseul, en me faisant parvenir cette réponse, m'assura qu'il allait la faire imprimer, si le roi de Prusse publiait son ouvrage... je lui écrivis que son ode était fort belle, mais qu'il ne devait pas la rendre publique... que ma nièce avait brûlé son ode (2). »

Suivant Palissot, l'ode en réponse fut communiquée au roi de Prusse, avec menace d'impression pour le cas où la sienne verrait le jour.

Frédéric envoya en outre à Voltaire, probablement en avril 1759, la pièce suivante contre la France :

Congé de l'armée des Cercles et des Tonneliers (3).

Adieu, grands écraseurs de rois,
Grands héros bouffis d'arrogance,
Délégués de ce roi de France
Qui croit m'asservir sous ses lois;
Adieu, Turpin, Broglie, Soubise,
Et toi, Saxon, dont les exploits
Sont couronnés par la sottise,
Aussi fou quoique à barbe grise,
Que tu le parus autrefois

(1) T. XXXX, p. 120-125.
(2) T. LVIII, p. 99.
(3) Mêmes œuvres, vol. XII, p. 70-73.

Près du Timoc qui t'éternise.
Je vous ai vu comme. .
Dans les ronces en certain lieu
Eut l'honneur de. . . . . . .
Ou comme au gré de sa luxure
Le bon Nicomède à l'écart
Aiguillonnait sa flamme impure
Des. . . . .
Ah ! quel spectacle a plus de charmes
Que le c.. dodu des héros,
Lorsque par le pouvoir des armes
On leur a fait tourner le dos !
Les voir ainsi dans les alarmes,
C'est s'assurer dans l'avenir
D'un nom que rien ne peut ternir ;
Je vous l'avoue en confidence,
Qu'après ma longue décadence,
Ce beau laurier de ce taillis,
Qu'à votre aspect je recueillis,
Je le dois à votre derrière,
A votre manœuvre en arrière.
Ah ! tant que le sort clandestin
Vous placera dans ma carrière,
Tournez-moi toujours la visière,
Pour le bonheur du genre humain.
C'est donc là, qui pourrait le croire?
Sur quoi nous fondons notre gloire;
Et voir un c.. mal aguerri
S'appelle, en langage fleuri
Dont on pomponne mainte histoire,
Être l'amant le plus chéri
De Bellone et de la Victoire,
Et du dieu Mars le favori.
O fortune inconstante et folle !
Tu veux que dans tous les climats
D'un c.. le mouvement frivole
Décide du sort des États.
S'ils se tournent sans qu'on l'ordonne
Dans l'acharnement des combats,
La victoire nous abandonne,
Et la sanguinaire Bellone,
En profitant de ces moments,
Du plus inébranlable trône,
Bouleverse les fondements.

Si j'osais, Dieu me le pardonne,
Rimer en *on* tout comme en *u*,
Jamais poëte dans le monde
Depuis Homère n'aurait eu
Une matière plus féconde.
Mais la décence et la vertu
Toujours aux muses départie
Dont mon style s'est revêtu
Veut même que dans l'impromptu
Je respecte la modestie.
Laissons donc l'*u* tout comme l'*on*,
Et sur des rimes moins cyniques
De tous ces tonneliers (1) comiques
Prenons congé sur l'Hélicon.
Partez tous, héros éphémères,
Héros musqués et si polis;
Dans vos quartiers ensevelis,
Allez vous bercer des chimères
D'exploits si galants, si jolis.
Pompadouriques coryphées,
Érigez-vous de beaux trophées,
Mais que ce soit en d'autres lieux;
Ou si, persistant dans vos haines,
Toujours joints à mes envieux,
Vous revenez dans ces arènes,
J'attends de vos soins gracieux
Toujours de semblables étrennes (2).
C'est ainsi, fameux capitaines,
Qu'en quittant ces bords périlleux,
Ces camps et ces fertiles plaines,
Je vous fais mes derniers adieux (3).

Mes lecteurs ne regretteront pas, je l'espère, les quelques minutes que je leur dérobe pour admirer avec moi deux des nombreux *chefs-d'œuvre* poétiques de Frédéric le Grand. Ils me remercieront d'avoir mis sous leurs yeux

(1) On appelait les Français *tonneliers*, parce qu'ils avaient avec eux les troupes des cercles (de l'Empire).

(2) Ils avaient dit qu'ils voulaient donner des étrennes au roi de Prusse. (Notes de l'édition prussienne.)

(3) Je reproduis cette pièce avec toutes les lacunes conservées dans les œuvres de Frédéric.

l'ode remarquable de Palissot, qu'on rencontre difficilement.

Et voici la réponse de Voltaire à la date du 2 mai 1859 :

« Héros du Nord, je savais bien
« Que vous avez vu les derrières
« Des guerriers du roi très-chrétien,
« A qui vous taillez des croupières;
« Mais que vos rimes familières
« Immortalisent les beaux c..
« De ceux que vous avez vaincus,
« Ce sont des faveurs singulières.
« Nos blancs-poudrés sont convaincus
« De tout ce que vous savez faire;
« Mais les *onts,* les *its*, et les *us*,
« A présent ne vous touchent guère.
« Mars, votre autre dieu tutélaire,
« Brise la lyre de Phœbus;
« Horace, Lucrèce et Pétrone,
« Dans l'hiver sont vos courtisans;
« Vos beaux printemps sont pour Bellone:
« Vous vous amusez en tout temps. »

« Il n'y a rien de si plaisant, Sire, que le congé que vous m'avez donné, daté du 6 novembre 1757. Cependant il me semble que dans ce mois de novembre vous couriez à bride abattue à Breslau, et que c'est en courant que vous chantâtes nos derrières...»

J'espère qu'en me voyant reproduire cette lettre inouïe, un certain nombre de mes lecteurs me soupçonneront d'être l'ennemi le plus perfide de Voltaire. Ils croiront que, sous prétexte de le défendre, j'ai voulu lui porter des coups mortels. Quelle erreur ! J'ai voulu simplement tenir la promesse que je leur ai faite de ne cacher aucune des défaillances de ce grand Protée ; j'ai voulu leur montrer un *vrai* Voltaire, et non pas un Voltaire *frelaté;* j'ai voulu

(1) Volt., t. LVIII, p. 81.

leur prouver une dernière fois ma probité absolue dans mes procédés de discussion,... et ma confiance non moins absolue dans la bonté de ma cause.

Qu'on se reporte au début de mon livre : on y trouvera la calomnie 10, celle inévitable, quand on juge les hommes ou les choses d'une époque avec les sévérités d'opinion d'une époque plus éclairée, plus morale. En nous garantissant de ce danger, nous aurons la demi-justification de Voltaire, comme auteur de la *Pucelle*, et l'atténuation de ses torts, comme patriote.

On a dit que la révocation de l'édit de Nantes n'était pas le crime de Louis XIV seul, qu'il avait eu ses contemporains pour complices. Nul doute n'est possible pour le clergé instigateur de cette fatale iniquité. On y doit associer un grand nombre de sommités sociales de l'époque.

Le crime de Voltaire est absolument dans le même cas. En jetant de la boue à la *Pucelle*, Voltaire a eu tous ses contemporains pour complices. La canaille élégante de cette époque n'a pas été choquée de la plus hideuse profanation; elle n'y a trouvé qu'un sujet d'immense admiration pour le profanateur. A ses yeux, l'infortunée Jeanne d'Arc n'était qu'une misérable villageoise qu'on avait droit de bafouer au dix-huitième siècle, après l'avoir brûlée vive au quinzième. Laissons parler l'abbé Maynard (1) :

« La *Pucelle* ne nous offre plus qu'un intérêt historique. L'infâme poëme est tout Voltaire, tout le dix-huitième siècle. Pas d'ouvrage que Voltaire ait entrepris avec plus d'ardeur naturelle, choyé plus longtemps, et avec plus de soins et d'amour ; pas d'ouvrage qui ait autant charmé ses contemporains. Dans tous les salons, toutes les cours de France et d'Allemagne, l'ouvrage

(1) Vol. II, p. 223.

qu'on lui demandait toujours, c'était la *Pucelle*. C'était la *Pucelle* dont tous ses correspondants, rois, princes ou grands seigneurs, imploraient la confidence. C'était par une lecture de la *Pucelle*, qu'il devait payer sa bienvenue dans tout palais ou tout château. Troubadour de la *Pucelle,* sa vraie *chanson de geste*, il n'a guère été que cela (!) pendant trente ans. Les femmes, les jeunes filles se délectaient sans rougir à cette lecture publique, aussi bien que les soudards et les roués. Pendant que le poëte en régalait à Berlin la reine mère, la princesse Amélie, cachée dans un coin, n'en perdait pas sa part; pendant que Richelieu faisait de la *Pucelle* son « vrai bréviaire », les femmes, gâtées par lui et ses pareils, ne se donnaient même pas la peine de la cacher sous leur chevet, et elles l'étalaient sur leur toilette. **La société polie tout entière faisait ses délices de ce qui serait a peine toléré aujourd'hui dans un cabaret ou un corps de garde.** »

On me pardonera à moi, défenseur de Voltaire, de n'avoir point abrégé un paragraphe où l'un de ses plus virulents ennemis me donne, en l'attaquant, si complétement raison.

Et si, en haine de Voltaire, on ne veut point s'associer à mes douloureuses indulgences, on sera contraint de redoubler les sévérités du dix-neuvième siècle sur les hommes du quinzième, sur le clergé, sur l'université qui fournirent les assassins juridiques de Jeanne d'Arc, sur la noblesse qui la trahit à Compiègne, sur Charles VII qui l'abandonna aux Anglais, après lui avoir dû son royaume. Mieux vaut encore échouer à déshonorer une héroïne que de la faire périr sur un infâme bûcher.

Je ne prétends cependant qu'à la *demi*-justification de Voltaire. Les hommes qui dirigent un siècle doivent marquer leurs contemporains de leur saine empreinte, et jamais ne se laisser souiller de la leur. Même avec d'équi-

tables atténuations, le poëme de la *Pucelle* reste une abomination.

J'ai dit qu'en traitant des intérêts français avec Frédéric, Voltaire avait montré un patriotisme irréprochable. Je n'en ai pas moins fait connaître sa lettre du 2 mai 1759, et j'ajouterai que, dans toute sa correspondance de la même époque, on retrouve presque le même cynisme en parlant de nos désastres, bien que de nombreux passages trahissent les indignations du Français. Avant Rosbach, Voltaire consolait, soutenait Frédéric dans ses revers avec les Autrichiens et les Russes ; après Rosbach, on croirait qu'il s'associe à son triomphe sur les Français. Il ne regardait pas comme une injure suprême d'être jugé digne par son élève poétique d'admirer et, au besoin, de corriger, de perfectionner des vers contre la France. Autres temps, autres mœurs.

Les croyances politiques du dix-huitième siècle se condensaient dans le mot fameux : « L'État, c'est moi. » Si les guerres des grands contre la couronne avaient pris fin, ces croyances ne s'opposaient pas notamment à la singulière forme de patriotisme des officiers *bleus* de la marine, qu'il me suffit d'indiquer. Elles rendaient logiques, pendant la révolution, la rentrée en France des émigrés combattant contre leur patrie dans les rangs des armées étrangères.

Mais, pendant la guerre néfaste de 1870-1871, cette même noblesse a donné les plus beaux exemples d'abnégation et de patriotisme. Elle avait en horreur le gouvernement du 4 septembre; elle avait gardé toutes ses sympathies pour le roi légitime de la France (légitime suivant ses vieilles et lucratives croyances); elle a pourtant couru aux armes, elle a marché contre l'étranger; elle s'est fait hacher sur les champs de bataille, en soutenant un pouvoir odieusement usurpateur, mais qui représen-

tait la France à l'agonie. Qu'on oppose sa noble conduite à celle de ses aïeux dans des circonstances identiques, on écrasera ceux-ci sous une montagne de mépris... et l'on déploiera ainsi l'iniquité la plus inintelligente.

Voltaire, pour son absence apparente de patriotisme avec Frédéric, doit être apprécié suivant les mêmes règles, à peine de tomber une fois de plus dans la calomnie 10; il avait la plus effroyable haine contre la guerre, qu'elle fût ou non favorable à son pays; il harcelait Frédéric pour le décider à la paix; il souffrait (insuffisamment) des désastres de sa patrie; mais il n'y voyait pas une raison de repousser les quolibets en vers et en prose de notre ennemi, très-convaincu, certainement, qu'un pareil poëte eût rompu toute négociation favorable à la France, si l'on eût mal reçu les secrètes insultes dont s'émaillaient ses chefs-d'œuvre littéraires. Pour Voltaire, d'ailleurs, le droit au sarcasme était sacré, quel qu'en fût le sujet (il l'avait trop prouvé en composant la *Pucelle*)... à moins cependant qu'il n'en fût la victime.

Que Berchoux, dans l'autre monde, l'abbé Maynard et M. Louis Veuillot, dans celui-ci, lui soient indulgents! Ces trois écrivains n'ont-ils pas été en proie à des bonheurs prussiens, en racontant les scènes ignobles de Francfort, et en les parant de calomnies plus ignobles?

Je me hâte de répéter qu'on voit avec une profonde douleur un homme aussi supérieur à tous ses contemporains ne leur donner point des enseignements de mœurs et de patriotisme d'un ordre tout contraire.

Et je résume enfin ses infirmités morales.

Voltaire ne s'éleva point au-dessus de son siècle, quant aux mœurs; il ne le devança point quant au patriotisme.

Il ne recula point devant les fraudes *impies,* ressource

de la faiblesse, lui qui stigmatisa avec raison les fraudes *pieuses* employées par les puissants du catholicisme.

Sans aller jusqu'aux mauvaises actions, il eut une trop grande indifférence dans le choix des moyens à employer pour combattre ses adversaires, pour propager ses doctrines, pour se soustraire aux dangers qu'il aurait appelés sur sa tête en déployant au soleil sa bannière irréligieuse.

Il fut ainsi entraîné à des polémiques révoltantes avec des drôles qui ne méritaient pas un crachat, à de nombreux mensonges, à des communions sacriléges, moins regrettables pourtant que celles du Régent. Voltaire, l'égal, en convictions, des apôtres les plus fervents du christianisme, n'a pas de rang à côté d'eux, comme résignation au martyre (1).

Voltaire n'eut pas les intuitions luxueuses de la vertu : il ne comprenait pas la joie des grandes âmes, la joie du mépris. Il regardait comme un malheur d'être dupe (que de gens, hélas! en sont tellement humiliés, qu'ils préfèrent de beaucoup la gloire de duper le prochain!); il ne s'élevait pas à la hauteur d'où l'on plane, quand on a conquis le droit de dire : « Un homme tel que moi, » et qu'on se porte à soi-même assez de respect pour se trouver suffisamment vengé des indignes, en les couvrant d'un implacable et silencieux dédain.

En un mot, Voltaire n'eut point un grand caractère.

Je me répète encore :

Que les défenseurs du christianisme remercient Dieu de ne l'en avoir pas doué, de n'avoir point ainsi complété les effrayants mérites d'un pareil ennemi. Supérieurs à Voltaire, quant à leur résignation à tous les genres de

(1) « ... Je sens aussi qu'il serait bien triste, à mon âge de quatre-vingt-deux ans, de chercher une nouvelle patrie comme d'Etallonde. J'aime fort la vérité, mais je n'aime pas du tout le martyre. » (Lettre de Voltaire à d'Alembert, t. LXIX, p. 501.)



martyre, que du moins ils n'affrontent pas celui du ridicule, en baptisant d'*imbécile malpropre,* d'*idiot sacrilége,* de *franche canaille*, d'*affreux drôle*, un des plus beaux génies qu'aient enfantés les siècles. S'ils espèrent duper le *substratum* catholique avec de semblables qualifications, qu'ils soient certains d'exciter la révolte et le dégoût chez toutes les sommités religieuses; qu'ils se rappellent enfin le mot :

« Qui diable est-ce donc qu'on trompe ici ? »

VI.

Au commencement du quatrième siècle, sous Constantin, le catholicisme avait conquis sa place dans le monde ;

Au neuvième siècle il avait conquis, en Italie, un royaume encore entaché de vassalité;

A la fin du onzième siècle, il avait ajouté, à son pouvoir spirituel, le pouvoir temporel sur toute la chrétienté. Un seul pape résume cette époque religieuse, le pape Grégoire VII. Il me suffit de rappeler les noms de l'empereur Henri IV et du roi Robert le Pieux, pour établir que, dans la première moitié du douzième siècle, la papauté s'était élevée au point culminant de sa puissance *temporelle* (1).

Depuis le douzième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième, la papauté, en luttes sourdes ou patentes, religieuses ou politiques, avec les divers potentats de l'Europe catholique, perdit une grande partie de ses conquêtes temporelles (2). Mais si, pendant six siècles, elle avait pu se lais-

(1) Je ne parle point de son royaume notablement accru en Italie; je parle de son pouvoir sur les potentats, dans les choses temporelles de leurs États.

(2) Cependant, par une bulle en date du 9 septembre 1585, le pape

ser enlever, en fait, quelques-uns de ses droits temporels, elle n'en avait abandonné aucun, en principe;

Au dix-neuvième siècle, cent ans plus tard, nous la trouvons même, sous ce rapport, aussi anguleuse qu'au douzième. Elle a fait de solennelles et récentes manifestations pour le démontrer aux plus incrédules. Bien loin d'avoir rien cédé, *volontairement,* de ses antiques prétentions, elle vient d'accroître, en théorie, son pouvoir religieux. A Rome, au dix-neuvième siècle, le vrai catholicisme est celui de Grégoire VII.

Je ne choquerai aucun vrai croyant par cet exposé. Je me borne à indiquer des dates, à signaler des faits.

Je donnerai maintenant deux exemples des opinions et de la polémique religieuses en France au dix-huitième siècle.

L'abbé d'Houttêville, dans la préface de sa *Religion chrétienne prouvée par les faits*, s'exprime ainsi : « L'opposition des sentiments en matière de religion a cessé de surprendre et d'alarmer. On n'a pas adopté formellement dans la pratique le MONSTRUEUX système de la tolérance; mais sans y penser, et par je ne sais quels degrés insensibles, on est arrivé enfin à n'en plus avoir d'HORREUR, et à le suivre dans la pratique... Avouons-le à *notre* HONTE, telle est aujourd'hui la face du christianisme... »

Larcher, dans son *Supplément à la philosophie de*

Sixte-Quint proscrivit encore comme hérétiques, etc., le roi de Navarre (Henri IV) et le prince de Condé, déclara le roi de Navarre déchu de tous ses droits sur la Navarre et le Béarn, et incapable de succéder à aucune souveraineté, et particulièrement à la couronne de France; le priva, ainsi que le prince de Condé, de tous droits, etc., et délia leurs sujets du serment de fidélité.

Plus tard, par deux bulles en date du 1er mars 1591, le pape Grégoire XIV déclara Henri IV hérétique, relaps, excommunié et privé de son royaume, et mit en interdit les ecclésiastiques qui rendaient obéissance au roi.

l'histoire, a écrit cette note *extraordinaire*, p. 33 : « Cet auteur (Voltaire) dit à l'article Guerre : « La famine, la « peste et la guerre sont les trois ingrédients les plus « fameux de ce bas monde. On peut ranger dans la pre- « mière classe toutes les mauvaises nourritures.... On « comprend dans la peste toutes les maladies contagieu- « ses... Ces deux présents nous viennent de la Provi- « dence; mais la guerre, qui réunit tous ces dons, nous « vient de l'imagination de trois ou quatre cents per- « sonnes, répandues sur la surface de ce globe sous le « nom de princes ou de ministres; et c'est peut-être pour « cette raison que, dans plusieurs dédicaces, on les appelle « les vivantes images de la divinité. »

« La plume tombe des mains; à ces blasphèmes, à cet horrible portrait, je ne reconnais point l'auteur qui nous peint en plusieurs endroits la divinité avec les couleurs les plus aimables. C'est de gaieté de cœur s'exposer à la haine du genre humain, et vouloir se faire chasser de la société, comme *une bête féroce dont on a tout à craindre* (1). »

Après avoir rappelé bien succinctement les théories de la cour de Rome, je rappellerai le supplice du chevalier de La Barre comme leur dernière application en France au dix-huitième siècle, et, à cette occasion, je citerai une dernière fois l'abbé Maynard (2), pour montrer à quel

(1) En écrivant ces lignes étranges, Larcher avait oublié la Bible. David ayant fait le dénombrement d'Israël, le prophète Gad, au nom de l'Éternel, lui imposa en châtiment le choix d'une famine de sept ans, ou d'une guerre de trois mois, ou d'une peste de trois jours. Il n'est pas besoin d'un autre exemple pour prouver que la Providence est la dispensatrice de ces trois fléaux. Si donc Voltaire, ennemi passionné de la guerre, en a voulu reporter la responsabilité aux hommes seuls, il n'est coupable que d'une hérésie respectueuse envers la Providence, et ne mérite pas le gros courroux de Larcher. Le traducteur d'Hérodote n'avait rien compris au sarcasme poignant qui termine la phrase de Voltaire.

(2) T. II, p. 449-450.

degré de mansuétude certains ecclésiastiques anti-voltairiens peuvent encore s'élever au dix-neuvième siècle :

« En 1765, quelques jeunes gens, dont les plus connus sont le chevalier de La Barre et d'Étallonde de Morival, furent accusés, *non sans vraisemblance* (1), d'avoir brisé un crucifix sur le pont d'Abbeville, insulté une procession, vomi d'ignobles blasphèmes, chanté des chansons licencieuses et, enfin, de s'être agenouillés devant de mauvais livres... Le 1er juillet 1766, La Barre expiait son crime. Il écouta la sentence et se mit à rire... Après dîner, il demanda du café, en disant : « Cela ne m'empêchera pas « de dormir... » A la vue de l'effigie pendue de son complice d'Etallonde : « Cet homme, dit-il, devrait être pendu « pour son honneur ; il s'est enfui comme un j... f... Eh « bien ! (dit-il au bourreau), comment faut-il que je me « tienne? Je vous avouerai que je ne suis pas au fait ; « c'est la première fois qu'on me coupe la tête... Placez-» moi vous-même... Suis-je bien? » — Un coup de sabre lui répondit. Voilà ce que Voltaire appelle une mort à la Socrate ! La Barre mourait comme il avait vécu, en franc drôle (2).

« Quoiqu'il soit impossible d'éprouver pour lui, malgré sa jeunesse, la moindre sympathie (3), il faut reconnaître ici l'exagération de la peine, exagération venant moins

(1) Le fait n'est donc pas prouvé, même pour l'abbé Maynard. D'Étallonde, seul, fut accusé d'avoir donné des coups de canne à un crucifix.

(2) Ces détails, fort abrégés, sont pris dans les *Mémoires de Favart*, t. III, p. 3-5. Je suis très-porté à croire que les forfanteries devant la mort attribuées à la Barre sont exagérées par Favart. Mais même en les admettant telles quelles, plus d'un de mes lecteurs sera douloureusement impressionné de la qualification de « franc drôle » qu'elles ont valu à cet infortuné jeune homme.

(3) C'est l'opinion, en 1867, d'un prêtre sexagénaire (je crois), sur un adolescent, victime d'un fanatisme qui pourrait faire désirer aux plus ardents défenseurs du christianisme son extirpation de la société moderne.

de la disproportion entre la peine et le délit (1), que de la contradiction déjà remarquée entre les lois et les mœurs. »

Puis, l'abbé Maynard, pour faire accepter ses rigueurs, se rejette sur l'effroyable supplice de Damiens, « coupable d'un coup de canif porté à Louis XV », et reproche à Voltaire de ne s'être point occupé du sort inique fait à la famille de ce régicide. Je n'ai pas à suivre l'abbé Maynard dans cette polémique, dont il se fait une nouvelle et misérable arme de combat contre Voltaire; il s'agit de La Barre, et nullement de Damiens. L'abbé Maynard me semble, dans tous les cas, s'être égaré en ne jugeant pas indispensable de rechercher le texte authentique de l'arrêt du parlement, et en lui préférant le récit de Favart.

Je renverrai enfin au § 1 de ce chapitre pour démontrer aux plus incrédules sous quelle intolérable oppression l'esprit humain se débattait à la même époque.

Le pouvoir politique était aussi effréné dans son despotisme que le pouvoir religieux dans le sien : ils tremblaient l'un et l'autre devant la discussion (2).

Un tel état de choses pouvait-il se continuer indéfiniment?

NON !

(1) Singulière opinion, singulier aveu, à moins que la phrase de l'abbé Maynard n'ait dans sa pensée un sens différent du sens grammatical.

(2) « Un valet de chambre, à qui Fénelon donnait à transcrire cet ouvrage (Télémaque), en prit une copie pour lui-même. Il n'en fit imprimer d'abord furtivement qu'une petite partie; et il n'y en avait encore que 200 pages sorties de dessous presse, lorsque l'ombrageux Louis XIV fit arrêter l'impression de cet admirable ouvrage, et ordonna des visites très-exactes chez les imprimeurs. On aurait anéanti ce chef-d'œuvre s'il n'en avait existé qu'une copie. Les imprimeurs furent sévèrement punis, les éditions clandestines furent confisquées et jetées au feu; toutes celles antérieures à 1720 sont incomplètes. Il n'a pas été permis d'y travailler en France, tant que Louis XIV a vécu... » (Peignot, Dictionnaire... des principaux livres condamnés au feu..., t. I, p. 134-135.) *Ab uno disce omnes.*

Car, depuis trois siècles, la pensée, en marche vers la liberté, avait déjà fait ses premières et vastes conquêtes. Le jour de Voltaire était arrivé.

Voltaire se dressa contre le catholicisme, au milieu d'une société dont le *clergé* avait fait, *seul*, l'*éducation;* dont il avait fait, *seul*, l'*honneur*, la *moralité*, la *religion*. Je l'ai déjà dit.

Réfugié à Ferney (1), il commença ses hostilités *directes*, et, pour anéantir l'*infâme*, il reprit toutes les objections de ses nombreux devanciers; mais il les présenta, avec une habileté satanique, dans des pamphlets où débordent la verve, l'esprit, l'audace, le sarcasme; il fit par excellence œuvre littéraire; il fascina ses lecteurs; il anéantit, par son incomparable séduction, le fastidieux fatras de ses prédécesseurs, *comme il a d'avance anéanti celui de ses successeurs;* il élargit sensiblement le cercle des incrédules; il l'élargit au point d'en former légion.

IL FIT ÉCOLE!

Depuis le dix-huitième siècle, l'Église, juge sagace dans sa propre cause, le reconnaît pour dictateur suprême des incrédules, et n'a pas à s'occuper des pygmées qui ont précédé ou qui suivront ce géant fatal. Les *incrédules* sont devenus des *voltairiens*. Du douzième au dix-huitième siècle, ils s'étaient succédé dans l'ombre; au dix-huitième siècle, grâce à Voltaire, ils ont conquis le droit de vivre au soleil. Voltaire créa LA SOCIÉTÉ DES LIBRES PENSEURS : ce fut là sa mission. Que pourraient ajouter à ses victoires les pauvres combattants de l'Exégèse *moderne?* le néant. Quand un homme est arrivé à l'incrédulité, grâce à des livres séduisants entre tous, a-t-il le moindre intérêt à la retrouver dans des livres mortellement ennuyeux où l'on prétend lui démontrer qu'il y est arrivé par de *mauvais* moyens?

(1) Les pages qui suivent, jusqu'à la fin, ont été écrites en 1867.

Quand un homme est tué, peut-on le *re*tuer? Depuis que Voltaire a parlé, « la cause est entendue... » Dieu seul en reste juge.

Et l'on me presse de faire enfin connaître les services inconsciencieusement rendus à la religion par son plus grand ennemi.

En affranchissant les libres penseurs, Voltaire éleva puissance contre puissance. Il força les hommes du christianisme, longtemps bourreaux, puis oppresseurs, à compter avec des ennemis que, pendant des siècles, ils avaient anéantis dans des ténèbres illuminées de bûchers. Il les força de remonter à la moralité pour redevenir les soldats du Christ. Il les contraignit à reconstituer une Église militante, soustraite aux délices du siècle, pour marcher dans sa sainteté contre les ennemis de la foi. Il ne put leur ôter leurs aspirations vers un passé où la religion s'étiolait (la robe du plus saint ecclésiastique enveloppe toujours un homme); mais il en rendit le retour impossible. Supprimez les conquêtes civiles et politiques de Voltaire, le clergé, en proie à ses membres fanatiques, retournerait dans une course vertigineuse vers un passé délétère pour lui-même. Grâce à de bienfaisantes défaites, au prix, si l'on veut, d'un petit nombre d'âmes séduites et perdues par les incrédules, le christianisme s'est épuré dans ses apôtres. Exista-t-il jamais agrégation d'hommes d'une moralité comparable à celle du clergé français au dix-neuvième siècle? Les prélats du dix-huitième siècle peuvent lui être comparés, comme on compare des bandits à un saint anachorète. Le clergé enfin s'est élevé à la TOLÉRANCE, non certes dans les choses de foi, ce qui serait son manquement suprême au devoir, mais dans la résignation à laisser vivre en liberté, à ses côtés, les cultes qui lui sont et qui lui doivent rester odieux, mille fois plus puissant par cette tolérance que par ses anciens

compelle intrare. Et, je le répète, c'est Voltaire qui a l'honneur de ce dernier assainissement du christianisme. **C'est Voltaire que Dieu, par une ruse diabolique, envoya combattre son Église pour la régénérer.**

Un grand seigneur (du dix-huitième siècle, bien entendu) disait, en opposant sa difformité à la magnificence physique d'un laquais : « Voilà comme nous les faisons, et voilà comme ils nous le rendent. » C'était, sous une forme immonde, l'histoire des mécréants éclosant au dix-huitième siècle dans les bras d'un clergé déplorable, et servant, pour une notable part, à le sanctifier au dix-neuvième.

Mais si Voltaire a été chargé d'une des plus solennelles missions qui aient été confiées par la Providence à un homme *seul*, peut-il avoir d'honorables successeurs? NON!

Il importe à l'humanité que les libres-penseurs, moins inquiets de leur incrédulité, ne cherchent point à s'y affermir en la retrouvant sereine dans la foule imbécile; il importe que, sûrs d'une position si douloureusement conquise par leurs prédécesseurs, ils ne déshonorent pas leur cause en continuant une propagande désormais pervertissante : *elle n'est point un devoir pour eux, comme la propagande contraire en restera un éternel pour les vrais croyants;* il importe que, plus confiants dans la supériorité qu'ils s'attribuent sur les plus éminents apôtres de la religion et surtout plus généreux de cœur, ils daignent honorer les fidèles de leur silencieux mépris; il importe qu'ils aient, au moins, l'intelligence de comprendre que, sur dix mille libres-penseurs, il s'en trouve rarement un seul en état de rendre compte de son incrédulité; que, par impuissance intellectuelle, les hommes sont presque toujours ou libres-penseurs ou vrais-croyants sur la foi d'autrui, et que, par conséquent, la presque universalité des incrédules n'a pas même un commence-

ment de qualité pour l'apostolat; il importe qu'ils s'épouvantent des abîmes où s'effondre la moralité du croyant en perdant ses premiers appuis, bien inférieur, dès lors, à l'incrédule qui conserve les siens en continuant à marcher dans sa voie primitive; il importe, enfin, qu'ils n'agissent pas comme « des malfaiteurs de la pensée » en quête de complices.

Les anciens apôtres de la libre pensée, ses martyrs trop souvent, l'ont fait germer dans un certain nombre de cerveaux humains, où elle s'épanouit aux risques et périls de chaque incrédule, au profit de la société chrétienne tout entière. Les apôtres modernes, en reproduisant sous d'autres noms les théories épuisées de leurs incomparables devanciers, sont des commerçants en incrédulité, des spéculateurs en scandale, qui font œuvre de librairie, qui, par une plus ample diffusion de doctrines destinées à rester éternellement douteuses, destinées à rester l'*arcanum* du petit nombre, préparent la mort de la société civile, et, pour juste châtiment, méritent et justifient d'avance la prostitution de leurs sœurs, de leurs femmes, de leurs filles.

Insensés ! il les faudrait traiter de *pervers*, si Dieu, dans sa rigueur, en nous refusant la connaissance des *infinis*, n'en avait pas excepté un seul :

L'INFINI DE LA SOTTISE !

APPENDICE.

Je crois ne pouvoir mieux terminer mon ouvrage qu'en mettant sous les yeux de mes lecteurs quelques-unes des pièces sanglantes écrites contre Voltaire. Je débuterai par une pièce très-agréable, et seulement maligne.

AVIS IMPORTANT
Pendant la tenue de la foire Saint-Germain (1778).

Le sieur Villette, dit Marquis,
Successeur de Jodelle,
Facteur de vers, de prose et d'autre bagatelle,
Au public donne avis
Qu'il possède dans sa boutique
Un animal plaisant, unique,
Arrivé récemment
De Genève en droiture;
Vrai phénomène de nature,
Cadavre, squelette ambulant;
Il a l'œil très-vif, la voix forte;
Il vous mord, vous caresse; il est doux, il s'emporte;
Tantôt il parle comme un dieu,
Tantôt il jure comme un diable;
Son regard est malin, son esprit est tout feu;
Cet être inconcevable
Fait l'aveugle, le sourd, et quelquefois le mort;
Sa machine se monte et démonte à ressort,
Et sa tête lui tourne, en l'appelant grand homme:
Du mont Crapack tel est l'original, en somme.
On le verra tous les matins
Au bout du quai des Théatins.

Par un salut profond, beaucoup de modestie,
Les grands seigneurs paîront leur curiosité;
Porte ouverte à l'Académie,
A tous auteurs de comédie
Qui flatteront sa vanité,
Et voudront adorer l'idole.
Les gens mitrés portant l'étole,
Pour éviter ses griffes et ses dents,
Verront de loin, moyennant une obole;
Tout poëte entrera pour quelques grains d'encens.

PORTRAIT DE VOLTAIRE (1738).

Spectre vivant, squelette décharné,
Qui n'a rien vu que ta seule figure
Croirait d'abord avoir vu d'un damné
L'épouvantable et hideuse peinture;
Mais épluchant le monstre jusqu'au bout,
Poëte impie, effréné philosophe,
On voit encore, en considérant tout,
Que la doublure est pire que l'étoffe.

AUTRE (par le docteur YUNG,
à l'occasion de la critique du *Paradis perdu*, de Milton).

Ton esprit, ta laideur et ton corps desséché
Font voir en toi la Mort, le Diable et le Péché.

ÉPIGRAMME (à l'occasion de la dédicace de *Mahomet*
à Benoît XIV).

Savez-vous le but du présent
Que le pape a fait à Voltaire?
Oui, répond un mauvais plaisant,
J'en crois pénétrer le mystère :
C'est qu'il jette un os au mâtin,
Comme on a fait à l'Arétin.

AUTRE (même sujet).

Que de contraste dans la vie!
Pour avoir médit de Marie,
Dans Lutèce on brûla Petit;
Et celui qu'à bon titre on nomme
Blasphémateur de Jésus-Christ,
Voltaire, est honoré dans Rome.

AUTRE.

J'ai vu chez Pigal, aujourd'hui,
Le modèle vanté de certaine statue :
A cet œil qui foudroie, à ce regard qui tue,
A cet air si chagrin de la gloire d'autrui,
Je me suis écrié : Ce n'est point là Voltaire ;
C'est un monstre !... — Oh ! m'a dit certain folliculaire,
Si c'est un monstre, c'est bien lui.

AUTRE (de Piron).

Du mont sacré noir étourneau,
Aigle aux yeux du vulgaire ignare,
Lâche ennemi du grand Rousseau,
Digne ami du petit la Marre,
Fuis, méchant, fuis ! double le pas ;
Cours, vole au fond des Pays-Bas
Replonger ta muse infernale !
Loin pour jamais, loin de nos yeux,
Avec ton squelette odieux,
L'orgueil, l'envie et le scandale.

AUTRE (du même).

En deux mots voulez-vous distinguer et connaître
Le rimeur dijonnais et le parisien ?
Le premier ne fut rien, ni ne voulut rien être :
L'autre voulut tout être, et ne fut presque rien.

AUTRE (du même).

Ce bel esprit frivole et vaste,
Embrassant tout, n'étreignant rien,
Aussi fidèle scoliaste
Que véridique historien,
Cet apôtre épicurien
De la scrupuleuse Uranie,
Se flatte, apostrophant l'Envie,
D'avoir pour lui l'air du bureau,
Et qu'on la croira sa partie
Quand on sait qu'elle est son bourreau.

AUTRE (attribuée à Dorat).

Un jeune homme bouillant pestait contre Voltaire.
Quoi ! disait-il, emporté par son feu,
Quoi ! cet esprit immonde a l'encens de la terre?
Cet infâme Archiloque est l'ouvrage d'un Dieu?
De vice et de talent quel monstrueux mélange !
Son âme est un rayon qui s'éteint dans la fange;
Il est tout à la fois et tyran et bourreau;
Sa dent d'un même coup empoisonne et déchire;
Il inonde de fiel les bords de son tombeau,
Et sa chaleur n'est plus qu'un féroce délire.

Un vieillard l'écoutait sans paraître étonné.
Tout est bien, lui dit-il; ce mortel qui te blesse,
Jeune homme, du Ciel même atteste la sagesse;
S'il n'avait pas écrit, il eût *assassiné*.

ÉPITAPHE DE M. DE VOLTAIRE

(Piron, du vivant de Voltaire).

Le chantre du héros gascon
Et d'une pucelle fragile
A débuté sur l'Hélicon
Par vouloir égaler *Virgile*,
Salluste, *Corneille et Bacon ;*
Et, par un soubresaut agile,
Finit par imiter *Gacon*.
Sur l'esprit bigarré de ce nouveau Zoïle,
Rencontra-t-on si mal, quand, par un tour nouveau,
On fit ces vers heureux, dignes de son tombeau?
Ci gît le monstre dont Horace
Nous fit, d'après lui, le tableau.
Celui-ci d'un homme a la face,
Gosier, dos et ventre d'oiseau,
Plumage bleu, gris, vert et jaune;
Une aile d'aigle, d'une part;
De l'autre, celle d'un canard;
Le tout sur des jambes de Faune.

AUTRE.

Ci gît l'enfant gâté du monde qu'il gâta.

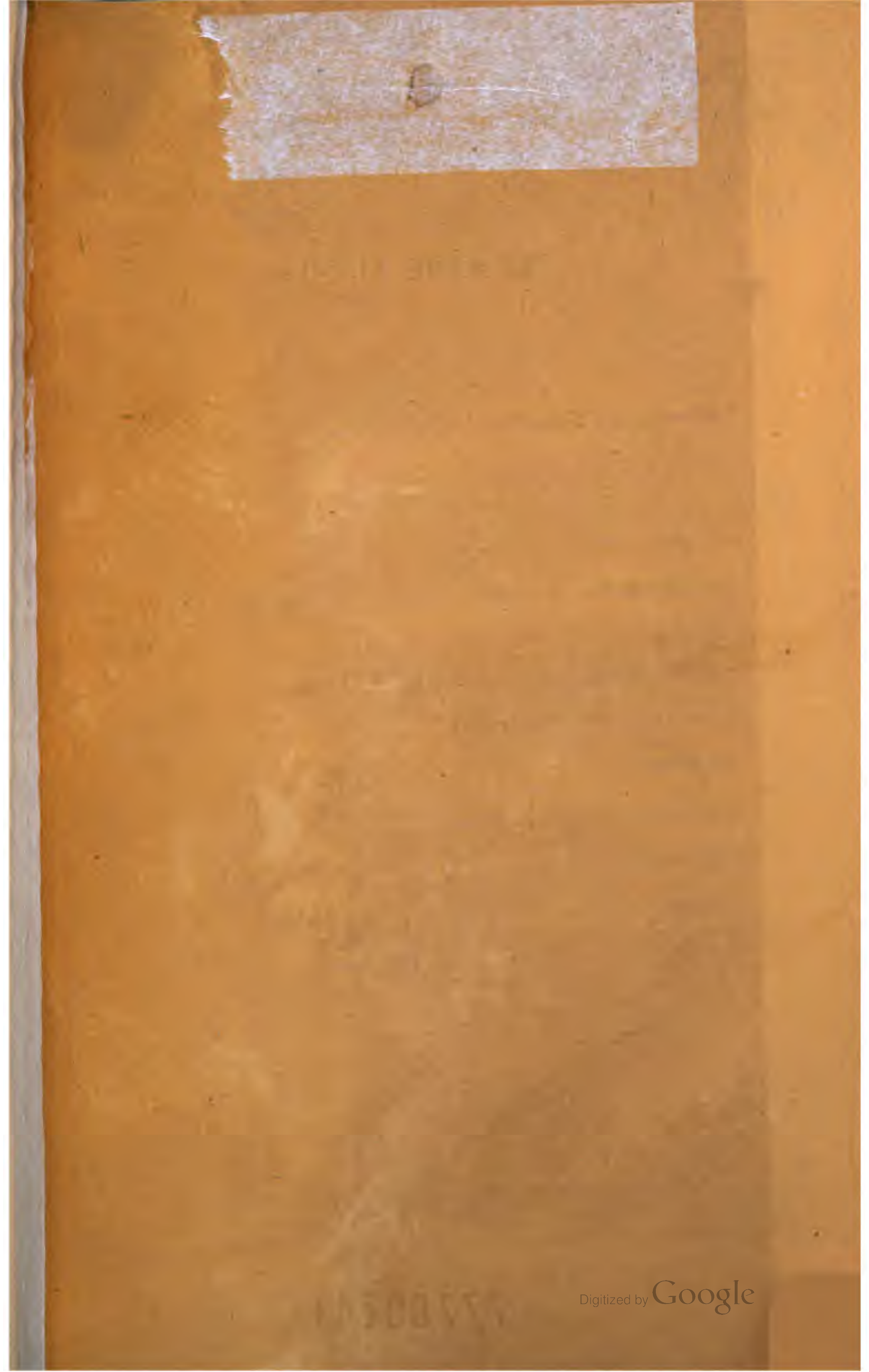
AUTRE.

En tibi dignum Voltarium
Qui
In poesi magnus,
In historia parvus,
In philosophia minimus,
In religione nullus ;
Cujus
Ingenium acre,
Judicium præceps,
Improbitas summa ;
Cui
Arrisere mulierculæ,
Plaudere scioli,
Favere profani ;
Quem
Irrisorem hominum Deûmque,
Senatus, populusque atheo-physicus,
Ære collecto,
Statua donavit.

AUTRE (attribuée à J.-J. Rousseau).

Plus bel esprit que grand génie,
Sans loi, sans mœurs et sans vertu,
Il est mort comme il a vécu,
Couvert de gloire et d'infamie.

FIN.



DU MÊME AUTEUR

Défense de Voltaire. Un vol. in-8°............... 3 fr.

—

La Maternité. Poëme *épuisé.*

Un Honnête homme. Comédie en cinq actes, en vers (deuxième édition)........................ 3 fr.

La Religion. Drame en cinq actes, en vers..........

Étude sur les Misérables......................... 1 fr.

La Musique, poëme d'humoriste *épuisé.*

La Peine de mort. Poëme,....................... 1 fr.

Les Poëtes. Dialogue par un prosateur, en vers...... 1 fr.

Un Bon garçon. Drame en cinq actes, en vers....... 3 fr.

Paris. — Typogr. Adolphe Lainé, rue des Saints-Pères, 19.

